This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 479104 DUPL

Digitized by Google

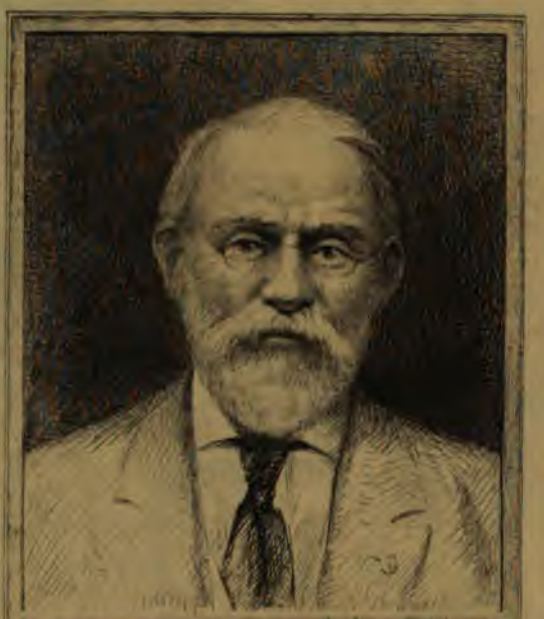

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.S45
R4

REVUE

DE

L'HISTOIRE DE VERSAILLES

ET DE

SEINE-ET-OISE

(1921)

Digitized by Google

IMPRIMERIES OBERTHÜR, RENNES-PARIS

Digitized by Google

REVUE

DE

L'HISTOIRE DE VERSAILLES

ET DE

SEINE-ET-OISE

ANNÉE 1921

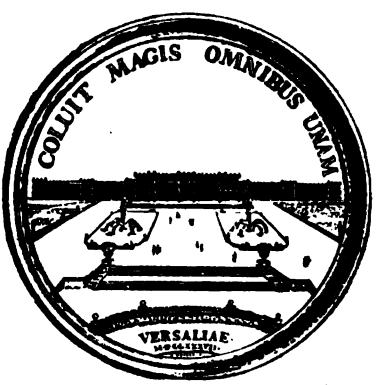

VERSAILLES
LIBRAIRIE LÉON BERNARD, 17, RUE HOCHE
M. DUBOIS, SUCCESSEUR

1921

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nyhoff
12-1-26
13603

La Propriété de la Comtesse de Balbi et du Comte de Provence

A VERSAILLES

Que les artistes, les philosophes et les rêveurs de Versailles me pardonnent, il me faut bien parler d'un de leurs asiles les moins connus, d'un vrai « paradou ». Malheur aux foules bruyantes qui viendraient les y troubler !

Je dois pourtant décrire ce qu'un fantôme m'a révélé, celui de Mme de Balbi, née Anne Jacobé de Caumont La Force. Les papiers d'archives m'ayant indiqué sa cachette exacte, l'emplacement de son palais rasé et de son parc presque inchangé, la « Belle au bois dormant » daigna se réveiller un instant. Avec la grâce d'une jolie femme de haute race, elle voulut bien me conduire le long des allées sinueuses jusqu'aux grandes pièces du bâtiment et m'en laisser admirer le décor à la fois luxueux et accueillant. Retournons donc en ces lieux enchantés, traversons dans toute sa longueur le terrain des exploits horticoles de La Quintinie, dépassons la grille de Fordrin, franchissons le premier des onze jardins aux espaliers (réduits maintenant à cinq) et pénétrons dans le parc Balbi par la porte charretière qui s'appuie sur le mur de l'ancienne avenue de la Pièce d'Eau des Suisses.

De la lumière intense et bigarrée, nous voici passés à l'ombre glauque d'une forêt abandonnée. La futaie, comme avide d'imiter ses sœurs des bois voisins, s'érige en troncs élancés, retombe en cascades de feuillages sur les enveloppements de lierre. D'énormes platanes tendent leurs branches dépouillées, les peupliers fusent par-dessus la ramure des hêtres et des ormes, tandis qu'au détour des allées, — des souvenirs d'allées, plutôt, — les buis arborescents silhouettent leurs ombres contournées à la japonaise.

Digitized by Google

Un large étang vert mousse, comme tapissé d'une poussière végétale, tranche, de sa surface lisse, sur le rideau des rives feuillues. Il contourne une île, puis s'amincit en rivière pour l'enjambement d'un pont léger, si léger... Un cygne blanc trace son sillage clair, seule lumière et seule vie de ce parc endormi. Perrault n'aurait pas mieux imaginé [1].

***

Des amours ont créé ce domaine qui a su demeurer le leur, malgré l'égoïsme destructeur des générations. M. le vicomte de Reiset [2] a décrit à merveille le soupirant : le comte de Provence, frère du Roi, bientôt Roi lui-même, âgé de trente et un ans en 1786, lors de l'achèvement du pavillon, certes plus ressemblant à l'esquisse de Fredou, au musée de Versailles, qu'au tableau très flatté, de même signature, appartenant à Mme la comtesse de Gontaut-Biron. Obèse déjà, aux jambes courtes, à la démarche lourde, il n'avait rien du conquérant, mais la tête, au front haut, éclairé du regard azuré, au noble profil bourbonien, exprimait bien l'intelligence que servait une mémoire remarquable.

Quant à son amie, elle était mieux qu'une beauté, ajoutant à des traits réguliers, à une taille fine, une saveur et un piquant exceptionnels. Grande, élégante, au nez mutin, aux dents éblouissantes, aux mains admirables, au cou souple comme celui du cygne qui glisse maintenant sur la pièce d'eau, on ne pouvait reprocher qu'un défaut à son sourire : la malice de ses grands yeux de brune. Il faudrait se garder de l'assimiler aux aventurières les plus puissantes, mais de piètre origine : J.-A. Poisson ou Jeanne Bécu. Son blason portait d'azur à trois léopards d'or lampassés et couronnés de gueules; elle descendait de Brandelis de Caumont par la branche cadette et son frère, adopté par Armand Nompar de Caumont, duc de

(1) Les Versaillais connaissent bien le parc de Balbi, où, tout récemment, le meilleur des guides, le comte Ernest de Ganay, a conduit les membres de la Société des Sciences Morales; pour ceux qui l'ignorent encore, ils peuvent en admirer les plus beaux aspects dans un article paru dans le fascicule 189 des *Arts* (décembre 1920). C. H.

(2) Vicomte de REISET : *Les Reines de l'Emigration : Anne de Caumont La Force, Comtesse de Balbi* (Paris, Emile Paul, 1908, in 8°). Cet excellent ouvrage nous dispense de peindre plus longuement les personnages.

Digitized by Google

La Force, avait ses entrées dans la Chambre du Roi et avait hérité du poignard qui avait frappé Henri IV, du superbe château de la Force et d'une très noble ascendance de maréchaux et de pairs de France [1].

Si le comte de Provence l'aima profondément, et bien plus cérébralement qu'on ne l'imagine, toutes les femmes, donc bien des hommes de la coterie du Château et des Polignac la détestèrent. Elle ne fut certes pas une vertu, la mode s'y opposait, mais il faut, je crois, demeurer très sceptique à l'égard des médisants, jaloux de son influence et furieux de ses bons mots. En tout cas, le pavillon n'a guère l'allure d'une « folie », avec ses pièces d'un confort presque Restauration et sa vaste bibliothèque, symbole d'une pensée victorieuse.

Le Prince, après l'avoir logée dans un pavillon qui communiquait, par les jardins, avec son palais du Luxembourg, lui donne un appartement dans le palais même. Elle occupe, en 1785, quelques pièces du château de Versailles, au premier étage de l'aile du midi, au-dessus des appartements du Dauphin, que le comte de Provence va d'ailleurs habiter.

Puis, comme la Reine, comme Madame Elisabeth, comme la comtesse de Provence, en sus de cette résidence flatteuse, mais bruyante, cancanière, elle veut un pavillon champêtre. Rien de plus facile : Louis XV avait donné, en 1730, à des œuvres de charité dépendant de la paroisse Saint-Louis, un terrain situé entre la pièce d'eau des Suisses et la rue de Satory [2]. Chalgrin va construire là, au milieu d'un parc anglais dessiné par lui, un grand pavillon « en moëllons et plâtre sur assises de pierre », d'où la vue portera sur le Château, étalé dans sa majesté, au-dessus des Cent-Marches.

(1) Sur la Maison d'où descendait la comtesse de Balbi, cf. J. de JAURGAIN, *La Maison de Caumont La Force* (Paris, Champion, 1912, in-4°).

(2) On trouve au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale (*Va 371*) le brevet, du 16 juillet 1730 (encadré de beaux ornements signés de Caffiéri le fils), par lequel Louis XV fait don de ce terrain à la paroisse de Versailles, pour y construire un hôpital; un arrêt du 14 octobre de la même année (Arch. dép. de Seine-et-Oise, *B 13*) ordonna la vente des bois existant sur ce terrain; mais le projet de construction fut abandonné « à cause de l'indécence dont il aurait été par sa proximité du Château et de la pièce d'eau des Suisses » (Mémoire de la direction générale du domaine de Versailles, du 20 janvier 1756 : Arch. Nat., *O¹ 1868*) ; du reste, la donation de 1730 fut annulée par brevet du 30 août 1750 (Arch. de Seine-et-Oise, *loc. cit.*), et le terrain fit retour à la couronne, jusqu'au jour où il fut attribué au comte de Provence (*communication de M. Edm. Lery*).

Digitized by Google

Le parc n'a guère changé; les années d'abandon lui enlevèrent de sa gaieté en lui ajoutant un charme bien romantique. Quelques curieux de Versailles le connaissaient et, faute de documents, l'imaginaient à peu près dans son ancienne splendeur, tandis que le souvenir des bâtiments, rasés en 1798, s'était effacé à peu près complètement. Les meilleurs ouvrages sur la ville de Versailles les notaient en deux lignes et M. de Reiset lui-même, qui étudia Mme de Balbi avec tant de délicate patience, glissait rapidement sur ce pavillon énigmatique.

Grâce à l'obligeance des conservateurs des Archives de Seine-et-Oise et de la Bibliothèque de Versailles, il est possible maintenant de certifier l'existence de cette bâtisse historique, de la situer exactement, plans à l'appui, d'en décrire le mobilier et d'en connaître les vicissitudes, puis la ruine totale (1).

*
* *

Voici comment nous devons nous représenter l'immeuble et ses dépendances, immédiatement après le départ du comte de Provence, qui s'effectua, comme on le sait, en même temps que celui du Roi pour Varennes (21 juin 1791), mais par une autre route, avec plus d'habileté et plein succès.

Le terrain était séparé, au levant et au nord, en direction de l'église Saint-Louis et du Château, par un mur mitoyen avec le potager de la ci-devant liste civile, alias potager du Roi; au couchant, il donnait sur l'avenue de la Pièce d'Eau

(1) Voici l'énumération sommaire des sources qui ont servi à cette étude :

BIBLIOTHÈQUE DE VERSAILLES : Plan aquarellé du parc, par M. du Caille, juin 1787 (*Papiers Fromageot*).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-OISE, *série L/t* : état des meubles, orfèvrerie, porcelaines de choix réservés par la Commission des Arts.

Série Q, Emigrés : Dossier de Monsieur (pavillon Balbi): Dossier Balbi.

Les principaux documents sont, dans l'ordre chronologique : *Pour l'immeuble* : la description des lieux du 22 frimaire an II (plan sommaire) ; l'acte de vente de la propriété Le Tellier, du 21 thermidor an III ; le procès-verbal d'estimation de la maison Balbi, du 11 pluviôse an V ; l'acte de vente de la propriété Balbi, du 22 germinal an V ; le procès-verbal de situation et d'estimation du terrain dépendant de la maison Le Tellier, sous-loué à Stanislas-Xavier Capet (plan sommaire), du 29 thermidor an V ; l'état des lieux du terrain sous-loué, à propos des travaux effectués pour le Grand Séminaire, dans le pavillon Le Tellier.

Pour le mobilier : l'inventaire du 18 juillet 1792 ; le procès-verbal des opérations de la Commission des Arts des 5 et 6 mars 1793 ; la prisée du 9 juillet 1793 ; le procès-verbal de vente des 15 juillet 1793 et jours suivants ; l'état, en date du 21 ventôse an III, des pièces de mobilier, d'orfèvrerie, de porcelaine réservées par la Commission des Arts.

Digitized by Google

des Suisses; et, au midi, il bordait une allée servant de passage, le long de la propriété voisine, la belle maison Le Tellier, qui devint plus tard le Séminaire et, de nos jours, le Collège Jules-Ferry. Le comte de Provence avait sous-loué, de ce côté, le 6 février 1789, à Joseph-Mathias Rayneval, lui-même locataire de Louis Le Tellier, depuis le 15 février 1785, la portion qui terminait le jardin dudit Le Tellier, le long de l'avenue de la Pièce d'Eau des Suisses. Depuis lors, l'entrée principale s'ouvrait dans cette direction par une porte cochère, les équipages pouvaient tourner devant la loge du suisse, les écuries et remises, le logement du jardinier et le bûcher. Auparavant, le seul accès de la propriété Balbi se trouvait à l'ancien n° 52 de la rue de Satory; un cul-de-sac (dont on voit encore la plaque indicatrice sur le collège Jules-Ferry), pavé, bordé de jeunes arbres « de nature dite étrangère », commandé par une loge de portier, reliait la grille au pavillon. Ce passage demeure très reconnaissable et mène droit à l'emplacement des anciennes constructions.

Le « principal corps de bâtiment dit des maîtres » s'appuyait, par le flanc gauche, au mur de l'avenue de la Pièce d'Eau des Suisses, mais s'étendait, de toute sa largeur (59 toises), de l'ouest à l'est, sa façade donnant au nord, en vue du Château. Sans le magnifique plan de juin 1787, aquarellé et « levé militairement » par du Caille, garde de Monsieur (que j'ai retrouvé, avec l'aide de M. Hirschauer, dans les cartons récemment légués à la Bibliothèque de Versailles par le regretté M. Paul Fromageot), sans les deux schémas des Archives de Seine-et-Oise (11 pluviôse et 5 fructidor an V), la forme du terrain et les limites actuelles de l'étang et de la rivière rendraient peu compréhensible le choix de cette orientation. On supposerait plutôt un pavillon légèrement écarté du mur de la Pièce d'Eau des Suisses, face au levant. Mais l'étendue de la bâtisse, les vues sur les anciennes lignes d'eau, sur le Potager du Roi, sur le Palais, expliquent une situation très favorable en été, alors que les appartements du Château, dans l'aile du midi, devenaient inhabitables.

Seize vases de marbre blanc veiné s'alignaient devant la façade, sur les paliers et les marches qui descendaient vers le Parc. Les uns mesuraient 30 pouces de haut sur 21 de dia-

Digitized by Google

mètre, les autres, 21 pouces de haut sur 15 de diamètre : quatre étaient décorés de moulures sculptées. Ils devaient tous présenter de l'intérêt puisque l'Administration départementale accepta de les affecter aux parterres nord du « Jardin du Palais National de Versailles », sur la demande de l'inspecteur dudit jardin, le 21 ventôse an II. L'immeuble comportait un rez-de-chaussée avec parties entresolées pour des chambres de service; les combles étaient couverts d'ardoises. De chaque côté d'une longue galerie servant de jardin d'hiver, se trouvaient les corps principaux contenant, du côté de la Pièce d'Eau des Suisses, et dans l'ordre : une grande salle à manger octogonale, une galerie, un billard, un salon circulaire, une chambre à coucher, des cabinets de bain et de toilette, un boudoir octogonal « à calotte en treillage avec châssis vitré », dont le petit péristyle « en rotonde » prenait vue sur la large pièce d'eau. Quatre escaliers de huit marches reliaient le parc avec la salle à manger, la petite galerie, le salon et le boudoir.

Sur la façade opposée, s'éclairaient, au midi, des pièces de service, les cuisines, les « lieux à l'anglaise » et, depuis la sous-location d'une partie du terrain Le Tellier, un vestibule ellipsoïdal qui débouchait, par des portes « de verre de Bohême », sur un péristyle à fronton décoré d'un bas-relief, soutenu par quatre colonnes d'ordre dorique, avec palier de plusieurs marches accédant à la cour pavée et plantée de boqueteaux [1].

Avec M. Roger Nanot, l'éminent directeur de l'Ecole d'horticulture, qui eut l'extrême obligeance de s'intéresser efficacement à l'enquête, nous avons retrouvé deux assises très reconnaissables du péristyle [2]. La basse cour de la propriété

(1) Ces précisions résultent d'un procès-verbal d'estimation, en date du 11 pluviôse an V, signé de Ch. Théodore Maupin, architecte, et d'Etienne Gondouin, artiste-expert (un Gondouin dirigea le potager du Roi, de 1790 à mai 1793), au sujet de la portion du terrain Le Tellier dont le citoyen Bouillat, acquéreur le 21 thermidor an III, réclamait la remise en état. Stanislas Xavier Capet, autrement dit le comte de Provence, s'était astreint à cette obligation en fin de son sous-bail passé avec Rayneval (échéance au 1er janvier 1797). L'acheteur de la propriété Balbi, Claude-François Cagnion, dont l'acte d'acquisition (22 germinal an V) suit de peu cette astreinte, devra donc démolir le péristyle aux quatre colonnes, rétablir la muraille de séparation et murer la porte cochère donnant sur la pièce d'eau des Suisses.

(2) Elles sont encastrées dans le mur de Cagnion, parmi des matériaux : meulières, dalles, etc., que j'estime provenir des démolitions de 1798.

Digitized by Google

Le Tellier subsiste encore et j'engage les visiteurs à pénétrer de ce côté, par une porte voisine de la maison actuelle du jardinier. La vue du terrain sous-loué jadis par le comte de Provence permet bien d'imaginer la cour pavée et le jardin d'accès principal en 1789.

*
* *

Quand l'huissier s'introduisit par là, le 18 juillet 1792, sur la demande des créanciers, il procéda d'abord à l'inventaire du mobilier de l'aile du couchant. En notant ses descriptions les plus intéressantes, j'utiliserai également, pour éviter les redites, la prisée, le procès-verbal de vente des 9 et 15 juillet 1793, ainsi que le procès-verbal de l'estimation immobilière, déjà cité, du 11 pluviôse an V.

Le péristylè une fois franchi, dans le vestibule elliptique aux « bouts terminés en portions circulaires voûtées en cul de four », carrelé de marbre noir et de liais, nous passons sous une lanterne vitrée à monture de cuivre doré, retenue par un cordon à deux glands de soie. Un « surtout de toile écrue » la protège et je ne répéterai pas cette dernière mention, de règle pour toutes les lanternes; Mme de Balbi était partie posément, en bonne maîtresse de maison qui fait mettre les housses. Figurent encore un paravent à huit feuilles de panne cramoisie, quatre bas de buffet en acajou, une table ovale et le poêle de faïence à colonne et dessus de marbre, que nous retrouverons dans toutes les pièces sans cheminée.

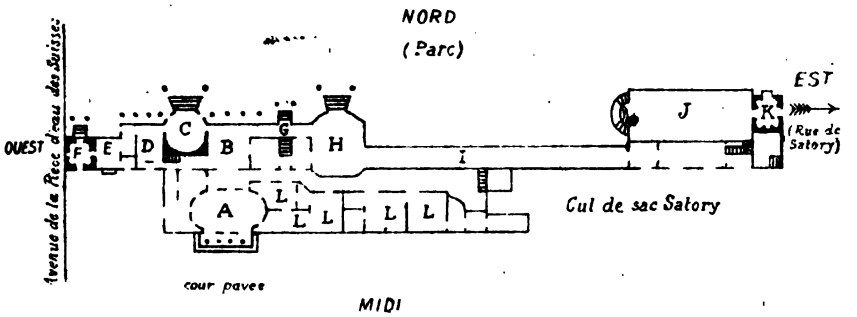

A Vestibule.
B Billard.
C Salon circulaire.
D Chambre à coucher.
E Cabinets de toilette et de bains.
F Boudoir octogonal
G Galerie.
H Salle à manger.
I Jardin d'hiver.
J Bibliothèque.
K Cabinet de lecture.
L Cuisines, offices, etc.

SCHÉMA DU PLAN INTÉRIEUR DE L'ANCIEN PAVILLON BALBI

Digitized by Google

Lanterne et poêle identiques dans l'antichambre suivante, ainsi qu'une jolie commode en bois de rapport, à dessus de marbre, mains et entrées de serrure en bronze doré. La salle de billard s'éclaire sur le jardin anglais: ses panneaux « en façon de marbre ou bois », sa cheminée en brèche d'Alep avec « attique de glaces » aux « bordures inhérantes avec la décoration ! », encadrent luxueusement le billard d'acajou. Vingt-quatre masses et « bistoquets », dans leurs fourreaux de fer blanc, attendent les joueurs, — six banquettes d'acajou à couverture de drap vert, les assistants.

Le salon circulaire « terminé en calotte » présente des lambris sculptés d'arabesques, une cheminée de marbre blanc veiné avec une glace cintrée du haut et deux autres semblables de chaque côté. Un superbe lustre le centre, à huit branches d'or moulu, orné de cristal d'Angleterre. A défaut d'indications absolument précises, il est probable que les canapés avec coussins et oreillers, les fauteuils et les draperies en gros de Naples bleu, doublé de taffetas blanc, signalés dans le procès-verbal de vente, figuraient là, en compagnie d'un bon nombre de la vingtaine de tables « à loteaux, tric-trac, marbrouck, brelan, troux de Madame, etc. ». La joueuse enragée qu'était la comtesse ne pouvait se passer de ces meubles en acajou et bois de rose dans aucun de ses domiciles.

La toile de Jouy à « dessin de rozes » règne dans la chambre à coucher, sur la « couchette à deux chevets, chaire à prêcher », sur les bergères, fauteuils et tentures. Une cheminée, surmontée d'une glace, sépare les deux fenêtres à rideaux de toile de coton blanche, bordée de la même toile d'Oberkampf.

La toilette du cabinet voisin est très complète, « composée de sa table ployante, tapis de toille roze, tapis de taffetas », ses housses et demi-housses en toile et mousseline, « 1 miroir, 2 grandes boîtes carrées, 2 boîtes à poudre, 1 coffret, 1 coffre, 2 boîtes à mouches, 2 brosses », le tout en ce « vernis rouge façon de Chine et doré », si prisé de nos jours.

Dallage de marbre noir et de liais dans la salle de bain aux « lambris de hauteur » et aux glaces nombreuses. Quant au boudoir octogonal et aux deux autres pièces de cette partie du pavillon, spécialement réservée à l'habitation, sortes de

Digitized by Google

« petits appartements », ils accueillaient, avec des lanternes en cuivre doré d'or moulu et des encoignures de glace, les couchettes à baldaquin porté sur colonnes, ou à dossiers drapés, ou « à tombeau », les fauteuils, les bergères couverts de toile de Jouy à camaïeu bleu, à dessins des « amours d'été », doublée de taffetas blanc.

Mais suivons l'huissier qui revient par le billard et une galerie décorée « en façon de paysage » vers la salle à manger, peinte de même, éclairée de quatre vraies et de quatre fausses fenêtres de glace, dallée de carreaux en marbre et liais qui règnent partout, de ce côté. Laissons les cuisines, offices, pièces de service, qui prennent jour sur le terrain sous-loué et le cul-de-sac Satory par des croisées grillées, et gagnons la longue galerie, dite jardin d'hiver, qui conduit à la bibliothèque. Sept « jours en tabatière » pratiqués dans le plafond ajoutent à la gaieté des murs « en paysage et treillage » et des gradins de pots de fleurs vernis. Que de poêles ! Même deux chaufferies de chauffage central qui desservent la bibliothèque par « des conduits de chaleur en fonte »! Et nous voici dans la plus importante salle du pavillon, où le comte de Provence devait se plaire infiniment, en compagnie de ses auteurs favoris.

Les vingt-huit colonnes couronnées « d'une corniche composée et d'un acrotaire », qui soutiennent la galerie du « pourtour intérieur » desservie par un escalier à fer à cheval, impliquent de grandes dimensions. De forme oblongue, à plafond voûté et décoré de caissons à rosaces, la pièce est éclairée « par des jours en voussure garnis de leurs éventails avec châssis de verre ». Les maîtres du logis ont fait déposer là, avant de partir, un grand nombre d'objets et de meubles provenant d'autres appartements : flambeaux, girandoles, en cuivre argenté ou doré d'or moulu, de fort belles pendules à mouvements, de Robin, l'une « à figure représentant l'Amour », l'autre un « cartel en lyre sur son socle de marbre, à cadran d'émail », sans compter les tapis d'Aubusson, les meubles d'acajou et les lampes à pompe et à quinquet.

Enfin, le charmant cabinet de lecture octogonal et treillagé termine l'aile du levant par son petit péristyle en rotonde, si bien orienté sur la plus belle vue du parc.

Digitized by Google

J'aurais voulu décrire en même temps des pièces magnifiques d'orfèvrerie et de mobilier d'art que m'ont révélées deux listes du 22 nivôse et du 21 ventôse an III; mais, s'il s'agit bien de richesses versaillaises appartenant au comte de Provence et réservées par la Commission des Arts, si beaucoup d'entre elles devaient provenir du pavillon Balbi, les certitudes d'emplacement manquent [1]. Je n'en signale pas moins l'intérêt de ces expertises très minutieuses, très complètes, de « Riesener, Julliot et Lignereux » pour les meubles, de « Langlier et Gazard » pour l'orfèvrerie. Le « secrétaire méchanique à cylindre, sur 8 pieds à guênes », les pendules aux mouvements de Robin, avec amours et colombes de marbre blanc, avec génies tenant un méridien et une couronne de lauriers près d'une colonne tronquée, les vases d'albâtre à montures dorées d'or moulu, les feux à griffons ailés, à cassolettes, les bras de cheminées à carcois », à têtes d'aigles, à « termes chinois », y figurent parfaitement décrits et mensurés. Les porcelaines de Sèvres « à feuilles de choux, à fleurs nuées », à « œil de perdrix » voisinent avec celles de Saxe « gaufrées, peintes à marine », par exemple, avec un magnifique surtout de quarante-quatre figures et figurines. Et les terrines ovales d'argent, « ornées de groupes d'artichauts » les réchauds, les pots à bouillon, les girandoles et les flambeaux d'argent doré sont minutieusement énumérés et pesés. Nous trouvons jusqu'aux malles pour la toilette de campagne, composée de trente-cinq pièces de vermeil, pour la toilette de ville aux quarante-deux pièces, jusqu'à l'écritoire « en or dans son étui de galuchat et sa boîte de vieux lac », jusqu'aux cure-oreilles, aux gratte-langues, aux couteaux à poudre et au manche de brosse à rouge, « le tout en or, 3 onces, 3 gros ».

(1) Un procès-verbal des opérations de la Commission des Arts, aux offices de Stanislas-Xavier Capet, au château (28 mars 1793), vient de dissiper nos doutes. Ce document nous a permis de rayer de notre énumération quelques pièces d'argenterie et de porcelaine provenant du château et « réunies aux objets réservés dans la maison de Stanislas-Xavier, comme y faisant suite par leur importance ». Un autre procès-verbal de la même Commission (5 et 6 mars 1793) avait signalé « la quantité, la beauté et la richesse des effets contenus au local de Stanislas-Xavier Capet, près des Suisses, et proposé au Directoire du Département d'en réserver la totalité pour une vente annoncée dans toute la République ». Une note marginale en avait ordonné le transfert au couvent de l'avenue de Saint-Cloud, le 15 juillet de la même année.

D'autre part, nous trouvons trace de la « superbe bibliothèque du comte de

Digitized by Google

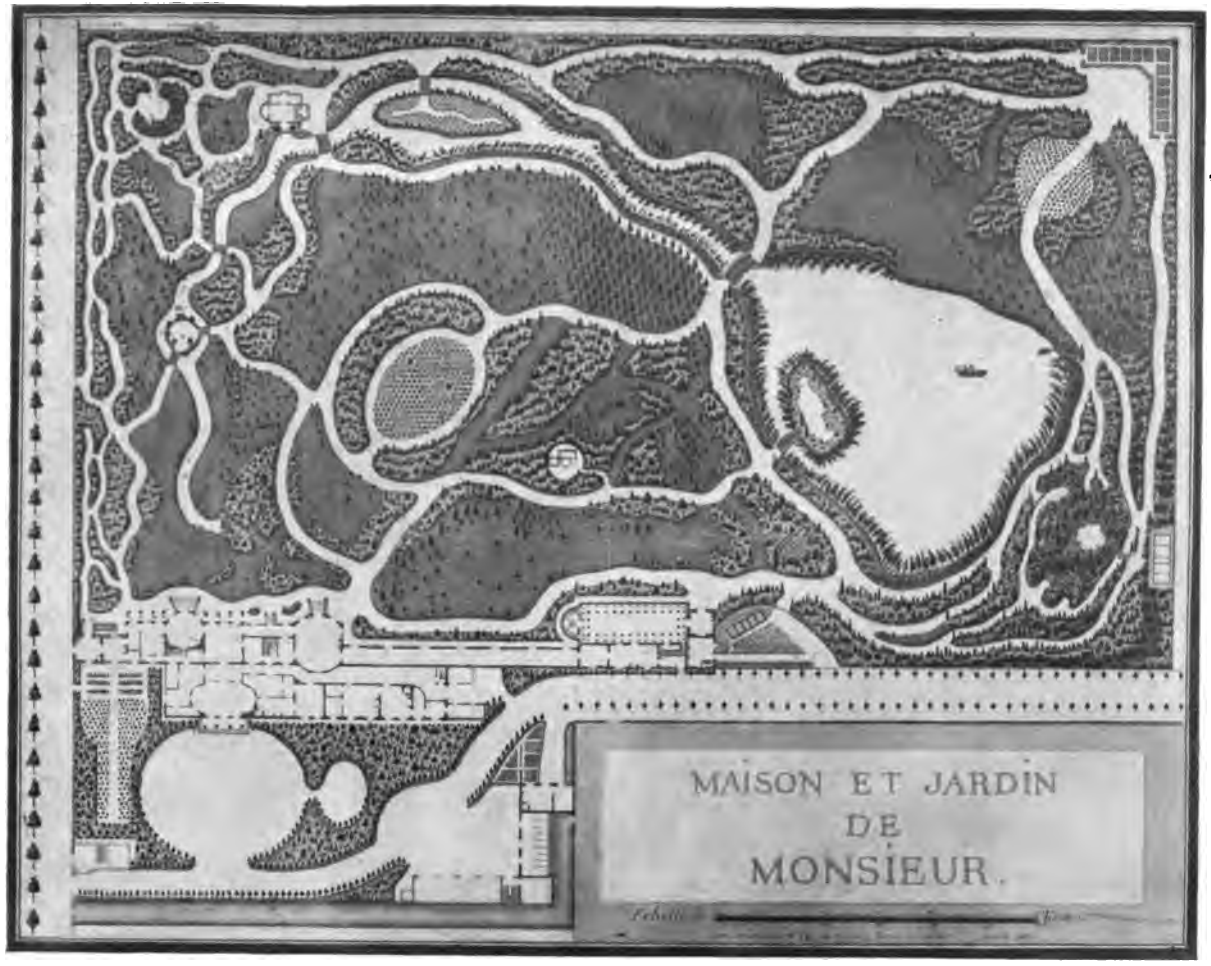

PLAN DE LA PROPRIÉTÉ DE LA COMTESSE DE BALBI ET DU COMTE DE PROVENCE, par DU CAILLE (Juin 1787).
D'après l'original conservé à la Bibliothèque de Versailles.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

La vente eut lieu, les 15 juillet 1793 et jours suivants, pour tout ce que n'avait pas réservé le précédent récolement de la Commission des Arts. Y furent adjugées « 8 estampes sous verre, représentant des plans de jardins », qui devaient porter la signature de Chalgrin et se rapporter au parc anglais. M. Lesort, le très aimable et savant archiviste de Seine-et-Oise, en nota de semblables sur les jardins du même Chalgrin, dans son étude sur le pavillon de Montreuil. Il convient de relever, parmi les acheteurs, les noms de ci-devant fournisseurs de la couronne : Riesener, pour 4.480 livres, Jacob pour 4.543 livres.

***

Le magnifique plan aquarellé et signé « du Caille, 1787 », renseigne définitivement sur les quelques transformations du parc anglais.

Autrefois, — et les croquis de 1832 en témoignaient encore, — la pièce d'eau se prolongeait jusque devant le salon circulaire par un bras en arc de cercle qui semblait prendre source dans un amas de rochers. Deux îles supplémentaires, reliées par trois autres ponts, précédaient la passerelle actuelle, toujours en dos d'âne, mais d'aspect moins rustique. A la présente limite des eaux, une chaumière meublée de sièges paillés et de nattes, prenait vue sur toute la longueur de la propriété.

Il ne reste rien de l'orangerie qui avoisinait la bibliothèque, mais la serre chaude, « formant retour d'équerre », en menuiserie et pierre, avec « petite rotonde de treillage au milieu de laquelle était placée une figure de plâtre », a laissé des marques visibles dans l'angle nord-est du mur d'enceinte, adouci par un arc de cercle. Des bancs à dossiers pliants, peints en vert et garnis de panne verte, des chaises de cuir noir, deux cents pots vernis l'occupaient en 1793.

On ne peut se figurer la minutie du plan du Caille : les diverses sortes de plantations, la pépinière, les boqueteaux du terrain sous-loué, les rangées d'arbres du cul-de-sac et les vases alignés devant la façade principale s'y distinguent

Provence ». Le 1er avril 1793, les commissaires décident « qu'il faut la déménager. On a prévenu qu'elle est déposée dans un local à loyer et que l'on paie deux gardiens. » (Arch. de Seine-et-Oise, *Lit*, an II. Meubles réservés par la Commission des Arts au garde-meuble.)

Digitized by Google

nettement. Et nous avons ainsi la certitude de l'ancienneté du petit pavillon qui surmonte la grotte; l'autre belvédère qui dominait la citerne a disparu, mais lui demeure, bien caractérisé par ses trois absidioles minuscules. Le Séminaire, qui prit, en 1833, possession de la belle bâtisse Le Tellier (l'entrepreneur de Mansart de Sagonne pour la construction de l'église Saint-Louis), occupa le parc Balbi et chercha à sanctifier ses souvenirs trop profanes. Il transforma donc l'édicule en chapelle, étoilant d'or son plafond bleui et nichant une Vierge de Lourdes à quelques mètres. Léger dommage dont nous ne lui voudrons guère, car, si le jardin anglais a pu conserver son charme séculaire, c'est beaucoup à ces hôtes tranquilles que nous le devons. Un peu de Chalgrin subsiste là, malgré les restaurations, les enduits, et cette fabrique à large corniche, soutenue par des consoles, éclairée d'œils-de-bœuf originaux, repose la vue parmi tant de frondaisons.

Quant à la grotte, elle n'a presque pas subi de modifications. Sitôt passé sous l'ouverture qui, dès l'entrée, tamise le jour d'une avalanche de lierre, au-dessous d'un orme plafonnant de toute sa hauteur, on retrouve la vasque rocheuse qui recueillait une cascade. « Derrière la caverne, dit le procès-verbal du 11 pluviôse an V, est placé un réservoir doublé en plomb, recevant autrefois les eaux qui alimentaient le lac et la rivière au moyen de la chute pratiquée dans l'intérieur du rocher; ces eaux étaient amenées par un conduit de plomb, longeant le cul-de-sac, branché sur la rue de Satory ». Les souterrains de ces canalisations ont été repérés. Un mystère gîte cependant dans l'ombre des blocs superbement enchâssés, au fond d'une chambre secrète et parfaitement obscure.

***

Il me reste à narrer sobrement les vicissitudes de la propriété.

Depuis le départ du Roi pour Paris, la belle et bonne ville de Versailles ayant retrouvé un peu de sa sagesse, Roland le Girondin approuve les habitants qui blâment l'enlèvement des plantes rares du parc Balbi. L'ancien jardinier de la comtesse A. Thouin, les avait transportées, par ordre supérieur. Aux

Digitized by Google

administrateurs de Seine-et-Oise, le ministre écrit : « Il est indispensable de conserver à Versailles tous les objets qui peuvent y attirer les curieux ».

Mais les massacreurs de septembre 1792 déferlent jusqu'à la rue de Satory, c'est le règne de Marat et de Robespierre qui commence. Aussi hâte-t-on la dispersion des meubles de Stanislas-Xavier Capet : prisée du 9, vente du 15 juillet. Puis, vient le tour de l'immeuble, dont on commence par faire la description (22 frimaire an II).

Le citoyen Joseph Bouillat estime que les temps s'annoncent plus favorables à la propriété, depuis la mise hors cause de Robespierre; il achète la maison voisine : l'immeuble Le Tellier, bien décidé à récupérer la portion du terrain sous-loué pour huit ans au comte de Provence par J.-M.-Gérard Rayneval, locataire dudit Le Tellier depuis le 6 février 1789. Les choses traînent et, le 15 brumaire an III, la Commission des revenus nationaux réclame à l'administration départementale la vente du château de Grosbois, des écuries de l'avenue de Paris et du pavillon de la Pièce d'Eau des Suisses, au bénéfice des créanciers de Monsieur... et des citoyens profiteurs. J'ai nommé Claude-François Cagnion, marchand de bois, boulevard de l'Hôpital, à Paris, et Charles-Louis Walz, négociant à Paris, rue des Bons-Enfants, qui s'offrent en déposant une consignation. Alors Bouillat s'inquiète d'un tel voisinage probable, il affirme son droit de reprise sur le terrain sous-loué (procès-verbal du 11 pluviôse an V). L'acte de vente de la propriété Balbi est passé, le 22 germinal an V, en faveur de Cagnon et Walz, sur estimation de 80.000 francs... en assignats.

Comme les affaires extérieures du Consulat prospèrent (préliminaires de Leoben), Cagnion le bougnat s'occupe surtout des siennes et pille Bouillat, ainsi que les créanciers de Xavier Capet. Non content d'avoir retardé l'inventaire du mobilier en chassant l'huissier, il vole les pépinières, arrache les arbres, vend les glaces, commence à démolir le pavillon (15 et 16 floréal an V), à tel point que l'administration municipale exige un récolement des meubles et immeubles qui doivent échapper à ce vandale. Un procès-verbal du 23 thermidor an V fixe donc la valeur et les limites du terrain dépendant de

Digitized by Google

l'ancienne maison Le Tellier. Cagnion n'aura plus qu'à démolir le palier débordant sur ce lot, laissant les assises du péristyle à la place où nous les retrouvons.

Le 1er mai 1828, mention est faite encore de l'état des lieux, à propos des travaux entrepris, pour le Séminaire, dans l'immeuble Le Tellier-Bouillat, mais, hélas ! depuis 1798, le pavillon avait disparu, Cagnion était passé.

***

Quand la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat fit attribuer les bâtiments Le Tellier à l'Ecole des Arts et Métiers, on s'inquiéta du sort de sa dépendance : le parc Balbi. Il ne s'agissait plus de Vierges de Lourdes, de Saints purificateurs et de chapelle expiatoire, mais des ravages probables de jeunes gens soucieux de bien employer leurs récréations. La presse locale eut grand raison de donner l'alarme, d'autant que MM. Pams, Bérard et Paul Léon trouvèrent la solution la plus élégante : charger les Beaux-Arts de l'entretien des pièces d'eau, de la grotte, du belvédère et confier les soins du terrain à l'Ecole d'Horticulture.

Entre les mains de ces deux directions, le parc anglais de la comtesse de Balbi n'aura plus rien à craindre. Il demeurera, en même temps qu'un attachant souvenir historique, un des rares spécimens de l'évolution de l'art des jardins.

Jacques Robiquet.

Digitized by Google

LA RENAISSANCE EN PARISIS

L'ÉGLISE DE VILLIERS-LE-BEL

Une des plus remarquables églises de la Renaissance, dans cette Ile-de-France si riche en monuments religieux du XVIe siècle, est celle de Villiers-le-Bel. Elle présente un intérêt fort grand pour l'étude de l'évolution de ce style, car elle se compose de parties élevées à des époques très différentes du siècle. Quoiqu'elle ait depuis longtemps attiré l'attention des archéologues et des historiens d'art, cette église est demeurée fort mal connue. Elle passe généralement pour être l'œuvre du maître maçon de Catherine de Médicis, Jean Bullant, bien que rien, ni dans l'édifice, ni dans l'histoire, ne puisse justifier cette attribution.

Au cours de recherches historiques étendues à plusieurs monuments de ce style et de cette région, nous avons eu l'occasion d'étudier cette église, et nous avons pu retrouver des documents d'archives qui donnent sur l'histoire de sa reconstruction au XVIe siècle des renseignements précieux. Nous en présentons ici une monographie, aussi précise que possible, en nous attachant principalement à l'histoire de l'édifice au XVIe siècle. Et nous aurons le plaisir, en faisant connaître le nom des architectes ou maçons qui l'élevèrent, et de différents artistes qui travaillèrent à sa décoration, de leur transmettre un renom qu'ils méritent.

***

Avant d'aborder l'histoire du monument, considérons-le rapidement. C'est un assez grand et bel édifice, composé d'une nef flanquée de bas-côtés, d'un transept, d'un chœur avec colla-

Digitized by Google

téraux terminé par un chevet plat. Les deux dernières travées du collatéral nord de la nef comportent des chapelles. Deux portails donnent accès dans l'église; l'un, percé dans le mur de la façade occidentale, s'ouvre sur la nef; l'autre est ménagé dans la troisième travée du bas-côté sud de la nef. Un clocher s'élève au-dessus de la croisée du transept. Les différentes parties de cet ensemble sont d'époques très diverses. Le mur de façade, le transept — moins les voûtes — et le mur du collatéral sud sont du XIIIe siècle. Le chevet, c'est-à-dire le chœur, avec ses collatéraux, date de la fin du XVe siècle. La nef et ses bas-côtés sont du XVIe siècle, et de style Renaissance.

Nous sommes fort pauvres de renseignements sur l'histoire de l'église avant le XVIe siècle [1]. Au surplus, les parties de l'édifice qui sont de style gothique sont de médiocre intérêt, à l'exception du transept qui présente un assez élégant triforium. L'église du XIIIe siècle subsista, vraisemblablement sans grandes modifications, jusqu'au XVe siècle. La reconstruction, ou l'agrandissement du chœur, fut sans doute nécessitée par son mauvais état. Au siècle suivant, une raison de ce genre obligeait les paroissiens à agir de même : c'est alors que furent élevées ces belles parties Renaissance dont nous admirons l'architecture et la riche ornementation.

Vers l'année 1546, les marguilliers, considérant que l'église menaçait en partie ruine — elle ne tenait plus guère qu'à grand renfort d'étais — résolurent de faire procéder à sa reconstruction partielle. Il s'agissait d'une entreprise d'importance, car il fallait refaire la nef et, en partie, le clocher. Avant tout, ils décidèrent de prendre conseil de plusieurs hommes du métier, et appelèrent à cet effet trois maîtres maçons, Jean Delamarre, Pierre Berton et Pierre Saurin; ceux-ci se rendirent à Villiers-le-Bel, firent « visitation » de l'édifice et dressèrent un rapport de ce qui était « nécessaire à faire [2] ».

De ces trois maîtres maçons, l'un est déjà connu; son nom a été retrouvé par M. Lefèvre-Pontalis : c'est Jean Delamarre,

(1) Je me borne ici à renvoyer à l'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, par l'abbé LEBEUF. On conserve à la mairie de Villiers-le-Bel une liasse de documents dont quelques-uns sont très anciens, mais qui ne fournissent aucun renseignement sur l'église.

(2) Arch. de Seine-et-Oise. *G 1046* (voy. Pièce justificative).

Digitized by Google

qui, cinq ans avant l'époque où nous nous plaçons, avait construit la voûte de la croisée du transept de Saint-Maclou de Pontoise [1]. Jean Delamarre — ou de La Mare — fut en son temps un homme d'importance; il était voyer de l'abbaye de Saint-Denis en France. Il résidait à Saint-Denis. Il était d'une famille d'artistes; il avait un parent qui portait le même nom que lui — on les distinguait en les appelant l'aîné, et le jeune — qui habitait aussi Saint-Denis et était peintre [2]. Il s'agit ici de Jean Delamarre l'aîné. Quant à Pierre Berton et Pierre Saurin, je n'ai pas rencontré ailleurs leurs noms.

Le rapport une fois dressé, les marguilliers appelèrent le maçon de Villiers-le-Bel et firent marché avec lui pour les ouvrages qu'il fallait faire « celon le contenu du rapport de la visitation ». Ce maître maçon se nommait Guillaume Godart.

C'est donc aux trois architectes dont nous avons donné les noms et à Guillaume Godart que revient le mérite d'avoir construit l'édifice. Mais, disons-le immédiatement, c'est Guillaume Godart qui dans la suite assuma toutes les responsabilités de l'entreprise et son nom doit passer avant tous les autres.

Les travaux consistaient en la démolition de différentes parties de l'ancien édifice, qui ne tenaient plus qu'au moyen d'étais, et l'élévation de nouvelles constructions, d'ailleurs assez mal précisées, mais qui se reconnaissent dans l'église par leur style. L'acte nous a été conservé en original en parchemin, il est daté du 22 décembre 1546 [3]. Il est intéressant de noter que Guillaume Godart devait faire les « enrichissemens » à la volonté des habitants, c'est-à-dire suivant leurs indications ou leur goût.

L'examen de l'église nous apprend que les travaux commencèrent par l'établissement de nouveaux supports destinés à porter les grandes arcades, et la réfection des voûtes du colla-

(1) *Monographie de l'église Saint-Maclou de Pontoise*, p. 28.

(2) 1537, février. Transport de propriété entre Jean de La Mare l'aîné « maistre masson tailleur de pierre et voier de l'abbaye de Sainct Denis » et Jean de La Mare le jeune, peintre, demeurant à Saint-Denis (Minutes de l'étude Cherrier à Paris, *liasse n° 7*). En août 1539, Jean Delamarre établissait un devis de « charpenterie » pour une « granche » appartenant à l'abbaye; le travail de couverture fut exécuté par Sébastien Potier, couvreur. (Ibid., *liasse n° 8*.)

(3) Arch. de Seine-et-Oise. *G 1046* (voy. Pièce justificative).

Digitized by Google

téral sud. Des chapiteaux dont les tailloirs et les corbeilles sont ornés de personnages, de têtes saillantes, des consoles où l'on voit ramper de minuscules salamandres, ornent les piliers. Tous ces motifs sont de l'époque de François Ier. Ainsi donc, un an environ après la passation du marché, le collatéral sud était restauré — il ne convient pas de dire reconstruit, car la plus grande partie du mur méridional et quelques doubleaux des voûtes avaient été conservés.

Les travaux se poursuivirent assez régulièrement jusqu'en 1550 et en 1554 : ces dates se lisent aux culées des deux derniers arcs-boutants du côté sud. En 1554, les deux dernières travées de la nef étaient élevées et voûtées. Il y eut sans doute une interruption assez longue dans les travaux, car les deux autres contreforts sont datés : 1572. Durant ce laps de temps, on travailla au clocher et au collatéral nord, dont le style accuse une période avancée du XVIe siècle. Il n'est pas possible d'être ici très précis. Quoiqu'il en soit, les travaux furent dirigés d'une façon constante par Guillaume Godart : nous allons en effet retrouver son nom dans un fragment de comptes de marguillerie de l'église, qui nous a été, par un bienheureux hasard, conservé.

Nous avons vu plus haut que, par le marché de 1546, Guillaume Godart s'engageait à travailler au clocher de l'église. Peut-être y travailla-t-il entre 1554 et 1572. En 1575, les travaux de maçonnerie étaient achevés, car les marguilliers s'occupaient de l'établissement du beffroi et, à cet effet, envoyaient de nombreux présents à Mme de Montmorency pour avoir du bois [1], ainsi qu'au connétable, qui était alors à la Bastille [2]. Ce beffroi fut exécuté par les charpentiers Florent Dayard, de Beauvais [3], et Denis Leconte, d'Ecouen [4]. Quant

(1) « Premièrement, a esté payé pour l'achapt de deux chappons et six jeunes poulles avec deux panniers de poires qui furent portez a madame la connestable a Paris le jour sainct Laurent Xe aoust 1575, quand on alla parler a ma dicte dame pour avoir du boys pour besongner au beffray, le tout montant à la somme de six livres tournoiz ». (*Registre de comptes de l'église*, année 1574-1577, fol. 68. Arch. dép. de Seine-et-Oise, *G 1044*.)

(2) « Plus a esté payé pour l'achapt de six chappons avec ung pannier de poires qui ont estez presentez à monsieur de Montmorancy estant en la Bastille, montant à la somme de cent solz tournois » (*Ibid.*). On sait que le connétable avait conspiré contre Charles IX. Il ne sortit du « château » de la Bastille qu'en 1576.

(3) Arch. dép. de Seine-et-Oise, *G 1044*, fol. 56.

(4) *Ibid.*, fol. 56 vo.

Digitized by Google

aux travaux de maçonnerie qui étaient à faire, ils étaient toujours exécutés par Guillaume Godart, aidé de son fils Nicolas[1]. En même temps, l'on s'occupait des cloches : l'une d'elles était brisée, il fallait la refondre[2]. Les marguilliers s'adressèrent à un maître fondeur de Beauvais, dont le nom est fort connu, Lamoral de Nainville. Celui-ci refondit non seulement la cloche brisée, mais encore les autres cloches[3].

Durant les années 1577 à 1579, il n'est question, dans les comptes, que de travaux exécutés pour le clocher. Les cloches neuves avaient été placées dans le beffroi. La troisième tomba. Elle fut replacée par Jacques Saulnier, maître charpentier de Paris, Louis Bocquet l'aîné, maçon, et Guillaume Godart, « maître tailleur de pierres[4] ». C'est ici la dernière fois que l'on rencontre le nom de ce maître maçon : il dut disparaître vers la fin de l'année 1578, ou en 1579.

Il fut remplacé par Nicolas Godart, son fils[5], qui précédemment travaillait avec lui, comme nous venons de le voir, et par Louis Bocquet[6]. Vers le même temps, les fenêtres de l'église furent ornées de vitres peintes que l'on peut regretter, car elles étaient l'œuvre de Nicolas Deloys, « vitrier de Madame la conestable », demeurant à Saint-Denis[7]. Les cloches n'avaient pas été bien replacées. Le 25 juillet 1579, les marguilliers passaient marché avec le même Jacques Saulnier pour renhuner les quatre grosses cloches « qui n'estoient bien accomodées[8] ». En outre, deux « pailliers » furent achetés

(1) *Ibid.*, fol. 57 v°.

(2) *Ibid.*, fol. 55.

(3) *Ibid.*, fol. 55.

(4) « Paié à Jacques Saulnier, maistre charpentier demeurant à Paris, et à Guillaume Godart, maistre taillieur de pierres, et à Louis Bocquet l'aisné demeurant audict Villiers la somme de seize livres tournois pour avoir par eux et leurs gens relevé et mis la troiziesme cloche qui estoit chute et la rependre à la place où elle estoit auparavant et aussy rassy deux sellettes et aultres choses par eulx faict audict cloché, comme il apert par l'acquit cy exibé, pour ce icy, XVI l. t. ». (Arch. dép. de Seine-et-Oise, *G 1045*, fol. 51.)

(5) *Ibid.*, fol. 49 v°.

(6) *Ibid.*, fol. 50 v°, 51 v°, 52.

(7) « Paié à Nicolas Deloys, vitrier de madame la conestable, demeurant à Saint Denis, la somme de quarente deux livres dix sols tournois, pour avoir par luy faict et réparé les verrieres de ladicte eglise, comme il apert par l'acquit cy exibé, pour ce icy, XLII l. X s. t. ». (*Ibid.*, fol. 55 v°.)

(8) Jacques Saulnier reçut 86 livres tournois pour son salaire et celui de ses gens. (Arch. dép. de Seine-et-Oise, *G 1044*, fol. 43 v°-44.)

Digitized by Google

l'année suivante à Pierre Le Roy, maître fondeur de cloches à Paris, « pour servir à la petite cloche de ladicte église [1] ». Différents travaux furent exécutés pour son placement par Jean Herbel, menuisier à Villiers-le-Bel [2]. Il y avait donc alors cinq cloches dans le beffroi, quatre grosses et une petite.

Le jour de Pâques de l'année 1581, un « grand et impétueux vent » rompit ou endommagea considérablement une partie des vitraux, ces vitraux qui avaient été posés, nous l'avons vu, par Nicolas Deloys. Ils furent réparés par Antoine Porcher, « marchant vitrier à Paris ». Antoine Porcher reçut pour son travail la somme assez forte de quinze écus soleil [3].

Ici s'arrêtent les comptes de l'église. Ces quelques feuilles ne se rapportent qu'à un temps très court; les renseignements qu'elles nous donnent sont toutefois des plus précieux.

Au cours du XVIIe siècle, le mobilier fut en partie refait ou remplacé, comme l'attestent les inscriptions qui se lisent dans l'église. L'autel fut établi en 1635 [4]. Les orgues furent données en 1669 par Denis Rahault, marchand [5].

Vers cette époque, on construisit les chapelles qui s'ouvrent dans les dernières travées du collatéral nord de la nef. L'une d'elles était achevée en 1672 et sa construction fut l'œuvre de Charles Nepveu, maître tailleur de pierres, ainsi que le prouve un registre de comptes de l'église, aujourd'hui conservé au presbytère [6]. Les vitraux de cette chapelle avaient été « fournis » par Clément Blancquet, vitrier [7]. A partir de 1676, et durant plusieurs années, nous voyons figurer comme maçon de l'église Nicolas de Bergue [8]. En 1677, François Michel,

(1) *Ibid.*, fol. 39 v°.

(2) Arch. dép. de Seine-et-Oise, *G 1046*, fol. 40.

(3) « Paié à Antholne Porcher, marchant vitrier à Paris, la somme de quinze escuz soleil pour son sallaire & vacation d'avoir par lui & ses gens faict touttes et chascunes les reparations necessaires a faire ès vitres de ladicte eglise, lesquelles vitres ou partie d'icelles avoient esté rompues & endommagées au moien du grand & impétueux vent advenu le jour et feste de Pasques l'an du present compte, et de marché faict avec ledict Porcher ». (*Ibid.*, fol. 38.)

(4) GUILHERMY, *Inscriptions de la France du Ve siècle au XVIIIe*, t. II, p. 441.

(5) *Ibid.*, p. 444.

(6) *Comptes de l'église pour les années 1675 à 1690*, fol. 6. — J'ai moi-même retrouvé ce registre en explorant les recoins de la sacristie. Il était accompagné de plusieurs autres, ceux-ci du XVIIIe siècle, que je n'ai pas eu encore le loisir de parcourir.

(7) *Ibid.*

(8) *Ibid.*, fol. 36, 46, 86, etc.

Digitized by Google

menuisier, finissait « les deux lambris qui sont aux deux costez des ailes de l'église proche les deux petits autels [1] ». D'autres mentions de Michel suivent, dans le cours des années suivantes [2]. On peut présumer que c'est lui qui, vers 1669, exécuta le buffet d'orgues offert par Denis Rahault, et qui est orné d'une série de scènes sculptées représentant la vie du patron de Villiers-le-Bel, saint Didier.

Notons encore que le sculpteur Arty exécuta, en 1674, un crucifix pour l'église : c'est sans doute le crucifix que l'on attribue généralement à Girardon [3].

Je termine ici ces quelques notes. L'église est aujourd'hui classée au nombre des monuments historiques. Le classement préservera de la destruction un édifice d'un grand intérêt artistique et archéologique.

*
* *

J'ai dit plus haut que l'église présentait une nef flanquée de bas-côtés, les deux dernières travées du collatéral nord comportant deux chapelles, un transept, un chœur terminé par un chevet plat [4].

La nef et ses collatéraux, élevés de 1546 à 1572, présentent l'évolution du style de la Renaissance. Le bas-côté méridional et les travées de la nef, côté sud, sont dans le style du temps de François Ier; les travées nord, d'un style déjà plus avancé. Le collatéral voisin accuse les caractères de la seconde Renais-

(1) *Ibid.*, fol. 37 vo.

(2) *Ibid.*, fol. 86, etc.

(3) « [Depense] de la somme de cent livres payée au sieur Arty, sculteur a Paris, pour avoir fait et livré un crucifix a ladicte eglise suivant son marché, et quittance, cy C l. ». (*Ibid.*, fol. 25.)

(4) Je ne dirai que peu de chose de l'élévation du transept et du chevet, qui datent, l'un en partie du XIIIe siècle, l'autre du XVe. Le transept est voûté par trois voûtes sur croisées d'ogives du XVIe siècle; en élévation, chaque travée des croisillons, dont les parties inférieures sont du XIIIe siècle, se compose d'une grande arcade en tiers-point retombant sur des piliers composés d'un massif central rectangulaire flanqué de douze colonnes. Le mur est décoré d'un triforium. La croisée est couverte par une charpente badigeonnée de plâtre. Le chevet comprend deux travées couvertes par deux voûtes sur simples croisées d'ogives retombant sur des piliers de même forme que ceux de la nef, côté sud. Les grandes arcades sont en tiers-point. Le mur de fond est ajouré d'une grande fenêtre flamboyante. Les collatéraux sont couverts chacun par deux voûtes sur simples croisées d'ogives. Chaque travée est ajourée par une fenêtre dont le remplage est flamboyant.

Digitized by Google

sance. La nef, divisée en quatre travées, est couverte par des voûtes d'ogives à liernes et tiercerons formant le dessin de la voûte dite en étoile à losange central, séparées par des doubleaux en arc brisé très ouvert. Les arcs pénètrent dans les sommiers, ceux-ci noyés dans les murs. Les ogives présentent en plan : un bandeau, un quart de rond, un bandeau oblique; l'extrémité est suivie par un boudin taillé en forme de poire, amorti par un petit filet. Les nervures qui composent le losange central sont encore de profil gothique. Le doubleau est de dessin plus compliqué; il se compose de deux bandeaux, d'un quart de rond, d'un filet, d'une scotie profonde relevée par un listel, d'un petit cavet et d'une doucine. Cinq clefs décorent chaque voûte; la clef centrale est décorée d'arcades, les autres sont de simples « pendentifs » décorés de feuillages. La première voûte, construite en 1572, n'a point de clefs; de simples plateaux décorent les intersections des nervures [1].

En élévation, les travées se composent, du côté sud, de grandes arcades en arc brisé peu ouvert, dont les moulures, cavets successifs séparés par des listels, des arêtes, un quart de rond, pénètrent dans le fût des piliers. Ceux-ci sont constitués par un massif irrégulier, plutôt hexagonal, sur lequel viennent s'appliquer les nervures des arcs. Les bases sont de profil gothique (base dite en forme de bouteille); elles sont de forme très compliquée. Elles reposent sur un socle à douze côtés. Il faut remarquer ici que des piliers de ce genre se trouvent à Saint-Eustache; ce n'est pas le seul rapprochement que l'on peut trouver à faire ici avec la grande église parisienne.

Au-dessus des grandes arcades s'élève un mur absolument nu. Des fenêtres hautes s'ouvrent sous les formerets; elles sont assez lourdes de forme, étant très peu élevées, car leur appui ne pouvait descendre plus bas que le niveau du sommet du toit en appentis qui couvre le collatéral. Ces fenêtres présentent comme remplage trois arcs en plein cintre, tréflés, portés par deux meneaux et surmontés d'une baie ronde et de deux losanges flanqués de deux mouchettes.

La seule décoration que comporte cette partie de la nef

(1) Peut-être les clefs ont-elles été sectionnées.

Digitized by Google

Intérieur de l'Église de Villiers-le-Bel

Cliché Burthe d'Annelet.

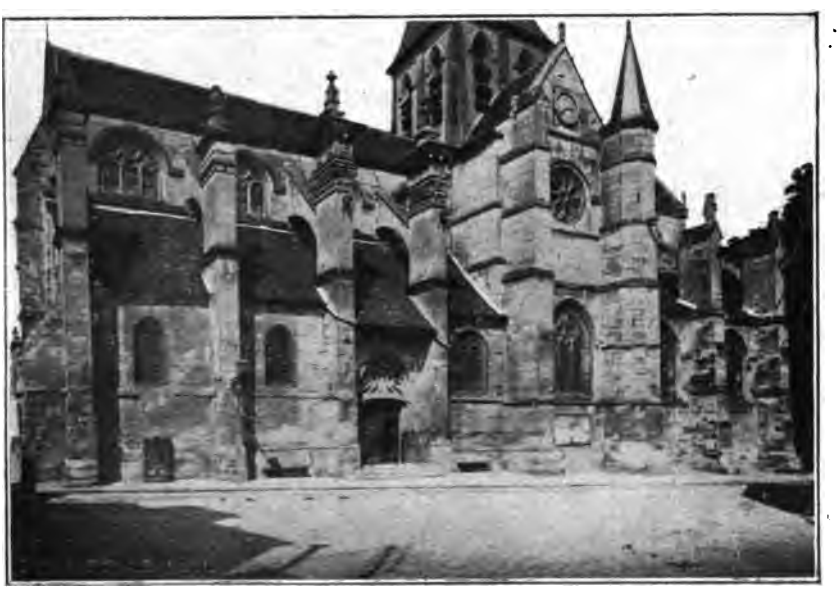

Façade latérale de l'Église de Villiers-le-Bel

Digitized by Google

Digitized by Google

consiste en de petites consoles ou culots qui reçoivent, sur chaque pilier, les retombées des listels et des cavets des grandes arcades. Les consoles présentent de fort jolies sculptures qui contrastent avec les ornements classiques des consoles des piliers nord. Au pilier adossé au mur de fond, se voit un petit personnage montrant un écusson martelé; au second support, les consoles sont décorées de feuillages; au troisième et au quatrième, de petits génies montrent des écussons sur lesquels figurent deux salamandres; d'autres sont représentés avec des salamandres rampant à leurs pieds [1].

Le côté nord de la nef est en son ensemble aussi homogène que le côté sud: mais il porte l'empreinte d'un style postérieur. Le plan des piliers, le profil des arcades sont les mêmes; mais la décoration est devenue classique [2]. Les pilastres sont ornés de beaux chapiteaux corinthiens surmontés d'un entablement complet, architrave à bandeaux, frise, corniche à denticules, qui se continue dans toute la longueur de la nef. De petites têtes d'anges se trouvent sous la corbeille des chapiteaux, au sommet des fûts; la ressemblance avec Saint-Eustache est ici frappante. Les chapiteaux des troisième et quatrième piliers sont d'une remarquable ampleur. En outre, Godart a décoré le plat du mur, au-dessus des grandes arcades, d'un entablement continu comprenant architrave, frise et corniche, sans style bien défini. Les petites consoles qui reçoivent les retombées des listels, sont carrées, formées de petites corniches réunies, aux plafonds décorés de feuilles, avec un culot de même ornementation. Au troisième pilier, les consoles sont rondes; au quatrième, le plus ancien, elles sont rondes, et le culot est une petite tête.

Le bas-côté méridional est le plus ancien; c'est par sa restauration que Guillaume Godart commença ses travaux. Comme dans le bas-côté nord, il conserva l'ancien mur du XIIIe siècle, avec les voûtes et les nervures, et refit seulement

(1) Le même sujet figurait probablement au dernier pilier de la nef; la console est mutilée.

(2) Il est intéressant de noter que le même maçon exécute, ou fait exécuter, une décoration absolument différente. Si les textes n'étaient pas là pour nous renseigner, on serait tenté d'attribuer à deux maçons différents ces parties de l'église. Rappelons que Guillaume Godart devait décorer le monument « à la volonté des habitans ».

Digitized by Google

les piliers en sous-œuvre. Les pilastres adossés au mur sont épannelés. Seule la quatrième croisée a un formeret et un doubleau Renaissance, collé contre l'ancien du XIIIe siècle, et une fenêtre de la même époque. Chaque travée est couverte par des voûtes sur simples croisées d'ogives. Les clefs sont sans intérêt. Les nervures, dont le profil se rapproche de celui des ogives de la nef, pénètrent dans les fûts des supports. Les doubleaux sont en tiers-point, et sont ceux du XIIIe siècle. Il est probable que Godart réemploya pour le monument, comme il est notifié au marché, les pierres « lycittes à y mettre ». Il orna les piliers de chapiteaux dans le style du temps, avec de petits personnages debout autour de la corbeille, des bustes saillant de la concavité des tailloirs: on distingue mal ces sculptures qui ont été recouvertes d'un épais badigeon. Ces travaux, réfection du collatéral, élévation des murs de la nef, furent faits dans un délai assez court, ainsi qu'il est dit plus haut. Godart passa ensuite au côté nord.

Le bas-côté nord présente le dernier état de l'architecture de la Renaissance. Les grandes arcades accusent trois bandeaux séparés par deux quarts de rond, deux doucines renversées, séparées par une scotie. Il est couvert par quatre voûtes sur simples croisées d'ogives séparées par des doubleaux en plein cintre. Les ogives présentent comme profil, sur chaque côté, deux bandeaux séparés par un quart de rond: l'extrémité est suivie par un demi-boudin. Les doubleaux se composent de trois bandeaux séparés par deux quarts de rond; l'extrémité est un demi-boudin. Les clefs de voûte sont très simples : ce sont des « pendentifs » décorés de feuillages. Les arcs retombent d'une part sur des demi-colonnes engagées dans les piliers de la nef, d'autre part sur des pilastres de même forme, adossés au mur de fond. Ces supports sont décorés, dans le style corinthien, d'une base attique montée sur socle, et d'un chapiteau surmonté d'un entablement avec corniche à denticules. Au mur des deux premières travées, court un motif décoratif qui se compose d'un entablement formé d'une architrave, d'une frise décorée de postes feuillées, et d'une corniche à denticules.

Dans ce bas-côté, s'ouvrent les deux chapelles construites au XVIIe siècle, et qui chacune n'offrent rien de remarquable.

Digitized by Google

La façade occidentale se compose d'un simple mur, d'ailleurs très ancien (XIIIe siècle), et en très mauvais état. Deux contreforts qui reçoivent les poussées des grandes arcades divisent cette façade en trois parties. La partie centrale est percée d'un portail en arc brisé, surmonté de deux fenêtres. Une baie ajoure le comble. Les murs des collatéraux sont décorés, à la hauteur de la base du toit en appentis, des moulures de l'entablement corinthien. Du côté sud, le mur du collatéral de la nef est resté tel qu'il était sans doute avant les travaux entrepris au XVIe siècle: il n'offre aucun caractère. Dans la troisième travée, s'ouvre un porche du XVIe siècle qui se compose d'une arcade en anse de panier surmontée d'un tympan décoré de soufflets et de mouchettes. Ce porche a été restauré. Le collatéral est couvert par un toit en appentis. Les fenêtres hautes de la nef sont en arc brisé très ouvert: elles sont encadrées par une moulure qui épouse la forme de l'archivolte. Les poussées des ogives et des doubleaux sont épaulées par des arcs-boutants qui s'appuient sur des culées dont la décoration présente le principal intérêt de cette partie de l'église. Les contreforts, au nombre de quatre, sont datés 1550, 1554 et deux fois 1572. Les deux derniers, 1554 et 1550, sont surtout très richement ornés. Ils présentent un fût cannelé surmonté d'un chapiteau composite, dont la corbeille est décorée de feuilles d'acanthe, surmontée d'un tailloir ionique sur lequel repose un tailloir corinthien. L'architrave est ornée de petites cannelures; la frise est décorée de palmettes; la corniche est supportée par des modillons ornés de feuilles, et son plafond, sculpté de rosaces. Au-dessus de cet entablement prend place un acrotère rectangulaire, épaulé par une volute, sur lequel est gravée la date de chacun des contreforts. Le plus ancien est surmonté d'un petit dôme dont les supports sont décorés de mascarons et qui se termine en un vase de fleurs. Ces contreforts présentent entre eux de légères différences dans le détail desquelles je ne veux pas entrer. La décoration est complétée par deux fausses gargouilles cariatides de petite dimension, et qui représentent un homme et une femme entièrement nus, sans doute Adam et Eve. Les deux contreforts datés 1572 sont beaucoup moins beaux. Ils sont décorés de moulures appartenant au style dorique. Ils sont surmontés de vases.

Digitized by Google

Du côté nord, l'élévation de l'église ne présente aucune particularité à signaler.

L'élévation du transept, du côté sud, se compose d'une fenêtre en tiers-point, surmontée d'une petite rose. Une tourelle d'escalier s'élève à l'angle oriental. L'élévation du chœur et de ses collatéraux présente la même disposition générale que celle de la nef et de ses bas-côtés. Le chevet plat ne comporte aucune particularité à remarquer.

Charles TERRASSE.

Digitized by Google

PIÈCE JUSTIFICATIVE

22 décembre 1546.

Marché entre Guillaume Godart, maçon et tailleur de pierres, d'une part, et Nicolas Bonnet et Jean Blanchart, marguilliers de l'église Saint-Didier de Villiers-le-Bel, de l'autre, pour l'exécution de travaux de maçonnerie à faire en ladite église, conformément au rapport dressé à cet effet par Jean de La Mare, voyer de l'abbaye de Saint-Denis, Pierre Berton et Pierre Saurin, maîtres-maçons, moyennant les prix de 40 sols tournois la toise pour les travaux à exécuter en l'église et de 50 sols tournois pour ceux à exécuter au clocher.

(Archives départementales de Seine-et-Oise, *G 1046.*)

Marché des voultes faict à Guillaume Godart en V°XLVI (1).

A tous ceulx qui ces présentes lectres verront, Pierre Letavernyer, prevost de Villiers le Bel, sallut. Savoir faisons que, par devant Didier Delyons, substitud audict lieu soubz et en l'absence de Nicolas Prevost, clerc, tabellion juré commis audict lieu et estably de par noble, hault et puissant segneur monsegneur messire Anne de Montmorancy, baron, segneur dudict Montmorancy, premier baron, grand maistre connestable de France, segneur dudict lieu, furent presens en leurs personnes Nicolas Bonnet et Jehan Blanchart, es noms et comme marguilliers de l'œuvre et fabricque monsieur sainct Didier, pastron de Villiers le Bel, d'une part, et Guillaume Godart, masson et thailleur de pieres, demeurant audict lieu, d'aultre part, lesquelles parties de leurs bons grez, sans aulcunes contrainct[es], recongnurent et confesserent avoir faict ensemble ce qui s'enssuyt.

C'est assavoir que ledit Godart a prins desdictz Bonnet et Blanchart esdictz noms à faire l'ouvraige et massonnerye qui est de présent nécessaire à faire à ladicte église suyvent et sellon le contenu du rapport de la visitacion qui est faict et signé de maistre Jehan de La Mare, voyer de Sainct Denis en France, Pierre Saurin, maistre masson, et Pierre Berton, aussi maistre masson, à la requeste desdictz marguilliers et habitans dudict Villiers. Aussdicte charge que ledit Godart sera tenu et a promis faire lesdictes ouvraiges et mass[oneryes] bien et dument et suffisament selon le contenu dudict rapport, [f]aire les estayemens, fourme d'échafaux, boys et clayes et tout ce qu'il fault fournir et faire, ensembles

(1) Mention au dos de la pièce.

Digitized by Google

les desmollicions qui conv[i]endra faire p[our] faire ladicte massonnerye, thayer les pierres pour les faire servyr et remectre en euvre ceulz qui pouront estre lycittes à y mectre en les reparant, reserver la pierre de chaux, sablon et plastre en pouldre pour faire lesdictes ouvraiges et massonneryes, aussi que lesdictz marguilliers seront tenus livré et faire les cheriages du boys desdictz estaymens, escharfaulz et clayes jusques a quatre lieues ou environ, à la charge que ledict Godart hoste les estayes qui sont en ladicte eglise de present, sera tenu d'en livre[r], bailler et fournir d'aultre a ces despens a l'entour dudict Villiers. A la charge qu'il sera tenu et a promis faire comme dessus lesdictes ouvraiges et massonneryes bien et suffisament cellon le contenu du rapport de visitacion dessus dict a ses perilz et fortunes des inconveniens qui pouroyent advenir et de ce faire baillera ledict Godart plaige et caucion bonne et suffisante demourant audict Villiers le Bel. Moyennant pour chascune thoisze dudict ouvraige de massonnerye, quarante solz tournois, thoize aux uz et coustumes de Paris, et faire les enrichissemens à la voullonté desdictz habitans et marguilliers dudict Villiers. Aussi sera tenu et a promis ledict Godart de faire cy après l'ouvraige et massonnerye qui convient de faire pour faire le clocher de ladicte eglise au pris de cinquante so[l]z tournois, chascune thoize comme dessus. Car ainsi a esté dict et acordé entre lesdictes parties soulz l'obligation de tous le[urs]? b[iens] [d']eulx [et] de [leurs h]oirs, meubles et immeubles, presens et advenir, que lesdictes parties esdictz noms en ont submys a instituer partout ou trouvés seront pour le contenu en ces presentes aconplir.

Et le dict jour cy dessoubz transcript, est comparu en sa personne Loys Delions, laboureur, demourant audict Villiers le Bel, lequel de tout ce que dessus est dict, de son bon gré et bonne voullonté, a pleigé et caucionné ledict Guillaume Godart, son gendre, qui l'en a promis le desdomaiger soubz l'obligation telle que dessus. Renonceans lesdictes parties en ce faisant a toutes choses generallement quelzconques ad ces lectres contraires, mesme au droict de faire general renonciacion non valloir. En tesmoing de ce, nous avons faict mectre a ces presentes le seil de ladicte prevosté, qui passées furent doubles ès presences de Roger Lair, Ylaire Breton, tesmoings requis et appellés le vingt deuxiesme jour de decembre l'an mil cinq cens quarante six.

N. PREVOST (*seing manuel*).

Digitized by Google

LES VOYAGES

d'Antoine-Nicolas DUCHESNE

à ÉCOUEN, CHANTILLY, ERMENONVILLE, CHOISY, BRUNOY, etc.

EN 1780, 1786 & 1791

Antoine-Nicolas Duchesne appartenait à une famille déjà ancienne dont la filiation remontait à Louis Duchesne, né en 1437, qualifié de « noble bourgeois de Paris » ainsi que Jacques, né en 1469, Guillaume né en 1502, et François né en 1535. A la cinquième génération l'on trouve un Jean Duchesne, né en 1568, « maître serrurier ». Denis, né en 1607, a le titre de « serrurier ordinaire du Roy ». Les Duchesne dès lors seront toujours attachés au service de S. M. Louis XIV crée pour Nicolas, en 1663, la charge de Prévôt des Bâtiments du Roi, dans laquelle Antoine Duchesne son fils, né en 1708, lui succédera. Antoine, peintre et architecte [1], naturaliste distingué et historien d'art — il avait rassemblé les matériaux d'une histoire de l'architecture — a laissé une curieuse correspondance échangée avec le peintre Charles-Joseph Natoire, alors directeur de l'Ecole des beaux-arts de Rome [2], qui témoigne de l'importance de ses fonctions de Prévôt des Bâtiments, sorte d'intermédiaire entre les artistes et la Cour. Antoine Duchesne avait obtenu la survivance de sa charge pour son fils Antoine-Nicolas lorsque la Révolution éclata. Il mourut en 1795.

(1) Antoine Duchesne a attaché son nom à une curieuse invention, celle des persiennes : à Versailles, à l'hôtel dit de Seignelay, rue de l'Orangerie (nos 10-12, suivant LE ROI, *Histoire de Versailles*, et no 70, suivant le *Cicerone*, — ancien numérotage — que nous allons citer), « c'est pour les fenêtres, au midi, du corps-de-logis entre les deux cours, que furent faits, en 1727, les premiers contrevents en lames inclinées, depuis nommées jalousies ou persiennes, par leur ressemblance avec certaines claires-voies des sérails de Perse. L'inventeur était Antoine Duchesne, fils de Nicolas, prévôt des Bâtiments ». (*Cicerone de Versailles*, 1805, p. 145.) Antoine-Nicolas, fils de l'inventeur, est l'auteur de ce guide fort estimable.

(2) Cette correspondance a été publiée dans les *Archives de l'Art français*, années 1852-1853.

Digitized by Google

Antoine-Nicolas Duchesne naquit à Versailles le 7 octobre 1747. L'enfant, élevé dans un milieu fort lettré, où les sciences étaient cultivées à l'égal des arts, ne pouvait manquer d'être digne de ses ascendants. Semblable à beaucoup de ses contemporains, il devait, en suivant la même voie que son père, ajouter un nouveau lustre à ce nom déjà honorablement connu. Nicolas Duchesne élève son fils en l'initiant de bonne heure aux beaux spectacles de la nature et des arts : son premier voyage est de 1757, on le mène voir les environs de Paris, il avait dix ans [1]. Cinq ans après, il visite la Normandie, son itinéraire est : Houdan, Dreux, Evreux, Elbeuf, Rouen, Caudebec et le Havre. Le retour se fait par Jumièges, Rouen, les Andelys, Vernon, Mantes et Saint-Germain [2]. En 1773, il fait une tournée en Gâtinais : il séjourne à Fontainebleau, Puiseaux, Malesherbes, Denainvilliers, puis revient sur ses pas [3]. Antoine-Nicolas, on le voit, avait pris le goût des voyages. Du 5 au 21 juin 1775, c'est à pied qu'il chemine à travers l'Ile-de-France et la Champagne : par Saint-Maur, Lagny et Meaux, il gagne la Ferté, puis de là, en passant par Charly, Château-Thierry et Dormans, il s'avance jusqu'à Ville-en-Tardenois, et gagne Reims, où il assiste au sacre de Louis XVI. Il revient à Château-Thierry, pèlerine à Germigney-l'Evêque comme à Meaux pour y retrouver les souvenirs de Bossuet, et revient par Lagny et Montreuil-sous-Bois. C'est à son père qu'il adressa la relation de son expédition [4], comme celle du « petit voyage » qu'il fit en Angleterre [5].

(1) Cf. plus loin la relation VII, voyage de Choisy, dans laquelle il rappelle sa première visite.

(2) *Voyage de Nicolas-Antoine Duchesne au Hâvre et en Haute-Normandie (1762)*, publié avec une notice par l'abbé BERNIER (1898). C'est à cette excellente notice que nous avons puisé la plupart des renseignements sur la vie d'Antoine-Nicolas. M. l'abbé Bernier les a tenus lui-même de M. l'abbé Tharsice Duchesne, arrière-petit-fils d'Antoine-Nicolas Duchesne. Cf. aussi les excellentes pages de M. E. COÛARD, *Mémoires de la Soc. des Sciences morales*, t. XIX, 1895, pp. XVIII, XXIV et XXVII, et les documents de la Bibliothèque de Versailles provenant du regretté M. Fromageot (*dossier Antoine-Nicolas Duchesne*).

(3) *Une tournée en Gâtinais (octobre 1773)* — rédigée en 1779 — publiée par Paul QUESVERS, Fontainebleau, 1902.

(4) *Un pèlerinage à la campagne et à la cathédrale de Bossuet en 1775*, publié par A. GASTÉ, Caen, 1899. Cette relation a été postérieurement publiée *in-extenso* par M. Henri JADART : *Relation du voyage à Reims d'Antoine-Nicolas Duchesne...* (Reims, Michaud, 1902, in-8°; extr. du t. CXVIII des *Travaux de l'Académie de Reims*).

(5) « Vous savez, écrit Duchesne, que M. Le Blond vient d'emporter avec plaisir en Angleterre les lettres que j'écrivais à mon père pendant le petit voyage que j'y ai fait ». (Cf. le ms. que nous publions, relation III.)

Digitized by Google

Notre voyageur se marie : sa méthode d'éducation, à l'égard de ses enfants, ne différera pas de celle que son père avait adoptée. Il les promènera dès leur âge le plus tendre, afin de former leur goût et développer leur savoir par l'enseignement visuel; c'est ce que nous appelons aujourd'hui des leçons de choses. Ces voyages s'accomplissent — le premier, en 1780, ne se fait qu'avec sa femme et son père, — en 1786 et 1791. Les relations des voyages de ces trois années sont demeurées inédites, et ce sont elles que nous publions aujourd'hui. Nous en ferons plus loin le commentaire, et nous revenons ici aux travaux et à la vie d'Antoine-Nicolas Duchesne.

Entre ses pérégrinations, il se spécialise dans les études de botanique et pousse fort loin ses investigations dans ce domaine. Avec son ami Richard, le jardinier de Trianon, c'est là même qu'il fait des expériences sur la physiologie végétale et sur la naturalisation des plantes. Il y suit les leçons et assiste aux herborisations de Bernard et d'Antoine-Laurent de Jussieu; il s'initie à cette « méthode naturelle » qui devait faire leur gloire.

Dès l'âge de 17 ans, Antoine-Nicolas publie sous les auspices de Bernard de Jussieu un *Manuel de botanique* contenant les caractères et les propriétés des plantes des environs de Paris. Ce travail ouvre une série de nombreux livres d'histoire naturelle, de jardinage, de géologie, d'économie rurale. Son « *Histoire des fraisiers* » (1766) et son « *Essai sur les courges* » devaient être illustrés de 300 dessins [1].

Sa compétence est reconnue des savants : il est en relations avec Buffon, Haller et Linné qui lui adressa en latin des lettres fort élogieuses.

Il imagine de petits almanachs : « *Le Jardinier prévoyant* [2] », fort précieux pour les ruraux et qui serviront de modèle aux « *Bon Jardinier* » futurs.

Songeant à ses enfants, il rédige en 1784 le « *Portefeuille des enfants* [3] », dans lequel il enseigne, en amusant, par des dessins et des descriptions, l'histoire naturelle, les arts, l'in-

(1) Ils font partie aujourd'hui de la collection des dessins originaux que conserve la Bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle.

(2) 9 volumes in-18, de 1770 à 1779.

(3) Paris, chez Mérigot, 1784.

Digitized by Google

dustrie et la géographie. Il conseille les promenades — qu'il met si bien en pratique ! — destinées à l'observation des phénomènes naturels, à la visite des établissements d'industrie, et veut qu'on les résume ensuite par écrit. C'est tout un système d'éducation. Il conçoit aussi le plan d'un musée industriel qui fait présager la création du Conservatoire des Arts et Métiers.

Nous avons vu qu'il est l'auteur d'un guide de Versailles [1]. Mais son ouvrage le plus remarquable paraît être une théorie de l'art des jardins [2]. Il y discourt avec beaucoup de compétence sur l'ancien et le nouveau système, rend pleine justice au genre régulier, puis esquisse les règles de la formule à l'anglaise. La partie la plus curieuse est celle qu'il consacre à Versailles, dont il fait le plus judicieux examen critique que l'on ait peut-être jamais fait. C'est qu'il n'est rien de tel que d'avoir beaucoup vu pour être à même de bien juger.

Si la Révolution, comme nous l'avons dit, ne lui permit pas de recueillir la succession de son père dans la charge de Prévôt des Bâtiments, du moins, au moment de la réorganisation de l'enseignement, sa compétence fut-elle utilisée. Il est nommé d'abord professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale de Versailles, puis au Prytanée de Saint-Cyr. Plus tard il devient censeur du Lycée de Versailles, il crée dans cette ville une Société d'agriculture. Et c'est après une douloureuse maladie, et dans les sentiments d'une grande piété qu'il meurt presque octogénaire, le 18 février 1827, à Paris [3].

***

Duchesne a laissé des manuscrits inédits : celui que nous donnons aujourd'hui est conservé à la Bibliothèque nationale [4]. Ce sont les relations familières de ses voyages aux

(1) *Le Cicerone de Versailles* (Versailles, Jacob ; éditions successives en 1804, 1810, 1813, 1815, 1822).

(2) *Sur la formation des jardins* (Paris, Dorez, 1775, et Paris, Pissot, 1779).

(3) Parmi les enfants d'Antoine-Nicolas Duchesne, son fils Jean, né en 1779 (mort en 1856), fournit une honorable carrière administrative ; il devint conservateur des Estampes à la Bibliothèque de la rue de Richelieu. Il a rédigé de nombreux catalogues de tableaux, dessins, etc., de collections privées ; des Eloges d'artistes (Mansart, Puget) ; des Essais sur les arts (nielles, gravures) et sur l'Opéra.

(4) Bibl. nat., manuscrits : fonds français, *n° 1443*.

Digitized by Google

environs de Paris dans les années 1780, 1786 et 1791. Il les accomplit avec son père, sa femme ou ses enfants, et c'est pour eux qu'il écrit, afin qu'un jour ils retrouvent avec plaisir le souvenir de ces promenades. Peut-être Antoine-Nicolas serait-il surpris de voir ces notes, rédigées avec un abandon tout familial, se répandre aujourd'hui dans le public. Son style est souvent incorrect, heurté, mais il n'écrit que pour les siens. Nous n'avons pas hésité, quant à nous, à publier ces pages [1]. L'on nous permettra de risquer ici une comparaison : certains mémoires de cour nous font l'effet de quelque meuble de prix, fastueux et signé, orgueil d'une collection. Il en est de plus humbles qui ont le charme des choses rustiques : ils sentent délicieusement leur terroir et reflètent amicalement les mœurs paisibles des bonnes gens d'autrefois. Les notes de Duchesne nous font penser à ceux-ci...

ÉCOUEN et CHANTILLY

Notre voyageur fait d'Ecouen et de Chantilly l'objet de sa relation première. Ecouen, assez ignoré de nos jours, fut bâti par l'architecte Jean Bullant pour le connétable Anne de Montmorency, sous le règne de François Ier. Il passa en 1632 par héritage à la maison de Condé, qui le possédait au moment où la Révolution éclata. Napoléon Ier en fit une maison d'éducation de la Légion d'honneur, la Restauration le rendit aux Condé, puis la Légion d'honneur l'occupa de nouveau : c'est aujourd'hui encore sa destination.

Comme Ecouen, Chantilly était un des fiefs des Montmorency. Il avait été fondé au XIVe siècle « dans un périmètre qui a toujours été conservé depuis [2] » par les Bouteiller de Senlis, puis par les d'Orgemont. Anne de Montmorency y ajoute, de 1524 à 1532, les élégances de la Renaissance : Pierre Chambiges est son architecte. Un peu plus tard, vers 1560, Jean Bullant édifie le petit château qui est demeuré

(1) Les premières relations sont publiées ici *in-extenso*, à l'exception de quelques notes sans intérêt pour les curieux.

(2) G. MACON, *Chantilly, Itinéraire*. Nous ne saurions trop recommander, pour l'étude de Chantilly, les remarquables ouvrages de M. G. Macon, conservateur adjoint du Musée Condé à Chantilly, et principalement : *Chantilly et le Musée Condé*, grav. et plans; Paris, Laurens, 1910; *Les arts dans la maison de Condé*; *Ibid.*, Librairie de l'Art ancien et moderne, 1903, et de nombreuses études sur le domaine et la ville. M. G. Macon semble avoir épuisé ce magnifique sujet avec une science aussi précise qu'attrayante.

Digitized by Google

debout [1]. Chantilly passe ensuite aux Condé en 1643. Le grand Condé fait transformer par Le Nôtre, à partir de 1663, le parc, considérablement agrandi, et son fils Henry-Jules confie à Mansart la reconstruction de l'édifice de Pierre Chambiges, de 1688 à 1692. C'est ce dernier que la Révolution a détruit, et que le duc d'Aumale, héritier du dernier prince de Condé en 1830, a fait reconstruire (1876-1882) par l'architecte Daumet dans un style inspiré de celui de la Renaissance.

Voyage de Chantilly (1780).

« Ce n'est donc plus pour faire part de mes observations à une personne absente que je prends la plume en commençant ce petit voyage. Je me trouve entre ma femme et mon père, et c'est le premier que je fasse en compagnie si intéressante. Depuis plus de trois ans qu'une douce chaîne m'attache à mes foyers, par les soins d'une famille naissante que ma compagne a pris soin de nourrir, je n'avais guère trouvé à satisfaire ma curiosité, si vous exceptez la course faite de Versailles à Anguien [2] en 1778 et une promenade au jardin du duc de Chartres en 1779 [3].

.....

Mes affaires finies [*à Versailles*], j'en repars à pied le 28 à 5 h. 1/2 du matin et me trouve avant huit heures à Nanterre.

.....

Le soir, nouvelle traversée de la même plaine comme l'année dernière, mais en y prenant une autre parallèle, qui me fait voir Colombe et Epinay; le dernier village est peu de chose, mais Colombe est garni de superbes maisons pour lesquelles le bourg d'Argenteuil fait un charmant spectacle. La plaine en est plus gracieuse que celle de Nanterre, la terre en semble bien meilleure, et la pente douce au nord en doit rendre l'habitation plus agréable. D'Argenteuil à Epinay, le bord de l'eau est délicieux dans la soirée, la côte qui borde de très près la rivière la mettant en entier à l'ombre, sans que le reste de la campagne y soit.

Avant souper notre hôte, pour tenir lieu de feu d'artifice, nous régale de la vue d'un de ces phénomènes pour l'observation

(1) Le « château d'Enghien », construit en 1769, est aussi parvenu jusqu'à nous.

(2) La ville d'Enghien est moderne. C'est Montmorency qui devint Anguien en 1688 (nouveau siège du duché), pour redevenir Montmorency au XIXe siècle, après 1830.

(3) C'est le jardin de Monceau, que Carmontelle avait dessiné en 1773, dans le nouveau genre irrégulier.

Digitized by Google

desquels la position du lieu devient si précieuse : une aurore boréale accompagnée de la lumière zodiacale dans toute sa force.

.....

Enfin, ce matin lundi 31, la voiture payée d'avance à Saint-Denis, et demandée pour sept heures, vient nous prendre à huit, et nous partons à huit heures et demie; M. Philippon nous conduit par le chemin de Groslay qui traverse jusqu'à la grande route de Beaumont. Il nous faut la rétrograder jusqu'au barrage de Saint-Denis et la doubler à angle très aigu pour prendre la route de Chantilly. Notre novice en voyage trouve la chose assez gauche, mais on lui dit d'attendre que quelque duc d'Anguien-Bourbon prenant plaisir à habiter le chef-lieu de son duché ait le crédit de faire faire une traverse en grande route pour gagner Chantilly.

Après quelques lieues d'une belle route, nous entrons dans la forêt d'Ecouen. Un petit chemin pavé trouvé à gauche [1] nous amène devant cet ancien et beau château dont M. Daubier, concierge, nous procure la visite intérieure. Les appartements sont, comme ceux du XVIe siècle, composés de grandes pièces; deux galeries, un appartement d'honneur ayant salle des gardes [2] et qu'on nomme encore l'appartement du Roi, depuis les voyages qu'y faisait le roi François Ier chez son fidèle connétable Montmorency. La devise [*en*] grec απλανῶσ, choisie par le connétable pour annoncer cette fidélité se trouve encore partout. Quoique les nouveaux maîtres n'aient possédé ces biens immenses que par une confiscation sur un Montmorency rebelle [3], tout y rappelle la gloire méritée du vieux connétable. La statue équestre logée sous une arcade au second étage forme un couronnement riche et élégant à la porte d'entrée [4] quoique

(1) « Par hazard et tout exprès. C'est l'allée Princesse, m'a dit Mlle Antheaume, sœur de Mad^e Gobert, D. P. (? *sic*). — Point du tout, c'est l'allée du Connétable, dit la jeune sœur. » (*Note de Duchesne.*)

(2) Cette salle des gardes existe encore : on y voit une très belle cheminée attribuée à Jean Goujon. Dans le château on voit aussi plusieurs cheminées entièrement revêtues de peintures.

(3) Il est vrai que le château d'Ecouen, comme les autres biens d'Henri II de Montmorency, furent confisqués par Louis XIII, mais ils furent rendus ensuite à la princesse de Condé, l'une des sœurs et héritière de Montmorency.

(4) Le corps de bâtiment de la façade de d'entrée a été démoli à la fin du XVIIIe siècle : il comprenait la galerie où se trouvaient les vitraux de Psyché, et la porte d'entrée monumentale de la cour, dont parle Duchesne. Le recueil de Androuet DUCERCEAU (*Les plus excellents bastiments de France*, 2e partie, 1579) montre la statue équestre ici mentionnée : c'est un personnage costumé à la romaine, casque en tête et l'épée haute, monté sur un cheval qui se cabre. Le corps de bâtiment démoli a été remplacé par une autre construction sous Napoléon Ier : c'est l'entrée actuelle.

Digitized by Google

l'arcade du premier soit un peu écrasée. Les fossés décorés ne prennent pas au pied du château, ce qui n'en a pas moins bonne grâce et donne des communications extérieures d'une porte à l'autre : l'escarpe et la contrescarpe sont décorées d'un bon genre, et le plan des fossés est gracieux. Deux parties rondes élevées accompagnent les ponts du côté intérieur et semblent des tours tronquées : le pavé nous en a paru remarquable, entremêlé de grès et de caillou bleu taillés par carreaux de quatre pouces au plus et posés en lignes rondes concentriques : ailleurs cette espèce de grosse mosaïque est employée en dessins : deux épées se trouvent devant la principale porte ainsi dessinées en mémoire du connétable, et depuis les Condé, les armes de Bourbon ont été tracées au devant [1].

Tout le monde sait que la cour intérieure est plus élevée que la porte d'entrée; on y monte par trois marches en sortant du vestibule; on répète encore dans le lieu que le connétable le fit faire ainsi pour empêcher les carrosses de la famille royale d'entrer chez lui; cela est d'autant plus probable qu'il n'existait alors que les deux coches de la Reine et de la Dauphine, et que cette nouveauté splendide semblait un luxe opposé aux mœurs antiques [2].

L'ordonnance du château est noble au dehors et riche en dedans de la cour, sa forme carrée accompagnée de tourelles : la chapelle qui occupe un angle a des fenêtres d'une bien plus grande proportion, ce qui ne nuit point au tout ensemble. De même, dans la cour, les quatre faces sont différentes et se disputent de beauté. Cependant le côté du nord orné d'un seul ordre corinthien attire les regards, et ils sont satisfaits par la perfection de la sculpture aussi saine que si le ciseau en fût sorti dans l'année. Les tuyaux de descente des eaux des chéneaux sont apparents et faits en plomb, mais les derniers au bas de chacun fondus en bronze se font remarquer par leurs ornements.

Les vitres peintes en arabesques très variées sont ce qui frappe le plus dans les appartements : le détail en occuperait pendant plusieurs heures. Les vitraux de la chapelle [3] sont à

(1) Aujourd'hui c'est une croix de la Légion d'honneur, dessinée de cette manière, que l'on voit au centre de la cour.

(2) C'est une légende qui annonce déjà tous les racontars livresques de l'époque de Louis-Philippe. On ne trouve plus trace aujourd'hui de ces marches.

(3) Ces vitraux sont aujourd'hui placés dans la chapelle du château de Chantilly. Confisqués par la Révolution, ils furent rendus par la Restauration aux Condé, dont le duc d'Aumale, comme on sait, fut l'héritier. En rebâtissant Chantilly, le prince en décora la chapelle. Les portraits du Connétable et de sa femme manquent ; on ne sait ce qu'ils sont devenus.

Digitized by Google

personnages, mais remarquables en ce que de petites figures représentant le connétable à genouil accompagné de ses garçons et sa femme accompagnée de ses filles sont peintes en couleurs naturelles au devant de grandes figures en grisaille qui occupent tout le reste. Cette chapelle est belle par ses proportions et assez bien décorée. Il y a deux tribunes à hauteur du premier étage : l'une en face de l'autel, l'autre de côté au-dessus de la sacristie. Dans cette sacristie se voit un vieux tableau à carreaux d'émail représentant les différents moments de la Passion de Jésus-Christ [1]. On en admire la vivacité des couleurs quoique le bleu y domine un peu trop. Un autre tableau plus singulier représente la Palestine entière, avec des vues supposées de Jérusalem et de ses autres villes, où se trouvent encore sur les bords du Nil Alexandrie, Le Caire et Damiette; ailleurs Babylone, enfin Tyr et Sidon : le tout est exécuté en marqueterie mais fort endommagé. On voit avec plus de plaisir un travail de même genre dans la chapelle même. Ce sont des panneaux de la boiserie [2] sur lesquels sont les apôtres représentés en diverses attitudes avec des attributs et leur nom écrit au-dessous du panneau. Pour aider à l'effet des couleurs, de grandes hachures remplies de noir marquent le dessin et en font le clair-obscur, suivant l'usage alors régnant dans les vitraux et dans les gravures enluminées.

Toutes les belles pièces et même une des deux galeries [3] sont entièrement carrelées en faïence, les autres ne sont que planchéyées comme dans les châteaux d'Angleterre. Des cuirs dorés, de vieux meubles. La hauteur des sièges, des fauteuils à dos bas se fait remarquer : rappelez-vous aussi si vous voulez des chaises de canne à bois doré qui à siège très bas et dos très haut font un contraste complet. Enfin de tout l'ameublement la camarade de voyage n'a trouvé à son gré qu'un tableau de Sainte Thérèse en prières, rendu [4] en broderie de soie or et argent faisant à la fois bas-relief et tableau. Les tables de marbre et de jaspe ont eu leur admirateur, et le botaniste s'est comme de raison longtemps fixé à cette fameuse table qu'on dit faite

(1) Ces émaux seraient aujourd'hui au Louvre.

(2) Ces panneaux ont la même histoire que les vitraux : ils sont aussi placés aujourd'hui dans la chapelle de Chantilly. Il en est de même pour l'autel d'Ecouen.

(3) « Dont l'une représente dans les vitraux les amours de Psyché ». (*Note de Duchesne*). Chacun sait que ces vitraux sont à Chantilly. Au nombre de 44, ils furent exécutés par ordre du connétable Anne de Montmorency (1541-1542). Les cartons, de l'école de Raphaël, sont attribués à Michel Coxie.

(4) « En cheveux » (*sic*). (*Note de Duchesne.*)

Digitized by Google

d'un cep de vigne [1] : elle est d'un pouce d'épaisseur, a 44 pouces de long et 21 à 22 de large, ce qui est le point surprenant. Je ne sais ce que les naturalistes en ont décidé, mais ce bois ressemble fort à mes yeux à la racine d'origuelle. Rappelez-vous encore un cabaret à pied qui posé sur une table s'élève à hauteur pour verser le caffé debout : enfin une manière de guéridon entouré de cinq ou six portions de cercle et dont le plateau creusé d'un bon nombre de petits bassins comme les mirlitons donne dans chacun la représentation de trois dés, tous variés depuis les trois as jusqu'aux trois 6.

Les dehors du château sont très bornés : un parterre en ifs, buis, et fort garni de pivoines est le seul jardin, le parc commence aussitôt. Du côté de l'entrée on ne trouve qu'une médiocre esplanade, et le bois qui couvre toute la colline arrive presque jusqu'au bord du troisième fossé. Le quatrième côté du château commande à la vallée et au village qui est au bas de la colline : la paroisse est assez grande, et la partie du chœur assez élevée est d'un joli gothique. Il ne faut pas oublier que cette position du château d'Ecouen à mi-côte d'une colline exposée au nord lui donne une vue très étendue, très riche et agréable comme toutes celles que le soleil éclaire par derrière le spectateur.

Nous remontons dans notre voiture de campagne qui nous mène à la dînée réglée de Ménil-Aubry où la rencontre d'un artiste de Paris, M. Hersaint, nous fait projeter pour notre retour la visite d'une des plus singulières maisons de *(ici un blanc)*.

Après dîner, luttant contre le sommeil causé par une chaleur accablante, nous suivons notre route constamment bordée d'arbres, mais ainsi que dans celle du matin, ils sont encore fort jeunes dans plusieurs parties; il se trouve aussi quelques parties de bois vers Champlâtreux [2]. On nous avait vanté ce château de l'ancien premier président Molé. Il est beau et s'annonce d'une manière pompeuse et tout à la fois riante : les dépendances sont cachées par des quinconces d'ormes qui bordent la grande route, et l'espèce d'avant-cour qui découvre la face du château n'est accompagnée que de deux vastes portiques de verdure en tilleuls très bien taillés.

(1) Cette table célèbre figure aujourd'hui dans la galerie du Grand Appartement à Chantilly.

(2) Le château de Champlâtreux a été construit au XVIIIe siècle par l'architecte Chevotet, qui fit aussi les jardins. Il est passé aujourd'hui, par voie d'héritage, à la maison de Noailles.

Digitized by Google

L'entrée de la forêt de Chantilly n'a rien de beau, le terrain y semble aussi mauvais que dans celle de Compiègne sur les bords de la grande route : le bois coupé depuis quelques années repousse assez mal excepté un petit fond très garni de beaux baliveaux où l'on semble avoir suivi l'idée de M. Duhamel [1] de les rassembler tous dans la meilleure partie de la coupe. Plus loin on trouve de grandes clairières et les ormes du grand chemin y poussent tout tortus malgré les perches destinées à servir de demi-tuteurs à la principale branche de la tête. Le village de Chantilly n'a qu'une rue, fort longue depuis l'hôpital [2] jusqu'au château : deux retours presque en équerre accompagnent l'hôpital le long du chemin, mais cette espèce de rue fort courte n'est pas comptée. La rue n'est droite que jusqu'à la paroisse ; le portail y forme un avant-corps très saillant. Une seconde direction nous amène à une partie de la pelouse joignant une des extrémités de ces fameuses écuries. Une belle porte a été projetée et même commencée, pour faire la communication du village au château. Le mur de face intérieur est élevé et fait symétrie sur une ligne biaise avec le pignon du grand corps d'écuries, le manège occupant le milieu ; le coup d'œil est magnifique, mais du côté du village on ne voit que de vieilles pierres d'attente de sorte que le premier objet qui nous a pu frapper ainsi que tous les voyageurs arrivant par le chemin public, c'est un bâtiment abandonné [3].

On nous fait descendre à l'auberge du *Grand-Cerf* qui est celle de la poste [4], mais le prix d'une petite chambre au midi, où le soleil nous brûle en y entrant, nous fait fuir, et sur la bonne indication du concierge de la Comédie, M. Basset, que nous avions eu occasion de connaître, nous nous trouvons fraîchement et proprement au *Coq* [5] chez M. Huet, vers le milieu de la rue attenant la porte de sortie du potager du Prince.

.....

Enfin nous partons (*le lendemain*), après déjeuner pour par-

(1) Il s'agit ici de Duhamel de Monceau, qui fut un des agronomes les plus célèbres du XVIIIe siècle (1700-1782).

(2) Fondé par le duc de Bourbon, ministre de Louis XV.

(3) Ce bâtiment devait être en réalité le quatrième pavillon, en symétrie avec ceux qui terminent le corps des écuries à chaque extrémité, et le troisième formant l'angle des cours du côté de la ville. Sous ce pavillon projeté, une voûte aurait permis le passage de la route actuelle.

(4) Le *Grand-Cerf* n'existe plus. Cette auberge était indépendante de celle de la Poste. (Cf. MACON, *La ville de Chantilly*, Senlis, 1908, 2e partie.)

(5) Auberge à l'enseigne du *Coq doré*. Plus tard (1784), maison d'éducation. No 60 actuel de la rue du Connétable. (*Ibid.*)

Digitized by Google

courir le vieux jardin fait par Le Nôtre [1] dont la cascade fait partie, voir en passant le château d'eau et visiter tous les détails de l'Ile d'Amour qui sont les derniers embellissements que le Prince [2] ait fait faire : la plupart des treillages ne sont finis que de l'année même et attendent les plantations pour l'hiver prochain. En ressortant, une nouvelle traversée nous amène aux potagers, dont la porte de derrière nous remet à notre *Coq*.

A demi rafraîchis après avoir mangé la poule-au-pot d'Henri IV et de plus un très bon cantaloup et des abricots-pêche, fruits inconnus à Louis XIV même, nous ressortons de notre auberge à l'instant le plus chaud pour aller voir les appartements: On y entre à deux heures précises pendant le dîner des maîtres, tel est l'ordre, et tout en bouillant il faut encore leur savoir gré de cette permission et de la certitude où l'on est de n'être pas refusé.

L'escalier du Grand Condé qui remplit l'angle le plus aigu de la cour se trouve ainsi placé dans un angle et cependant avoir son entrée fort près de la ligne de milieu de la porte d'entrée et de la cour du connétable. Cet escalier a trois rampes, la première au milieu et deux parallèles sur les côtés, ce qui facilite la distribution. La chapelle [3] y tient, elle est belle et noble, d'une très grande élévation, peut-être par cette raison un peu trop petite, éclairée de haut seulement, décorée comme celle de Versailles et celle des Invalides en bas-reliefs sur la pierre, quatre bustes des Evangélistes, un tableau au-dessus de l'autel [4] surmonté par une grande fenêtre; les bois en blanc à moulures et sculptures dorées, mais le plafond sans peinture. Un balcon demi-circulaire fait tribune pour l'orgue et un petit bout seulement pour quelques princesses incommodées.

De l'autre côté de l'escalier se trouvent les appartements du Roi et de la Reine, grands et beaux mais absolument dans le genre de tous ceux de Louis XV à Versailles, Trianon, Compiègne et autres. On ne voit point le reste de cet étage ni le second en attique où sont logés le duc et la duchesse de Bourbon, et les seigneurs : on les dit fort simples. Celui du Prince de

(1) Des jardins dessinés par Le Nôtre — pour la partie qui est du côté de la ville — il ne reste que les « Cascades de Beauvais ». Ils ont été détruits sous la Restauration et remplacés — très diminués comme superficie — par le jardin anglais dessiné par Victor Dubois (1819-1820).

(2) Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé (1736-1818).

(3) A cette époque la chapelle occupait l'emplacement de l'escalier d'honneur actuel Elle avait été construite par Jean Aubert, sous le duc de Bourbon, en 1719, à la place d'une chapelle du XVIe siècle.

(4) Une Résurrection de Coypel.

Digitized by Google

Condé est au-dessous et répond à la beauté du lieu ; mais le superbe est l'appartement de Mademoiselle. L'élégance et la plus grande richesse s'y trouvent réunies, aussi est-il de même date que le Palais Bourbon à Paris. Le sallon de musique, le sallon, la chambre à coucher et les cabinets se disputent par la recherche dans l'ameublement. Je ne citerai comme botaniste que celui qui est composé du recueil des plantes d'Amboine [1] et de Malabar [2] publié par les deux Hollandais Rhude et Ramphe, lesquelles figures, coloriées et découpées, sont appliquées sur un fond favorable et couvertes d'un vernis général.

Le cabinet de physique et celui d'histoire naturelle occupent quatre ou cinq pièces en enfilade dans le petit château. Il intéresse nécessairement les moins connaisseurs par sa belle disposition. Ce n'est que depuis 1774 qu'il a été décoré comme il l'est, et rangé par M. de Bomare [3] : on le dit aussi considérablement augmenté. Il est sans doute bien loin du complet du cabinet du Roi, mais moins confus et mieux éclairé il est bien plus capable de procurer une jouissance habituelle d'agrément.

Une autre beauté qu'offre encore ce petit château si difforme à l'extérieur c'est la galerie du Grand Condé. Ses victoires y sont peintes [4] mais ce n'est point par des allégories, comme les conquêtes et les grandeurs de Louis XIV le sont dans la galerie de Versailles. Ici tout est littéral, chaque tableau représente l'instant décisif de l'action, et d'autres petits tableaux qui encadrent le grand donnent la carte du pays et rendent en outre les positions successives des troupes. Ce doit être un traité de tactique par démonstrations. Le seul tableau du milieu de la galerie offre une allégorie, on sait que le héros y paraît accompagné du Génie de la France, il regarde une Renommée qui publie ses hauts faits et semble vouloir l'arrêter tandis que l'Histoire assise au-dessous le console en déchirant les premiers feuillets qui contenaient le récit de la guerre des princes révoltés contre la Reine Régente et son ministre. Il se trouve dans la tête de l'Histoire une expression vraiment sublime et celle de Condé ne l'est pas moins [5].

(1) Ile d'Asie, l'une des Moluques, aux Indes orientales.

(2) Presqu'île de l'Inde, en deçà du Gange, se termine au cap Comorin.

(3) Valmont de Bomare, naturaliste, fut le directeur des cabinets scientifiques du prince de Condé (1731-1807).

(4) Cette suite fut exécutée de 1686 à 1692 par Sauveur Lecomte, d'après les ordres du Grand Condé. Elle existe encore dans la galerie de Chantilly. Deux des petites toiles sont pourtant des copies, les originaux n'étant pas rentrés après la confiscation révolutionnaire.

(5) Cette Allégorie fut exécutée par Michel Corneille en 1691.

Digitized by Google

La salle de spectacle construite depuis peu dans un bout de l'orangerie [1] joignant la galerie des Cerfs, nous arrête quelques instants ; elle est joliment décorée et bien suffisante pour des pièces de société. Le théâtre ordinaire des comédies s'agrandit à volonté pour l'opéra : des décorations portatives se placent dans des vestibules dont les portes s'enfilent et enfin une niche de rocailles adossée au mur de terrasse à plusieurs toises de distance donne un allongement considérable à la perspective, d'une manière analogue à ce que le prince de Croÿ nous fit voir il y a quelques années à l'Hermitage [2].

Il faut dire un mot de la paroisse [3]. Dans le style romain ordinaire aux bâtiments du XVIIe et du XVIIIe siècles, l'intérieur est d'une proportion assez agréable. Mais au dehors il se trouve de petites tours des deux côtés du portail qui ne l'embellissent nullement.

Quant aux Ecuries [4] ce n'est plus une remarque à faire de dire qu'elles anéantissent le château pour leur noblesse. Il est en effet difficile d'imaginer un bâtiment plus imposant et tout à la fois plus élégant. Mais j'avoue que forcé d'admirer le bâtiment, je ne pouvais contenir un sentiment de mépris mêlé d'indignation qui me semble le juste paiement de la profusion qui l'a fait élever. Cette élévation des voûtes, cette belle ordonnance de croisées bien mieux proportionnée et bien plus légère que celle de l'Orangerie de Versailles, ce sallon central, ce groupe de chevaux et de palefreniers qui décorent la fontaine, cet autre cheval également en bronze [5] qui couronne la coupole en dehors et s'aperçoit de très loin, cette enfilade des cours de derrière, ce manège, cette immense pelouse qui n'est terminée que par la forêt, tout est sublime dans cette partie.

.....

La chaleur de plus en plus grande nous renferme encore une fois. Mais vers six heures, nouvelle et dernière promenade.

(1) L'Orangerie de Mansart, construite de 1682 à 1686, coudée, à angle droit, avec la vieille « galerie des Cerfs » (construite en 1530 par Anne de Montmorency), encadrait le grand parterre de Le Nôtre.

(2) Le château de l'Ermitage, situé près de Condé-sur-l'Escaut en Picardie, bâti sous Louis XV par le maréchal de Croÿ, appartient à ses descendants.

(3) L'église de Chantilly, édifiée de 1687 à 1690 par Mansart, sous Henry-Jules de Bourbon, prince de Condé.

(4) Les magnifiques écuries de Chantilly ont été bâties, de 1719 à 1735, pour le duc de Bourbon, par l'architecte Jean Aubert.

(5) C'était une Renommée, non pas en bronze, mais en plomb ; elle fut abattue en 1792 par la Révolution. Les chevaux de plomb de la fontaine furent aussi détruits.

Digitized by Google

débarrassés de cet importun guide, qui nous avait fait ouvrir les portes de tous les endroits fermés. Ce qu'il restait à voir est la partie absolument publique qui peut répondre à ce qu'à Versailles nous nommons le petit parc. Nous traversons pour cela une partie du grand jardin et après avoir passé un pont sur le grand canal nous nous trouvons au devant de la Ménagerie [1]. Les superbes carpes dorées et argentées y abondent autant que dans les fossés mêmes du château. Notre compagne y prend grand plaisir à voir les plus fortes chasser les autres d'un coup de queue et disputer le pain, que nous leur jetions, aux cygnes qui y sont également nombreux. Pour jouir de la vue du château et de ses accompagnements dans tous ses points, nous remontons lentement ce prodigieux canal [2] jusqu'à la cascade non moins étonnante qui le nourrit des eaux de la rivière de Nonette reçues dans un premier bassin rond. Par hazard un promeneur muni d'une clef me procure la visite de la rivière dans son état naturel hors des murs, et l'idée de l'avoir cachée ne nous en paraît pas plus heureuse. Nous rentrons enfin à la fraîche pour nous disposer à la visite des beautés naturelles d'Ermenonville, projetée pour le lendemain. »

Il est fort regrettable que le manuscrit soit affligé ici d'un « trou » : plusieurs pages manquent, qui nous privent d'une description sans nul doute curieuse, celle du jardin anglais, dessiné par l'architecte Leroy (1772), et celle du Hameau (1778). Le premier, sur lequel Duchesne donne néanmoins quelques notes, a perdu depuis cette époque plusieurs de ses attraits (le Port des Pirogues, l'Antre, l'Ile des Orangers et le Verger, la Guinguette avec ses statues de Bacchus et de l'Amour). Quant au Hameau, la « Bibliothèque » a disparu, le « Billard » a été reconstruit, la décoration intérieure de la « Grange » a été refaite sous la Restauration, et celle de la « Salle à manger » sous le duc d'Aumale (1875).

Nous possédons de Duchesne la fin de sa description du Hameau : il dépeint l'intérieur de cette fabrique qui se nommait la « Salle à manger » en raison de sa destination. Sa décoration était des plus curieuses, elle représentait « une sorte de rendez-vous de chasse : on croit être au milieu d'un bois touffu; les sièges imitent des troncs d'arbres, des canapés de verdure et des groupes de fleurs naissent en pleine terre; quelques ouvertures ménagées çà et là entre les

(1) La Ménagerie de Vineuil, sur l'autre rive du Grand-Canal, fut commencée par le Grand Condé (1680) et terminée par son fils Henry-Jules. Il n'en reste plus rien aujourd'hui, si ce n'est la ferme dite de la Ménagerie. (Cf. l'étude de M. MACON, dans l'*Histoire des Ménageries*, du Dr LOISEL ; Laurens, éd.)

(2) Le Grand-Canal, qui est la gloire de Chantilly, fut achevé en 1681.

Digitized by Google

branches d'arbres laissent pénétrer la lumière. » (DULAURE, *Environs de Paris*, 1786).

Le manuscrit conclut ainsi :

« cet intérieur de verdure factice, fort éclairé, se marie passablement avec la verdure véritable du dehors, tenue dans un demi-sombre par des lumières habilement ménagées : mais gare au clair de lune si les ombres contredisent celles du décorateur ; et si c'est la lumière du soleil qui vienne à pénétrer dans ce bocage de théâtre, l'homme de goût n'a de ressource que de fuir promptement un si grossier contresens. Cette salle n'est ni pavée, ni parquetée, mais battue en recoupe et sablée comme une orangerie, et l'on a prétendu compléter l'illusion en plaçant çà et là dans les encoignures de petits massifs de fleurs, qu'on y apporte sans doute toutes élevées en pots comme dans nos appartements : ces fleurs ont au moins l'avantage réel d'y répandre une bonne odeur.

Le bocage entier occupe une quinzaine d'arpents. Un grand reproche qu'on peut faire à sa plantation c'est de n'être pas assez variée d'arbres et d'arbrisseaux de différente nature. Le saule pleureur si facile à multiplier et si agréable aux bords des eaux s'y trouve à peine, et hors quelques argousiers [1] et quelques platanes tout est en arbres des plus communs. On a cru que quelques orangers y feraient un bon effet en les enterrant : mais pour éviter l'humidité il a fallu élever au pourtour un tertre de gazon qui décèle beaucoup trop la caisse : d'ailleurs la forme de la tête en boule régulière fait disparate dans un bocage agreste.

N'oublions pas un joli pont triple, dont les trois portions tournantes sur un centre commun laissent passer à volonté les chaloupes de promenade et forment communication d'un rivage à l'autre par dessus deux canaux faisant le T comme dans la figure ci-jointe [2].

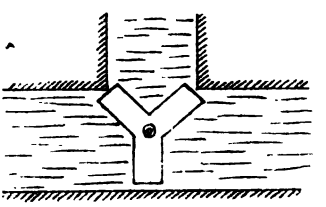

(1) Genre d'arbrisseau épineux.

(2) *En note marginale* : « Je ne sais s'il faut parler d'un rocher ou plutôt d'une caverne construite en planches peintes, au-dessus d'une des petites rivières qui coupe tout le terrain. La composition en est chaude, mais on ne peut regarder

Digitized by Google

Si la Nature en liberté forme les charmes du Hameau et du bocage qui l'accompagne, c'est à l'art le plus recherché que l'Ile d'Amour doit les siens. Cette grande partie occupe à la gauche du château un triangle renfermé entre le grand canal et le petit qui borde l'orangerie. Un autre canal parallèle à ce dernier coupe encore le tout en deux îles séparées et forme une seconde pointe par sa rencontre avec le grand canal.

A la plus apparente de ces deux pointes se trouve le Salon de Vénus [1], joli bâtiment décoré en treillage au dehors, et orné au dedans des pastorales des plus riantes dans le genre de Boucher ou même d'après lui [2]. La structure de ce salon le rend très singulier, il est tout rempli d'effets d'eau dont le murmure et la fraîcheur en font un séjour fort agréable dans les chaleurs de l'été. Quatre buffets d'eau dans les angles sont garnis de bouquets de fleurs naturelles rafraîchies par les nappes qui en sortent sans cesse. Des vases d'albâtre soutenus par de petits amours décorent le devant de tous les trumeaux : ils sont couverts par de grands bocaux de verre sous lesquels on voit s'élever de petits jets comme autant de flambeaux d'un argent ou d'un cristal très pur : toute cette eau retombe dans une rigole qui fait le tour de la pièce le long des murailles tantôt à couvert, tantôt à découvert, et où elle court avec beaucoup de rapidité; elle ressort enfin en nappe sous un grand balcon à l'extrémité du salon, et le bruit en est encore bien fortifié ainsi que le mouvement par la chute de toute l'eau du petit canal dans le grand. Ce salon d'eau rappelle celui qui faisait les délices du roi Stanislas à Lunéville [3], mais on y regrette ces nappes verticales servant de stores aux fenêtres dont l'effet devait être délicieux aux yeux, aux oreilles et surtout à l'imagination.

Une allée de platanes d'Amérique sert d'avenue à ce salon : ils sont encore fort jeunes et n'en font peut-être qu'un meilleur effet. La partie la plus près du château est occupée par un bosquet de charmilles tondues, les unes à hauteur, les autres

cette construction que comme un modèle. Des cygnes, des canards sauvages animent cette partie : les paons de mer et les bécassines y pourraient jeter encore plus de variété. » (*Note de Duchesne*). Cette construction de bois est depuis longtemps disparue.

(1) Il fut élevé en 1765 à la pointe de l'Ile d'Amour par le prince de Condé. Il a disparu avec le jardin à la française.

(2) Le Salon de Vénus fut décoré, d'après Boucher, par le peintre Jacques-Claude Cardin, qui toucha pour ce travail 10.000 livres. (Cf. MACON, *Les Arts dans la maison de Condé*.)

(3) C'était à Commercy, et non à Lunéville. Il n'existe plus. (Cf. BOYÉ, *Les Châteaux du Roi Stanislas en Lorraine* ; Berger-Levrault, 1910.)

Digitized by Google

en banquettes laissant paraître les massifs d'arbres à fleurs : le tout planté en salle régulière et petites allées tournantes comme les premiers jardins du Petit Trianon [1]. La principale partie a même quelque rapport avec la Salle des fraîcheurs de Trianon mais n'a pas tant d'élégance. C'est une allée ou salle très allongée coupée en deux par un tertre de gazon où se trouve la figure de l'Amour : des copies des deux Vénus antiques, la Pudique et la Callipige [2] viennent d'être placées aux deux extrémités dans deux petits sallons terminant les deux bouts de cette galerie. Il faut croire que des broussailles de myrte placées autour des pieds d'estaux de ces deux figures ne sont qu'une plaisanterie ou un essai qui sera corrigé une autre année et qu'on les y placera avec plus de goût.

En traversant le canal de séparation on entre dans le bosquet des jeux : on y en trouve un très grand nombre tant en jeux d'exercice qu'en jeux de hazard. Une balançoire, une escarpolette, un trou-Madame, un jeu de boules et en tête un jeu de bague : le mérite de celui-ci, c'est que les pousseurs sont cachés dans le pied garni de treillâge, mais ce pied d'estal forcément massif et gros est trop lourd pour une machine aussi légère et aussi élégamment décorée ainsi qu'il convenait dans un lieu où un amour présente les bagues, où des cygnes servent de chevaux, et les fauteuils des dames sont tirés chacun par deux colombes; autour de ce jeu sont sept cabinets particuliers pour les jeux du château, de la roulette, de l'oie, un passe-dix (*un blanc*) et autres [3]. Ce lieu destiné principalement aux après soupers

(1) Duchesne entend par là les jardins français du Petit-Trianon de Louis XV.

(2) La Vénus pudique est aujourd'hui à l'entrée de l'Ile d'Amour, et la Callipyge orne le Temple de Vénus, au bord du lac, dans le jardin anglais de la Restauration.

(3) Un grand nombre de ces jeux étaient des jeux de boules : le « trou-madame » semble avoir été l'ancêtre du jeu de croquet ; l'on y jouait « avec de petites boules ordinairement d'ivoire qu'on tâche de pousser dans des ouvertures en forme d'arcades... le jeu se compose de 13 portes et d'autant de galeries, auquel on joue avec 13 petites boules. On appelle du même nom l'espèce de machine ouverte en forme d'arcades, dans lesquelles on pousse les boules ».

Pour le « passe-dix », nous pensons qu'il faut se reporter au terme de « passe », usité dans le jeu de mail : c'est un « petit fer rond en forme d'arc, qui est à chaque bout d'un jeu de mail, pour y faire passer la boule d'un seul coup ». Ici encore l'on peut penser au principe du jeu de croquet.

Quant à la « roulette » c'est une sorte de billard anglais sur le terrain : c'est un « grand cercle divisé en portiques de couleur noire ou blanche et numérotés. La petite boule d'ivoire qu'on jette dans ce cercle, et qui doit décider du sort des joueurs, est poussée par une rigole, d'où elle entre dans le jeu, et après avoir heurté contre divers rochers elle va se rendre dans un des portiques, noirs ou blancs. On y gagne quand la boule tombe dans les portiques de sa couleur, et

Digitized by Google

d'été est moins jardinage qu'architecture. C'est un palais de treillages et il y a des salles dont l'élégance et le fini sont poussés au dernier point. Cette suite de cabinets se termine à la pointe sur le canal par une petite salle découverte garnie en fleurs d'où l'enfilade des portes fait un effet très agréable.

Les grands bosquets commencent vers la fin de l'Ile d'Amour mais ils sont en-deçà du petit canal qui les borde dans toute leur longueur : ils sont taillés dans le grand comme tout ce qui est sorti de la main de Le Nostre, mais quoique assez vastes, ils sont bien loin de cette étendue qui fatigue et ennuie. La Cascade (1) s'annonce bien et les effets d'eau peuvent la rendre digne de l'artiste qui l'a composée. Elle s'étend jusqu'au haut de la colline et toutes les salles et allées sont de même plus ou moins hautes, ce qui leur donne du jeu. Un des bassins remarquables est celui qui répond à la demi-lune de l'entrée de la Ménagerie : il est lui-même creusé dans un demi-cercle en glacis de gazon et placé au fond d'un boulingrin (2). Des jets sortent du gazon et retombent en courbe sur une table au milieu du bassin d'où s'élance le grand jet le plus élevé de toutes les eaux du jardin, cet empattement l'accompagne probablement avec grâce (*sic*).

Derrière une partie de ces bosquets se trouvent des potagers divisés en plusieurs par des murs de refend, décorés comme les potagers de Trianon ou de Bellevue; le premier est traité en potager fleuriste et est en effet garni de plate-bandes de fleurs : c'est où se font en planches les élèves de fleurs des autres jardins. Celui-ci est assez avantageusement situé à la pente du nord et abrité cependant des vents froids par les grands arbres des bosquets : mais cette pente ne doit pas probablement être aussi bonne aux légumes ni aux fruits.

On montre dans le potager fleuriste une sorte de petite galerie fraîche avec des buffets d'eau aux deux bouts : on lui

l'on perd quand c'est le contraire ». (*Dictionnaire de l'Encyclopédie*, 1751.) La description de ce dernier jeu est signée D. J. (Chevalier de JAUCOURT.)

— L'on peut voir au musée Condé, à Chantilly, dans le jeu de cavagnole (loto) du XVIIIe siècle, le carton 14 (nos 66 à 70) qui représente : la salle de l'Amour, la salle de danse, l'escarpolette, la bascule, le jeu de bague. Ces charmantes petites aquarelles sont très finement exécutées.

(1) Duchesne entend sans doute par là les « grandes Cascades », lesquelles se trouvaient à l'extrémité des jardins de Le Nôtre, du côté de la ville.

(2) C'était la fontaine dite de « la Tenaille », en raison de la configuration de son glacis.

Digitized by Google

a donné le nom de salon romain [1] : c'est une pièce destinée à la collation.

On voit par cet exposé qu'il n'y a aucun genre de jardins d'agrément qui ne se trouve à Chantilly. Forêt, pelouse, parc planté d'avenues, animé d'eaux jaillissantes perpétuelles et petites chutes multipliées, grandes eaux, grands bosquets réguliers, orangerie, petits bosquets fleuris, salles de treillages, potagers et fleuristes décorés, jardin anglais, enfin bocage dans le genre libre absolument naturel : le tout rapproché de manière qu'il ne faut que quelques minutes pour passer d'une partie à l'autre, et même pour s'y rendre du château qui est le centre commun, et cependant tellement séparé qu'un objet ne peut nuire à l'autre et tellement lié qu'il en résulte l'ensemble d'un beau parc bien boisé magnifiquement coupé par de grands canaux. De si grands avantages forcent sans doute ceux mêmes qui sont arrivés par le village, c'est-à-dire par la plus maussade entrée, d'oublier les défauts naturels de la position du château et les fautes qui en ont rendu les abords si choquants [2]. »

Comte Ernest DE GANAY.

(A suivre).

(1) Le « Pavillon romain » avait été inauguré en 1774 (*Journal* de TOUDOUZE, lieutenant des chasses de Chantilly). Transformé en maison d'habitation, il est aujourd'hui la propriété du docteur Chapard. (MACON, *op. cit.*)

(2) *Les Promenades ou Itinéraires des Jardins de Chantilly*, par MÉRIGOT (Paris, 1791), sont un guide fort précieux pour l'état des lieux à la fin du XVIIIe siècle.

Digitized by Google

LES RUES DE VERSAILLES

Ce n'est que dans l'*Histoire de Versailles* de M. Le Roi qu'on trouve des renseignements d'ensemble sur les rues de notre ville. Mais un examen un peu attentif de cet ouvrage montre vite que les indications qu'il donne en ce qui concerne les rues sont souvent assez vagues, incomplètes et parfois inexactes. M. Le Roi écrivait à une époque où l'on attachait moins d'importance qu'aujourd'hui à la précision et à la critique; il n'indique jamais ses sources, et son travail, qui reste encore plein d'intérêt, aurait besoin d'être revisé.

Le *Tout-Versailles* de 1905 a publié aussi une liste des noms des rues. A part quelques additions peu nombreuses, cette liste, extraite de l'ouvrage de M. Le Roi, contient les mêmes indications.

Nous avons donc pensé qu'il ne serait pas inutile de chercher à compléter et à préciser les renseignements donnés jusqu'ici au sujet des rues, car il importe pour étudier en détail le développement de Versailles, pour situer les événements qui s'y sont passés, pour dater même des faits ou des documents, de connaître les époques d'ouverture des rues et les noms divers qu'elles ont portés. L'ouvrage de M. Le Roi est, d'ailleurs, déjà ancien, et, depuis sa dernière édition (1868), bien des voies nouvelles ont été ouvertes ou dénommées à Versailles.

***

Quels sont les documents qui peuvent être utilisés pour l'étude des rues? Ils sont extrêmement nombreux. Nous citerons entre autres : les actes administratifs, les plans, les brevets de dons de places à bâtir, les toisés des bâtiments pour la perception de la taxe de nettoiement, les actes de vente, les almanachs et les guides, etc.

Mais beaucoup de ces documents ne doivent pas être employés sans quelques précautions.

Digitized by Google

Certains plans sont inexacts; d'autres, qui sont de simples copies, figurent un état antérieur à leur date. Des plans, manuscrits surtout, indiquent des projets qui n'ont jamais été réalisés ou qui l'ont été beaucoup plus tard; ils sont quelquefois surchargés. Ainsi, un plan daté du 7 décembre 1696, qui donne la division du Parc aux Cerfs, représente l'église Saint-Louis sur l'emplacement où elle a été bâtie en 1743 et, à l'extrémité de la rue Royale, un couvent, qui n'a jamais été construit. On a ajouté sur ce même plan un raccordement des rues des Tournelles et Saint-Médéric fait après 1737 (1).

Les renseignements qu'on peut tirer des brevets de dons de places sont à retenir. Il faut cependant remarquer que certains de ces brevets confirment des dons verbaux antérieurs et que leurs indications se rapportent à la date de leur signature.

Les toisés des bâtiments sont très intéressants. Pour assurer le nettoiement des rues de Versailles, une taxe était imposée aux propriétaires des terrains bordant des rues ou des parties de rues pavées. La taxe était fixée d'après la longueur des bâtiments. Or, nous avons les mesurages faits à des époques assez rapprochées et ces toisés nous donnent, à partir de 1684, les noms des rues, noms quelquefois provisoires, créés, semble-t-il pour quelques-uns, par la coutume populaire ou par les maçons chargés de mesurer les façades.

Quant aux almanachs et aux guides, il faut toujours vérifier leurs indications.

Bref, tous ces documents doivent être contrôlés les uns par les autres.

*
* *

Avant d'entrer dans le détail, il est nécessaire d'exposer les grandes lignes de l'histoire des rues de Versailles.

On a prétendu (1) que, sous Louis XIII, dans la partie comprise entre Saint-Julien, le château, l'étang de Clagny et l'endroit où passe actuellement la rue de l'Abbé-de-l'Epée, le Roi fit tracer des chemins qui descendaient du château et que

(1) MM. Hirschauer et Lery préparent un catalogue critique des plans de Versailles, qui donnera d'autres exemples des précautions à prendre dans l'emploi de certains plans.

(2) Auguste JEHAN, *La Ville de Versailles, son histoire et ses monuments*

Digitized by Google

des hôtels disséminés au bord des sentiers se construisirent dans cet espace immense. Nous ignorons où M. Jehan a puisé ces renseignements. Notre regretté confrère M. Fromageot, qui avait étudié de très près la propriété versaillaise sous Louis XIV [1] et les hôtelleries et cabarets de Versailles [2], pensait que Versailles n'était, de 1666 à 1670, sauf quelques hôtels récemment édifiés autour du château, qu'un gros village fort encombré, augmenté d'un énorme campement d'ouvriers et de nombreuses baraques où se logeaient les petits commerçants de toute espèce. Dans son intéressante étude sur Versailles [3], Mlle Myriem Foncin a repris l'examen du Versailles de Louis XIII, et elle dit que sous Louis XIII, en dehors du château, aucun édifice ne semble avoir été construit. On pouvait le supposer aussi d'après la requête adressée en 1666 par les habitants de Versailles pour la réduction de la taille. Mais voici une preuve qui semble décisive. Mlle Foncin a trouvé aux Archives nationales le plus vieux plan connu de Versailles [4]. Sur ce plan, qu'on peut dater de 1671 ou de 1672, et que nous appellerons désormais pour abréger le plan de 1672, il n'y a aucune trace du Versailles présumé de Louis XIII.

C'est donc bien en 1671, et à la suite de la lettre écrite par Louis XIV à Colbert le 22 mai « pour faire don de places à toutes personnes qui voudront bastir depuis la pompe jusqu'à la ferme de Clagny [5] », que commence le développement de Versailles. On sait, du reste, par des actes de vente, que des maisons ont été construites, en 1672, près du Marché, sur des terrains compris dans un brevet général de dons faits à un grand nombre de particuliers.

Le plan de 1672 nous montre ce qu'était Versailles à cette époque. La rue de la Paroisse et la rue Carnot n'existaient qu'en partie ; la première commençait un peu avant la rue Hoche et se terminait à l'avenue de Saint-Cloud; la seconde

(1) Paul FROMAGEOT, *Les propriétaires versaillais au temps de Louis XIV* (Revue de l'Histoire de Versailles, février 1900).

(2) Paul FROMAGEOT, *Les hôtelleries, cafés et cabarets de Versailles* (Revue de l'Histoire de Versailles, 1906).

(3) Mlle Myriem FONCIN, *Versailles : Etude de géographie historique* (Annales de Géographie, 15 septembre 1919).

(4) Arch. nat., *O1 1860*.

(5) Correspondance de COLBERT, éd. CLÉMENT, t. V, p. 529.

Digitized by Google

allait, sauf une partie réservée entre les hôtels de la rue des Réservoirs, de la place Hoche à l'avenue. Le plan indique comme complètement tracées la rue et la place Hoche, la rue du Maréchal-Foch entre l'avenue de Saint-Cloud et la rue Baillet-Réviron, et la rue Richaud. Les constructions portées sur le plan sont les hôtels de la rue des Réservoirs et de la rue Colbert, des maisons autour du marché, dans la rue de la Paroisse depuis le marché jusqu'à l'avenue de Saint-Cloud, dans la rue Richaud et quelques-unes sur la place Hoche. Du côté du vieux bourg, qui n'était pas détruit en 1672, comme l'a dit M. Jehan, puisque le Roi achetait encore une maison dans l'ancien village le 30 octobre 1673, on voit les hôtels de la rue de la Chancellerie; enfin le long de l'avenue de Paris les hôtels de Guitry, de Noailles, de Vermandois et de Bellefonds. C'est là tout le Versailles de 1672.

De 1671 à 1685, la *ville neuve*, c'est-à-dire la partie comprise entre l'avenue de Saint-Cloud et les rues des Réservoirs et de la Paroisse, se construit. Les travaux de pavage des chaussées sont commencés en 1672 (1). Une ordonnance royale de 1674 prescrit aux propriétaires de paver sur trois toises de largeur le long de leurs maisons (2). Le plan de la Chalcographie, qui a été gravé en 1684 et mis à jour jusqu'en 1686, nous donne l'état du Versailles d'alors (3). On venait de tracer en 1685 la Petite-Place et les rues avoisinantes sur le jardin de l'hôtel de Choiseul. Il n'y avait plus dans la ville neuve de places à bâtir. On créa dans le Parc aux Cerfs ce qu'on a appelé quelquefois la *ville nouvelle*. Les alignements des rues de la ville nouvelle furent tracés, au moins en partie, en juin 1685 (4) et de nombreux brevets délivrés immédiatement.

Jusqu'en 1684, on voit peu de noms de rues. Les plans anciens n'en indiquent pas. Sur le plan de 1672, on a inscrit

(1) Les sommes affectées aux pavages des rues de Versailles ont été, de 1672 à 1680, de 200.000 l. environ. (Comptes des bâtiments.)

(2) Bibl. de Versailles.

(3) Les comptes des bâtiments donnent le 16 avril 1684 un paiement fait au sr de la Boissière pour la gravure des planches du plan de la Ville de Versailles. Ce plan, qui ne comprend pas le Parc aux Cerfs, a été mis au courant jusqu'en 1686, car il indique des noms de propriétaires auxquels des dons de terrains ont été faits en 1685 et dans les premiers mois de 1686. M. Coüard avait déjà daté ce plan.

(4) Comptes des bâtiments.

Digitized by Google

seulement « rue de la Pompe » dans la rue Carnot actuelle, « plasse (*sic*) de la Fontaine », sur la place Hoche et « rue de la Montagne », sur la rue de Satory.

Il est difficile de trouver des brevets antérieurs à 1682, époque à laquelle un registre régulier a été ouvert. Beaucoup de terrains, nous l'avons déjà dit, ont été donnés verbalement au début. M. Fromageot a cependant cité un brevet du 14 mars 1676 qui nous fait connaître que le duc de Chevreuse et le comte de Saint-Aignan avaient bâti rue *de la Ménagerie* (c'est la rue de l'Orangerie). Mais, en 1685, cette rue n'a plus de nom, et les brevets l'indiquent comme « allant du Parc aux Cerfs à la Porte du Parc au bas de la Surintendance ».

En 1681, la place du Marché et la place Dauphine (place Hoche) figurent dans une ordonnance de police [1]. On voit aussi le nom de la place Dauphine dans les comptes des bâtiments pour 1681, et c'est, croyons-nous, le premier nom de rue ou de place donné dans ces comptes.

En 1685, la rue des Réservoirs n'a pas encore de nom. Le devis de Mansart pour la construction de l'aile nord la désigne comme étant la grande rue qui conduit du Château à l'Etang.

Nous avons signalé plus haut l'intérêt que présente pour notre sujet les toisés des bâtiments. Le plus ancien de ces toisés paraît être celui de 1673 [2] qui ne donne pas de noms de rues. Nous n'avons trouvé ensuite de toisé que pour l'année 1684 [3]; il indique les rues suivantes : de la Pompe, des Bons-Enfants, Saint-Cosme ou chaussée de la Paroisse, de Bourbon, du Marais, du Bel-Air, de Paris et des Coches. En 1686, on trouve en plus les rues Dauphine, Princesse, Duplessis, de Vermandois, Montbauron et du Cheny. C'est évidemment dans ces toisés que M. Le Roi a pris ces noms de Saint-Cosme et de Princesse qu'il a notés pour certaines parties de la rue de la Paroisse, et celui de Vermandois pour la rue Saint-Pierre (aujourd'hui rue Georges-Clemenceau).

Pour le vieux quartier Notre-Dame, les rues ont donc été dénommées peu à peu d'après des circonstances locales. La

(1) Ordonnance du 10 juin 1681, pour interdire les dépôts sur les voies publiques. (Archives du Bailliage.)

(2) Archives de Seine-et-Oise, *Bailliage*.

(3) Bibliothèque de Versailles, *Manuscrit 137 G*.

Digitized by Google

rue de la Pompe conduisait à la pompe, la rue Saint-Cosme était la rue des médecins, la rue de Vermandois aboutissait à l'hôtel de Vermandois, la rue des Bons-Enfants avait pris ce nom, d'après M. Le Roi, d'une enseigne d'auberge, la rue Duplessis commençait à l'hôtel Duplessis, etc. Au contraire, pour le Parc aux Cerfs, toutes les rues, sauf les deux dernières près du bois de Satory et celles établies plus tard sur une place réservée, ont reçu dès le début les noms qu'elles porteront jusqu'à la Révolution; elles ont été baptisées ensemble au moment de la création de la ville nouvelle.

Il semble bien que, sauf quelques rares exceptions, les noms des rues de Versailles n'ont été fixés que vers 1685. C'est en 1686 seulement qu'on les voit apparaître dans les actes de l'état civil.

Pendant une assez longue période, de 1696 à 1773, Versailles ne s'étend pas. Nous n'avons donc aucun fait marquant à signaler.

Notons cependant, en 1754, la pose des premières plaques indicatrices des noms des rues. Le Roi avait accordé des fonds pour établir des écriteaux aux entrées et aux sorties des rues de la ville. Comme il fallait obliger les propriétaires à recevoir ces plaques et prescrire à ceux qui feraient construire aux encoignures des rues de poser des plaques semblables sur leurs maisons, le Bailli rendit, le 26 avril 1754, l'ordonnance nécessaire [1]. Cette ordonnance nous a conservé la description de ces plaques. La table de liais devait avoir « un pouce et demy d'épaisseur et être de grandeur suffisante pour y faire graver les noms des rues et les numéros en lettres de deux pouces et demy de hauteur et de largeur proportionnée ». Une rainure formant cadre devait être observée au pourtour de la pierre et marquée en noir ainsi que les lettres et numéros.

En 1773, on se préoccupe de l'agrandissement de Versailles. Le chemin de Marly (qui passait par les rues Maurepas et du Général-Galliéni) ne répondait plus, à cause de son peu de largeur, aux besoins de la circulation. L'emplacement de l'étang de Clagny, comblé en 1736 [2], était devenu, ou plutôt

(1) Archives de Seine-et-Oise. *Registre des audiences du bailliage*, à la date indiquée.

(2) Le comblement de l'étang de Clagny a été commencé le 26 mars 1736. (Mémoire de Narbonne : Archives du Bailliage.)

Digitized by Google

redevenu, un foyer d'infection par suite de l'affaissement des terres. La direction du Domaine proposa, dans un mémoire du 22 septembre 1773 [1], la construction d'un chemin dans le prolongement de la rue des Réservoirs et d'un autre chemin embranché sur celui de Saint-Germain suivant les murs de ville en traversant l'emplacement où était le château de Clagny. Le Roi approuva le projet le 17 octobre 1773, d'après une note mise sur un plan des Archives nationales [2], et le 22 octobre suivant, le conseil décida la création du nouveau chemin de Saint-Germain et d'un boulevard en chaussée beaucoup plus élevée que le terrain actuel le long des maisons et jardins de la rue Neuve. L'arrêt du conseil indique que le surplus du pré sera donné à rente à la charge par les propriétaires de l'exhausser et le combler suffisamment.

Le nouveau projet du quartier des Prés fut fait en 1775 par M. Le Brun, ingénieur en chef des ponts et chaussées, sur l'ordre du comte d'Angiviller, et les travaux commencés la même année. On trouve, en effet, en 1775, des dons de places avec l'obligation pour les propriétaires de fournir le sol des rues *projetées*. Mais le remblaiement de ces terrains en contre-bas ne se fit pas rapidement. On travaillait encore en 1779 aux boulevards du Roi et de la Reine [3]. Le projet de la rue Sainte-Elisabeth (partie de la rue du Maréchal-Foch comprise entre le boulevard de la Reine et la rue des Missionnaires) est de 1781 [4]. Certaines rues n'étaient pas pavées en 1783 [5]. Et l'arrêt du conseil qui oblige les riverains à paver le revers des chaussées est du 15 octobre 1785. C'est dans l'*Almanach de Versailles* de 1779 qu'on voit figurer pour la première fois les noms des rues, qui rappellent les souvenirs de la cour de Louis XV.

*
* *

La Révolution devait amener le bouleversement des noms des rues de Versailles.

(1) Archives nationales, *O¹ 1861*.

(2) Archives nationales, *O¹ 1868*.

(3) *Almanach de Versailles* de 1779.

(4) Plan de la bibliothèque de Versailles (*ms. 941*, fos 27-28).

(5) Au mois d'août 1783, les habitants demandent le pavage de la rue de Madame (partie de la rue d'Angiviller), entre le boulevard du Roi et la rue de Mouchy. (Archives nationales, *O¹ 1863*.)

Digitized by Google

A lire l'ouvrage de M. Le Roi, on pourrait croire que ces noms ont été changés tout d'un coup. La réalité est moins simple. Les archives communales possèdent bien des listes générales de noms; mais elles ne portent pas de dates. Pour voir un peu clair dans cette période confuse de l'histoire de nos rues, il faut suivre presque jour par jour les délibérations du conseil général de la commune.

Le 14 août 1792, sur la proposition d'un membre du conseil, le comité d'exécution est chargé de proposer des noms de rues pour substituer à ceux donnés par la *flatterie*. Le 17 août, Gauchez, au nom du comité, lit une liste de noms pour remplacer tous ceux qui tiennent à l'ancien régime et qui sont le résultat de l'*adulation;* mais le conseil ajourne cet objet en invitant ceux qui peuvent avoir quelques noms à proposer à s'adresser au comité. Le 24 septembre, le conseil décide qu'une commission fera un rapport sur les noms à donner aux rues dont les inscriptions « rapelloient (*sic*) le *despotisme*, la *royauté* ». Enfin, le 3 novembre 1792, le conseil, considérant qu'il est nécessaire d'appliquer aux rues dont les noms ont été effacés les nouveaux noms que la municipalité a choisis par sa délibération du (la date est laissée en blanc), et voulant accélérer et économiser, arrête que les nouveaux noms des rues seront peints en noir sur un fond gris de plâtre et charge de l'exécution Gauchez, Gastellier et de Vienne. Cette délibération paraît s'appliquer à une liste de vingt et un noms que l'on trouve dans les archives municipales, et qui est signée des trois membres du conseil indiqués. Ces changements ont-ils été faits immédiatement? On en peut douter, car certaines délibérations postérieures citent le boulevard du ci-devant Roy et la rue ci-devant de Provence.

Mais suivons l'ordre des délibérations. Le 28 avril 1793, le conseil arrête que les noms des rues avec les anciennes dénominations seront affichés sous le péristile (*sic*) de la mairie. Le 19 juillet, des habitants de la rue Saint-Pierre demandent l'autorisation de subsister (*sic*) le nom de Marat à celui du saint qui désignait leur rue[1]. L'autorisation est accordée. Le 7 octobre, le conseil décide que la rue donnant d'une part

(1) La rue Saint-Pierre ne s'est donc pas appelée rue de la Fontaine avant de prendre le nom de Marat, comme le dit M. Le Roi.

Digitized by Google

sur l'avenue de Paris près Saint-Claude et de l'autre à l'emplacement de la vieille église portera désormais le nom de rue des Bonnets-Rouges. Jusque-là les noms de saints avaient été conservés, mais sous la pression de certaines sections et aussi, semble-t-il de la société populaire de « la vertu sociale des Sans-Culottes », qui inaugurait le 25 brumaire an II les bustes de Marat, de Le Pelletier et de Beauvais, les noms de saints et de saintes allaient disparaître. Le vingtième jour du premier mois de l'an second de la République (11 octobre 1793), le conseil arrête que les rues de cette ville qui portent encore des noms de *ci-devant* saints et saintes seront *rebaptisées* et porteront des noms « analogues à la Révolution ». Et le 17 frimaire an II, la troisième section, invite le conseil à *défanatiser* les rues Sainte-Geneviève et Saint-Lazare. Un arrêté municipal du 21 brumaire an II supprime en effet les noms de saints et de saintes qui restaient.

Jusqu'à la fin de la Terreur, on ne voit plus trace de changements. Mais le 20 pluviôse an II, la Convention ayant décidé que les honneurs du Panthéon ne pourraient être décernés à un citoyen, ni son buste placé dans le sein de la Convention et dans les lieux publics que dix ans après sa mort, le conseil de la commune s'empressa d'appliquer le décret. Il prit le 23 pluviôse un arrêté pour décider « que les bustes, effigies, tableaux et inscriptions tendant à honorer la mémoire des citoyens décédés depuis moins de dix ans, placés soit dans la maison commune, soit dans les salles où se rassemblent les sections ou leurs comités, soit dans les places, carrefours et autres lieux publics seront supprimés sans délai, qu'il sera donné d'autres noms aux rues, places, impasses ou autres voyes publiques auxquels ont été donnés ceux desdits citoyens ». Cela permit de faire disparaître les bustes de Marat, de Le Pelletier et de Beauvais et de changer les noms de certaines rues. Le 27 pluviôse an III, le conseil général de la commune remplaça les noms de Beaurepaire, de Bara [1], de Challier, de Marat, de Le Pelletier et de Viala [1] par ceux d'Homère, de Catinat, de La Bruyère, de la Fontaine, d'Aristide et de Granville.

(1) Nous n'avons pu retrouver les rues qui portaient les noms de Bara et de Viala.

Digitized by Google

Les membres du conseil chargés de choisir les noms des rues sous la Révolution avaient des lettres. A part les noms que l'on voit partout (révolution, liberté, égalité, fédération, etc.) et ceux qui leur ont été imposés par les habitants et les sociétés révolutionnaires (Marat, Bonnets-Rouges, Sans-Culottes), ils ont formé une liste assez bigarrée de philosophes, d'hommes de lettres, de législateurs et de savants. Il peut être intéressant, pour donner une idée de l'état d'esprit des dirigeants versaillais à ce moment, de grouper les noms qui ont été adoptés suivant les époques d'attribution. On trouve, à la fin de 1792, les noms suivants : Bayle, Corneille, Descartes, Fénelon, Francklin, Guillaume Tell, Lycurgue, Locke et Mably. Au début de 1793, les noms de Brutus, du chancelier l'Hôpital, de d'Alembert, de d'Assas, de Molière, de Montesquieu, de Newton, de Platon, de J.-J. Rousseau, de Solon, de Turgot et de Voltaire. Vers la fin de 1793, les noms de Caton, de Cicéron, de Diderot, de Montaigne, de Publicola, de Scævola. Enfin, en 1795, ceux que nous avons cités plus haut. Les bonnes gens de Versailles, qui trouvaient beaucoup de ces noms étranges, les orthographiaient de la façon la plus fantaisiste. Même dans les bureaux de la mairie, on avait des hésitations. Sur plusieurs listes des archives municipales, on a écrit « rue Chancellerie-l'Hôpital » pour l'ancienne « rue de la Chancellerie » devenue « rue Chancelier-l'Hôpital ».

Comme nous l'avons déjà dit, on avait peint pour économiser les nouveaux noms sur des enduits en plâtre. Les inscriptions disparurent rapidement. Nous savons par un rapport du commissaire de police qu'en l'an VII elles étaient en partie effacées. On reprenait les anciens noms [1]. Dans une pétition fort curieuse adressée au conseil municipal le 16 floréal an IX, les répartiteurs des contributions signalèrent les inconvénients qui résultaient de l'emploi de noms différents [2]. Après avoir constaté que, quoique très anciens habitants de Versailles, ils ne connaissaient plus les noms des rues, les répartiteurs disaient : « On ne peut se dissimuler que la nouvelle dénomi-

(1) On reprenait aussi les anciennes coutumes. Le 5 fructidor an VII, une foire non autorisée, qui se tenait à Montreuil, fut dispersée par la police. Les marchands avaient déclaré que cette foire était occasionnée par une fête patronale dite de Saint-Symphorien. (Bibliothèque de Versailles, *manuscrit 438 F.*)

(2) Archives municipales.

Digitized by Google

» nation donnée aux rues n'a produit aucun avantage, qu'il » en résulte au contraire de la confusion parmi les habitants, » dont la plupart ne pouvant se familiariser avec des noms » étrangers à notre langue, conservent encore les anciens » noms, tandis que d'autres désignent les rues et les places » sous leurs nouvelles dénominations. Un étranger arrivé dans » cette commune n'y trouve l'habitant auquel il a affaire » qu'après beaucoup de courses, parce que celui-ci l'envoie » dans une rue et celui-là dans une autre... On pourrait, sans » doute, rendre les anciens noms à la majeure partie des rues. » Quant aux autres auxquelles on ne pourra restituer les » anciennes dénominations, on pourra leur en donner de plus » connues, de plus analogues à notre langue et par conséquent » plus à la portée du peuple ».

Le conseil adopta l'avis des répartiteurs et décida le 7 ventôse an X que, sauf certaines exceptions indiquées dans la délibération [1], les anciennes dénominations seraient restituées aux rues, places, boulevards et avenues. Cette délibération n'eut pas de suite officielle, mais elle rendit sans doute plus rapide le mouvement de retour aux vieux noms qui se produisait déjà. Deux ans plus tard, on reprit la question. Un arrêté municipal du 4 thermidor an XII, approuvé par le préfet le 19 thermidor, rendit définitivement aux rues leurs noms primitifs. L'arrêté porte toutefois que le boulevard *dit du Roy* sera appelé boulevard de l'Empereur; celui *dit de la Reine*, boulevard de l'Impératrice; la rue J.-J.-Rousseau [2], rue Impériale et que la place de la Colonne [3] en conservera le nom. On remarquera que les boulevards du Roi et de la Reine ne sont plus désignés depuis l'an X par les noms qu'ils avaient sous la Révolution.

M. Le Roi a indiqué la date de 1806 pour le changement des noms. Le *Tout-Versailles* donne 1804. On vient de voir que cette dernière date est bien celle de l'arrêté. Mais la municipalité ne mit pas beaucoup d'empressement à faire poser les

(1) D'après cette délibération, le « cy-devant boulevard du Roi » devait devenir le boulevard de Saint-Germain et « celui cy-devant de la Reine » le boulevard de Clagny. Les rues J.-J. Rousseau et Chancelier l'Hôpital conservaient leurs noms.

(2) Anciennement et aujourd'hui rue Royale.

(3) Place Hoche.

Digitized by Google

plaques et le travail ne fut terminé qu'en 1806, et peut-être même en 1807. Dans l'intervalle de 1804 à 1806, la rue et la place de la Colonne, devinrent, sans nouvel arrêté, la rue et la place Napoléon.

Au moment de la confection du cadastre, un tableau daté du 24 juin 1813, modifie un assez grand nombre de noms [1]. C'est à cette époque, et non en 1806, comme le dit M. Le Roi, que la rue de Paris fut confondue avec la rue de la Paroisse et les rues de l'Etang et Sainte-Elisabeth avec la rue Duplessis. On verra dans la liste des rues les autres modifications apportées alors.

La chute de l'Empire amena bien entendu de nouveaux changements. Le 6 avril 1815 [2], le chevalier de Jouvencel, maire de Versailles, écrivait au préfet pour lui demander, sans donner de détails, l'autorisation de changer cinquante-quatre plaques en raison des circonstances actuelles. La réponse du préfet montre qu'il s'agissait des rues Napoléon et Impériale et des boulevards de l'Empereur et de l'Impératrice.

A la suite de la révolution de 1830, une seule modification de caractère politique : le 16 mars 1831, le maire informe le conseil municipal que, pour prévenir des désordres, il a fait disparaître les tables indicatives de l'avenue de Berry et il propose au conseil d'y substituer celui d'avenue de la Mairie [3]. Le conseil approuve la mesure de prudence prise par le maire.

En 1848, on redébaptise, comme on disait sous la Révolution, les boulevards du Roi et de la Reine, les rues Royale et de Bourbon pour en faire les boulevards de la Paix et de la Liberté, les rues Nationale et Richaud. Les Versaillais, qui tenaient à leurs habitudes, n'acceptèrent pas les nouvelles dénominations. Le ministre de l'Intérieur avait signalé dans une circulaire insérée au *Moniteur officiel* le 7 janvier 1852 la convenance qu'il y avait de rendre aux rues leurs noms populaires conservés dans l'usage familier à travers tous les régimes. La municipalité de Versailles rapporta immédiatement l'arrêté de 1848. Par un arrêté du 9 janvier 1852, où il est dit que les modifications apportées aux noms en 1848

(1) Archives de Seine-et-Oise, *série O*.

(2) Archives de Seine-et-Oise, *série O*.

(3) Aujourd'hui avenue Thiers.

Digitized by Google

n'avaient pu prévaloir sur les appellations anciennes qui se relient à des souvenirs historiques remontant à la création même de la ville, le maire rétablit les anciens noms des boulevards du Roi et de la Reine et de la rue Royale. Seule, la rue Richaud conserva le nom qui lui avait été donné quatre ans auparavant. En approuvant l'arrêté, le ministre de l'Intérieur, M. de Persigny, mit toutefois comme condition qu'on procéderait avec le moins d'éclat possible, sans publication de l'arrêté, de manière à éviter des inductions inexactes ou même malveillantes sur les intentions du Gouvernement [1].

Après 1870, les rues de l'Impératrice et Bazaine ont changé de noms. Enfin, la Victoire de 1918 nous a donné les noms de Georges-Clemenceau, des maréchaux Foch, Joffre, Pétain, Douglas Haig et du général Galliéni.

Depuis 1857, époque à laquelle on a commencé à ouvrir l'avenue de Villeneuve-l'Etang et les rues situées entre le chemin de fer de la rive droite et cette avenue, bien des rues nouvelles ont été construites à Versailles. Dans son intéressante communication sur *le site et la croissance de Versailles* [2], M. Cans a étudié les phrases récentes du développement de notre ville. Il est inutile de répéter ici ce qu'il a très bien dit. On trouvera d'ailleurs les détails de ce développement dans la liste qui va suivre.

Nous arrêterons donc là ces observations générales. Nous n'avons nullement la prétention d'avoir épuisé la question. Il reste des points à éclaircir et des lacunes à combler. Mais le terrain est déblayé et nous aurons évité à d'autres des recherches laborieuses. Notre but serait atteint si ce travail provoquait de nouvelles études sur l'histoire des rues de Versailles, et s'il était, à son tour, complété et rectifié.

Edmond Léry.

(*A suivre*).

(1) Lettre du Ministre au Préfet, du 22 mars 1852. (Archives de Seine-et-Oise.)

(2) *Revue de l'histoire de Versailles*, ann. 1920.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Musées Nationaux de Versailles et des Trianons. — *Cours de l'Ecole du Louvre.* — M. Louis HAUTECŒUR, conservateur adjoint du Département des peintures, des dessins et de la chalcographie au Louvre, suppléant M. André Pératé, professeur, a commencé le mardi 7 décembre un cours sur *l'Art de Versailles : l'Architecture française au XVIIe siècle.* Ces cours, qui réunissent un grand nombre d'auditeurs, ont lieu tous les mardis à 14 h. 1/2, au Musée de Versailles ; on peut s'inscrire au secrétariat du Musée ; l'année scolaire finit le 15 juin.

Conférences-promenades. — M. Ch. MAURICHEAU-BEAUPRÉ, attaché à la Conservation du Musée, a étudié dans une nouvelle série de ses conférences fort goûtées *la Peinture décorative ; les portraitistes* (3 janvier 1921 : *le Grand appartement de Louis XIV ;* 10 janvier : *l'Appartement de la Reine ;* 17 janvier : *Deux grands décors disparus, l'Escalier des Ambassadeurs et la Petite Galerie ;* 24 et 31 janvier : *la Grande Galerie et l'histoire de Louis XIV ;* 7 février : *les Plafonds de la Chapelle ;* 14 février : *le Salon d'Hercule ;* 21 février : *Peintres d'histoire. Van der Meulen et Martin ;* 28 février : *les Tapisseries du Musée de Versailles ;* 7 mars : *Rigaud et Largillière ;* 14 mars : *Jean-Marc Nattier et son temps ;* 21 mars : *Mmes Vigée-Lebrun, Labille-Guiard et leurs contemporains*).

M. Mauricheau-Beaupré va donner une suite à ces intéressantes conférences à l'occasion du centenaire de la mort de l'Empereur ; elle sera consacrée à *Napoléon et son temps d'après les tableaux de Versailles et les souvenirs de Trianon* (mardi 29 mars, *Introduction : la Création du Musée de Versailles, la Galerie des Batailles ;* lundi 4 avril, *l'Epoque révolutionnaire;* 11 avril, *le Musée napoléonien, les Peintres;* 18 avril, *David et la Salle du Sacre;* 25 avril, *Gérard, les Esquisses;* 2 mai, *les Portraits de Napoléon ;* 9 mai, *la Famille de l'Empereur ;* mardi 17 mai, *Portraits du temps : de Mme Récamier (1799) à Chateaubriand (1811);* lundi 23 mai, *les Tableaux d'histoire : de 1796 à 1805 ;* 30 mai, *les Tableaux d'histoire : de 1805 à 1810;*

Digitized by Google

6 juin, *Napoléon à Trianon ;* 13 juin, *la Campagne de France et la suite des tableaux d'histoire de l'Empire*).

Pour les lieux de réunion, qui varient à chaque conférence, s'adresser au secrétariat du Musée.

Heures d'ouverture. — Le Musée de Versailles sera désormais ouvert tous les jours, sauf le lundi, du 1er mars au 31 octobre : de 10 heures à 17 h. 1/2 ; du 1er novembre au 28 février : de 10 heures à 16 heures.

Les Palais de Trianon seront ouverts, du 1er mars au 31 octobre : de 11 h. 1/2 à 17 h. 1/2 ; du 1er novembre au 28 février : de 11 h. 1/2 à 16 heures.

Monuments historiques. — Les Halles d'Arpajon viennent d'être classées comme monument historique par décret en date du 3 février 1921 (*Journal Officiel* du 11 février 1921, p. 1856).

Centenaire de l'Ecole nationale des Chartes. — La Société des Sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise s'est fait représenter par son bureau aux cérémonies du centenaire de l'Ecole des Chartes qui fut célébré à la Sorbonne le 22 février 1921 sous la présidence de M. le Président de la République. Il est intéressant à ce sujet de relever la part que les anciens élèves de cette Ecole ont prise aux publications de la Société depuis son origine [1].

Louis Batiffol, *le Testament politique du cardinal de Richelieu* (M., XV, 1887) ; *l'Arrivée des députés des Etats généraux en 1789* (M., XVI, 1889) ; *les Journées des 5 et 6 octobre à Versailles* (M., XVII, 1893) ; *la Salubrité de Versailles au XVIIe et au XVIIIe siècles* (M., XVIII, 1894). — P. Bonnassieux, *les Foires au XVIIIe siècle* (M., XVII, 1893). — P. Caron, *Quelques documents relatifs aux origines du domaine de Versailles* (R., 1901) ; *la Société versaillaise sous le premier Empire* (R., 1903). — P. Cornu, le *Château de Béarn à Saint-Cloud* (R., 1907). — E. Coffard, *Note sur les archives du prieuré de Notre-Dame d'Argenteuil* (M., XII, 1880) ; *Une Emeute populaire à Versailles en septembre 1789* (M., XVI, 1889) ; *Testament et acte d'inhumation de Louis Blouin, troisième gouverneur de Versailles* (M., XVIII, 1894) ; *l'Enfance et la première jeunesse de Hoche* (Ibid.) ; *Un Moment d'humeur de Mlle Rose Bertin* (Ibid.) ; *l'Abbé Roy, les dernières années de sa vie et sa mort à Versailles* (Ibid.) ; *Installation et ouverture de l'Ecole centrale du département* (M., XIX, 1895) ; *Un Autographe de Marie-Antoinette : lettre à la comtesse d'Ossun*

(1) La lettre M. indique les travaux parus dans les anciens mémoires de la Société ; la lettre R., les articles publiés dans la *Revue d'histoire de Versailles*, qui a remplacé en 1899 les *Mémoires*.

Digitized by Google

avant la fuite à Varennes (Ibid.); *Oberkampf à Jouy en 1796* (M., XX, 1896); *Une Cousine germaine de Lazare Hoche* (R., 1901); *le Testament de Mme de Maintenon* (R., 1903); *l'Intérieur et le mobilier du Château royal de Versailles, à la date de la Journée des Dupes, 1630* (R., 1906); *la Détention aux Récollets de Versailles, en 1793-1794, de Ch.-Fr. Le Brun, le futur consul* (R., 1914); *Garnier-Deschesnes, député de Seine-et-Oise en 1799* (R., 1915-1916); *A propos d'un domicile versaillais du poète Ducis* (R., 1917-1918); *Portraits et tombe du premier préfet de Seine-et-Oise, Germain Garnier* (Ibid.); *Un ancien almanach de Seine-et-Oise* (R., 1919-1920). — G. Desjardins, *Supplément à l'Histoire du Petit-Trianon* (M., XVIII, 1894). — J. Guibert, *Louis XIV et ses jardins. Règlement autographe du Roi pour la visite des jardins de Versailles* (R., 1899). — Ch. Hirschauer, *les Premières expériences aérostatiques à Versailles, 19 septembre 1783, 23 juin 1784* (R., 1915-1916 et 1917-1918); *Un libraire de Marie-Antoinette sous la Terreur : Pierre Blaizot*, en collaboration avec le baron Hennet de Goutel (R., 1917-1918); *Note sur quatre dessins de Gabriel. Le Cabinet d'angle et sa décoration* (Ibid.); *Note sur l'histoire de la Bibliothèque de Versailles pendant la guerre de 1870* (R., 1919-1920); édition des *Souvenirs de J.-A. Le Roi pendant la guerre de 1870* (Ibid.); *la Construction du Petit-Trianon et les fonds secrets des Affaires Etrangères* (Ibid.); *Bibliographie de l'histoire de Versailles, année 1920* (Ibid.). — H. Léonardon, *Un aide-sculpteur de Houdon et de François Masson* (M., XVIII, 1894); *le Mariage du Dauphin, fils de Louis XV, avec l'infante Marie-Thérèse* (R., 1900); *les Cartes à la Cour de Versailles* (R., 1906). — A. Lesort, *le Pavillon de Madame à Montreuil* (R., 1913). — R. Pichard du Page, *Une musicienne versaillaise : Augusta Holmès* (R., 1919-1920). — A. Rhein, *Bibliographie de l'histoire de Seine-et-Oise, 1914-1920* (Ibid.). C. H.

Société des Amis de Versailles. — La Société des Amis de Versailles, dont la guerre avait interrompu l'utile activité, vient de se reconstituer ; elle reprendra cette année la série de ses conférences et se propose d'organiser au château de Versailles une exposition dont l'intérêt artistique sera grand : nous reviendrons sur ces projets le jour, prochain, nous l'espérons, où ils se réaliseront ; en tout cas, l'appui de la Société des Sciences Morales, dont la *Revue d'histoire de Versailles* est l'organe, est tout acquis à des initiatives ayant pour objet de faire mieux connaître et aimer l'art de Versailles (1).

Le Secrétaire-Gérant,
Ch. Hirschauer.

(1) La Société des Amis de Versailles, animée des mêmes sentiments de confraternelle collaboration, vient de voter une subvention de 500 francs à la *Revue d'histoire de Versailles*.

Imp. Oberthür, Rennes-Paris (317-21).

Digitized by Google

L'ASSISTANCE A VERSAILLES

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Versailles est né, a grandi comme nulle autre ville. Son passé est unique. Si, en étudiant son histoire, on s'attache spécialement aux questions d'assistance, on trouve là aussi des particularités originales, même dans des institutions analogues à celles qui existaient ailleurs en France à la même époque. L'assistance suppose la misère; on peut être tenté de croire que dans le Versailles de l'Ancien Régime, ville de luxe, brillante et sans industrie, les pauvres étaient rares et que les petites gens vivaient facilement aux dépens de la Cour et de l'aristocratie dépensière. La ville neuve, aux larges avenues, ne possédait pas de sombres quartiers où la misère depuis des siècles engendre la misère. Cependant les pauvres étaient bien plus nombreux à Versailles qu'on ne pourrait le supposer : les uns, petits artisans, gagnaient à peine de quoi vivre et se trouvaient à la merci du lendemain; les autres, vagabonds, mendiants, plaie de l'ancienne France, affluaient dans la ville du Roi, pensant y recueillir de plus larges aumônes. La charité ne manquait donc pas de clients à Versailles. Dans les autres villes de France, l'assistance avait le plus souvent une origine monastique, paroissiale ou municipale. Depuis le XVIe siècle, il est vrai, la politique royale avait cherché à mettre l'assistance de plus en plus sous le contrôle du Gouvernement; mais on reconnaissait encore les initiatives anciennes. Certains hôpitaux étaient administrés exclusivement par les religieux qui en assuraient le service. D'autres étaient soumis à l'autorité du chapitre de la cathédrale, de la municipalité ou du seigneur. A Versailles, il n'y avait pas de chanoines, pas d'antique abbaye. La municipalité ne date que

Digitized by Google

de 1787 et elle n'intervient pas dans les questions d'assistance avant la période révolutionnaire. Versailles n'avait qu'un seul seigneur, le Roi. De lui viennent toutes les créations. C'est lui aussi qui avait la charge des pauvres. L'Infirmerie, les Charités se fondèrent sous l'impulsion du Roi, elles vécurent grâce à ses dons et restèrent sous son contrôle immédiat.

Les institutions de charité versaillaises différaient aussi des anciennes fondations par la modicité de leurs propriétés. Le Roi, en effet, leur accordait de larges subventions annuelles sur le Domaine, mais jamais il ne leur fit un don important de biens fonciers. La proximité de Paris les empêcha de se multiplier; la fondation d'un hôpital général à Versailles resta à l'état de projet; Versailles envoyait dans la capitale ses enfants trouvés, ses mendiants arrêtés, ses incurables. Cependant, l'Infirmerie et les Charités étaient des œuvres assez considérables et assez originales pour mériter une étude. Leurs débuts sous Louis XIV furent modestes; elles virent leur plein développement au XVIIIe siècle, lorsqu'une ville populeuse entoura le palais des rois.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Il n'a pas encore été publié d'étude d'ensemble sur l'histoire de l'assistance à Versailles. Quelques points de détail seulement ont été examinés jusqu'à ce jour. J.-A. Le Roi qui a effleuré dans son *Histoire anecdotique des rues, places et avenues de Versailles* (Versailles, 1854, 2 vol. in-8°), la plupart des questions intéressant la ville a donné, le premier, des indications sur les années de disette à Versailles, les origines de l'Hôpital et des Charités.

La condition des pauvres, des mendiants à Versailles, n'a encore fait la matière d'aucun ouvrage. Des documents d'archives nombreux et intéressants fournissent de curieux renseignements sur cette classe humble et pittoresque de l'ancienne population versaillaise; j'en ai trouvé surtout dans une brochure sur *La Charité des deux paroisses de Notre-Dame et de Saint-Louis de Versailles*, année 1788 (1); dans les fonds du *Secrétariat de la Maison du Roi* (2), de la *Direction générale des Bâtiments* (3), de la *Prévôté de l'Hôtel*. Le tribunal de la Prévôté de l'Hôtel, attaché à la Cour, jugeait les procès et les délits des officiers du roi, et était chargé à Versailles de la police des mendiants. Les papiers laissés par cette juridiction sont partagés entre les Archives nationales et les archives de Seine-et-Oise (4). On rencontre des tableaux analogues sur la mendicité à Versailles dans le livre d'un contemporain : Turmeau de la Morandière (5).

La collection de pièces réunies par Narbonne, premier commissaire de police de Versailles (6) contient plusieurs arrêts et ordonnances concernant la police des mendiants à Versailles. Le journal tenu par Narbonne fournit des indications précieuses sur l'état des pauvres et les années de disette (7).

(1) Arch. nat., *ADXIV*[4]. Cette brochure, particulièrement intéressante, porte la mention : exemplaire unique.

(2) Arch. nat., *O*[1] *290-O*[1] *361*.

(3) Arch. nat., *O*[1] *1828-O*[1] *1859*.

(4) Arch. nat., *O*[1] *3705-O*[1] *3707*. — Arch. dép. de Seine-et-Oise. Cahiers d'interrogatoires de la Prévôté de l'Hôtel (*Série B*).

(5) La Morandière (Turmeau de), membre des Sociétés d'agriculture d'Orléans et de Soissons, *Police sur les mendiants, les vagabonds, les joueurs de profession, les intrigants, les filles prostituées, les domestiques hors de maison depuis longtemps et les gens sans aveu* (Paris, 1764, in-12).

(6) Collection et manuscrits de Narbonne, 26 vol. in-4° (Bibl. de Versailles, *mss.* *139-161 G*).

(7) T. XV, p. 273; t. XVI, p. 22; t. XXI, pp. 73, 240, 254, 339, 412.

Digitized by Google

L'histoire administrative de l'hôpital a fait le sujet de quelques articles :

Dr RÉMILLY. — *Origine et histoire de l'hôpital civil de Versailles* (extrait des *Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise*, année 1887), 36 p. in-8°. Les 13 premières pages sont consacrées à l'histoire administrative de l'hôpital.

A. ALLAIRE. — *Les Hospices civils de Versailles*, publié dans la *Revue de l'Histoire de Versailles*, 1916, in-8°, 39 p.

M. BURGARD au début de son livre : *l'Hôpital-Hospice de Versailles*, Versailles, s. d., in-8°, rappelle les origines de l'hôpital.

Ces travaux qui s'occupent surtout de la situation actuelle de l'hôpital, ou qui, dans le passé, n'envisagent que le côté administratif n'ont pas utilisé tous les documents conservés dans les riches archives de l'hôpital civil (1). Au travers des inventaires et des longues délibérations, on glane les détails suggestifs qui font revivre la vie passée de l'Infirmerie royale. Les archives de l'hôpital peuvent être complétées par d'autres documents conservés aux Archives nationales (2), aux Archives départementales de Seine-et-Oise (3), aux Archives communales de Versailles (4), à la Bibliothèque de Versailles (5) et par des ouvrages contemporains (6).

(1) *Carton A*1 : Fondation et accroissements :
1° Contrat de vente au roi de la maison de François Lespée, 1707.
2° Lettres patentes de 1720 portant fondation de l'hôpital royal de Versailles, sur parchemin.
3° Mémoire et projet de création de l'hôpital de Versailles en 1720. Plan de la « clôture qu'on se propose de faire à la charité de Versailles »:
4° Copies ou imprimés de lettres patentes portant augmentation de la dotation de l'Infirmerie royale.
*Cartons B*1 *B*2 *B*3 : Legs, acquisitions, donations, inventaires des titres.
Série E : Registres des Délibérations, le premier va de 1720 au 5 ventôse an VII, le 2e du 25 ventôse an VII à 1814, etc.
Carton E3 : Inventaires du mobilier; plans de l'hôpital de Gabriel (1728); projet de règlement de 1788 avec les annotations du Mal de Mouchy ; « Mémoire contenant des plaintes contre le médecin de l'Infirmerie », du 1er février 1784.
Registres des comptes généraux.
Registres de population journalière; des menues dépenses.
Série F : Registres des entrées.

(2) Arch. nat., *O*1 *1868*.

(3) Arch. dép. de S.-et-O., *H*4, *LI×785*, *LIII×68*.

(4) Arch. com. de Versailles, *Séries GG et Q*3.

(5) Bibl. de Versailles, *mss. 86 F*, *436 F*, *470 F*, *575 F*, *papiers légués par M. Fromageot*.

(6) DIONIS, *Cours d'operations de chirurgie*, 4e éd., Paris, 1740, in-8°; LISTER, *Voyage à Paris en 1698*, Londres, 1699, in-8°; *Extrait des registres de l'Académie royale des sciences*, du 22 novembre 1786 : *Rapport des commissaires chargés par l'Académie de l'examen du projet d'un nouvel Hôtel-Dieu*, imprimé par ordre du roi, Paris, Impr. royale, 1786, in-4° (Bibl. nat., *R 7442*; Arch. nat., *AD*[illegible]*IV*4].

Digitized by Google

La brochure déjà indiquée sur *La charité des deux Paroisses de Notre-Dame et de Saint-Louis de Versailles* donne un compte rendu des recettes faites par ces Charités pendant l'année 1788 et des secours distribués par elles. La *Série de la Maison du roi* fournit des indications sur les aumônes accordées par la famille royale et sur leur administration [1]. Les sœurs de Charité de la paroisse Notre-Dame conservent deux registres des « *Dépenses et Recettes des pauvres malades de la Paroisse Notre-Dame de Versailles* » de 1769 à 1789 qu'elles ont eu l'obligeance de me communiquer. Dans les *Almanachs de Versailles*, 1774-1789, on trouve des indications sur la salubrité de Versailles, l'Infirmerie royale, la Société philanthropique. Les journaux, correspondances et mémoires du temps : Mme de Maintenon, Saint-Simon, de Luynes, Mme Campan complètent la physionomie des bienfaitrices, reines et grandes dames.

Une étude d'histoire locale doit, pour ne pas s'enfermer dans un cadre trop étroit, se rattacher à un tableau plus général. Parmi les ouvrages sur l'histoire de l'assistance qui m'ont servi à comparer les œuvres versaillaises à celles qui fonctionnaient ailleurs en France, je citerai surtout : Camille Bloch, *L'assistance et l'Etat en France à la veille de la Révolution*, Paris, 1908, in-8°.

Fosseyeux. *L'Hôtel-Dieu.* Paris, 1912; in-8°.

Je veux, en terminant, exprimer toute ma gratitude aux professeurs, archivistes et bibliothécaires qui ont bien voulu m'aider de leurs conseils et mettre à ma disposition les documents dont ils ont la garde : MM. Camille Bloch, inspecteur général des Archives, chargé de cours à la Sorbonne; A. Lesort, archiviste départemental de Seine-et-Oise, Ch. Hirschauer, conservateur de la Bibliothèque de Versailles, R. Pichard du Page, conservateur-adjoint de la Bibliothèque, archiviste de la ville de Versailles; Le Grand, conservateur aux Archives nationales. Je dois remercier aussi MM. Coüard, archiviste honoraire, E. Lery qui m'ont fourni de précieux renseignements, Mme la Supérieure des Filles de la Charité de la paroisse Notre-Dame qui m'a communiqué les anciens registres de la Charité, M. le curé de Notre-Dame, M. Burgard, directeur de l'Hôpital civil, qui m'ont permis de consulter les archives de la paroisse et de l'hôpital.

(1) Arch. nat., *O*1 *290, 750, 806, 1859, 3742, 3781, 3789*. Pour les fondations des particuliers, cf. Arch. comm. *sér. GG*.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

LES PAUVRES A VERSAILLES SOUS L'ANCIEN RÉGIME

1. — La condition sociale du menu peuple versaillais.

Les privilèges que Louis XIV avait accordés à la ville de Versailles y avaient attiré beaucoup de gens pauvres, souvent peu scrupuleux, pour la « plupart rustiques et sans mœurs », si on en croit le commissaire de police Narbonne [1]. Il était venu des ouvriers du bâtiment, maçons, charpentiers, couvreurs, pour travailler au Château et aux nombreuses maisons que les particuliers faisaient élever [2]; des artisans de luxe : brodeurs, ouvrières en linge et en robes, perruquiers; des gens occupés aux petits métiers de la rue : portefaix, crocheteurs, porteurs d'eau, porteurs de chaises. Versailles avait un petit peuple nombreux de journaliers qui profitaient du riche voisinage, mais qui vivaient au jour le jour; les maladies, le chômage, le renchérissement des vivres y faisaient souvent des miséreux qui avaient besoin d'assistance. Il y avait aussi beaucoup de laquais, de domestiques; ils étaient fréquemment sans place et augmentaient la foule de ceux qui réclamaient assistance [3].

Le mémoire sur *la Charité des deux Paroisses de Notre-Dame et de Saint-Louis de Versailles* nous fournit des renseignements assez précis sur la condition du petit peuple versaillais pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle. L'auteur du mémoire constate qu' « on est étonné de voir dans la ville de Versailles un si grand nombre de pauvres ». Il donne

(1) *Manuscrit de Narbonne*, t. VII, p. 280.

(2) Par son ordonnance de 1671, Louis XIV avait fait don à tous ceux qui faisaient bâtir, des places où les maisons étaient situées. Une colonie de maçons limousins s'entassait dans les baraques d'un faubourg appelé par dérision l'Hôtel de Limoges, situé entre l'avenue de Paris et l'avenue de Sceaux.

(3) Les registres des entrées de l'hôpital nous renseignent sur la condition des gens qui avaient besoin d'assistance (Voir chap. II, *in fine*).

Digitized by Google

des explications sur la situation vraiment précaire de beaucoup de journaliers.

« La ville de Versailles renferme un grand nombre d'habitants qui ne subsistent que du travail de leurs mains et qui vivent, comme on dit, ainsi que leur famille, au jour la journée. Pour juger de la situation de ces malheureux, connus sous le nom de journaliers, il faut en prendre un qui ne soit ni trop ni trop peu chargé d'enfants, assez bon père pour ne pas les délaisser et assez laborieux pour ne pas perdre un seul jour de travail dans toute l'année. Il faut supposer encore qu'il sera assez heureux pour ne jamais manquer d'ouvrage et pour n'être jamais malade. Supposons à ce journalier, maçon, crocheteur, terrassier, jardinier, paveur, etc., trois enfants et une femme à nourrir; c'est le moyen terme de ces sortes de familles ». La mère, absorbée par le ménage, n'a pas le temps de travailler. Le mari gagne au plus 30 sols par jour. « 30 sols par jour, déduction faite de 74 dimanches ou fêtes, jours auxquels le travail est interdit, donnent dans le cours d'une année entière la somme de 436 livres 10 sols. De cette somme annuelle de 436 livres 10 s., il faut déduire les sommes suivantes, savoir :

— pour le loyer d'une chambre au 4e ou 5e étage, au moins	45 l.
— pour les habits, le linge, etc... de cinq personnes, y compris la chaussure quelconque, 16 livres pour chacune, en tout	80 l.
— pour une corde de petit bois de chauffage ou l'équivalent en fagots, copeaux, etc	36 l.
— pour l'achat ou l'entretien des meubles de la chambre, grabat, paille, méchantes couvertures et autres ustensiles	24 l.
— pour les outils nécessaires au travail du père et leur entretien, quelques livres de savon, de chandelles ou d'huile à brûler	15 l.
— pour la capitation, au moins	40 l.
Total à déduire des 436 l. 10 s	202 livres.

Cette somme de 202 livres déduite de celle de 436 livres 10 sols, il reste pour l'année entière 234 livres 10 sols qui donnent par jour 13 sols. Le pain que mangent les pauvres de Versailles coûte, année commune, 2 sols 2 deniers la livre; par conséquent 13 sols donnent 6 livres de pain et rien de plus.

Digitized by Google

Ainsi, un père de famille travaillant de toutes ses forces, assez sage et assez bien portant pour ne pas perdre un seul jour de travail pendant toute l'année, est réduit, lui et sa famille, à ne vivre que de pain et d'eau. Encore, ce pain est-il mesuré avec une grande économie, puisqu'il n'est que d'une livre et 1/5e de livre pour chaque individu. Or, il y a à Versailles plus de mille pères de famille dans la position qui vient d'être décrite, c'est-à-dire qui ne peuvent gagner au plus que cette modeste subsistance ».

Suivant l'auteur de ce mémoire, il y aurait donc eu à Versailles, en 1788, mille familles ou environ 5.000 individus dans une situation indigente et à la merci du moindre accident; 5.000 individus, c'est-à-dire 1/12e de la population, Versailles comptant alors dans les 60.000 habitants. Le maréchal de Mouchy, gouverneur de Versailles, évalue même le nombre des pauvres qu'on devait secourir en 1783 à 7 ou 8.000 (1). Il y a sans doute de l'exagération dans ces estimations approximatives. Lorsque la Révolution eut amené le chômage et la grande misère, tous ceux qui s'occupaient d'assistance, tournant vers le passé un regard d'envie, représentèrent l'ancien Versailles comme une ville où la Cour, faisant prospérer tous les genres d'industrie, apportait, même aux plus humbles, l'aisance par l'activité. La gêne d'autrefois paraissait supportable, comparée à une détresse plus grande, mais il est certain que même aux heures les plus brillantes, les ouvriers indigents ne manquaient pas à Versailles.

2. — Les mendiants.

Plus nombreux encore accouraient les mendiants et les vagabonds. En 1721, le Roi « a été informé que les franchises et privilèges dont jouit la dite Ville y attirent un très grand nombre de journaliers avec leurs familles, entre lesquels il se glisse quantité de vagabonds, de mendiants et gens sans aveu qui y causent de fréquents désordres (2) ». Versailles est la

(1) Lettre du maréchal de Mouchy, 27 juillet 1783 (Arch. nat., O1 806).

(2) *Ordonnance du Roi concernant la ville de Versailles, ceux qui s'y établiront et ceux qui y loueront des maisons ou appartements. Du 27 mai 1771*

Digitized by Google

ville du Royaume où ils trouvent le plus facilement à se loger à cause de la quantité de personnes qui louent en garni.

Dans la ville, le nombre des pauvres « est si grand qu'ils assiègent dans les rues les passants; dans les églises, ils détournent par leurs importunités les personnes qui prient [1] ». Ils y font toutes sortes d'excentricités, comme une certaine Marie Mercier qui communie plusieurs fois le jour. Ils s'introduisent dans les maisons et sonnent aux portes des particuliers. Leur insolence est presque un danger pour la tranquillité publique; « ils résistent avec emportement et violence aux archers préposés qui veulent les arrêter, s'arrachent de leurs mains et profèrent contre eux toutes sortes d'injures et de calomnies...; se voyant obligés de céder et obéir par force..., ils soulèvent par leurs plaintes et leurs cris la populace contre les archers, se font recourre de leurs mains par des excès, voies de fait et violences [2] ».

Les voyageurs, les étrangers sont étonnés et offusqués par le nombre et l'effronterie des mendiants dans la ville du Roi. Un contemporain se fait l'écho de leur indignation : « Pendant mon séjour à la cour, je n'ai pu résister à la douleur de voir les avenues, les rues, les églises, les châteaux, les jardins de Versailles couverts de mendiants, qui importunent, qui accablent tellement les honnêtes gens qu'on ne peut s'en débarrasser, quelques prières, quelques menaces de prison qu'on leur fasse pour les obliger à se retirer; il y en a même qui ne quittent prise qu'en insultant et en injuriant ceux qui refusent de leur donner ce qu'ils appellent aumône et ce que j'appelle tribut. Il y en a qui ont la hardiesse de mendier dans les jardins, sur la terrasse du Château, dans les appartements de Sa Majesté; je n'ai pas été le seul obsédé dans ces lieux respectables, et scandalisé; bien d'autres, dignes de foi, l'ont été comme moi [3] ».

Ce récit nous apprend que les mendiants envahissaient le Château aussi bien que la ville. La facilité avec laquelle ils s'y introduisent est étonnante. Ils se glissent dans les cours, « on les voit rouler jusque dans les galeries et sous les yeux

(1) *Mémoire pour l'établissement d'un Hôpital général dans la ville de Versailles* (Arch. de l'Hôpital civil).
(2) *Ordonnance de police du 30 mai 1738* (Manuscrit de Narbonne, t. XXI, p. 339).
(3) LA MORANDIÈRE, *Police sur les mendiants...*, p. 88.

Digitized by Google

du Roi [1] ». La dauphine Marie-Josèphe de Saxe se plaint que son antichambre, passage entre le péristyle de l'escalier de la Reine et les Jardins, serve « d'asile à tous les mendiants [2] ». Sous Louis XVI, ils deviennent encore plus nombreux et plus pressants. Certains de ces pauvres hères ne manquent pas de prétention, ils se disent gentilshommes, ils se tiennent « aux portes des ministres pour leur présenter des mémoires ». Un étudiant en médecine, après avoir diverti « tant par inexpérience sans doute que par inconduite la pension que son père lui avait faite » remet à quelques grands de la cour des mémoires signés de différents noms, où il sollicite des secours. La bonté trop connue de la famille royale attire ces mauvais pauvres qui la trompent et la persécutent. La femme Audon a entendu dire que « la Reine faisait des charités »; elle est venue à Versailles, s'est introduite dans la chapelle, sûre d'être exaucée, pour présenter un placet à la belle et miséricordieuse souveraine. Les pauvres demandent l'aumône à Mme Victoire lorsqu'elle traverse les cours du Château; ils persécutent tellement la bienfaisante Mme Elisabeth qu'elle ne peut descendre tranquillement de sa voiture. La garde du Château est bien mal assurée, et les truands pensent qu'il est aisé de pénétrer auprès du Roi. L'un d'eux, arrêté par les Suisses, répond « que c'est par conseil qu'il est venu à Versailles, qu'on lui a dit qu'il était aussi facile de parler au Roi qu'à un curé ». Le mot naïf du mendiant ne manquait pas d'à-propos. Elle était morte, la majesté hautaine, inaccessible qui avait entouré le grand Roi, morte avec la discipline et le respect; aux yeux de ses plus pauvres sujets, Louis XVI apparaissait accueillant et débonnaire... comme un curé de village. Quelques-uns de ces gueux sont mal intentionnés, une femme autrichienne, très ennemie des prêtres, s'introduit dans la Chapelle du Château pour y éteindre les lampes. D'autres, au contraire, font preuve d'un loyalisme assez touchant, quoique intéressé, comme ce pauvre qui se cache, en janvier 1789, dans un coin du Château pour voir passer le Roi; « il a entendu dire que l'on débitait des horreurs contre toute la Cour, il en a été indigné parce qu'il ne pouvait

(1) *Mémoire pour l'établissement d'un Hôpital général...*
(2) Arch. nat., *O1 1069*.

Digitized by Google

point entendre parler mal du Roi et de la famille royale et il voulait même battre ceux de qui il entendait de pareils discours [1] ». L'année ne sera pas terminée qu'une autre foule populaire envahira, dans sa colère impétueuse, ces cours et ces galeries somptueuses, où les mendiants étaient déjà venus donner à la royauté une image de la misère.

3. — La répression de la mendicité.

L'autorité royale, sans réussir à extirper la mendicité, avait essayé d'en réprimer les excès et multiplié les ordonnances. Celle de 1721 enjoint à tous ceux qui voudront s'établir dans la ville de Versailles de faire enregistrer leurs noms et professions sous peine d'être réputés vagabonds. « Tous les mendiants qui seront réfugiés dans ladite ville seront tenus d'en sortir, huitaine après la publication de la présente Ordonnance [2] ». La déclaration de 1724 concerne les mendiants et vagabonds dans toute l'étendue du Royaume. Les mendiants valides doivent prendre « un emploi pour subsister de leur travail... dans la quinzaine du jour de la publication de la présente déclaration » et les mendiants invalides se présenter à un hôpital. Au bout de quinze jours, les mendiants seront « arrêtés et conduits dans les hôpitaux généraux les plus proches ». Une ordonnance de police de 1738 précise, dans son application à la ville de Versailles, la déclaration générale du roi. Le bailli fait défense « à toutes personnes de mendier dans les rues, dans les églises et en quelque lieu et endroit que ce soit de cette ville de Versailles. Ceux et celles qui seront surpris à mendier... seront arrêtés et constitués ès prisons de ce bailliage, poursuivis extraordinairement et punis [3] ». Si les mendiants résistent aux archers qui les arrêtent et cherchent à soulever la populace, ils seront poursuivis comme rebelles et séditieux; les gens qui empêcheront d'arrêter les mendiants seront également poursuivis.

(1) Les renseignements sur les mendiants sont tirés principalement de l'*Ecrou des mendiants arrêtés à Versailles de 1781 à 1789* et des *Cahiers d'Interrogatoires de police de la Prévôté de l'Hôtel* (Voy. la *Bibliographie*).

(2) *Ordonnance du 27 mai 1721.*

(3) *Ordonnance de police du 30 mai 1738.*

Digitized by Google

La répression de la mendicité à Versailles était gênée par la division de la police et l'absence d'un hôpital général. Il y avait à Versailles trois polices aux attributions assez mal définies et qui empiétaient souvent l'une sur l'autre : celle du gouverneur, celle du bailli et celle de la Prévôté de l'Hôtel [1]. D'après le règlement de 1684, le bailli connaissait de toutes matières civiles et criminelles entre les habitants domiciliés de Versailles. Le prévôt de l'Hôtel et ses officiers connaissaient de tous les procès civils entre les officiers du Roi, les domestiques des gens de la Cour. Le règlement ajoutait : « Tous vagabonds et gens sans aveu seront justiciables du Prévôt de l'Hôtel, en quelque lieu qu'ils se puissent retirer, même dans les maisons des habitants, dans lesquelles les officiers pourront entrer pour en faire la recherche et les faire punir ensuite, suivant les ordonnances [2] ». Pour appliquer ce règlement, les officiers de la prévôté devaient arrêter tous les mendiants vagabonds, non domiciliés; les mendiants domiciliés, au contraire, auraient dû être appréhendés par la police du bailli... Distinction subtile et peu facile à établir à première vue ! Certains règlements, ce qui augmente encore la confusion, semblent donner au bailli et aux commisaires qui en dépendent une police générale sur la mendicité. Enumérant les fonctions des commissaires de police en l'année 1720, le commissaire de police Narbonne écrit : « Les commissaires de police doivent informer contre les mendiants valides et libertins. Ils doivent faire la recherche de ceux qui logent la nuit et retirent les mendiants vagabonds et gens sans aveu ». Le bailli est chargé avec l'aide de ses officiers, huissiers, archers, de faire exécuter l'ordonnance royale de 1721 qui ordonne à tous les mendiants réfugiés à Versailles de quitter la ville. Les malheureux archers des pauvres ont une dure besogne, lorsqu'ils essayent de poursuivre les mendiants. « Le nombre des archers des pauvres qui n'est que de trois n'est pas suffisant pour une ville aussi vaste et aussi peuplée que Versailles. D'ailleurs, il est à observer qu'ils sont dis-

(1) Cf. A. DE VALLOMBROSA, *Histoire de la Prévôté de l'Hôtel-le-Roi* (Paris, 1907, in-8°), *passim*.

(2) *Règlement entre les officiers de la Prévôté de l'Hôtel et les officiers du bailliage royal de Versailles*, du 21 août 1684 (Manuscrit de Narbonne, t. XXI, p. 259).

Digitized by Google

persés aux portes des trois églises et qu'il n'est moralement pas possible à un homme ou deux d'arrêter un mendiant, pour le peu qu'il fasse résistance. Il est à remarquer qu'il y a plusieurs portes aux églises, et que quand un archer serait à une, il n'empêcherait pas qu'il n'entrât des mendiants par les autres portes. Il n'est pas même décent de les arrêter dans l'église, crainte de scandale, ainsi qu'il se pratique à Paris [1] ».

Les contestations étaient continuelles entre le Bailliage et la Prévôté de l'Hôtel, autant à propos de la mendicité que du ravitaillement ou des autres matières. Chacune de ces deux parties désirait l'unité de police et la voulait à son profit.

L'ordonnance du 22 avril 1780 confie officiellement la police des mendiants au Prévôt de l'Hôtel. « Les articles 1er et 2e défendent de mendier et enjoignent aux mendiants et gens sans aveu de se retirer de Versailles dans les 24 heures de la publication. Les articles 3 et 4 portent que les contrevenants seront conduits dans les prisons de Versailles pour y être interrogés dans les 24 heures et ensuite transférés au dépôt de Saint-Denis. Cette ordonnance est adressée au Prévôt de l'Hôtel et à ses lieutenants généraux pour en maintenir l'exécution [2] ». Les gardes de la Prévôté reçoivent 6 livres par capture de mendiant et une somme annuelle de 2.400 livres pour les indemniser des frais que leur occasionne la conduite des mendiants au dépôt de Saint-Denis. Ils sont trop grands seigneurs pour arrêter les mendiants eux-mêmes; « l'on ne peut exiger que des gens qui portent l'habit du Roi fassent un pareil service. Mais ils ont des observateurs auxquels ils donnent 40 sols par mendiant qu'ils arrêtent [3] ». Ce système présente des inconvénients; plus les « observateurs » capturent de mendiants, plus ils gagnent; aussi leur arrive-t-il assez souvent d'arrêter des gens mal vêtus qui ne mendient pas. Une telle mésaventure advint au petit Pierre Porcher, âgé d'environ huit ans, « arrêté et conduit à la geôle, sur les 8 heures du soir, en allant faire une commission pour la femme Deflèche qui fut étonnée de ne pas le voir revenir. Le seul

(1) *Mémoire adressé à Mgr le Duc de Noailles, pair de France, gouverneur de Versailles*, mai 1733 (Narbonne, t. VII, p. 281).

(2) Lettre, en date du 30 avril 1786, de M. Clos, écuyer, conseiller du roi, lieutenant général civil, criminel et de police en la Prévôté de l'Hôtel, au baron de Breteuil (Arch. nat., *O1 361*).

(3) *Ibid.*

Digitized by Google

prétexte qu'ait pu alléguer de son emprisonnement celui qui l'a fait arrêter, c'est qu'il va quelquefois jouer dans la Cour du Château[1] ». La veuve Bernard a été envoyée très mal à propos au dépôt de Saint-Denis, vu qu'elle n'est point dans l'usage de demander; son état la met à l'abri de cette humiliation, elle coud joliment en linge... Souvent aussi, on arrête à tort des matelots et des soldats comme mendiants et on les envoie au dépôt, alors qu'il faudrait en donner avis au ministre de leur département[2]. Une forme de mendicité un peu déguisée est supportée par la police. « Il y a de pauvres gens qu'on charge de balayer; on tolère que, dans l'endroit qui leur est assigné, ils saluent les passants par manière d'engager le public à reconnaître leurs peines; s'ils suivent et qu'ils se rendent importuns, ils sont arrêtés, mais non envoyés au dépôt. L'on ne prend ce parti que sur une récidive[3] ».

Les mendiants arrêtés étaient enfermés à la geôle, dans le bâtiment qui abritait à la fois le tribunal et la prison et dont nous voyons encore la belle façade de pierre blonde. Toute une population ouvrière demeure aujourd'hui dans le vieil hôtel du Bailliage; les enfants jouent dans l'étroit passage, sous la voûte sombre d'où l'on aperçoit l'entrée des cachots et où jadis les archers conduisaient les gueux récalcitrants. — Les mendiants devaient être interrogés dans les 24 heures qui suivaient leur arrestation par le lieutenant général civil, criminel et de police qui tenait la place du grand prévôt. On remettait en liberté ceux qui avaient été arrêtés mal à propos et ceux pour qui des personnes solvables avaient « fait une soumission qu'ils ne mendieraient plus ». Les autres étaient transportés en voiture au dépôt de Saint-Denis[4].

Versailles n'eut jamais d'établissement pour enfermer sur place ses mendiants valides et invalides, suivant l'usage de l'ancien régime. Il y eut plusieurs projets pour la fondation d'un hôpital général à Versailles, mais ils ne furent jamais exécutés. En 1729, il fut question de construire cet hôpital sur un terrain du petit Parc, au bout du Potager du Roi.

(1) Arch. nat., *O¹ 361*.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) Avant 1780, les mendiants étaient conduits à l'Hôpital général par les archers des pauvres.

Digitized by Google

« M. le maréchal de Noailles, qui, dans ce temps, avait l'administration du gouvernement de Versailles pendant la minorité de son fils, proposa ce terrain pour l'y placer. Le Roi l'accorda. On expédia des lettres patentes, le terrain fut clos de murs jusqu'à l'alignement de la porte Satory et les bois furent arrachés. Mais on renonça à la construction de cet hôpital « à cause de l'indécence dont il aurait été par sa proximité du Château et de la pièce des Suisses [1] ».

Vers le milieu du XVIIIe siècle, M. Jomard, curé de Notre-Dame, rédige un mémoire [2] où il trouve « choquant que, dans la ville de Versailles composée de 40.000 âmes, qui est le lieu de la naissance et de la résidence du Roi et de tout ce qu'il y a de riche, et de grand, et de distingué dans le royaume, les pauvres n'aient presque aucun secours, ni même aucun lieu où ils puissent se retirer ». Le curé de Notre-Dame s'étonne : « Louis XIV, de glorieuse mémoire, a fait au loin tant de si belles fondations et il a oublié (*les pauvres*) de Versailles et on penserait qu'il les a abandonnés, si on ne savait pas qu'il a laissé ce grand et bel ouvrage au roi Louis XV, son digne successeur ». On voit dans la ville trop de vieilles gens des deux sexes, d'infirmes, d'estropiés, d'enfants abandonnés de leur père et mère, qui n'ayant personne pour prendre soin d'eux se perdent par le libertinage. De ce grand nombre de pauvres sans occupations résultent « brigandages, larcins et débauches ». Le digne curé exagère peut-être un peu pour les besoins de la cause; les rois qui faisaient vivre les Charités et l'Infirmerie ne s'étaient pas désintéressés des pauvres qui souffraient aux portes de leur palais. Mais le curé de Notre-Dame veut toucher les cœurs et les intéresser à son projet d'hôpital général où on réunira les pauvres de Versailles : vieux hommes, vieilles femmes, jeunes garçons, jeunes filles; on les y nourrira et on les y fera travailler. Le curé possède un terrain, près du canal de Clagny, qu'il donnera à l'Hôpital. Le Roi est prié d'abandonner les revenus d'un bénéfice vacant pendant quelques années pour payer les constructions. Plu-

(1) Mémoire du comte de Noailles adressé au marquis de Marigny (Arch. nat., O^1 1828).

(2) *Mémoire pour l'établissement d'un Hôpital général dans la ville de Versailles* (Archives de l'hôpital civil). Ce mémoire n'est pas daté. M. Jomard fut curé de Notre-Dame de 1730 à 1754.

Digitized by Google

sieurs personnes charitables fourniront un capital de 12.000 l.; le travail des pauvres contribuera ensuite à entretenir l'Hôpital. Le curé de Notre-Dame trouva le Dauphin disposé à servir ses projets. Ce prince était très dévot. « La première intention de Mgr le Dauphin était de faire construire à Versailles un couvent de religieuses... Dans ce temps, M. Jomard, curé de Notre-Dame, vint présenter un mémoire à Mgr le Dauphin pour lui faire connaître qu'un hôpital général serait d'un bien plus grand secours à la ville de Versailles qu'un couvent, qu'il avait un terrain très convenable à tous égards pour construire l'édifice... [1] ». Le Dauphin commanda sur-le-champ un projet pour cet hôpital. Il mourut avant sa réalisation. Les travaux étaient entamés, mais Louis XV ne voulut pas continuer l'œuvre de son fils et donna « des ordres pour la démolition des ouvrages commencés ». Le curé et les missionnaires demandèrent au roi de leur rendre le terrain qu'ils lui avaient cédé en 1754, lorsqu'on devait y construire l'hôpital général. Le beau projet pour « éteindre la mendicité » ne fut donc jamais mis à exécution. L'incohérence des mesures de répression, la faiblesse de cette monarchie finissante permirent aux gueux de continuer à étaler leur insolence et leur misère dans la ville où les rois n'avaient même pas su faire la police de leur demeure.

(*A suivre.*) Y. BEZARD.

(1) *Projet d'hôpital que Mgr le Dauphin désire construire à Versailles* (Arch. nat., *O¹ 1859*). Le terrain que cédaient le curé et les missionnaires pour la construction de l'hôpital avait une superficie de 12 arpents et demi. Il tenait d'un côté au canal de Clagny, « d'autre à la maison du sr Deslandes, d'un bout à la pièce du Pré de Clagny appartenant à Mgr le prince de Dombes ». Le plan suivant lequel l'hôpital devait être construit est conservé dans le même carton, *O¹ 1859*.

Digitized by Google

UNIV. OF

Digitized by Google

Digitized by Google

LES VOYAGES

d'Antoine-Nicolas DUCHESNE

à ÉCOUEN, CHANTILLY, ERMENONVILLE, CHOISY, BRUNOY, etc.

EN 1780, 1786 & 1791

(Fin).

ERMENONVILLE

De Chantilly, la compagnie gagne Ermenonville, c'était — et c'est encore — un lieu célèbre. Un double attrait exerce sa puissance sur les voyageurs de ce temps : la renommée de ses jardins à l'anglaise, créés par le seigneur du lieu (1), et la présence du tombeau de Jean-Jacques Rousseau qui contient réellement ses restes (2).

Tous les contemporains, au surplus, ne viennent point avec la même ferveur visiter la sépulture du philosophe, il en est que la curiosité seule attire; mais l'engouement pour les nouveaux jardins à la mode est pour ainsi dire universel : à Ermenonville leur admiration se trouve pleinement justifiée, car ces jardins fameux sont, à l'époque, les plus beaux de ce genre. Duchesne, en technicien qu'il est, fera quelques réserves et ne manifestera pas beaucoup d'enthousiasme.

Ermenonville garde encore le reflet de ce qu'il était autrefois; quant à l'aspect général, si ce n'est que le « Désert » en a été distrait.

La route coupe le domaine en deux parties : au midi se trouve le « grand parc » dont le lac est alimenté par la Launette. On y voit encore le tombeau de Jean-Jacques et le temple de la Philosophie.

Les eaux tombent en cascade, et passent sous la route pour gagner la partie septentrionale, qui est le « petit parc », où se trouve le château. Elles y forment une rivière, mais ses bords ont aujourd'hui

(1) Louis-René, marquis de Girardin, né à Paris, le 24 février 1735, mort a Vernouillet le 20 septembre 1808. Il avait hérité Ermenonville de René Hatte, son aïeul maternel, et c'est de 1766 à 1776 qu'il y créa les jardins qui devaient être si célèbres.

(2) Rousseau arriva à Ermenonville, où le marquis de Girardin lui offrait l'hospitalité, le 20 mai 1778. Il y mourut le 2 juillet de la même année et fut enterré dans l'Ile des Peupliers deux jours après. Chacun sait que Rousseau repose aujourd'hui au Panthéon.

Digitized by Google

perdu presque toutes leurs fabriques. La « maison du vigneron » en est un des rares vestiges.

C'est ce beau lieu vers lequel Duchesne et sa famille s'acheminent [1].

Visite d'Ermenonville.

« Le 2 août notre troisième journée de voyage commence à deux heures et demie du matin par une erreur assez heureuse; car tout dormait dans l'hôtel des grandes et petites messageries et les apprêts traînent jusqu'à quatre heures un quart que nous partons de l'auberge. Nous étions avant cinq heures à la porte de sortie du parc de Chantilly du côté de Senlis. D'abord chemin pavé; ensuite la terre assez bonne : nous passons sur le bord de la plaine qui commande à Senlis, mais entrés dans la forêt d'Ermenonville les sables sont terribles et nous reconnaissons la nécessité des quatre chevaux. Cette route très courbe nous fait suivre le cours de la Nonette sans la voir qu'un moment auprès de Saint-Léonard où nous passons sur un pont un petit ruisseau qui y tombe. Cette position élevée nous donne la vue du beau bâtiment neuf des religieux de Saint-Nicolas et celle de la blanchierie (*sic*) [2] qui est au pied. Presqu'aussitôt nous apercevons les clochers de Senlis avec le regret de ne point entrer dans la ville; en approchant des murs du fauxbourg, des renfermés [3] achèvent de nous contrarier; mais après avoir traversé la route de Paris, le spectacle change. La ville bâtie en amphithéâtre sur la rive de la Nonette opposée à la nôtre, bien éclairée de ce côté par le soleil levant se présente à nous comme le château de Versailles de la butte de Satori dans son point le plus agréable.

Peu après une des avenues de Mont-l'Evêque attire notre admiration et nous prouve que la forme que les arbres prennent d'eux-mêmes est toujours la plus belle surtout si le fond de terre est bon. Cette avenue à quatre rangs de ce superbe orme-tortillart déjà admiré à Denainvilliers [4], a la rare beauté d'avoir conservé toutes ses branches sans un seul coup d'élagage, de

(1) L'on pourra consulter deux ouvrages modernes sur la formation d'Ermenonville : A. MARTIN-DECAEN, *Le marquis René de Girardin* (Paris, Perrin, 1912), et Jacques BOULENGER, *Au pays de Gérard de Nerval* (Paris, Champion, 1914).

(2) C'est une blanchisserie de toiles, auxquelles on faisait perdre « la couleur jaune sale ou grise qu'elles ont au sortir de la main du tisserand ». Les eaux de la Nonette, très propres à cet usage, avaient déterminé l'établissement de trois « blanchisseries », vis-à-vis de Courteuil. (*Dictionnaire encyclopédique* de 1751.)

(3) Il s'agit vraisemblablement de malades ou de vagabonds *renfermés* dans un hôpital: ainsi nommait-on, par exemple, les hospitalisés de la Salpêtrière.

(4) Cf. *Une tournée en Gâtinais, op. cit.*

Digitized by Google

sorte que les premières naissant à quatre pieds de terre ou cinq au plus, la promenade des contre-allées est perdue, mais le coup d'œil en est bien plus imposant.

Nous traversons ensuite plusieurs jeunes semis de chênes dont la petitesse ne surprend pas peu notre compagne.

.....

Le terrain sableux paraît assez mauvais même pour le bois jusqu'à une assez jolie maison appelée La Chapelle-les-Chaâlis. En descendant à Chaâlis, il devient meilleur. Nous passons sur des chaussées d'étangs, tout le pays de Chaâlis est presque sous l'eau ou coupé de rigoles, canton qui s'annonce riche pour l'herborisation. La nécessité d'éviter ces marécages fait faire encore un détour à la route : nous écornons le bois de Perthe, enfin une dernière chaussée nous donne une première vue d'Ermenonville, je me retrouve vraiment en Angleterre en apercevant un beau château jeté au milieu de prairies, d'étangs et de bois entièrement agrestes.

Une barrière nous arrête, le postillon enseigne à Chavenay la maison du garde des routes logé dans l'écart de la Madeleine et en attendant son retour nous parcourons de l'œil deux superbes étangs qui remplissent une sorte d'anse pénétrant dans une colline toute garnie de bois : des plantations d'arbres aquatiques prolongent ce bois jusqu'au bord de l'eau même et en dessinent le contour avec beaucoup de goût. On aperçoit dans le milieu du demi-cercle une construction grossière : c'est ce qu'on a célébré sous le nom de la maison de Jean-Jacques dans le désert d'Ermenonville [1], parce que le célèbre citoyen de Genève se plaisait souvent à aller y boire de la bière avec son hôte le français anglomane M. Vauvray marquis de Girardin [2].

Remontés en voiture nous arrivons par un chemin étroit et des plus champêtres à l'auberge de la Madeleine. Mais on n'y reçoit que les chevaux. On nous fait traverser la rue; le gendre de l'aubergiste, ce même garde-routes (note marginale au crayon : nommé Maurice) qui nous avait envoyé sa clef nous reçoit dans sa petite maison. Une inscription se présente, il faut la lire et la copier : « L'Empereur a dîné dans cette maison le samedi 24 mai de l'année 1777 [3]. »

(1) Le Désert d'Ermenonville fait partie aujourd'hui du domaine de Chaâlis, lequel est la propriété de l'Institut.

(2) Inexact : les Girardin étaient Gherardini, d'une ancienne famille florentine. Le père du marquis Louis-René de Girardin portait le nom de « Louis-Alexandre Girardin, marquis de Vauvré ».

(3) L'Empereur d'Allemagne Joseph II, frère de la Reine Marie-Antoinette, voyageait alors en France sous le nom de comte de Falkenstein.

Digitized by Google

« Préférer aux palais cette simple chaumière,
» Y déposer des Rois le faste et la grandeur,
» De ses hôtes charmés honorer la candeur,
» Auprès d'eux conserver l'égalité première,
» C'est ce qu'a fait un Prince, et vous croiriez peut-être
» Qu'il faut le mettre au rang des héros fabuleux
» Si l'on ne nommait Joseph Deux,
» Des Germains fortunés et le Père et le Maître. »

Un copieux déjeuner de beurre, d'œufs frais et de lait pris dans cette chaumière impériale, les toilettes faites, nous avançons vers Ermenonville, dont nous ne pensions pas être aussi près. La première vue est choquante pour des français ; une cour remplie de broussailles où se trouvent même quelques arbres assez grands, les fossés entourés d'herbes sauvages de trois à quatre pieds de haut, des massifs de peupliers qui enferment, cachent et offusquent en même temps les deux pavillons d'entrée bâtis ainsi que le corps du château par feu M. Hatte, fermier général, grand'père maternel du marquis : tout sent le système de la dégradation pittoresque, et ce qu'on aurait peine à croire, des croisées bouchées en plâtras avec une partie des vitres cassées, achèvent de faire de ce grand et beau château une vraie maison en décret. Mais le paysage en est, dit-on, plus beau.

Nous attendons un guide : il était à la pêche, il fait toilette et arrive enfin : c'est un allemand nommé Petter, aussi flegmatique qu'un anglais, et chargé de l'entretien du promenoir et des eaux, que vous appellerez jardinier ou terrassier si vous voulez, puisque tout le soin quant à la verdure est, suivant lui, d'éviter d'en rien retrancher. Nous visitons sous sa conduite toute la partie méridionale du pays en tirant au village de Ver et le soir la partie septentrionale du côté de Chaâlis; la chaleur, la lassitude de notre petite femme, et le défaut de temps nous privent de la visite du Désert, dont au reste les beautés rudes peuvent se suppléer par le souvenir des collines du Butard et autres lieux des environs de Versailles.

Dans la promenade du matin se trouve l'Ile des peupliers, dont la gravure sur le dessin de M. Moreau donne une idée très fidèle. On ne fait plus entrer dans l'Ile depuis un temps. La mémoire peut-être infidèle de notre guide nous rend l'inscription du tombeau :

« Cy gît l'homme de la nature et
l'ami de l'humanité (1). »

(1) L'inscription exacte est : « Ici repose l'homme de la nature et de la vérité. »

Digitized by Google

Une inscription plus longue et plus détaillée nomme, désigne, et fait l'éloge du philosophe singulier enterré en ce lieu non moins singulier : cette inscription est posée à côté d'un banc de repos au vrai point de vue de ce paysage. A l'autre bout du banc [1], on lit ces vers qui présentent les deux points d'éloge sur lesquels les sectateurs de Rousseau insistent toujours le plus :

« De la mère à l'enfant il rendit les tendresses,
» De l'enfant à la mère il rendit les caresses,
» De l'homme à sa naissance il fut le bienfaiteur,
» Et le rendit plus libre afin qu'il fût meilleur. »

Si ce lieu présente des vers en l'honneur du célèbre Jean-Jacques, on trouve en vingt autres endroits des vers de Jean-Jacques en l'honneur du pays et de ses beautés. Je n'ai retenu que les suivants, écrits à côté d'un banc dont la vue est une petite prairie entourée de bois, aperçue par une ouverture assez étroite coupée en deux par un jeune chêne dont l'écorce brune sert de repoussoir à la verdure :

« O charmante couleur d'une verte prairie,
» Tu reposes les yeux et tu calmes le cœur :
» Ton effet est celui de la tendre harmonie
» Qui plaît à la nature et qui fait sa douceur. »

Ailleurs se trouve un fauteuil construit en bâtons grossièrement assemblés au pied de deux arbres dont les tiges presque accolées forment le dossier. On y lit cette sentence latine : « *omnia junxit amor* »; plus loin c'est un chant noté, attribué au berger de la Grotte verte, et au-dessous le récit que sa belle qui l'entendit accourut à sa voix et vint l'assurer de son bonheur [2]. Ici une cabane en paille est l'occasion de l'éloge de l'âge d'or [3], là une petite pyramide est un monument érigé en l'honneur des quatre princes de la poésie pastorale, Théocrite, Virgile, Gessner et Thompson.

Un moulin détruit se trouve converti en une petite maison de jeu et de bain, une grange hollandaise se trouve dans un point former son point de vue en opposition avec la cabane de l'âge d'or. Ailleurs c'est une cabane montrant en relief l'origine de

(1) C'est le banc dit « des mères de famille ».

(2) Cf., à la fin de la *Promenade d'Ermenonville* (Paris, Mérigot, 1788), la musique de cette idylle.

(3) La cabane de Philémon et Baucis.

Digitized by Google

l'architecture [1], les colonnes, le fronton et toutes les parties de l'architrave bien observées, comme dans les gravures des livres de principes de cet art. Le morceau le plus élégant est le temple des philosophes, jolie rotonde placée à mi-côte et qui se voit de plusieurs points [2]. Sur la colline opposée une ouverture de carrière va être formée en caverne, on y travaille en ce moment.

En finissant cette première tournée de promenade, on arrive à une grande salle de bal champêtre. Un hêtre d'une rare beauté en occupe le milieu : l'orchestre a été construit autour de son tronc, et sur le côté une manière de salle est un refuge préparé contre les orages subits de l'été, ou même pour danser avant que le soleil soit tombé. Un grand jeu d'arc se trouve vis-à-vis pour occuper ces paysans qui comme Hippolyte et comme nos anciens chevaliers préfèrent la chasse à la danse.

C'est près de là que commence le chemin qui conduit au désert, dont je ne puis rien dire de plus. Notre guide nous en fait prendre un qui par un escalier de paysan nous remet dans notre auberge. Il était bien temps de nous reposer.

Pendant le dîner le bon Maurice notre hôte nous entretient du récit de celui que l'Empereur fit chez lui il y a trois ans. Il avait refusé le couvert que les gens du seigneur absent avaient voulu mettre pour lui, et avait fait porter sa quantine chez ces bonnes gens. Il eut le plaisir de s'y croire entièrement méconnu et en profita pour s'instruire de tous les détails de la forêt, des chasses et de la culture du canton : je passe des plaisanteries risquées par le vieux mari dont le Prince de Condé lui dit quelques jours après que l'Empereur l'avait bien fait rire; mais il faut conserver une réponse qui fait honneur à ce bon français. L'Empereur le questionnant sur son état avait su qu'il avait 1.200 francs par an sur les fonds des Bâtiments pour l'entretien d'une partie des routes. « Etes-vous bien payé ? lui dit-il. — Monsieur, il y a eu pendant la guerre des temps malheureux où le Roi ne pouvait pas faire payer son monde comme il l'aurait souhaité, mais à présent nous sommes fort contents. — J'entends bien, mais je vous demande combien il vous est encore dû d'années. — Trois ans passés », lui dit Maurice et

(1) Le Temple rustique.

(2) Le Temple de la Philosophie, qui domine encore aujourd'hui le Grand-Lac, est un temple circulaire, demeuré inachevé afin de montrer l'imperfection des connaissances humaines. Six colonnes du péristyle, seulement, ont été édifiées et consacrées chacune à un grand homme : Newton, Descartes, Voltaire, W. Penn, Montesquieu, J.-J. Rousseau. Le temple lui-même est consacré à Montaigne, « qui a tout dit ».

Digitized by Google

de fait il lui en était dû près de cinq. « J'étais fort embarrasé, nous disait-il en nous racontant son histoire; à un seigneur français je lui aurais bien dit le vrai, espérant en sa protection pour être payé, mais à un souverain étranger je ne voulus pas le lui avouer; peut-être bien cependant n'en crut-il rien, car il se mit aussitôt à parler allemand avec ses deux compagnons de voyage d'un air à me le faire penser. » Si l'Empereur a rencontré souvent de tels sentiments dans le peuple de nos campagnes ou de nos villes, il n'est pas surprenant qu'il ait quitté la France jaloux de l'amour que la nation y a pour son Roi.

Le jardinet de la maison est rempli de fleurs, mais quoiqu'il y ait des lignes de buis, il y a tant de biais, tout est tellement rempli, les rigoles d'eau qui fournissent un petit lavoir donnent lieu à des petits ponts de planche d'un air si champêtre, et les arbres de la haie du bout sont si singulièrement enlacés de vigne-vierge, de vigne et de lierre grimpés sur des ormes, noisettiers, peupliers et autres arbres mêlés, que l'on croit être encore dans les jardins libres d'Ermenonville. Le petit cabinet d'aisance entièrement de verdure mériterait même mémoire aussi bien qu'un berceau de vigne; mais le lavoir couvert de quatre saules du levant l'emporte sur tout le reste : c'est chose à imiter.

Vers quatre heures et demie, ma femme ayant fini son somme, mon père ses couplets satiriques sur le genre délabré qu'il croit ruineux, et moi écrit quelques pages de cette relation, nous repartons avec notre guide pour visiter d'abord le Manoir préparé pour M. Rousseau, habité seulement pendant quelques mois par sa veuve remariée depuis à un fermier du voisinage : ensuite la charmante tour de la belle Gabrielle bâtie en mémoire de ce que Henri IV venait en effet voir à Ermenonville la célèbre Gabrielle d'Estrées qui en était Dame [1]; enfin passant un joli bac ou bateau à moulinet, après une petite promenade dans un délicieux bocage sourcilleux (*sic*), nous revenons le long du principal canal passer sous les fenêtres du château, examinant et expliquant à la plus jeune de la compagnie la structure d'une petite écluse réservée à côté de la grande chute d'eau pour faciliter la promenade en bateau, et enfin nous ressortons de l'enclos, pour nous remettre en route à six heures et demie.

Le cocher et le postillon, mis en train par quelques bouteilles

(1) C'est Dominique de Vic, alors seigneur du lieu, que Henri IV venait visiter en compagnie de Gabrielle d'Estrées. Duchesne commet donc ici une erreur. Mais la visite des lieux, ici comme à Chantilly, est d'une remarquable exactitude.

Digitized by Google

de vin, et les chevaux bien reposés n'en ont pas moins de peine à nous tirer d'environ une lieue de sable qui forme la traversée presque entière de la forêt. Enfin nous respirons en nous trouvant sur la route pavée de Chaâlis ; alors nos quatre chevaux brillent particulièrement en traversant les trois villages de Mortefontaine, Plailly et Saint-Vy [1] qui sont si voisins qu'ils se confondent presque. On nous fait faire entre autres un demi-mille en quatre minutes : à peine pouvons nous apercevoir des jardins ou parcs des seigneurs, décorés les uns dans l'ancien les autres dans le nouveau genre. Une côte assez rude ne peut même nous arrêter : mais arrivés à la croisée de la grande route de Paris à Senlis, un peu au-dessus de Marly-la-Ville, nos deux chevaux de supplément nous quittent pour retourner à Chantilly haut le pied [2], et harassés, échauffés, dormant à demi, les deux autres nous traînent peu à peu jusqu'à Louvres où une excellente fricassée de poulets nous force quelques instants à oublier le sommeil. Nous en repartons à dix heures et rendus vers une heure après minuit au bureau du fauxbourg Saint-Denis, un fiacre nous ramène heureusement au gîte qui nous devenait fort nécessaire [3]. »

Ce n'est que six ans après que notre narrateur reprend la plume pour conter ses voyages : la troisième relation du manuscrit est datée d' « Andrésy, dimanche 21 mai 1786. »

Pour celle-ci et les suivantes, nous avons eu quelque scrupule à n'en prendre que la fleur, mais diverses considérations nous ont fait nous y résoudre. Tout d'abord nous présenterons au public un ensemble plus homogène, en ne transcrivant que les visites aux châteaux d'Ile-de-France. En dehors d'une longue station aux tombeaux de Saint-Denis, le texte de Duchesne — exception faite des extraits que nous donnerons — présente le plus souvent des leçons de choses adressées à ses enfants, qui désormais l'accompagnent dans ses tournées; elles sont mêlées de réflexions et de plaisanteries qui ne peuvent guère intéresser que sa propre famille, et nous sommes bien sûr que le bonhomme Duchesne serait le premier étonné de voir sa relation imprimée — même en fragments — telle qu'il l'a laissée pour les siens.

Donc la famille Duchesne, par Bezons, Sartrouville, la rive droite de la Seine et Conflans-Sainte-Honorine, où elle visite une carrière,

(1) Saint-Wytz.

(2) Il est curieux de rencontrer ce terme, déjà usité au XVIIIe siècle, pour désigner des chevaux non attelés, de même qu'aujourd'hui on l'emploie pour une locomotive qui circule seule, sans être attelée à des wagons.

(3) L'on pourra consulter utilement les *Promenades d'Ermenonville* (Paris, Mérigot, 1788), comme complément à cette relation.

Digitized by Google

gagne Andrésy, dont les îles retiennent l'attention : « Vous avez reconnu sur la carte la première des îles d'Andrésy, et nous avons aperçu les beaux arbres d'une autre île célèbre par les plantations fort variées que Mme la comtesse de Marsan y a fait faire pendant plusieurs années dans l'enfance du Roi et de ses frères dont elle était la gouvernante (1). »

Le dimanche soir du même jour — c'est la quatrième relation du manuscrit, — Antoine-Nicolas note le souvenir de la grand'messe entendue dans l'église d'Andrésy, où il y a « des bancs de bois au lieu de chaises... ancien usage qui subsiste dans beaucoup de paroisses de campagne »; la balustrade de devant « porte prie-Dieu », les principales familles du lieu possèdent leur banc.

Dans ce village « la seule maison qui ait de l'apparence est la maison qu'occupait Mme de Marsan, surtout à cause de l'île décorée qui lui fait face. Son quai soutenu par un glacis de gazon et une rampe pour descendre au port, une barrière au-dessus, le quai bien uni couronné par la terrasse du devant du jardin entre les basses-cours et le principal corps du logis, voilà l'extérieur de la maison dont Mme de Marsan a donné la jouissance à sa nièce Mlle de Condé (2). »

Le jardinier conduit Duchesne et sa famille dans « l'île décorée », aperçue le matin : « Plusieurs grandes salles et allées de tilleuls avec une sorte de parterre dans le percé en face de la maison lui donnent un air fort noble de loin et elle le conserve également de près. » Les deux extrémités étaient autrefois en prairies, « il n'y a que 25 ans environ que les petits bosquets des deux bouts ont été plantés. » Le botaniste y voit avec plaisir « divers arbrisseaux rares ailleurs et assez communs là pour qu'on en ait formé des palissades. » Un « petit quai construit au bout de l'île presqu'à fleur d'eau a servi à l'amusement des princes et c'est dans cette partie » que se trouvent les « saules et osiers de diverses espèces... et l'autre bout de l'île est une salle ronde dont le milieu est tout entier de menthe poivrée. »

Après vêpres la compagnie fait la promenade de Glatigny aux environs d'Andrésy : « c'est une maison qui dépend de Maurecourt et qui a appartenu à M. de Polignac... belle et magnifique maison de campagne. » On y voit « deux grandes cours, les basses-cours nécessaires, un parterre vaste sans être trop immense, des allées et des salles de figures variées, une entre autres en forme de théâtre, deux autres où des figures sont placées sous des arcades de verdure, une grotte en coquilles et rocailles. »

Les relations 5 et 6, malgré leurs titres prometteurs « mardi à Versailles — A Choisy-le-Roy, 2 juin 1786 » — ce sont comme pour les autres récits les lieux où le hasard voulait que le narrateur rédigeât

(1) De Louis XVI et de ses frères. La comtesse de Marsan avait été gouvernante des Enfants de France, de 1754 à 1775.

(2) La comtesse de Marsan, comme la princesse de Condé, mère de Mlle de Condé, appartenait par la naissance à la maison de Rohan.

Digitized by Google

ses pages) ne renferment aucun renseignement sur ces maisons royales.

Dans la première, c'est le récit du retour d'Andrésy à Bezons, en traversant la plaine d'Achères et Saint-Germain que l'on se propose de visiter une autre fois. Dans la seconde, c'est le trajet de Bezons à Asnières, Courbevoie et Paris, où Duchesne visite — et ceci n'est pas dénué de tout intérêt pour l'histoire de Versailles — le cabinet de Curtius.

.....

«... le cabinet de Curtius : c'est un assemblage de figures en cire colorée de grandeur naturelle et vêtues de manière à tromper : vous y avez reconnu la famille royale et particulièrement Madame et Monsieur le Dauphin.

De tous les prisonniers célèbres qui venaient d'être jugés le matin même on n'y voyait que le comte de Cagliostro : son nom nous a rappelé que ce n'est pas Caliostro qu'il faut le prononcer, mais Caillostro comme on prononce cailloux, caille, etc...

Le principal sujet du cabinet de Curtius est l'action du romain Quintus Curtius qui se précipite dans un gouffre : nous nous le rappellerons à la pièce des Suisses, car il y a été représenté en marbre par le Cavalier Bernin sculpteur italien, ce qui lui en fait vulgairement donner le nom [1]. »

CHOISY

Dans la septième relation (à Villeneuve-Saint-Georges, 3 juin 1786) nous lisons une description sommaire de Choisy, où Antoine-Nicolas et sa famille avaient, la veille, débarqué du coche d'eau :

.....

« Un peu avant d'arriver à Choisy, vous demandiez pourquoi on voyait pendre deux bouts de corde : on vous a fait observer qu'il y avait deux couples de chevaux de moins. Ils étaient allés par derrière le château, pour se retrouver tout prêts à envoyer par un batelet une autre corde qu'on a substituée à celle qui nous avait menés, au moment où les quatre chevaux restés dessus se sont trouvés ne plus pouvoir avancer.

(1) Chacun sait que le Curtius de la pièce d'eau des Suisses était primitivement un Louis XIV équestre, dû au Bernin. L'œuvre déplut au Roi, et Girardon la transforma en un Curtius.

Digitized by Google

Au moyen de cette manœuvre, le coche arrête à peine : ce qui y contraint est que la terrasse du parterre avance dans le milieu jusqu'au bord de l'eau, sans laisser de chemin. C'est un agrément qu'on a voulu procurer à cette belle maison seigneuriale dès le temps de Mademoiselle nièce de Louis XIV : il gêne peu le commerce parce que presque tous les bateaux arrêtent au port de Choisy pour leur dernière couchée en descendant à Paris : et c'est là qu'on décharge particulièrement les vins de Bourgogne, d'Orléanais et autres, et beaucoup de marchandises pour les amener à Versailles par le chemin de terre; parce que comme vous savez nous sommes loin de Sèvres et qu'on veut éviter l'embarras de passer dans Paris. »

Le château de Choisy, depuis le dernier règne, est arrivé à l'apogée de sa splendeur. Bâti par Jacques Gabriel, de 1680 à 1686, pour Mlle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, il devient ensuite la propriété du Grand Dauphin (1693-1695), puis de Mme de Louvois, veuve du ministre (1695-1715) qui l'échange contre Meudon. La princesse de Conti le possède de 1716 à 1739. Après sa mort, Louis XV en fait l'acquisition.

Dès lors Ange-Jacques Gabriel, petit-fils du premier architecte de Choisy, augmente les bâtiments et en fait une demeure véritablement magnifique. Il agrandit l'ancien château, en développe les ailes, construit la Grande Ecurie, l'Orangerie, le Grand Commun, l'église paroissiale, et enfin, dans le jardin du Roi, le « Petit château. »

Duchesne le visite donc lorsque sont accomplies ces superbes transformations qui en font une des plus belles « maisons royales » de l'époque.

Mais la décadence allait commencer. La Cour y séjourne encore, il est vrai, mais en 1788, Louis XVI décide d'y installer ses gardes du corps, c'est-à-dire d'en faire une caserne. La Révolution accomplit bientôt sa destruction en le vendant aux enchères. Le parc de Le Nôtre est détruit. Les bâtiments tombent en ruines.

Aujourd'hui la Mairie, moderne, et un jardin public occupent l'emplacement du château. Il subsiste pourtant les deux remarquables pavillons d'entrée de l'avant-cour (1) avec une partie du mur circulaire orné de vases, le Grand Commun (2) qui est devenu une fabrique de faïence, et l'église paroissiale de Gabriel (3).

(1) Œuvre de Ange-Jacques Gabriel (1750).

(2) *Id.* (1752).

(3) Nous ne saurions trop recommander l'ouvrage admirablement documenté, auquel nous empruntons ces notes, de Mlle B. CHAMCHINE, thèse de doctorat de l'Université de Paris (Paris, Jouve, 1910). — Cf. aussi : *Ange-Jacques Gabriel*, par le comte de FELS (Paris, Emile-Paul, 1912).

Digitized by Google

Retournons au passé avec notre conteur :

.....

« Parlons donc enfin de Choisy : vous qui n'avez vu que les jeunes jardins de Versailles et de Trianon [1], ou le très vieux jardin des Tuileries, vous avez pu prendre dans celui-ci l'idée d'un magnifique jardin royal destiné à la promenade publique. Il est parfaitement bien entretenu, d'une étendue suffisante, et les parties en sont variées : de grandes salles, de longues allées; cette superbe terrasse sur le bord de l'eau et le retour, en montant, séparé de la campagne seulement par un fossé; de grands glacis et des escaliers de gazon; le bassin élevé où vous avez regardé des poissons : vous vous souvenez de tout cela et surtout des deux labyrinthes dans le premier desquels nous nous sommes retrouvés assez promptement parce qu'il n'est planté que sur le dessin du jeu d'oie, mais dont le second nous a réellement perdus, de manière qu'après nous être rejoints même en trichant, votre bonne Félicité plaçait le château du côté de l'extrémité du jardin et cela faute de réfléchir sur sa position suivant l'aspect du soleil; avec plus de présence d'esprit le même moyen guiderait très bien dans le labyrinthe dont les petites allées ne sont séparées que par des massifs de six à sept pieds bordés de charmilles droites et à ciel ouvert.

J'avais prévenu le sieur Jonquet, l'un des ouvriers chargés de l'entretien de la table mécanique et il m'avait donné rendez-vous à midi. Monsieur Le Moine, inspecteur du département était sorti : mais en rentrant on lui avait dit ce rendez-vous : il a eu la complaisance de nous accompagner partout tant dans le petit château que dans le grand.

Cette table qui s'abîme à travers le plancher [2], les servantes

(1) Ils avaient été entièrement replantés, les uns et les autres, en 1776.

(2) La table volante de Choisy a précédé la fameuse table du Petit-Trianon. Elle date de 1756 et fut construite pour le « petit château » de Choisy : « Le sieur Guérin de Montpellier a fait à Choisy pour le Roi une table de douze couverts, dont le mécanisme est ingénieusement imaginé. La forme de cette table est ronde, son milieu est un plateau mobile qui porte les plats et 56 bougies. Il peut, en un instant, descendre au-dessous de la salle et remonter garni d'un nouveau service et d'autant de bougies. A l'entour de la table et à une égale distance sont quatre de ces petits buffets qu'on appelle servantes, où il y a, outre les assiettes, le vin, l'eau, etc., de l'encre, des plumes et des cartes, afin de pouvoir demander par écrit les vins ou les liqueurs qu'on peut désirer. Ces buffets sont également mobiles, ainsi que le plateau, et se renouvellent au son de diverses sonnettes, dont les convives tirent le cordon. Par ce moyen ils sont débarrassés de la présence de la foule des domestiques qui n'apportent que la gêne et la contrainte. » (*Annonces, affiches et avis divers*, 10 nov. 1756), cit. par B. CHAMCHINE, *op. cit.*

La construction de la table avait duré deux années. A la perfection de son mécanisme s'ajoutait le travail délicat de l'ébéniste Joubert, de l'orfèvre Loret, des ciseleurs Le Blanc et Forestier. (Arch. nat., *O¹ 1380, op. cit.*)

Digitized by Google

qui sortent du parquet et les postillons qui s'en détachent pour revenir à l'instant chargés de ce qu'on a pu demander; une autre table qui revient juste à la place de la première et couverte d'un second service, et qu'on peut faire tourner pour passer en revue devant soi tous les plats qui la couvrent : c'est une féerie... du moins ç'en eût été une si l'on ne vous eût fait descendre à la première et à la seconde cave pour voir le jeu des contrepoids mis en mouvement par des moulinets sur lesquels se déroulent de fortes sangles de laiton, c'est-à-dire de cuivre jaune filé.

Vous avez vu les portraits des chiens de chasse favoris du Roi peints par Desportes et Oudry [1], et deux superbes combats de chiens contre un lion et contre un ours par M. Bachelier, encore vivant : ce dernier m'a surtout paru d'une beauté que rien ne peut surpasser : je crois qu'il n'y était pas encore lors de mon voyage en 1757, et en effet il porte la date de 1757 et pouvait bien n'avoir pas encore été placé [2].

Les fables d'Esope peintes par Perrotte dans un petit cabinet [3] sont une jolie chose : les Quatre heures du jour par Vernet [4] vous frapperont davantage si vous y retournez étant plus grands. Vous considérerez aussi alors le goût de décoration régnant sous Louis XIV dans trois ou quatre pièces restées comme elles furent faites pour Mademoiselle, le goût du règne de Louis XV et celui qui a été adopté quelques années avant sa mort, et que préfère constamment, depuis celui de Louis XIV, notre Roi.

(1) C'était dans la salle du Buffet de Choisy que l'on voyait deux « portraits de chiens couchants », par Oudry. Ils avaient figuré à l'exposition de 1743.

(2) C'est le 16 mars 1757 que fut placé dans la salle à manger du Petit Château de Choisy le tableau de Bachelier : « Un ours de Pologne arrêté par des chiens de forte race » (Hazon à Marigny, cit. par B. CHAMCHINE). Pour le même endroit avait été exécuté l'autre tableau : « Un lion d'Afrique combattu par des dogues ». Les deux toiles furent envoyées au Salon au mois d'octobre : elles y furent très admirées. Elles sont conservées aujourd'hui au musée d'Amiens.

Il faut noter ici la précocité de Duchesne comme amateur de peinture ! Car il prétend se souvenir de ce qu'il a vu lorsqu'il n'avait pas plus de dix ans.

(3) Peyrotte, « peintre des menus plaisirs du Roi », décora en 1756 et 1757 le « Petit château ». C'est sur les boiseries du Cabinet du Conseil qu'il peignit des « sujets tirés des fables ».

(4) Les « Quatre parties du jour », de Joseph Vernet, furent peintes pour le salon de compagnie de Choisy, et figurent au Salon de 1765. Ces quatre marins se trouveraient, suivant Engerand, au Musée du Louvre (nos 918, 919, 927, 928) ; mais, suivant Guiffrey, les deux premiers seuls (nos 918, *Le matin*, et 919, *La nuit*) proviendraient de Choisy.

Digitized by Google

M. Le Moine nous a aussi fait voir chez lui une jolie collection de petits tableaux, choses que vous apprendrez à connaître et à goûter. »

.....

*
* *

La huitième relation est datée de « Villeneuve, 4 juin » — les voyageurs y visitent une raffinerie et la maison d'un ami, M. Bégon — et la neuvième est écrite « le soir du même jour de Pentecôte » : la famille a fait une promenade à Crosne et Montgeron. C'est de « Versailles, 7 juin 1786 » qu'est datée la dixième relation. Elle est écrite au retour de la visite de Brunoy qui termine toute cette tournée.

BRUNOY

Brunoy est depuis 1774 la propriété du comte de Provence, et c'est du marquis de Brunoy, fils du financier Pâris de Montmartel que le Prince a acquis cette terre. Elle comprend deux châteaux bien distincts : le plus important est aussi le plus ancien, « antique manoir féodal restauré (1), » l'autre, le petit château, dit aussi château de Pange, date du XVIIe siècle.

Comme pour Choisy, la Révolution signera l'arrêt de mort de Brunoy. Le grand château sera rasé, et du petit château il ne restera qu'une aile, seul témoin des fêtes superbes qui s'y déroulèrent.

Duchesne et sa famille gagnent donc Brunoy :

.....

« Ce que nous trouvions en ce moment de plus agréable, c'étaient des avenues de noyers et de chataigniers qui malheureusement nous ont abandonnés sur le haut de la montagne à l'entrée de la plaine où se trouve Mandres. Nous avions laissé sur la gauche et sur la côte opposée le couvent des Camaldules aujourd'hui occupé par des hermites (2) : ce lieu a l'air aride et sauvage, mais il doit jouir d'une assez belle vue. Nous avions aperçu à droite sur un autre coteau le petit château de Brunoy

(1) Cf. l'excellent ouvrage de R. DUBOIS-CORNEAU, *Le Comte de Provence à Brunoy* (Paris, Schemit, 1909).

(2) Du couvent des Camaldules, devenu aujourd'hui propriété particulière, il ne reste que quelques bâtiments, transformés en maison de plaisance. Les soubassements de la chapelle, encore existants, servent de cave. La chaire a été placée dans l'église d'Yerres. Nous devons cette communication à l'obligeance de M. le comte Urbain Chevreau, qui a possédé les Camaldules jusqu'en 1914.

Digitized by Google

appelé dans le pays château de Pange parce qu'il a été bâti pour un ami du marquis de Brunoy nommé M. de Pange [1]. Nous filions sur la hauteur, contemplant les contours de la gorge et du ruisseau et les vignes escarpées au-dessous du chemin. Enfin nous sommes entrés dans le village de Mandres.

.....

Le village de Brunoi n'a pas l'air pauvre de celui de Mandres; il occupe le pied de la colline au midi, et descend jusqu'à la rivière ou ruisseau d'Yerres : le château est tout au bas annoncé par une cour assez noble et accompagné de dépendances considérables. Du côté du jardin sa forme anguleuse avec des tours sans régularité n'a rien de noble il s'en faut : le ton rouge foncé donné à la brique des tableaux (des tables) ne l'embellit nullement : le bâtiment neuf qui lui est contigu l'offusque et l'avilit, le bruit du moulin à eau très voisin, gracieux pour un jardin anglais fait dans celui-ci un fort mauvais effet, et ce château est exposé aux inondations.

Mais le jardin qui occupe le fond de la gorge et la colline regardant le nord qui en forme le revers, a été formé dans le ton de grandeur le plus imposant. Un parterre coupé par des canaux d'eau plate, une cascade ou plutôt une rivière composée de plusieurs cascades successives, des girandoles d'eau jaillissante qui l'accompagnent et se rejoignent à celle du parterre, de grandes pièces semées non en foin à mille fleurs, mais en fromental noble par sa hauteur et son uniformité; des portiques de tilleul qui arrêtent la vue et cachent une partie de la colline dont ils sont cependant suffisamment éloignés pour être égayés par le soleil qui éclaire les pièces de pré qui sont derrière; au côté droit du château par derrière le canal une superbe et très longue allée en berceau au dehors de laquelle sont placés deux rangs d'orangers en caisse de la plus belle santé, accompagnés de longues plate-bandes de fleurs : j'ai admiré partout l'accord des parties, le bel effet du tout ensemble et sa noble simplicité. Il est vrai que ce jardin jouissait alors de tout l'embellissement nécessaire à tous ceux de ce genre : il était plein de monde comme celui de Versailles dans les grandes fêtes, les eaux qui jouaient l'avaient rassemblé et il avait été attiré par la foire qui tenue jusqu'ici autour de la maison des Camaldules le lundi de la Pentecôte a été établie cette année dans la grande allée de la forêt qui termine le parc et conduit à la grande route. Cette foire est peu de chose en comparaison des nôtres mais

(1) Ce château était en réalité du XVIIe siècle. (Cf. DUBOIS-CORNEAU, *op. cit.*)

Digitized by Google

elle suffit pour faire de l'effet dans une campagne et l'emplacement est superbe : les deux contre-allées sont occupées par les marchands et le côté ombré de celle du milieu par les danses.

J'allais oublier l'industrie des deux dernières chutes d'eau qui glissent sur un pavé en pente dont chaque pavé fait une saillie d'environ trois pouces fort régulièrement en échiquier, lés sauts et les bouillonnements de l'eau qui abonde d'autant plus qu'elle est alors toute rassemblée forment un effet piquant et un beau soubassement aux eaux jaillissantes supérieures. Toute cette eau du reste est fournie par une machine hydraulique construite au bout du canal qui soutient l'eau de niveau comme on le fait pour les moulins et lequel bordé de deux rangs de peupliers d'Italie est encore un objet d'agrément.

Malgré tout cet éloge, la position du château l'a fait abandonner. Monsieur n'occupe que le petit château qui a son jardin particulier à l'extrémité de l'autre et ne semble qu'une belle maison voisine du parc du grand seigneur. Ce château du reste est pour sa décoration intérieure un modèle de bon goût digne de celui de M. Chalgrin qui l'a décoré comme premier architecte de Monsieur. Ce ne sont pas des choses qu'on puisse décrire sans être très long et encore mal compris sans le secours du dessin. Si vous voyez par la suite d'autres choses bien et mal décorées elles pourront vous rappeler Choisy et Brunoy. »

.....

***

Chantilly (1791).

La onzième relation, qui est la dernière, porte pour titre : « Voyage à Belloi-en-France, septembre 1791. » Antoine-Nicolas, sa femme et ses enfants y vont passer une semaine chez leur ami M. Le Blond. Ces pages, dit le narrateur, s'adressent spécialement à ses enfants Guillaume et Monique, — les deux aînés, — Niniche et Joseph, se proposant d'écrire eux-mêmes leurs relations. —

Ils partent dans une « guinguette » de la Place d'Armes (de Versailles), qui les mène au Bois de Boulogne par la porte des Princes « ainsi nommée parce que c'est le chemin par lequel on fait passer le cortège des obsèques des Princes depuis leur séjour à Versailles pour les transporter dans l'église de l'abbaye (de Saint-Denis), sépulture des rois de France. » La famille Duchesne prend d'ailleurs la même route et arrive à Saint-Denis pour y entendre la messe, à Notre-Dame.

Digitized by Google

Les styles « grec des Carmélites (1), romain des Annonciades (2) et gothique de l'abbaye » sont comparés. Le gothique y est dénigré comme il l'était habituellement à cette époque. L'église de l'abbaye et ses tombeaux sont néanmoins longuement décrits.

De Saint-Denis la guinguette se remet en marche et conduit la compagnie à Belloy. Après le séjour qu'elle y fait, elle passe à Viarmes et visite Royaumont (3) : « Ce pauvre Royaumont, écrit Duchesne, ce beau gothique célèbre comme le plus pur dans ce genre, ce monument de la dévotion de notre Saint-Louis, un vandale français nommé ci-devant — nous sommes déjà en 1791! — le marquis de Travanet, acquéreur des terres et bâtiments de la ci-devant abbaye de Bernardins a mis des ouvriers depuis quinze jours pour le démolir entièrement. Je me suis rappelé mon désespoir à l'âge de quatre ans — nous avons déjà constaté la précocité d'Antoine-Nicolas — en voyant abattre à Versailles l'escalier des Ambassadeurs dont les peintures me faisaient déjà tant de plaisir. »

Après la visite des carrières de Saint-Leu-d'Esserent, Duchesne arrive à Chantilly :

« ... Nous prenons un chemin qui nous ramène à Chantilly. Nous étions en effet de quelques centaines de toises plus éloignés de Paris, ce qui nous a procuré d'arriver à Chantilly comme les Anglais par l'extrémité du canal au point où les eaux si abondantes dans ce beau lieu redeviennent la simple Nonette que nous avions traversée le matin un peu plus bas dans son cours près du moulin de (*un blanc*) (4).

De ce côté en voyant la multiplicité de canaux, le bâtiment de la pompe (5). de loin sur la gauche ceux de la ménagerie et sur la droite quelques plantations de grands arbres, on soupçonne une grande habitation dont tout cela puisse dépendre ; par la forêt au contraire, on tombe tout à coup sur le château, frappé à la fois de sa masse importante, de ses larges fossés d'eau vive et de ses accompagnements vastes et variés : la cour

(1) La justice de paix de Saint-Denis occupe aujourd'hui l'ancienne chapelle — construite par Mique vers 1786 — du couvent du Carmel, auquel se rattache le souvenir vénéré de Mme Louise, fille de Louis XV.

(2) L'église avait été bâtie par Jules Hardouin-Mansart (DULAURE, *Environs de Paris*, 1786).

(3) L'abbaye de Royaumont fut fondée au XIIIe siècle par Saint-Louis. Les ruines et quelques bâtiments survivants, encore fort beaux, appartiennent à M. Goulin.

(4) Chaumont, sans doute, ou encore La Chaussée.

(5) C'est le pavillon dit « de Manse », du nom de l'ingénieur qui construisit la pompe. Celle-ci, qui fonctionna dès 1679, envoie aujourd'hui comme autrefois les eaux de la vallée dans le réservoir de la pelouse, lequel néanmoins est réduit des trois quarts.

Digitized by Google

du connétable, le parterre, l'île d'amour. Mais il faut convenir que l'entrée la plus maussade de toutes est précisément celle que nous avons suivie et cette fois et à une première visite il y a douze ans. Nous étions descendus au *Grand Turc* (1), auberge des diligences sur la route au coin de la Grande Rue. Cette Grande Rue est d'une terrible longueur. La paroisse dans laquelle nous sommes entrés est de ce plat romain en usage du temps de Mansart tel que celui de son église de Marly ou de Notre-Dame de Versailles (2).

Je ne décrirai point Chantilly, l'ayant fait jadis avec étendue. Si vous voulez donc, mes enfants, comparer votre manière de voir avec la mienne, reprenez ma relation d'alors. Une seule chose est changée depuis, c'est la galerie des Cerfs, abattue et dont les murs couronnés par une quantité de vases de marbre blanc accompagnent une terrasse qui soutient le terrain de derrière et termine très bien le parterre sans renfermer tristement comme le faisait l'ancienne galerie (3). »

La promenade dans les jardins se termine par une visite aux carpes et aux cygnes qui « s'enlèvent réciproquement le pain — tout comme aujourd'hui — puis c'est le tour du cabinet d'armes du Prince (4); et, après le dîner, composé d'un « gigot fondant, de bière mousseuse et d'oeufs frais sur le plat, dit Duchesne, qu'on n'avait pas osé nous servir à la coque » — détail curieux des mœurs de l'époque — c'est la visite du cabinet d'histoire naturelle :

« En parcourant le cabinet d'histoire naturelle (5), nous nous sommes confirmés que la collection d'éponges de l'abbé Nolin est aussi rare que jolie. N'ayant point d'amateur pour démonstrateur, je ne sais s'il y a ici quelques parties brillantes. Nous avons vu plusieurs bézoards et égagropiles (6) et une pierre de

(1) *Le Grand-Turc*, c'est aujourd'hui l'Hôtel d'Angleterre, place de l'Hôpital. (MACON, *op. cit.*)

(2) Cf. la 1re relation.

(3) La galerie des Cerfs (cf. la 1re relation) fut rasée en 1785. Elle fut remplacée la même année par la galerie bordée de vases dont parle Duchesne. Ces vases, supportés par quarante-huit pilastres munis d'un mascaron qui jetait de l'eau, étaient de marbre blanc, et leurs anses de plomb doré. Ils furent commandés au sculpteur Mézières, qui les fit exécuter en Italie. Ils décorent aujourd'hui le grand parterre de Chantilly.

(4) Ce cabinet a contribué à la formation du musée d'artillerie des Invalides.

(5) Il était placé sous la direction de Valmont de Bomare depuis 1768 : lui-même avait vendu son propre cabinet au prince en 1786 (*Mémoires secrets*, 28 nov. 1786, cit. par G. MACON, *Chantilly et le Musée Condé*). Ces collections enrichissent aujourd'hui le muséum de Paris ; la Révolution les enleva de Chantilly en 1792.

(6) Bézoards et Egagropiles : concrétions pierreuses formées dans l'estomac, etc., de certains animaux.

Digitized by Google

vessie humaine d'une grosseur à faire frémir. La collection des bois est jolie. Parmi les objets d'histoire naturelle économique étrangère les raquettes pour marcher sur la neige ont été distinguées. Il faudrait détailler un cabinet de cette sorte pendant deux ou trois jours à trois séances de deux heures chaque et faire des notes à mesure, ou bien être conduit pour voir les objets rares. La disposition est gracieuse, surtout celle des buffets du milieu qui présentent des montres en gradins formant l'octogone à deux étages, les verres du dessus faisant pointes de diamant. Les minéraux y font le meilleur effet ainsi que les coquilles, et les cases sont assez méthodiques : mais on voudrait la nomenclature Linné jointe à la française. En général les collections ont presque toutes trop peu d'espace, ce qui empêche de prendre au coup d'œil le grand objet d'instruction que serait de comparer dans chaque classe et chaque genre les productions propres aux différents pays. Si l'on veut ensuite un cabinet d'agrément, je le ferais comme celui du célèbre peintre Boucher, mélange d'antiquités, sculptures, peintures, et raretés de toute sorte, et celui-là serait un tableau mouvant renouvelé presque sans cesse pour varier le plaisir. »

.....

Après cette visite, Duchesne regagne la maison de M. Le Blond, et, de Belloy, la famille fait des promenades dans la campagne, où elle se plaît à herboriser, revoit Champlâtreux, et par Viarmes revient à Versailles en passant par Saint-Denis et Paris.

Telles sont les notes d'Antoine-Nicolas Duchesne sur ses voyages en Ile-de-France au XVIIIe siècle (1).

Comte Ernest DE GANAY.

(1) Depuis que nous avons, les 28 mai et 11 juin 1920, communiqué à la Société des Sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise, les notes d'Antoine-Nicolas Duchesne que l'on vient de lire M. Dubois-Corneau, auquel nous avons rendu hommage pour son livre sur *le Comte de Provence à Brunoy*, vient de publier dans le t. XXXVI des *Mémoires de la Société historique et archéologique... de Pontoise et du Vexin* (Pontoise, 1921), pp. 97-107, sous le titre : *Une excursion à Maisons, Conflans-Sainte-Honorine et Andrésy en 1786*, divers fragments, que, du reste, nous n'avions pas cru devoir reproduire. En outre, M. Dubois-Corneau a donné au *Bulletin de la Société historique de Corbeil* la relation du voyage de Brunoy.

E. de G.

Digitized by Google

LES RUES DE VERSAILLES

(Suite).

RUES, AVENUES, BOULEVARDS, PLACES & IMPASSES DE VERSAILLES[1]

ABRÉVIATIONS

A. a. (avenue) — B. b. (boulevard) — ch. (chemin) — c.-d.-s. (cul-de-sac) — I. i. (impasse) — Pas. (passage) — P. p. (place) — R. r. (rue).

act. ét. civ. (acte de l'état civil) — Alm. Vers. (*Almanach de Versailles*) — appr. min. (approbation ministérielle) — appr. préf. (approbation préfectorale) — appr. roy. (approbation royale) — arr. Cons. (arrêt du Conseil d'Etat) — arr. préf. (arrêté préfectoral) — arr. mun. (arrêté municipal) — Arch. nat. (Archives nationales) — Arch. dép. (Archives départementales de Seine-et-Oise) — Arch. com. (Arch. communales de Versailles).

brev. (brevet de don de place à bâtir) — comp. bât. (comptes des bâtiments) — déc. (décision) — décr. (décret) — délib. (délibération du Conseil municipal) — t. b. (toisés des bâtiments) — v. (voir).

1804 indique la liste des rues de Versailles annexée à l'arrêté municipal du 4 thermidor an XII, approuvé par le préfet le 19 fructidor. Comme nous l'avons dit dans l'Introduction, cet arrêté n'a reçu son exécution définitive qu'en 1806.

1813 désigne le tableau des noms à donner aux rues de Versailles du 24 juin 1813. Le numéro qui suit 1813 se rapporte au paragraphe de ce tableau relatif à la rue en question.

R. de l'Abbé-de-l'Epée. — Précédemment r. *de Clagny*. D'après le plan de 1685, cette rue contournait le parc de Clagny et allait jusqu'au quai de l'Etang; la r. Richaud, qui s'appelait alors r. de Bourbon, communiquait avec elle. A une certaine époque, entre 1728 et 1734, la r. de Clagny fut fermée à son extrémité ou incorporée en partie au parc (t. b. 1734, c.-de-s. *de Clagny* au terrier de 1737). On trouve un projet de raccordement des r. de Clagny et de Bourbon en 1770

(1) Les dates d'ouverture des rues nouvelles ont été indiquées en général d'après les pièces d'archives du service de la voirie de Versailles que MM. Destrais, secrétaire général de la Mairie, Auvray, ingénieur voyer de Versailles, et Rouge, inspecteur voyer, ont bien voulu mettre à notre disposition. Nous devons un certain nombre de renseignements sur les rues nouvelles à M. Vignal, géomètre.

Digitized by Google

(Arch. nat. *O¹ 1868*). Le pavage a été fait en 1773 (arr. Cons. 25 mars); le Roi prit à sa charge la dépense le long du couvent en compensation du terrain que les Ursulines avaient cédé pour la rectification; devenue r. de *l'Abbé-de-l'Epée* en 1837 (délib. 7 août).

R. DE L'ABBÉ-ROUSSEAU. — Ouverte en 1849 lors de la construction de la gare des Chantiers, dénommée en 1850 (délib. 18 novembre, déc. 16 décembre). Un legs de l'abbé Rousseau avait permis de construire la chapelle Sainte-Elisabeth consacrée le 14 septembre 1850.

I. ADÈLE-MULOT. — Voie privée ouverte en 1905.

R. ALAIN-GERVAIS. — Cette rue existait avant la Révolution, r. *d'Assas* en 1793, a repris son premier nom en 1804. D'après M. Le Roi, Alain Gervais était un gros marchand de bois qui avait fait partie des premières municipalités versaillaises.

R. ALBERT-JOLY. — La partie de cette rue comprise entre la r. du Parc-de-Clagny et la r. Victor-Bart a été construite par M. Pesty-Rémont en 1862 (Arch. com.); elle s'est appelée r. *Berthier prolongée*, r. *Berthier-Clagny*, r. *Berthier-Rémont*, suivant les divers documents; elle a été acquise par la ville dans la vente des biens de la succession Rémont, le 31 mai 1877.

Entre la r. du Parc-de-Clagny et l'extrémité est de l'i. des Jardins, l'ouverture a été déclarée d'utilité publique en 1877 (décr. 3 novembre) et les travaux exécutés vers 1879. Pour la partie allant de l'i. des Jardins à la r. du Maréchal-Foch, le décret est du 31 mars 1880, mais les travaux de construction n'ont été faits qu'en 1884.

Dénommée r. *Albert-Joly* en 1882 (délib. 27 novembre).

Albert Joly, né à Versailles, était député de Seine-et-Oise; il est mort le 2 décembre 1880.

R. ALEXANDRE-LANGE. — Ouverte et dénommée comme voie privée en 1891 (Arch. Vignal), classée dans la voirie urbaine en 1895 (délib. 9 août 1894, arr. préf. 11 février 1895). M. Alexandre Lange était propriétaire du château de la Maye.

R. ALEXIS-FOURCAULT. — Voie privée ouverte en 1908.

Digitized by Google

A. DE L'AMIRAL-SERRE. — Voie privée construite en 1901 entre l'a. du Maréchal-Pétain et le rond-point des Eudistes, puis en 1903 entre ce rond-point et l'a. de la Maye. La première partie s'appelait d'abord a. *des Eudistes*, dénommée a. de l'*Amiral-Serre* lors de la construction de la seconde partie. L'amiral Serre est mort au château de la Maye, le 29 octobre 1900.

R. ANDRÉ-CHÉNIER. — R. des *Fripiers* (Alm. Vers. 1777). M. Le Roi dit qu'autrefois la r. des Fripiers commençait à la r. de Paris et finissait à la r. Duplessis. Le tableau de 1813 l'indique bien comme allant de la porte de la Pourvoirie au passage Saladin ; devenue r. *André-Chénier* en 1869 (délib. 5 avril, déc. 24 novembre).

R. D'ANGIVILLER. — On trouve son nom pour la première fois en 1779 (Alm. Vers.) ; elle a du reste été construite vers cette époque.

La r. d'Angiviller actuelle comprend l'ancienne r. *d'Angiviller*, qui allait de la r. du Général-Galliéni au b. du Roi, et l'ancienne r. *de Madame* comprise entre le b. et la r. du Maréchal-Foch.

En 1793, ces deux rues sont devenues la r. *Lycurgue*. Contrairement à ce que dit M. Le Roi, elles ont repris leurs noms primitifs en 1804, et ce n'est qu'en 1813 (1813-35) qu'elles ont été confondues sous le nom *d'Angiviller*.

R. D'ANGOULÊME (Alm. Vers. 1779). — A la fin de 1792, r. *Bayle*, a repris son nom en 1804. La rue d'Angoulême n'a jamais abouti à la rue des Missionnaires, comme l'a dit M. Jehan.

R. D'ANJOU. — Ouverte en 1685 ; elle est indiquée sur le plan de 1696 (Arch. dép.). En 1792, r. *Le Pelletier* (M. Le Roi n'en dit rien), puis, en 1795, r. *Aristide*. A repris son nom primitif en 1804.

R. D'ARPAJON. — Cette rue n'a été tracée qu'en 1758 (lettre du marquis de Marigny à Pluyette) dans la place des Ursulines. Même, d'après un plan de Lasseigne (Arch. dép. *A 509*), la r. d'Arpajon n'existait en 1778 qu'entre les r. Borgnis-

Digitized by Google

Desbordes et du Sud. Fin 1792, elle est devenue la r. *Fénelon;* a repris son nom en 1804. Le maréchal de Mouchy, gouverneur de Versailles en survivance, était marquis d'Arpajon.

R. D'ARTOIS. — M. Le Roi dit que cette rue portait avant la Révolution le nom de r. *Neuve-d'Artois* pour éviter la confusion avec la r. d'Artois du quartier Saint-Louis et qu'en 1793, elle s'appelait r. *Neuve-aux-Bœufs*. Nous n'avons pas trouvé cette rue sur les listes de la Révolution; r. *d'Artois* en 1813 (plan cadastral).

A. DES ARTS. — Voie privée du domaine de Glatigny ouverte en 1901, n'est pas bordée de constructions.

R. DE L'ASSEMBLÉE-NATIONALE. — Elle est indiquée sur la carte de l'abbé Delagrive de 1740, mais elle devait être à ce moment de construction récente. On l'appelait r. *Saint-Martin*, en 1793 r. *de l'Assemblée-Nationale*, redevenue r. *Saint-Martin* en 1804. On lui a donné ou plutôt redonné en 1869 le nom de r. *de l'Assemblée-Nationale*, malgré le décret qui attribue ce nom à la r. des Chantiers (v. ce nom).

R. BAILLET-RÉVIRON. — On vient de donner ce nom à la partie de la r. *Neuve* (v. ce nom) comprise entre les r. Saint-Lazare et du Maréchal-Foch (délib. 7 avril 1919, déc. 19 juillet). M. Baillet-Réviron a été maire de Versailles de 1904 à 1913.

R. BAILLY. — Cette rue est très probablement, comme la r. de Gravelle, sur le tracé d'une rue du vieux bourg de Versailles. Elle portait le nom de r. *Saint-François* qu'on voit sur un plan des Récollets, qui paraît être de 1685 environ (Arch. nat., *O¹ 1859*). On trouve encore ce nom en 1693 (t. b.); r. *Fréret* en 1793 (arr. mun. 21 brumaire an II), redevenue r. *Saint-François* en 1804, r. *Bailly* en 1895 (délib. 8 avril, déc. 6 mai).

R. BASSE. — Ouverte en 1685 lors de l'établissement de la Petite-Place dans les anciens jardins de l'hôtel de Choiseul, n'a jamais changé de nom.

R. BAZIN ou *Basin*. — On trouve cette rue au tableau de 1804.

Digitized by Google

R. DE BEAUVAU. — Ouverte lors de la création du quartier des Prés (Alm. Vers. 1779), r. *des Belges* à la fin de 1792, a repris son nom en 1804.

R. BERTHIER. — La rue actuelle comprend l'ancienne r. *Bertier* (de la rue du Général-Galliéni au boulevard du Roi) et l'ancienne r. *Comtesse-d'Artois* (du boulevard à la rue du Maréchal-Foch). M. Le Roi ne dit rien de cette dernière rue qui figure cependant sur la plan de Contant de la Motte de 1783 et qui est portée à l'*Almanach de Versailles* de 1779.

M. Coüard a établi, contre l'opinion de M. Le Roi, que le nom de Bertier lui venait de Bertier de Sauvigny, intendant de la généralité de Paris, et non de Berthier, le père du maréchal (*Tout-Versailles* de 1905).

D'après M. Le Roi, cette rue se serait appelée en 1793 r. des Prés. On ne trouve ce nom que dans un état des propriétaires de l'an VII. Les listes municipales donnent le nom de *Franklin* pour les r. Comtesse-d'Artois et Bertier réunies.

M. Le Roi dit enfin qu'en 1806, cette rue reprit le nom de Berthier. Sur le tableau de 1804, on trouve bien ce nom, mais celui de Comtesse-d'Artois existait après la Révolution, et c'est seulement en 1813 (1813-34) que les deux rues ont été confondues sous le nom de Berthier.

R. DE BÉTHUNE. — Ancien chemin de Glatigny. Le tableau de 1813, n° 8, dit qu'à partir de la barrière la r. du Plessis se nommera r. *de Béthune*. Le château de Béthune était dans cette rue.

I. DE LA BLANCHISSERIE. — Voie privée donnant sur le b. Saint-Antoine.

R. BON-CONSEIL. — Ce nom a été choisi par le préfet de Seine-et-Oise à la suite d'une histoire amusante. En 1813, au moment où l'on faisait poser des plaques, l'architecte-voyer de la ville, M. Derancé, avait cru pouvoir donner à cette rue le nom de M. Desjardins-Fontvanne, adjoint, faisant fonctions de maire. Interpellé au conseil municipal, M. Fontvanne, qui ignorait le fait, fut fort embarrassé. Il écrivit à l'architecte une lettre assez vive et lui prescrivit de retourner la plaque et d'y faire inscrire r. *Sans-Nom*. M. Derancé s'excusa en invoquant

Digitized by Google

le précédent de la r. Ménard, et proposa de saisir le préfet. Le 22 septembre 1813, M. Fontvanne demanda au préfet de choisir un nom parmi ceux de Bon-Conseil, de la Concorde et de Fontaine. Le préfet choisit le premier nom (Arch. dép., *sér. O*).

R. DE LA BONNE-AVENTURE. — Le tableau de 1813 n° 37 indique que la r. de la Bonne-Aventure conservera son nom jusqu'à la barrière.

R. BORGNIS-DESBORDES. — R. *Saint-Antoine* sur le plan de 1696, r. *des Sans-Culottes* (arr. mun. 21 brumaire an II), a repris son nom en 1804. Son nom actuel lui a été donné en 1902 (délib. du 2 décembre 1901, déc. du 17 janvier 1902). Le général Borgnis-Desbordes, mort le 18 juillet 1900, avait été élève du lycée de Versailles.

R. DES BOURDONNAIS. — Ouverte en 1685, n'a jamais changé de nom.

R. CARNOT. — Une des plus vieilles rues de Versailles; elle figure en partie avec son nom primitif *de la Pompe* au plan de 1672; devenue r. *Carnot* en 1894 (délib. 22 octobre, déc. 9 novembre). Son nom primitif lui venait de la pompe qui existait vis-à-vis de son extrémité, le long de la r. des Réservoirs.

R. DE LA CATHÉDRALE. — M. Le Roi dit que cette rue n'existe que depuis 1743 et qu'on la confondit d'abord avec la place Saint-Louis dont elle porta le nom. On trouve cependant cette rue dans le terrier de 1737 et sur un plan sans date des Archives nationales (*O¹ 1859*) qui fait partie du dossier de l'église Saint-Louis sous le nom de r. *de la Future-Paroisse*. En 1777 (Alm. de Vers.), r. *de la Paroisse-Saint-Louis*. En 1793 (arr. mun. 21 brumaire an II), on lui donne le nom de *Cicéron*, mais ce nom a été définitivement attribué en 1793 à la r. Neuve-Notre-Dame. M. Le Roi dit qu'elle s'appelait r. *de l'Abondance* sous la Révolution. Nous n'avons trouvé ce nom que pour la p. Saint-Louis ; il a pu s'appliquer aussi à la petite rue confondue avec la place. Le tableau de 1804 n'indique pas cette rue. R. *de la Cathédrale* en 1813 (plan cadastral).

Digitized by Google

R. DE LA CEINTURE. — R. *de la Voierie* en 1813 (1813-38). Son nom actuel lui a été donné en 1849 (arr. mun. 22 juin, app. min. 24 juillet).

R. DES CÉLESTINS (Porchefontaine)[1]. — Voie privée ouverte vers 1885. Les Célestins ont possédé la ferme de Porchefontaine.

R. CHAMP-LA-GARDE. — La r. Champ-la-Garde actuelle comprend l'ancienne r. *Champ-la-Garde* qui s'arrêtait à la r. Saint-Charles d'après un plan de 1792 ou à la r. Saint-Jules d'après le plan cadastral, puis la r. *de Ville-d'Avray* jusqu'à la r. Saint-Claude, et enfin la r. *des Jardins* jusqu'à la r. de la Vieille-Eglise ; r. *Michel-Montaigne* en 1793, a repris son nom en 1804. M. Le Roi dit que le nom de cette rue lui a été donné en *souvenir* du dernier bailli de Versailles, Froment, seigneur de Champ-la-Garde et des Condamines. Or, cette rue est indiquée sur le plan de 1781, et Froment de Champ la Garde a été bailli jusqu'en 1789. Il est possible que le bailli et la rue aient pris leur nom d'un champtier de terre. Une section du cadastre s'appelle Champ-la-Garde.

R. DE LA CHANCELLERIE. — Son nom lui vient de la Chancellerie construite de 1670 à 1673. En 1792, r. *de la Révolution*, en 1793, r. *Chancelier-l'Hôpital*. A repris son nom en 1804. Une partie de cette rue vient de recevoir le nom de Dussieux (v. ce nom).

R. DES CHANTIERS. — Cette rue comprenait avant la Révolution la r. des Chantiers jusqu'à la barrière qui se trouvait un peu au delà de la r. de Noailles. Le chemin de Versailles à Sceaux qui lui faisait suite était appelé r. *Dauphin* ou du *Chenil-Dauphin* à cause d'un chenil du Dauphin qui existait près de l'ancienne barrière.

On trouve la r. des Chantiers au terrier de 1737; elle devait être à ce moment de construction récente, car elle n'est pas portée sur les toisés de 1734.

(1) Pour les rues de Porchefontaine ouvertes par M. Deroisin à différentes époques, il est fort difficile d'avoir des renseignements précis. Les plans de lotissement ne sont pas datés en général, et, pour donner des dates approximatives d'ouverture, nous avons dû faire appel aux souvenirs de Me Blandin, propriétaire du lotissement. Beaucoup de rues de Porchefontaine ne sont pas construites; elles n'ont pas toutes des plaques indicatrices et leurs noms varient encore.

Digitized by Google

En 1793, les deux rues ont pris le nom de *Contrat-Social*. En 1804, la r. des Chantiers a repris son premier nom et sans doute aussi la r. Dauphin, car, d'après le tableau de 1813, c'est seulement à cette époque qu'elles ont été confondues (1813-36)...

Par une délibération du 31 mai 1869, le Conseil municipal a demandé que la r. des Chantiers soit désignée sous le nom de r. de l'Assemblée-Nationale. Un décret du 24 novembre 1869 lui a donné ce nom. Malgré ce décret, c'est une partie de la r Saint-Martin qui est devenue r. de l'Assemblée-Nationale.

P. Charost. — M. Le Roi dit que ce nom lui fut donné en 1806 à cause de l'hôtel de Charost qui donnait sur cette place. On ne le trouve pas cependant sur la liste de 1804. Le tableau de 1813 indique que la jonction des rues du Bel-Air, Saint-Pierre et des Vieux-Coches portera le nom de carref. Charost.

A. Chauchard. — Voie privée ouverte en 1903 sur des terrains appartenant à M. Chauchard.

R. de la Chaumière (*Porchefontaine*). — Voie privée ouverte vers 1902.

R. du Chemin-de-Fer. — Cette petite rue, qui est au-dessus du tunnel de la ligne de la rive gauche, a été ouverte vers 1840, lors de la construction de la ligne.

I. des Chevau-Légers. — Cette impasse est sur l'emplacement de l'ancien hôtel des Chevau-Légers ; elle n'est pas dénommée au cadastre. On trouve son nom au plan d'alignement de 1843.

I. de Clagny. — Cette impasse, qui a été coupée lors de la construction de la gare rive droite en 1839, paraît être un reste de l'avenue qui bordait le parc du château de Clagny. Une partie de cette impasse se voit encore à gauche dans l'i. du Débarcadère. C.-de-s. *du boulevard de la Reine* en 1780 (registre des cens du quartier Notre-Dame), c.-de-s. *de Clagny* en 1804, i. *de Clagny* en 1813.

R. Claude-Perrault. — Voie privée dénommée en décembre 1897 (lettre de M. Baillet, Arch. Vignal), ouverte en

Digitized by Google

1898. Claude Perrault n'a pas été, comme le dit la plaque, l'architecte du parterre du nord.

R. Colbert. — La r. Colbert comprend l'ancienne r. *d'Orléans*, qui allait de la r. des Réservoirs à la r. du Peintre-Lebrun, et la r. des Hôtels ensuite jusqu'à la r. Hoche.

La r. Colbert existe depuis la construction des premiers hôtels en 1665. Son nom a souvent varié. On trouve r. *qui est le long des hôtels* (brev. 1685), r. *de la place d'armes du Château* (brev. 1692), *du côté de l'avant-cour du Château* (t. b. 1699), r. des Hôtels (t. b. 1710), r. *des Pavillons* (t. b. 1734 et terrier de 1737), r. *des Hôtels ou des Pavillons* (t. b. 1757); enfin, le nom de r. *des Hôtels* a prévalu (Alm. Vers. 1777).

Pour la r. *d'Orléans*, on voit son nom en 1734 (t. b.). A la fin de 1792, les deux r. des Hôtels et d'Orléans deviennent la r. *du 21-Septembre*, puis, en 1793, la r. *de la Révolution*. En 1804, elles sont appelées r. *des Hôtels*, il n'y a plus de r. d'Orléans; r. *Colbert* en 1869 (délib. du 5 avril, déc. du 24 novembre).

R. du Colonel-de-Bange. — Le tableau de 1813-7 donne à la rue qui va du carrefour du boulevard de l'Empereur au chemin de Glatigny le nom de r. *des Marais*. Son nom actuel vient de lui être donné en souvenir du colonel de Bange, l'inventeur du fameux canon, qui habitait cette rue (délib. du 29 novembre 1920; décr. du 23 mai 1921).

A. du Commerce. — Voie privée du domaine de Glatigny ouverte vers 1901, n'est pas bordée de constructions.

R. des Condamines. — Est portée au plan de 1781. En 1793 r. *Brutus*, a repris son nom primitif en 1804. Pour l'origine du nom de cette rue, v. r. Champ-la-Garde.

R. du Cordon (*Porchefontaine*). — Cette rue serait une route forestière élargie vers 1880 par M. Deroisin.

R. Dangeau. — R. *du Bel-Air* (t. b. 1684), r. Dangeau en 1895 (délib. 8 avril, déc. 6 mai).

R. Delaunay. — Dénommée r. *de la Celle* en 1813 (1813-4), r. Delaunay en 1908 (délib. 27 avril, déc. 15 juin), en souvenir

Digitized by Google

du sociétaire de la Comédie Française mort à Versailles le 24 septembre 1903. Cette rue avait été ouverte en 1779.

R. DES DEUX-PORTES. — N'est pas indiquée au plan de 1685. On la trouve dans les toisés de 1687. N'a jamais changé de nom.

ALLÉE DE LA DONATION. — Voie privée ouverte en 1903 sur des terrains appartenant à M. Chauchard.

R. DUCIS. — Sur les plans de 1737 et de 1746, elle est appelée r. *de la Traverse* dans la partie comprise entre la r. des Deux-Portes et la r. de la Paroisse; elle n'a pas de nom dans l'autre partie; r. de la Geôle (Alm. Vers. 1777), en 1792, r. *des Subsistances*, redevenue r. *de la Geôle* en 1804, r. *Ducis* en 1837 (délib. 7 août). Ce nom lui a été donné sur la demande de la Société des Sciences morales.

I. DUPLESSIS. — C.-de-s. *de la Charité* (terrier de 1737, plan de 1746). En 1793, i. *de l'Hospitalité;* l'impasse se prolongeait au delà de la r. du Maréchal-Foch pour donner accès aux bâtiments de l'hôpital, a repris son nom de c.-de-s. de la Charité en 1804. Son nom actuel lui a été donné en 1813 (9).

R. DUSSIEUX. — Ce nom vient d'être attribué à la partie de la r. de la Chancellerie longeant l'hôpital militaire; r. *de la Poste* vers 1696. On trouve encore ce nom sur un plan des dehors de Versailles de 1736. Y avait-il dans les dépendances du château une poste aux lettres avant la construction en 1752 de l'hôtel de la r. Saint-Julien? Ensuite r. *de la Chancellerie*, r. *Chancelier-l'Hôpital* en 1793. A repris son nom en 1804. R. *Dussieux*, en mémoire du professeur de Saint-Cyr, historien du château de Versailles, mort à Versailles le 10 février 1894 (délib. du 29 nov. 1920; décr. du 23 mai 1921).

R. DE L'ECOLE. — Ouverte par M. Rémont en 1868 (arch. Vignal), acquise par la Ville le 31 mai 1877 au moment de la vente des biens de la succession Rémont.

I. DES ECURIES. — Cette impasse a été ouverte vers 1672, lors de la construction des écuries du Roi, devenues ensuite les écuries de la Dauphine en 1683, puis de la duchesse de

Digitized by Google

Bourgogne, enfin de la Reine sous Louis XV et Louis XVI d'après M. Le Roi.

On trouve c.-de-s. *des Ecuries de Madame la Duchesse de Bourgogne* (t. b. 1710), c.-de-s. *des Ecuries de la Reine* (t. b. 1746 et Alm. Vers. 1778), en 1793 i. *des Oublis* et sur une autre liste *de l'Oubly*, en 1804 c.-de-s. *des Ecuries*.

R. Edme-Frémy. — Classée dans la voirie urbaine en 1893 (arr. préf. 7 décembre), construite en 1894, dénommée en 1894 (délib. 22 janvier, déc. 29 mars). M. Edme-Frémy, né à Versailles le 22 février 1814, a été membre de l'Académie des Sciences et directeur du Muséum d'Histoire naturelle.

R. Edouard-Charton. — R. *des Mauvais-Garçons* (brev. 1685), r. *Corneille* en 1792, a repris son nom primitif en 1804, r. *Saint-Martin* (plan cadastral de 1813), r. *Edouard-Charton* en 1890 (délib. 5 mai, déc. 10 juin). M. Edouard Charton, mort à Versailles le 27 janvier 1890, avait été conseiller municipal de 1865 à 1874, préfet de Seine-et-Oise en 1870; on lui doit la fondation de la bibliothèque populaire de Versailles.

P. Edouard-Laboulaye. — Carrefour de Glatigny (1813-7). Son nom actuel lui a été donné en 1892 (délib. 25 janvier, déc. 27 février). M. Edouard Lefebvre de la Boulaye, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, avait une propriété donnant sur cette place; il est mort à Paris le 24 mai 1883.

R. Edouard-Lefebvre. — On trouve aux Arch. nat. (*O¹ 1860*) un plan de cette rue daté du 27 mai 1773, qui est sans doute le plan d'ouverture. Les écuries d'Artois situées dans cette rue avaient été construites vers 1770; r. *d'Artois* (plan Contant de la Motte, 1783), r. *Guillaume Tell* en 1792, redevenue r. *d'Artois* en 1804, r. *Saint-Martin* en 1813 (1813-18), r. *Edouard-Lefebvre* en 1919 (délib. 7 avril, déc. 19 juillet). M. Edouard Lefebvre a été maire de Versailles de 1888 à 1904.

R. de l'Electricité (*Porchefontaine*). — Ouverte en 1888 en dehors du clos Deroisin; pour la partie située dans le clos, il y a un plan de lotissement de 1889, mais la rue ne semble avoir été ouverte qu'en 1896 lors de la vente des premiers terrains. Son nom lui vient de l'usine électrique qui la borde.

Digitized by Google

R. Emard. — Est indiquée sans nom sur le plan de 1787, en 1793 rue *Descartes*, a repris son premier nom en 1804. D'après M. Le Roi, son nom lui fut donné en souvenir du greffier de la première municipalité versaillaise qui se nommait Emard.

R. Emile-Deschamps. — Ouverte en 1891, dénommée la même année (délib. 12 octobre). Le poète Emile Deschamps est mort à Versailles en 1871.

R. de l'Ermitage. — Un don de terrain fait le 8 décembre 1777 à Me Adélaïde de France nous apprend que cette rue portait autrefois le nom de r. *aux Bœufs*. L'Almanach de Versailles de 1778 ne l'indique pas. En 1813 r. *de la Porcherie* depuis la grille jusqu'au coude (1813-3), r. *de l'Ermitage* en 1845 (arr. mun. 3 janvier). Cette rue doit son nom à l'ancienne propriété de Mme de Pompadour.

R. Ernestine. — Ouverte et dénommée comme voie privée en 1891 (plan de lotissement), classée dans la voirie urbaine en 1908 (arr. mun. 20 janvier, appr. préf. 14 avril).

I. Etienne-Mulot. — Impasse privée ouverte en 1905.

A. des Eudistes. — Voie privée ouverte en 1901. Une partie de l'ancienne a. des Eudistes est devenue l'a. de l'Amiral-Serre (v. ce nom).

R. Eudore-Soulié. — Cette rue est indiquée au plan de 1685; r. *de Monsieur* en 1723 (t. b.); r. *du Dix-Août* en 1792; r. *du Gouvernement* (l'ancien hôtel du Gouvernement était dans cette rue) en 1804. Le nom d'Eudore Soulié, conservateur du Musée de Versailles de 1850 à 1876, vient de lui être donné par une délib. du Conseil municipal du 11 avril 1921.

R. Exelmans. — Avant la Révolution, c.-de-s. *des Glacières*. Ce cul-de-sac conduisait aux glacières qui existaient en cet endroit en 1773. On retrouve le nom sur les listes de 1793 et de 1804. Cette impasse a été transformée en rue vers 1833 et pavée partiellement en 1834 (délib. 17 octobre) lors de la construction des abattoirs. R. *Exelmans* en 1895 (délib. 8 avril, décr. 6 mai).

Digitized by Google

R. DE LA FERME (*Porchefontaine*). — Voie privée. C'est un vieux chemin élargi partie vers 1880, partie vers 1885.

I. DE LA FERME DE GLATIGNY. — C'est une partie de l'ancien ch. de Glatigny. On trouve au tableau de 1813 (7) que le cul-de-sac non dénommé qui existe dans la r. de Béthune prendra le nom d'i. *de Glatigny*. Sur le plan d'alignement de 1843, on voit son nom actuel. Une partie de cette impasse est comprise dans le b. de la Porte-Verte.

R. DE LA FONTAINE (*Porchefontaine*). — Voie privée ouverte vers 1880.

R. DE LA FORÊT (*Porchefontaine*). — Voie privée ouverte en 1880 et en 1885.

A. FOURCAULT DE PAVANT. — La partie comprise entre l'a. de Villeneuve-l'Etang et la r. de Toulon était en projet en 1869 (arch. Vignal) ; elle paraît avoir été ouverte vers 1872. Le reste de l'avenue a été construit comme les autres voies de Glatigny en 1901. M. Fourcault de Pavant était propriétaire du château de Glatigny.

R. DU FOYER-VERSAILLAIS. — Ouverte vers 1888. Cette voie privée doit son nom à une société d'habitations à bon marché fondée en 1905.

R. FRANCINE. — Cette rue est indiquée sur un plan de 1783 sous le nom de r. *des Tuyaux*. Les conduites qui relient les étangs de Gobert et de Montbauron passent dans cette rue. R. *Francine* en 1891 (délib. 29 décembre 1890, déc. 9 avril 1891). Les Francine, hydrauliciens d'origine italienne, ont construit au début les canalisations et jets d'eau du Parc.

R. GABRIEL. — Voie privée ouverte au commencement de 1898, dénommée par M. Baillet en décembre 1897 (arch. Vignal, lettre de M. Baillet). Gabriel a été l'architecte du Petit-Trianon.

R. GAMBETTA. — Cette rue occupe l'emplacement d'une rue de l'ancien village figurée sur le plan de 1672. R. *de la Surintendance et des Quatre-Fermes* (t. b. 1693), r. *de la Surintendance* (t. b. 1710). M. Le Roi dit qu'elle s'est appelée

Digitized by Google

en 1793 r. *de l'Union;* son nom, d'après les listes de la mairie, était r. *de la Fédération*, redevenue r. *de la Surintendance* en 1804, r. *de la Bibliothèque* en 1841 (listes de recensement), r. *Gambetta* en 1883 (délib. 2 juillet).

I. DES GENDARMES. — Cette impasse doit son nom à l'hôtel des Gendarmes construit vers 1732 ; sur un plan des dehors de Versailles de 1736 cette impasse n'est pas dénommée, c.-de-s. *des Gendarmes* (rôle des lanternes de 1774 et Alm. Vers. 1778), en 1793 i. *de la Maison-Commune*. Le tableau de 1813 indique que l'i. de la Mairie conservera le nom d'i. *des Gendarmes* (1813-27).

R. DU GÉNÉRAL-GALLIÉNI. — Cette rue devait porter au début, comme la r. de l'Ermitage, le nom de *Chemin-aux-Bœufs*, ensuite elle est devenue le ch. de Saint-Germain lors de la construction de ce chemin en 1680 (comp. bât.) ; après le déplacement du ch. de Saint-Germain en 1774 et la création du quartier des Prés, la rue a pris le nom de *Maurepas* (Alm. Vers. 1779), en 1792 r. *Beaurepaire*, puis en 1795 r. *Homère* (délib. 27 pluviôse an III), redevenue r. *Maurepas* en 1804, r. *du Général-Galliéni* en 1919 (délib. du 9 décembre 1918, déc. 10 mai 1919). Le général Galliéni est mort à Versailles dans la maison des Franciscaines, le 27 mai 1916.

R. GEORGES-CLEMENCEAU. — En 1686, cette rue s'appelait r. *de Vermandois* (t. b. 1686, act. ét. civ. 24 avril 1687). Ce nom lui venait de l'hôtel de Vermandois auquel elle conduisait. A une époque que nous n'avons pu préciser, elle est devenue la r. *Saint-Pierre;* elle portait ce nom en 1710 d'après un brevet. M. Le Roi dit qu'en 1793 on donna à la r. Saint-Pierre le nom de r. de la Fontaine, à cause d'une fontaine qui existait à l'angle de la r. de Jouvencel, puis que quelques mois après on la nomma r. Marat. Il résulte au contraire d'une délibération du conseil général de la commune de Versailles du 19 juillet 1793 que, sur la demande des habitants, la r. Saint-Pierre a été dénommée r. *Marat*. En 1795 seulement la r. Marat est devenue r. *de la Fontaine* (délib. du 27 pluviôse an III). Elle a repris son nom de r. Saint-Pierre en 1804. C'est en 1919 qu'on lui a donné le nom de *Georges-*

Digitized by Google

Clemenceau, à la suite d'une délibération du conseil municipal du 9 décembre 1918 ; les plaques indicatrices n'ont été posées qu'en décembre 1919.

R. Georges-Ville. — Voie privée ouverte complètement en 1919 sur des terrains ayant appartenu à Mme Georges Ville.

R. Gilbert-Deguingand. — Voie privée ouverte en 1888 sous le nom de r. *du Plateau-Montbauron*. On vient (mai 1921) de donner à cette rue le nom d'un jeune aviateur versaillais tombé au champ d'honneur.

I. des Glaces. — Cette impasse qui aboutit sur la r. Exelmans a la même origine que cette rue. On trouve son nom sur le tableau de 1813 (6).

B. de Glatigny. — Voie privée ouverte en 1902 dans le domaine de Glatigny. Cette rue occupe l'emplacement de l'ancienne allée des Fonds-Maréchaux.

I. de Glatigny. — Petite impasse donnant sur le b. de la Porte-Verte.

R. des Grands-Bois. — Le tableau de 1813 dit que la rue à gauche qui part de la r. de la Ceinture pour aller aux grands bois prendra le nom de r. *des Grands-Bois* (1813-38).

R. de Gravelle. — Portée au plan de 1685. Cette rue est sur l'emplacement de la Grand rue du vieux bourg de Versailles ce qui explique sa direction caractéristique. R. *Saint-François* en 1693 (t. b.), sous la Révolution r. *Fréret* (arr. 22 brumaire an II), a repris son nom en 1804, r. *de Gravelle* au moment de la confection du cadastre (1813-28). M. Gravelle de Fontaine a été maire de Versailles en 1813.

R. Hardy. — Le nom de cette rue a souvent varié avant 1737. Dans un brevet de 1685 pour la duchesse d'Arpajon, on l'appelle r. *du Potager*. Cependant, en 1693 (t. b.), on la désigne sous le nom de r. *des Inspecteurs*, à cause certainement de la maison des inspecteurs des bâtiments qui se trouvait dans cette rue. On voit ensuite r. *des Tournelles* en 1700 (plan de de Fer), en 1710 (t. b.), en 1723 (t. b.), en 1736 (plans des dehors de Versailles), puis en même temps r. *du Potager*

Digitized by Google

en 1734 (t. b.) et en 1737 (terrier de Versailles). Depuis 1737, elle est restée avec ce dernier nom jusqu'en 1902, où elle est devenue la r. *Hardy* (délib. 2 décembre 1901, déc. 17 janvier 1902). M. Hardy a été le premier directeur de l'École d'horticulture de Versailles.

R. du Hasard. — Elle remonte à la division du Parc-aux-Cerfs. On trouve son nom, qui n'a jamais changé, dans un brevet de 1685.

R. Hélène-Andrée. — Voie privée ouverte en 1912 par M. Gauthier de Clagny.

R. Hoche. — Cette rue est tracée sur le plan de 1672, r. *Dauphine* en 1684 (t. b.); elle devait porter ce nom avant cette date, car la place Dauphine était dénommée en 1681 (ordonnance du bailli et comp. bât.). M. Le Roi dit qu'elle a été appelée en 1792 r. *de la Loi*, puis r. *de la République*. Nous n'avons trouvé dans les listes de la mairie en 1792 et en 1793 que le nom de r. *de la République*. M. Le Roi dit encore qu'en 1800 elle est devenue r. *de la Colonne*, cependant l'arrêté qu'il cite ne s'applique qu'à la pl. Hoche ; mais il est probable qu'on donnait aussi ce nom à la rue, car l'état de 1804 n'indique pas la r. Dauphine et y substitue la r. de la Colonne, bien que l'arrêté du 4 thermidor an XII n'en dise rien. R. *Napoléon* entre 1804 et 1806, r. *Dauphine* en 1815 (lettre du chevalier de Jouvencel, maire de Versailles, du 6 avril).

Par une délibération en date du 14 juin 1832, le conseil municipal a décidé qu'à partir de l'inauguration de la statue du général Hoche les place et rue Dauphine prendront le nom de place et rue *Hoche*. L'inauguration eut lieu le 5 août 1832.

P. Hoche. — P. de la Fontaine sur le plan de 1672, p. *Dauphine* en 1681 (ordonnance du bailli et comp. bât.), en 1793 p. *de la Loi*, parce qu'on y faisait les exécutions, en 1800 p. *de la Colonne* (arr. 25 messidor an VIII). On devait élever sur cette place une colonne pour y inscrire les noms des citoyens morts pour la patrie : mais on ne posa jamais que la première pierre. L'arrêté de 1804 dit que la pl. de la Colonne conservera son nom, cependant, entre 1804 et 1806,

Digitized by Google

elle devint sans nouvel arrêté, semble-t-il, la p. *Napoléon*. Elle reprit son nom de p. *Dauphine* en avril 1815. Le nom de p. *Hoche* lui fut donné le 5 août 1832 (v. r. Hoche). Le jardin autour de la statue du général Hoche date de 1853.

R. Horace-Vernet. — Ouverte en 1850 au moment de la construction de la gare des Chantiers, dénommée en 1851 (délib. 10 avril, déc. 7 mai).

R. de l'Imprimerie. — Voie privée ouverte vers 1888 en dehors du clos Deroisin et vers 1896 dans le clos, doit son nom à une imprimerie qui existe dans cette rue.

R. Jacques-Boyceau. — Ouverte comme voie privée vers 1888 (délib. 27 janvier 1888) ; elle portait alors le nom de r. *Nouvelle* dans la partie en pente et d'a. *des Tilleuls* sur le plateau, classée comme voie publique en 1894 (délib. du 22 janvier, arr. préf. du 2 août), dénommée en même temps (déc. 29 mars).

La délibération dit qu'on doit à Jacques Boyceau, escuyer, sieur de la Barauderie, intendant des jardins des maisons royales et gentilhomme ordinaire de la chambre sous le règne de Louis XIII, l'exécution du plan général du jardin royal devenu depuis le parc de Versailles. M. de Nolhac a montré (*Création de Versailles*) qu'on avait fort exagéré le rôle de Jacques Boyceau à Versailles.

R. Jacques-Lemercier. — Ouverte partiellement en 1864 en même temps que l'a. de Villeneuve-l'Etang; la partie près de la r. des Moulins n'a été faite qu'en 1885 et remise à la ville en 1889 (délib. 20 août 1889). Les deux parties ont été construites par M. Gauthier. R. *Bazaine* en 1865 (délib. 25 février 1864 et 13 février 1865, déc. 3 juin 1865), r. *Circulaire* en 1874 (délib. 16 février), r. *Jacques-Lemercier* en 1895 délib. 8 avril, déc. 6 mai). En donnant ce nom à la rue, on croyait honorer l'architecte du château de Louis XIII. M. de Nolhac (*Création de Versailles*) a montré que la ville avait été trompée par ses historiens.

Ch. du Janicule. — Chemin privé ouvert en 1826 (Arch. mun.), dénommé vers 1888 sans doute.

Digitized by Google

R. Jean-Houdon. — R. *Nouvelle* (terrier de 1737), r. *de la Bonne-Aventure* (plan de 1746) ; tous les autres documents disent ensuite r. *de l'Aventure*, r. *Jean-Houdon* en 1850 (délib. 14 novembre 1849, appr. préf. 31 janvier 1850).

Square Jean-Houdon. — Le terrain du square a été cédé à la ville en 1858 par MM. Leroux, Coiffier et Gauthier (délib. 22 février 1858). Les vendeurs s'engageaient à planter et à circonscrire le square. Square *Duplessis* (arr. mun. 28 février 1860), cependant on le désignait sous le nom de square *de l'Impératrice*, square *Jean-Houdon* depuis l'inauguration de la statue du sculpteur en 1891.

R. du Jeu-de-Paume. — On voit cette rue avec une rectification en pointillé sur le plan de 1685. Le Jeu de Paume aurait été construit d'après M. Le Roi en 1686. Cette rue n'a jamais changé de nom.

R. Jouanin (*Porchefontaine*). — Ouverte vers 1902, dénommée en 1907. M. Jouanin avait été régisseur du domaine de Porchefontaine.

R. Jouvencel. — R. *du Chenil* en 1686 (t. b.), r. *Jouvencel* en 1840 (délib. du 23 juin, appr. royale du 5 août). M. Le Roi a dit dans la seconde édition de son ouvrage (1868) que cette rue avait porté jusqu'à ces dernières années le nom de r. du Chenil. M. de Jouvencel a été maire de Versailles de 1813 à 1816.

I. Jouvencel. — Cette voie est publique jusqu'à la grille, privée ensuite; i. *des Réservoirs* (plan de 1783). On trouve quelquefois i. des Réservoirs-Montbauron. I. *Jouvencel* en 1875 (arr. mun. 21 juillet).

R. Jules-Raulin. — Voie privée ouverte en 1919 ; elle va de la r. Albert-Joly à la r. Rémilly.

R. Labruyère. — Voie privée ouverte par M. Gauthier vers 1857 : elle a été cependant dénommée par la ville (arr. mun. 1er juillet 1858).

R. Lacordaire. — Voie privée ouverte en 1908 (Arch. mun.). On prétend que Lacordaire aurait prêché dans la cha-

Digitized by Google

pelle du château de Béthune qui existe encore près de cette rue.

R. DE LAFAYETTE. — Le plan manuscrit de Contant de la Motte de 1781 (Arch. dép.) n'indique pas cette rue. On la voit en 1782 dans le registre des cens du quartier Notre-Dame. En 1792 r. *Mably*, a repris son nom en 1804.

I. DE LANTERNE. — Le tableau de 1813 (29) dit que l'impasse qui est à côté du chemin de Saint-Cyr prendra le nom de Lanterne. On appelle la Lanterne la maison qui se trouve près de l'ancienne ménagerie et qui était occupée au moment de la Révolution par le prince de Poix, gouverneur de Versailles.

R. LA QUINTINIE. — R. *du Potager*, sans doute depuis la construction du potager. On trouve ce nom en 1700 (plan de de Fer), en 1734 (t. b.), etc. Lorsque la partie de la r. des Tournelles longeant le potager est devenue la r. du Potager (terrier de 1737), on a donné à cette rue le nom de *Petite rue du Potager;* r. *La Quintinie* en 1869 (délib. 5 avril, déc. du 24 novembre).

R. LENÔTRE. — Ouverte en 1877 sur l'emplacement du pas. *Baubigny* comme prolongement de la r. Sainte-Victoire (délib. 29 mai 1876, arr. préf. 9 février 1877), r. *Lenôtre* en 1879 (arr. mun. 10 juillet, déc. 21 juillet).

R. LÉON-GATIN. — Voie privée ouverte en 1888 sous le nom de r. *de la Butte*. Son nom actuel lui a été donné vers 1913. M. Léon Gatin, ancien secrétaire général de la mairie, a fait des travaux historiques sur Versailles.

I. J.-A. LE ROI. — On trouve cette impasse en 1723 (t. b.) comme c.-de-s. *de la rue des Récollets*, ensuite c.-de-s. *des Récollets* de 1737 (terrier) à la Révolution ; en 1793 i. *de la Cité*. Le conseil vient de lui donner le nom de J.-A. Le Roi, en mémoire du bibliothécaire de la ville, historien de la ville de Versailles (délib. du 29 nov. 1920; décr. du 23 mai 1921).

B. DE LESSEPS. — Construit en 1881 ; la déclaration d'utilité publique est du 13 septembre 1877. On devait l'appeler

Digitized by Google

b. de Saint-Symphorien, mais une délibération du 25 août 1881 lui donne, à titre provisoire, le nom de b. de Montreuil. Enfin, en 1882, b. *de Lesseps* (délib. du 27 novembre).

R. DE LIMOGES. — Il y avait à l'endroit où passe cette rue des baraquements destinés à loger les limousins qui travaillaient au château ; ces baraquements étaient appelés l'Hôtel de Limoges. Le passage au milieu des baraquements est désigné sous le nom de r. *l'Hôtel-Limoges* dans les listes de la Révolution. Le tableau de 1813 (26) dit que le passage de l'hôtel de Limoges prendra le nom de r. *de Limoges*. Cette rue a été redressée en 1839.

R. LOUIS-HERVÉ. — Voie privée, non encore terminée. On a commencé à l'ouvrir en 1913.

A. DU LOUVRE. — Voie privée ouverte en 1903 sur des terrains appartenant à M. Chauchard.

R. DE MADAME. — Ouverte en 1685 dans le jardin de l'hôtel de Choiseul, r. *de Conti* (t. b. 1710), r. *de Pensylvanie* en 1793, a repris son premier nom en 1804. En 1813, le maire avait donné le nom de r. d'Angiviller à la r. de Madame, mais le préfet voulait voir conserver le nom de Madame, parce que, disait-il dans une lettre du 30 juin 1813, ce nom *peut être censé dérivé de Madame, mère de l'Empereur*. On donna alors le nom *de Madame* à la r. de Conti.

R. DE MADEMOISELLE. — A été ouverte vers 1777. On trouve son nom en 1779 (Alm. Vers.), r. *Locke* en 1792, r. *de Béthune-Sully* en 1804, redevenue r. *de Mademoiselle* en 1813 (plan cadastral).

R. MAGENTA. — Ouverte par M. Gauthier vers 1857 entre la r. de Villeneuve-l'Etang et la r. Rémilly, dénommée par arrêté municipal du 28 février 1860, prolongée jusqu'à la r. Albert-Joly à la suite d'un décret du 3 novembre 1877.

I. MAGENTA. — Voie privée ouverte vers 1894 sur des terrains appartenant à Me Ville. On trouve sur un plan de Versailles i. *Ville*, mais ce nom n'a pas été conservé.

Digitized by Google

R. Mansart. — Ouverte comme voie privée, classée dans la voirie urbaine en 1884 (délib. du 12 novembre 1883, arr. préf. 17 juillet 1884), dénommée en 1885 (délib. du 21 décembre). Son nom lui a été donné en l'honneur de l'architecte de Louis XIV.

A. du Maréchal-Douglas-Haig. — Avenue privée ouverte en 1901 et en 1903 sous le nom de r. *de l'Alliance*. Le nom actuel date du mois de mars 1919. Pendant la guerre, la section anglaise de l'état-major interallié occupait une maison de cette avenue.

R. du Maréchal-Foch. — Dès 1672, cette rue était tracée entre l'a. de Saint-Cloud et la r. Baillet-Réviron; elle s'appelait r. *du Plessis* entre l'avenue et le marché et r. *du Marais*, puis *de l'Etang* entre le marché et l'étang. Le nom de r. Duplessis lui venait de l'hôtel Duplessis situé à l'angle de la r. Carnot. On trouve la r. Duplessis en 1686, 1687, etc. (t. b.); la r. du Marais en 1684, 1686 (t. b.); la r. de l'Etang en 1693 (t. b.).

Lors de la création du quartier des Prés, la r. de l'Etang fut prolongée jusqu'au b. de la Reine et vers 1779 on ouvrit dans le prolongement de la r. de l'Etang, jusqu'à la hauteur de la r. des Missionnaires, une rue à laquelle on donna le nom de *Sainte-Elisabeth*. Un don de terrain a été fait en 1779 dans cette rue, mais l'ouverture définitive de la voie est de 1781 (plan de la bibliothèque de Versailles).

En 1793, les trois rues deviennent la r. *Voltaire;* elles reprennent leurs noms en 1804, et c'est en 1813, contrairement à ce que dit M. Le Roi, qu'elles ont été confondues sous le nom de r. *Duplessis* (1813-8).

Par une délibération du conseil municipal du 9 décembre 1918, le nom *du Maréchal-Foch* a été donné à cette rue, mais les plaques n'ont été posées qu'en décembre 1919.

R. du Maréchal-Joffre. — Partie de la r. de *Satory* comprise entre la r. de l'Orangerie et la grille de Satory (v. ce nom), dénommée en 1918 par la même délibération que la rue précédente.

Digitized by Google

A. du Maréchal-Pétain. — Voie privée ouverte en 1902 dans le domaine de Glatigny sous le nom d'a. *de Cronstadt*. Le nom actuel lui a été donné en mars 1919. Cette voie comprend à l'origine sur une petite longueur l'ancienne impasse de Béthune qui appartient à la ville.

I. Marguerite. — Voie privée ouverte en 1909.

R. Marie-Henriette. — Voie privée ouverte en 1913.

R. de Marly. — La partie de cette rue, qui est seule indiquée sur le plan de la Chalcographie et qui a été ouverte en 1685, est celle comprise entre la Petite-Place et la r. Sainte-Anne. L'autre partie jusqu'à la r. Colbert a été tracée postérieurement ; on la voit sur un plan de 1696 environ. Cette seconde partie, qui longeait l'hôtel de la Feuillade, porte au plan terrier de 1737 le nom de r. *de la Feuillade*, mais ce nom n'a pas été conservé.

R. Maurepas. — Ce qui reste aujourd'hui de l'ancienne r. Maurepas est porté au plan Contant de la Motte de 1783 sous le nom de r. *de Saint-Germain*. C'est en effet une partie du vieux chemin de Saint-Germain. Le nom de Maurepas s'appliquait depuis la création du quartier des Prés à la r. du Général-Galliéni. En 1792, les r. de Saint-Germain et Maurepas ont été appelées r. *Beaurepaire*, puis, en 1795, r. *Homère* (délib. 27 pluviôse an III). En 1804, on ne voit plus figurer le nom de Saint-Germain sur la liste, les deux rues sont devenues la r. *Maurepas*.

A. de la Maye. — Ouverte et dénommée comme voie privée à la fin de 1890 d'après les affiches de lotissement, classée dans la voirie urbaine en 1908 (arr. mun. 20 janvier, appr. préf. 14 avril).

R. de la Maye. — Ouverte et classée en même temps que l'avenue précédente.

R. Mazière. — Cette rue a été ouverte après 1685 sur un terrain donné à Mazière, l'un des entrepreneurs de maçonnerie de Louis XIV. On la trouve en 1699 dans les toisés des bâtiments, elle n'a jamais changé de nom.

Digitized by Google

R. Ménard. — Petite rue non dénommée avant la Révolution; sur le plan cadastral on l'appelle i. *de Limoges*. On trouve son nom sur le tableau de 1813 (26). M. Ménard a été président de la première municipalité versaillaise.

R. des Moines (*Porchefontaine*). — Voie privée ouverte vers 1885. Le nom est sans doute un souvenir des Célestins.

A. Mirabeau. — Voie privée ouverte vers 1901 dans le domaine de Glatigny. Sur des plans de lotissement elle est appelée a. *Jeanne-d'Arc*. On a changé le nom pour éviter la confusion avec l'a. Jeanne-d'Arc du Chesnay.

R. des Missionnaires. — Le plan Contant de la Motte de 1787 ne l'indique qu'entre le b. du Roi et le cimetière. Elle a dû être ouverte dans cette partie vers 1780, car elle ne figure pas à l'Almanach de Versailles de 1779, mais on la trouve dans le registre des cens de 1782. On l'appelait quelquefois r. *des Morts*, semble-t-il, d'après une déclaration des domaines engagés de l'an II. Nous n'avons pu déterminer à quel moment elle avait été prolongée jusqu'à la r. du Maréchal-Foch; elle l'était certainement en l'an VIII d'après un état de numérotage. En 1792 elle est devenue la r. *des Marseillois*. Son nom lui a été rendu en 1804.

R. Montbauron. — Il y avait à l'emplacement de cette rue, comme on le voit sur le plan de 1685, une large avenue plantée de quatre rangées d'arbres. M. Le Roi dit que Gabriel auquel le terrain avait été donné en 1740, fit abattre les arbres, traça la rue actuelle et revendit le terrain. Le fait paraît exact, mais le terrain ne fut pas revendu immédiatement. Sur le plan de 1746, la rue est sans arbres, mais elle a encore son ancienne largeur entre la r. de Jouvencel et l'a. de Saint-Cloud. D'après certains actes de vente, une maison a été construite en bordure de la rue actuelle entre 1756 et 1760.

On trouve r. de Montboron en 1734 (t. b.), r. *de la Butte* et r. *de la Butte-de-Montbauron* en 1737, r. *Mont-Boron* (Alm. Vers. 1777).

La partie de la r. Montbauron comprise entre l'a. de Paris et la r. Jouvencel est portée comme r. *Nouvelle* avec sa lar-

Digitized by Google

geur actuelle sur le plan de 1746; elle est appelée r. *Parallèle à la r. de l'Aventure* en 1778 (Alm. Vers.).

I. MONTBAURON. — Cette impasse existe depuis la construction des maisons en bordure de la r. Montbauron, n'a jamais changé de nom.

R. MONTEBELLO. — Ouverte en partie vers 1858 par M. Gauthier, dénommée avant son classement dans la voirie de la ville en 1860 (arr. mun. du 28 février), classée en 1861 (délib. du 17 mai). Un terrain a été encore acheté en 1864 (déc. d'utilité publique 23 juillet 1863) pour l'ouverture complète de la rue.

R. DE MONTFLEURY. — Voie privée ouverte vers 1884 sur des terrains appartenant à M. de Montfleury.

R. DE MONTREUIL. — C'est la grande rue de l'ancien village de Montreuil. N'a jamais changé de nom.

Carrefour DE MONTREUIL. — Le tableau de 1813 (16) indique que la place existante à l'ancienne grille du Grand-Montreuil prendra le nom de carrefour du Grand-Montreuil.

R. DE MOUCHY. — On trouve ce nom sur l'Almanach de Versailles de 1779 ; en 1793 r. *de Philadelphie*, redevenue r. *de Mouchy* en 1804. Le maréchal de Mouchy était gouverneur en survivance de Versailles.

R. DES MOULINS. — Le tableau de 1813 dit que le chemin conduisant aux moulins de la butte de Picardie prendra le nom de r. *des Moulins* (1813-15).

(A suivre). Edmond LERY.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Musée National de Versailles. — *Nouvelles Acquisitions.* — Les enfants du sculpteur Alfred Lenoir ont offert pour le Musée historique un grand portrait de leur ancêtre Alexandre Lenoir (1761-1839), le célèbre conservateur du Musée des Monuments français. L'archéologue est représenté en pied, debout, tenant entre ses mains un fragment d'architecture et une petite urne sur laquelle est inscrit le nom de Molière; il se trouve dans une salle des Petits-Augustins, auprès du tombeau de François Ier, provenant de Saint-Denis, qu'il fit réédifier dans son Musée. Cette curieuse peinture est l'œuvre de Pierre-Maximilien Delafontaine, élève de David, qui l'exposa au Salon de l'an VII (1779), sous le n° 68.

Les dernières installations des tableaux de l'école française au Musée du Louvre, accomplies dans la salle des Etats, ont rendu disponibles deux grandes toiles historiques qui viennent d'être transportées à Versailles, cédées par le Conservateur des peintures au Louvre. La première est la peinture bien connue représentant *Bonaparte au Conseil des Cinq-Cents à Saint-Cloud, le 19 brumaire an VIII (20 novembre 1799)*, commandée à François Bouchot pour les Galeries de Versailles, et qui est ainsi rendue à sa destination primitive après un long séjour au Louvre où elle avait été transportée à la suite de l'Exposition universelle de 1889. Ce grand et brillant morceau de peinture d'histoire va reprendre sa place originelle dans la salle n° 101, vis-à-vis la *Fête de la Fédération* par Auguste Couder. La seconde peinture n'avait jamais été vue à Versailles, c'est le tableau de Prud'hon retraçant *l'Entrevue de Napoléon Ier et de l'Empereur d'Autriche François II*, à Sarutschitz, en Moravie, le 4 décembre 1805, au lendemain de la bataille d'Austerlitz (n° 748 du *Catalogue sommaire des peintures du Louvre*). Cette composition, exceptionnelle dans l'œuvre de Prud'hon, exécutée pour les Tuileries, fut rachetée sous Louis-Philippe en 1835. Elle vient de prendre place à Versailles, dans la salle du rez-de-chaussée où se trouve le

Digitized by Google

même sujet peint par Gros, autre commande officielle impériale. La confrontation des deux œuvres de deux grands artistes ne manquera pas d'intéresser vivement les connaisseurs.

G. B.

Exposition de la Société des Amis de Versailles. — La Société des Amis de Versailles vient d'organiser une exposition qui s'est ouverte le 27 juin, dans les salles du rez-de-chaussée de l'aile nord du Château mises à la disposition des organisateurs. Dans ces pièces, temporairement dégarnies, ont été placés des fragments de décorations provenant d'appartements démolis du Château ou de bosquets disparus du parc : lambris, panneaux, dessus de porte, débris de trophées des pavillons des Dômes, détails de statues, de fontaines, animaux ayant composé les groupes du Labyrinthe, etc... A côté de ces morceaux conservés en des dépôts du Palais, souvent admirables et presque inconnus, l'on a joint une double série d'œuvres d'art : tapisseries et cartons de tapisserie de l'histoire du Roi, peintures et dessins de Van der Meulen et de son atelier. La réunion d'études, d'esquisses, dessins et aquarelles du « peintre des Conquêtes de Louis XIV » offre un grand attrait pour les curieux et les historiens. Nous reviendrons sur cette importante exposition qui restera ouverte jusqu'à l'automne.

Réouverture des salles d'Afrique. — Il peut être utile de faire connaître la réouverture prochaine, après une longue fermeture, des salles de Constantine et de la Smalah contenant les grandes peintures si populaires d'Horace Vernet relatives aux campagnes d'Afrique; peintures maintenant trop dédaignées, après avoir été l'objet d'une admiration exagérée. Des toiles avaient été chancies par l'humidité, par suite de l'absence de chauffage et de la réfection de la toiture; elles ont été nettoyées aisément et ne portent plus trace des moisissures qui avaient ému de nombreux amis du Musée.

G. B.

Manufacture nationale de Sèvres. — *Exposition de Céramique moderne.* — Le mardi 15 mars a été inaugurée, dans le salon d'honneur du Musée céramique de Sèvres, en présence de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, la deuxième Exposition de Céramique moderne. Correspondant au vœu de son nouveau et actif directeur, M. Lechevallier-Che-

Digitized by Google

vignard, qui serait de faire entrer à Sèvres une collection des œuvres les plus typiques des artistes du feu contemporains, non seulement français mais étrangers, elle présenta, en regard des productions de nos meilleurs céramistes, des porcelaines dorées, grès, émaux ou faïences échangés par la Manufacture royale de Copenhague contre un ensemble équivalent de pièces émanées de la Manufacture nationale de Sèvres. On consultera avec fruit sur la section danoise de cette exposition l'intéressant article que lui a consacré M. F. Dalgas, Directeur de la Manufacture de Copenhague (1).

R. P. du P.

Exposition Napoléonienne. — La Manufacture Nationale de Sèvres a tenu à participer aux manifestations artistiques commemoratives du Centenaire de la mort de Napoléon Ier en organisant dans le salon d'honneur de son Musée Céramique une exposition rétrospective où ont été groupés, à côté de pièces diverses de porcelaine de l'époque du Ier Empire appartenant à ces collections, un certain nombre de modèles en plâtre et de dessins originaux, tous relatifs à l'activité artistique de Sèvres sous le Ier Empire et empruntés les premiers au Musée des modèles de la Manufacture, les seconds aux cartons de la Bibliothèque.

Parmi les pièces exposées, figurent entre autres des peintures sur porcelaine de Swebach, Isabey, Béranger, Mme Jacquotot, Georget, De Marne, Boquet, Robert, etc... (quelques-unes prêtées par les Musées de Versailles) ou modèles en plâtre de Boizot, Chaudet, Bosio, Taunay, Valois, Brachard, etc...; de curieux dessins de Swebach, Isabey, Zix, Alexandre-Evariste Fragonard, Alexandre-Théodore Brongniart. Parmi ceux-ci, il convient de signaler particulièrement un remarquable dessin de Swebach : la *Bataille des Pyramides*, une grande frise décorative de Benjamin Zix représentant le cortège du mariage de l'Empereur et de Marie-Louise traversant le Musée du Louvre : enfin un très beau projet de secrétaire par Isabey, d'après Percier et Fontaine.

L'exposition, inaugurée le 18 avril, demeurera ouverte jusqu'au 30 septembre.

M. G.

Palais de la Malmaison. — *Exposition des Souvenirs napoléoniens.* — M. Bourguignon, conservateur du Musée de la

(1) *Renaissance de l'Art français*, n° 3, mars 1920, p. 119-124.

Digitized by Google

Malmaison offre, tous les ans, pendant les mois d'été, aux nombreux visiteurs du « Trianon Consulaire » l'attrait varié d'expositions de documents napoléoniens. Cette année, à l'occasion du Centenaire, les objets et bibelots réunis rappellent plus particulièrement la personne de l'Empereur et de sa famille. Le Mobilier National et les collections particulières ont été mis à contribution. Il est impossible de citer toutes les pièces intéressantes exposées; mais on remarque le lit même où mourut l'Empereur, l'acte de vente du domaine de la Malmaison en 1815 avec la description des terres, fermes et bois qui le constituaient, les cahiers du Roi de Rome. Dans les écuries, où figurait déjà la voiture du Premier Consul, on peut voir maintenant la berline verte dont l'Empereur se servait en voyage. Tout a été mis en œuvre non seulement pour remettre la Malmaison telle qu'elle fut sous le Ier Empire, mais encore pour lui rendre un peu de vie, puisqu'un théâtre Napoléonien a été édifié dans le Parc et qu'on y joue des pièces de l'époque.

E. H.

Collections. — Par décret présidentiel, le Ministre de l'Instruction publique a été autorisé à accepter au nom de l'Etat le legs fait par M. Henri Guérard en faveur du Château de la Malmaison et consistant en une collection de souvenirs napoléoniens : reproduction de la colonne Vendôme, statuettes représentant des membres de la famille impériale, etc.

E. H.

Musée du Souvenir à Saint-Cyr. — Ce musée, créé en 1911 par M. Henry, qui en est le conservateur, vient d'être réorganisé par lui ; de nombreux et très émouvants souvenirs rappellent la part glorieuse que les Saints-Cyriens ont prise à la dernière guerre où tant d'entre eux ont donné leur vie à la France. Le Musée du Souvenir est visible les dimanche et mercredi de chaque semaine, de 13 heures à 16 heures.

Archives municipales de Versailles. — Après entente avec M. le Maire de Versailles et la Conservation du Château, les Archives municipales sont rentrées récemment en possession d'un dossier qui en avait été distrait et qui, exposé parmi les Collections de la Salle du Jeu de Paume, au moment de l'ouverture de ce Musée, y était demeuré par erreur. Il s'agit d'une

Digitized by Google

correspondance entre Coste, maire de Versailles, et Gilbert Romme, président de la Société du Serment du Jeu de Paume (1790).

R. P. du P.

Bibliothèque de Versailles. — Un certain nombre de séries factices, bien qu'elles fussent sans rapport avec l'Administration, étaient conservées aux Archives de la Ville; elles ont paru mieux à leur place dans la série historique et topographique de la Bibliothèque où elles ont été récemment transportées. On trouvera une brève description de ces documents dans l'inventaire de la collection Fromageot qui sera publié dans un numéro ultérieur de la *Revue de l'Histoire de Versailles*.

R. P. du P.

Bibliothèque et Musée de Corbeil. — Le Conseil municipal vient de décider l'achat d'une importante collection de livres concernant l'histoire de la ville formée par feu M. Dufour, ancien bibliothécaire.

Le Conseil municipal a, en outre, accepté en principe la cession à la ville du musée Saint-Jean, dont la Société historique de Corbeil et d'Etampes assumait jusqu'ici l'entretien.

E. H.

Bibliothèque et Musée municipal de Saint-Germain-en-Laye. — *Personnel.* — Le distingué bibliothécaire de la ville de Saint-Germain, M. Albert Bonneau, qui occupait ces fonctions depuis 1899, vient de prendre sa retraite; dans les derniers mois de sa conservation, il avait eu le plaisir de faire entrer à la Bibliothèque de Saint-Germain la belle collection de livres léguée par M. Pellerin de la Touche.

Le successeur de M. Bonneau est M. Lionel de la Tourrasse, homme de lettres.

C. H.

Collections. — Le Musée municipal de Saint-Germain-en-Laye vient de s'enrichir de deux tableaux de Nattier et de Largilière légués par Mme veuve Génard.

E. H.

Le Secrétaire-Gérant,
Ch. HIRSCHAUER.

Imp. Oberthür, Rennes-Paris (1784 21).

Digitized by Google

L'ÉMINENCE GRISE

DE

MARIE-ANTOINETTE

INTRODUCTION

On se rappelle le tableau du peintre Gérôme que la gravure a d'ailleurs popularisé : un moine descend gravement le grand escalier du palais du cardinal de Richelieu. La tête enfouie dans son bréviaire, il s'avance, sans paraître voir la masse des courtisans qui, à son approche, s'écartent et se rangent des deux côtés de l'escalier. Au fur et à mesure qu'ils montent, ils s'inclinent de plus en plus profondément ; mais, dès qu'ils l'ont dépassé, ils se redressent et lui jettent, par dessus l'épaule, un regard d'autant plus méprisant qu'ils ont courbé plus bas l'échine. Ce moine, c'est le père Joseph, confident et inspirateur de Richelieu; c'est l'Eminence grise.

L'abbé de Vermond a été quelque chose comme le père Joseph de Marie-Antoinette. Pendant vingt ans, il passa, chaque jour (ou plus rarement chaque semaine), une ou plusieurs heures seul avec elle. Lecteur de la dauphine, puis de la reine, on le croyait occupé à lui expliquer les beautés de l'histoire romaine. La leçon terminée, il fermait son livre et s'en allait, fendant la foule des courtisans qui encombraient l'antichambre, sans parler à personne, sans que personne même fît attention à lui. Le lecteur de la reine? Comment se méfier de lui[1]? Dans l'entourage même de Marie-Antoinette, bien peu soupçonnaient son véritable rôle. Augeard, par

(1) Il n'en fut pas toujours ainsi. Un jour vint où la calomnie — l'inepte calomnie — s'abattant sur la reine, alla jusqu'à y englober son lecteur. Le 18 juillet 1774, le libraire Hardy notait dans son Journal le bruit qui courait que Marie-Antoinette n'avait rien que trois amants : le duc de Chartres, le prince de Poix et l'abbé de Vermond (Bibl. nat., *ms. fr. 6681, Journal de Hardy*, t. II, p. 378).

Digitized by Google

exemple, qui fut pendant seize ans secrétaire des commandements de cette princesse et qui, comme tel, venait tous les jours prendre ses ordres, ne dit pas un mot de l'abbé dans ses Mémoires [1]. Par contre, Mme Campan, qui à sa charge de femme de chambre aurait bien voulu ajouter la sinécure de lectrice de la reine, se voyant évincée par lui, avait voué à l'abbé de Vermond une de ces haines de femme qui ne pardonnent pas. Mais si elle l'accable dans ses Mémoires, c'est bien plus par rivalité professionnelle que par raison démonstrative. Quant au baron de Besenval, il faisait partie de la société particulière de Marie-Antoinette; mais il avoue franchement qu'il n'avait parlé qu'une seule fois à l'abbé et qu'il n'en pouvait rien dire que d'après le jugement des autres : or, les autres, c'était Mme de Polignac, ennemie intime de l'abbé. Cependant, intermédiaire, messager, représentant à demeure de l'ambassadeur de la cour de Vienne, l'abbé transmettait à Marie-Antoinette les instructions que Marie-Thérèse, Joseph II et le prince de Kaunitz lui faisaient passer sur sa conduite privée, publique et politique ; il les accompagnait des commentaires de l'ambassadeur, et, à l'occasion, il ne se privait ni d'y ajouter les siens ni de prendre les initiatives les plus zélées. L'histoire romaine n'avait rien à y voir : c'était un paravent.

De ce qui se disait derrière ce paravent, longtemps on ne sut rien, je le répète, rien de précis. Et nous continuerions à demeurer à cet égard dans l'incertitude si nous n'avions d'autres informations que les souvenirs de contemporains ou trop hostiles ou trop bienveillants ou trop ignorants. Mais pour juger de l'influence de l'abbé de Vermond sur Marie-Antoinette, nous avons aujourd'hui d'autres sources. Nous avons les lettres mêmes que Marie-Thérèse, Marie-Antoinette, Joseph II, le prince de Kaunitz, le comte de Mercy-Argenteau, Vermond lui-même échangèrent entre eux [2]. Ce sont là des sources de premier jet, sources précieuses dans lesquelles

(1) La seule trace de lui que l'on y trouve, c'est une allusion à un pamphlet où son nom est simplement cité.

(2) Les trois principaux recueils de ces lettres ont été publiés par le chevalier D'ARNETH (*Maria-Theresia und Marie-Antoinette*, 2e édition, 1866, in-8o; appendice : lettres de Vermond); par D'ARNETH et GEFFROY (*Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau*, Paris, 1875, 3 vol. in-8o); par D'ARNETH et FLAMMERMONT (*Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec Joseph II et Kaunitz*, Paris, 1889, 2 vol. in-8o).

Digitized by Google

nous pouvons maintenant puiser à pleines mains, mais dont il ne faut pas cependant se servir sans précautions. Marie-Antoinette, sa mère et ses autres correspondants ont eu leurs raisons d'écrire ce qu'ils ont écrit, de taire ou de travestir ce qu'ils ont caché ou défiguré, d'ignorer ce qu'ils n'ont pas su : leurs lettres parfois sont des palimpsestes qu'il faut gratter pour tâcher d'en découvrir les dessous. On doit encore se rappeler que ces correspondances sont d'inspiration étrangère et vérifier si, dans les directions transmises par l'abbé de Vermond à sa royale pupille, le souci de faire d'elle un instrument de la politique autrichienne n'entra pas pour beaucoup plus que celui de la rendre digne du trône de France. Dans la grande bataille engagée autour de Marie-Antoinette, ce fut là — on ne le sait que trop — une des armes les plus employées, une des plus redoutables; ce fut celle de Fouquier-Tinville. Est-il donc vrai ou faux que l'abbé de Vermond, comme on le redit encore aujourd'hui, « au service de l'Autriche, était pour cette jeune reine qu'il égarait l'infaillibilité vivante [1] » ? Est-il possible de prouver qu'il fut ou ne fut pas une « sentinelle avancée de l'étranger au cœur même de la cour de France [2] » ? Dans cette accusation que l'on porte contre Marie-Antoinette d'avoir été chez nous un agent de l'Autriche, quelle est la part de responsabilité ou de complicité qui incombe à l'abbé de Vermond ?

Cette question vidée, il en reste une autre. On n'a pas seulement reproché à l'abbé de Vermond d'avoir été auprès de Marie-Antoinette un espion de la cour de Vienne. On l'accuse encore de n'avoir pas rempli vis-à-vis d'elle la mission d'éducateur qu'il avait acceptée. Loin de s'efforcer d'étouffer les germes de frivolité, de légèreté, d'orgueil et de domination qu'il avait trouvés en elle, il en aurait favorisé l'éclosion par l'exemple de sa propre arrogance, par son mépris de la vieille étiquette française, — cette sauvegarde de nos reines, — par l'ignorance voulue dans laquelle il l'aurait laissée croupir. Au lieu de détourner la reine de la politique, il l'aurait encouragée à s'en mêler, et c'est lui qui, entre autres mauvais choix, lui aurait arraché celui de l'archevêque de Toulouse comme

(1) A. Renée, *Louis XVI et sa cour*, pp. 16-17.
(2) G. Desjardins, *Supplément à l'histoire du Petit-Trianon*, p. 14.

Digitized by Google

principal ministre, pour son malheur et celui de la monarchie. Marie-Antoinette n'est pas seulement séduisante par sa figure; dans la chaîne des causes qui ont amené la chute de l'Ancien Régime et les horreurs de la Révolution, elle est un des principaux anneaux. L'abbé de Vermond fut-il le forgeron qui scella cet anneau? Telles sont les questions que soulève la mission de l'abbé de Vermond auprès de Marie-Antoinette. Ces questions, on les a déjà maintes fois posées, mais autant de fois tranchées pour ou contre lui avec une désinvolture déconcertante. Cependant, si le problème à résoudre doit être énoncé comme il vient de l'être ici — et comment le contester? — ne mérite-t-il pas d'être étudié de près?

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

Les débuts de l'abbé de Vermond.

Jusqu'au jour où l'on aura découvert l'acte de baptême de l'abbé, on ne saura de ses origines que des on-dit. On le fait naître en 1735, au village d'Estrées en Picardie, d'un chirurgien de campagne qui lui donna pour prénoms ceux de Mathieu-Jacques [1]. Il avait au moins deux frères dont l'un devint également chirurgien et l'autre militaire. Il était prêtre et docteur en théologie. Ancien grand vicaire de l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, dont on assure qu'il avait été ami d'enfance (ce qui serait un peu surprenant vu la différence de leur condition sociale) ou tout au moins condisciple (ce qui paraît plus vraisemblable), il était depuis sept ou huit ans bibliothécaire du collège des Quatre-Nations, autrement dit Mazarin [2], lorsque l'attention commença à se fixer sur lui, c'est-à-dire à l'époque où fut arrêté le mariage du dauphin avec l'archiduchesse Marie-Antoinette. L'impératrice avait demandé à son ambassadeur, le comte de Mercy-Argenteau, de lui envoyer, après entente avec le duc de Choiseul, notre ministre des affaires étrangères, un ecclésiastique pouvant servir de confesseur à la future dauphine et se rendre en même temps utile pour la partie française de son éducation. Mercy-Argenteau traita l'affaire avec l'évêque d'Orléans, L.-S. de Jarente, qui, pensait-il, devait connaître tout le clergé puisqu'il était chargé de la feuille des bénéfices. Le choix de

(1) On trouve à la Bibliothèque nationale (*Recueil Morel de Thoisy*, 99, f° 331) un factum « pour Laurent Goguet et Marie François, sa femme,... contre Pierre Vermont, chirurgien du village de Belloy, 1695 ». Le village de Belloy n'est distant que de deux ou trois kilomètres de celui d'Estrées-Deniécourt. Il y a donc présomption que ce Pierre Vermont, *chirurgien*, soit le grand-père de notre personnage. Malheureusement la vérification en est devenue impossible : d'Estrées-Deniécourt, détruit pendant la dernière guerre, il ne reste pas une pierre debout; c'est dire que les registres de la paroisse sont anéantis. Quant au double conservé au greffe du tribunal de Péronne, il a également péri, pendant la même guerre, avec toutes les archives du tribunal. (Note due à l'obligeance de M. Michel, conservateur de la bibliothèque d'Amiens.)

(2) Il avait succédé dans cette place à l'abbé Desmarais, décédé le 23 janvier 1760.

Digitized by Google

l'évêque d'Orléans tomba sur l'abbé de Vermond que lui avait désigné l'archevêque de Toulouse. « Je dois espérer que l'impératrice en sera satisfaite, écrivait l'évêque d'Orléans à Mercy le 6 octobre 1768; et c'est un des désirs les plus vifs que j'aie eus de ma vie; je vous prie d'en assurer cette grande princesse; c'est avec une véritable confiance que je crois qu'il réussira [1] ».

Absorbée par ses devoirs politiques, Marie-Thérèse ne devait pas avoir le temps de s'occuper d'une façon suivie de ses nombreux enfants. Sans quoi l'on serait surpris de la voir s'en remettre, pour le confesseur et l'éducateur de sa fille, à des intermédiaires aussi peu qualifiés que Choiseul, Mercy-Argenteau, l'abbé de Jarente et l'abbé de Brienne : tant au point de vue religieux que sous le rapport des mœurs, ils étaient aussi sujets à caution l'un que l'autre. Quand à Vermond lui-même, on lui prête des idées philosophiques assurément contraires aux vues de l'impératrice : les continuateurs de Bachaumont nous le donnent pour un des collaborateurs de l'*Encyclopédie* à laquelle il aurait fourni plusieurs articles de théologie qui n'étaient pas de la plus grande orthodoxie [2]. Norvins, de son côté, avait souvent rencontré l'abbé de Vermond dans son enfance chez sa mère, et, lui aussi, il le range parmi les abbés philosophes et politiciens, tels que Raynal, Morellet, Cerutti et autres [3]. Voilà ce que l'on relate des opinions religieuses de l'abbé de Vermond. Bibliothécaire du collège des Quatre-Nations, il se pouvait qu'il fût instruit dans les lettres profanes. Mais de son aptitude spéciale à enseigner, et particulièrement à enseigner une jeune fille, une princesse, une future reine, qui s'était informé? Personne. Pour ce choix si délicat, on s'était borné à s'en rapporter à l'abbé de Jarente, lequel, les yeux fermés, avait pris des mains d'un confrère dans l'épiscopat le candidat qu'il lui recommandait. On connaît la précoce et ardente ambition de l'archevêque de Toulouse : qui sait s'il n'avait pas dès lors jeté les yeux sur l'abbé de Vermond, son ami, pour se faire de lui un appui

(1) Arch. générales de Bruxelles, *Correspondances Mercy-Argenteau* (cité par le comte DE PIMODAN, *Le comte de Mercy-Argenteau*, p. 72). — Cf. Lettre de Mercy à Kaunitz, 1er nov. 1768.

(2) *Mémoires secrets*, t. V, p. 161.

(3) *Mémorial*, t. I, p. 202.

Digitized by Google

auprès de la reine de France, un marchepied vers le pouvoir? C'est là une supposition. Mais de celle-ci et de toutes les autres auxquelles elle s'ajoute nous pouvons déjà tirer cette première conclusion, que la formation intellectuelle et morale de Marie-Antoinette a été jouée — pourquoi ne pas le dire? n'est-ce pas la pure vérité? — à pile ou face. L'abbé accepta naturellement la mission qui lui était proposée, et il partit aussitôt pour Vienne [1].

Le marquis de Durfort, alors ambassadeur du roi très chrétien auprès de l'impératrice, avait été tenu en dehors des négociations qui aboutirent au choix de l'abbé de Vermond. Il l'accueillit froidement, craignant en lui une influence propre à éclipser la sienne [2]. Mais nous savons par ailleurs que la cour de Vienne le reçut avec d'autres sentiments. Un certain Gontier, ami un peu secondaire de Mercy-Argenteau, lui écrivait le 17 décembre : « J'ai vu ici deux fois chez le baron Van Swieten père (probablement le médecin de l'impératrice) l'abbé de Vermond venu de Paris pour Mme l'archiduchesse Antoine. Il est fort bien traité par la cour et trouve la future dauphine on ne peut mieux. Il paraît étonné qu'on ne parle pas plus et plus purement le français à Vienne et que les libraires n'y soient pas plus fournis de livres en cette langue [3] ».

Livrée jusqu'alors à des gouvernantes trop faibles ou trop sévères, la jeune archiduchesse « Antoine », comme on l'appelait à Vienne, ne semble avoir travaillé un peu sérieusement que sous la direction de l'abbé de Vermond. Dès les premiers jours, il avait soumis à l'impératrice, qui l'approuva, un programme d'études embrassant la religion, l'histoire de France, la littérature, l'orthographe et la prononciation de notre langue, la connaissance de nos mœurs et de nos usages, de nos grandes familles, surtout de celles que la dauphine serait appelée à voir. Ces leçons se passaient en conversa-

(1) Mercy-Argenteau à Kaunitz, 1er nov. 1768. — Vermond dut partir le 26 octobre. Il passa par Fontainebleau où la cour était alors, pour prendre les dépêches de Mercy; mais il ne voulut pas s'y arrêter parce que, « étant connu de plusieurs évêques et ecclésiastiques, il craignait les questions curieuses et ne voulait pas y répondre. » (Arch. du Minist. des Aff. étrangères, *Autriche*, *t. 310*, f° 203, citées par Maurice BOUTRY, *Autour de Marie-Antoinette*, p. 84.)

(2) PIMODAN, *ibid.*, p. 73.

(3) Maurice BOUTRY, *ibid.*, p. 85.

Digitized by Google

tions. Peu ou point de devoirs ; ce qui explique peut-être pourquoi Marie-Antoinette, à en juger par les autographes qui nous restent d'elle, écrivit si longtemps le français « comme on le parle [1] ». Mais si l'abbé fut bientôt frappé de la rectitude d'esprit de son élève et de sa promptitude à comprendre, il ne le fut pas moins de son inapplication. « Elle a plus d'esprit, écrivait-il, qu'on ne lui en a cru longtemps. Malheureusement cet esprit n'a été accoutumé à aucune contention jusqu'à douze ans. Un peu de paresse et beaucoup de légèreté m'ont rendu son instruction plus difficile. J'ai commencé pendant six semaines par des principes de belles-lettres. Elle m'entendait bien lorsque je lui présentais des idées toutes éclaircies : son jugement était presque toujours juste, mais je ne pouvais pas l'accoutumer à approfondir un objet, quoique je sentisse qu'elle en était capable. J'ai cru voir qu'on ne pouvait appliquer son esprit qu'en l'amusant [2] ». Et comme l'archiduchesse ne consacrait qu'une heure à ses leçons, ses progrès ne pouvaient être rapides. Encore furent-ils retardés par les multiples distractions d'une existence en train de se transformer et par les critiques de certains courtisans qui trouvaient que l'éducation de l'archiduchesse devenait trop française. Au point de vue allemand, ce reproche n'avait plus de sens ; au point de vue français, il faisait plutôt l'éloge de l'abbé de Vermond. Lorsque la belle saison fut revenue, la cour se transporta à Schœnbrunn où Marie-Antoinette put consacrer plus de loisirs à son instituteur. Ses conversations avec lui furent plus fréquentes ; si bien que, à l'automne, l'impératrice étant un jour descendue chez elle et l'ayant interrogée pendant près de deux heures, trouva sa fille « fort capable de raisonnement et de jugement, surtout dans les choses de conduite ». C'est du moins Vermond qui le dit [3], et il est possible. Force nous est, cependant, d'avouer qu'à la cour de France, ce sur quoi Marie-Antoinette manqua le plus souvent « de jugement et de raisonnement », ce sont précisément « les choses de conduite [4] ».

(1) Vermond à Mercy, 21 janv. 1769.
(2) Le même au même, 21 juin 1769.
(3) Le même au même, 14 octobre.
(4) Le rédacteur des Mémoires attribués à Weber, frère de lait de Marie-Antoinette, nomme, parmi les maîtres dont l'archiduchesse fut entourée à Vienne, l'abbé de Vermond. « Il joignait, dit-il, les qualités les plus rares à l'esprit, à la finesse

Digitized by Google

A l'approche de la semaine sainte de l'année suivante, et comme elle était sur le point de partir pour la France, il fut décidé que l'archiduchesse ferait une retraite de trois jours sous la direction de l'abbé de Vermond. Une retraite, cela doit s'entendre d'un exercice religieux. Or, on le sait, Marie-Antoinette — qui devait faire une si belle mort — n'était dans sa jeunesse et ne fut toute sa vie rien moins que pieuse. Ne refusa-t-elle pas de recevoir à Versailles son ancien confesseur parce que, à Vienne, il avait cherché à la rendre dévote? D'un autre côté, s'il est vrai que l'abbé de Vermond n'avait de son état que l'habit, il dut singulièrement se guinder pour entrer dans l'esprit d'un rôle qui n'était pas le sien. Déjà ses scrupules avaient été mis à une rude épreuve lorsque, pour la fête de Noël, il avait dû se résoudre à entendre en confession l'aveu des péchés de Marie-Antoinette. Mais il en avait pris son parti. Le 21 janvier 1769, il écrivait à ce sujet à Mercy-Argenteau : « J'ai fait céder, pour le temps que je passerai ici, mes répugnances pour la confession aux vues de S. M. l'Impératrice. Je puis bien assurer Votre Excellence que mon éloignement pour cette fonction a beaucoup diminué par les bontés et la confiance singulière que m'a témoignées Son Altesse Royale. J'ai commencé à la confesser pour les fêtes de Noël ». Quant à la retraite pascale de Marie-Antoinette, Vermond ne s'en dissimula pas l'inefficacité. Dès le 14 mars, il écrivait de nouveau à l'ambassadeur : « Votre Excellence imagine bien que les méditations ne pourront être fort longues. J'ai grande peur que les lectures spirituelles et les exhortations que je dois faire ne puissent l'être beaucoup davantage. Cependant il faudra remplir ces trois jours où Son Altesse

et à la réserve qui font réussir dans les cours ». Et il ajoute que « ses leçons augmentèrent sans doute cette prédilection pour la France que Marie-Antoinette manifesta de si bonne heure (*Mémoires*, p. 13-14) ». On sait que les Mémoires de Weber ont été rédigés par Lally-Tolendal en Angleterre où il s'était réfugié pendant la Révolution, et sur des notes prises un peu partout. Il n'y a pas de raisons de croire qu'il n'ait pas reçu quelques-unes de ses informations du frère de lait de Marie-Antoinette qui avait également émigré en Angleterre. Ici où nous nous efforçons de rassembler tous les témoignages relatifs à l'abbé de Vermond, nous ne saurions accueillir celui-ci sans l'entourer, comme tous les autres, des réserves qu'il semble exiger. Nous ferons donc observer qu'à l'époque où nous sommes, Weber ne pouvait avoir beaucoup plus de quinze ans : il n'était pas d'âge à porter de lui-même un jugement raisonné sur l'abbé de Vermond. Il a pu le connaître à Vienne, le rencontrer dans les antichambres; mais il n'était sans doute pas admis auprès de lui pendant ses leçons. Ce qu'il dit de l'abbé ne peut donc être qu'un écho, d'ailleurs affaibli par le temps, à moins que ce ne soit, de toutes pièces, une imagination de Lally-Tolendal.

Digitized by Google

Royale ne verra personne ». Cette retraite fut en effet ce qu'elle ne pouvait pas ne pas être, un échec, le premier de ceux qui devaient jalonner la mission de l'abbé. L'archiduchesse s'excusa : « Il me faudrait peut-être, dit-elle à Vermond, plus de temps pour vous exposer toutes mes idées ». Et tout fut dit [1]. Le 21 avril 1770, Marie-Antoinette, escortée d'une nombreuse suite et accompagnée de l'abbé de Vermond que l'on avait affublé du titre de « vicaire général », quitta Vienne pour n'y plus revenir.

Dans l'esprit du ministre de la maison du roi de France et sans doute dans les intentions du roi lui-même, la mission de l'abbé de Vermond n'était que temporaire : il avait obtenu l'autorisation de « s'absenter pour ses affaires ». Mais il restait bibliothécaire du collège Mazarin, et, à son retour, il devait reprendre, avec ses fonctions, « le logément, la nourriture, ainsi que les droits et privilèges » qui y étaient attachés [2]. On présumait que quinze mois de leçons et de conversations journalières seraient plus que suffisants pour préparer l'archiduchesse à son changement d'état; Versailles ferait le reste. Mais Marie-Antoinette n'était pas encore en France que ces dispositions se modifièrent. Dans l'intervalle, l'impératrice avait exprimé le désir que l'abbé de Vermond demeurât attaché à sa fille à titre permanent, et Louis XV, qui n'avait rien à refuser à sa nouvelle alliée, s'était incliné. Le 18 avril 1770, il avait fait délivrer, en faveur de l'abbé, un brevet de lecteur de la future dauphine et assigné à cet emploi, érigé ainsi en titre d'office, un traitement de six mille livres [3]. Ce

(1) Le même au même, même date.

(2) Arch. nat., *MM 464*, Délibérations du collège Mazarin, 1739-1791, p. 82 : lettre du comte de Saint-Florentin à M. Riballier, grand-maître du collège, Fontainebleau, 22 oct. 1768.

(3) Les « considérants » de ce brevet sont plus éloquents que tout commentaire. Le scribe qui les a rédigés, indifférent aux fautes de langue dont il les a farcis, semble s'être surtout préoccupé d'y faire passer le fluide qui animait tous les esprits en France à l'approche de la nouvelle dauphine. Voilà pourquoi on nous saura peut-être gré de reproduire ici le texte même de cette curieuse pièce :

« Aujourd'hui 18 avril 1770, le roi étant à Versailles, ayant fait choix du sieur abbé de Vermond, docteur en Sorbonne, pour se rendre à Vienne pour y perfectionner Madame l'archiduchesse Marie-Antoinette, future dauphine, dans la langue française et dans toutes les autres connaissances dont une princesse de son rang doit être instruite; ledit sieur abbé de Vermond s'est conduit dans cette cour

Digitized by Google

serait mal connaître Marie-Thérèse et encore moins son dévoué représentant à la cour de France si l'on avait la simplicité de croire que cette grâce n'avait d'autre but que de permettre à Vermond d'achever l'éducation de sa royale élève. A Vienne, l'impératrice avait eu tout le temps d'observer l'abbé, et celui-ci de faire sa cour à l'impératrice. S'il est vrai que la politique domine toutes les pensées des souverains, on peut être certain qu'en demandant le maintien de l'abbé de Vermond dans ses fonctions, même après la fin de sa mission à Vienne, Marie-Thérèse songeait tout autant à son alliance avec la France qu'à l'instruction de sa fille. Quant à Mercy-Argenteau, cette combinaison (qu'il avait peut-être suggérée lui-même) lui offrait le précieux avantage d'avoir, auprès de la dauphine, un intermédiaire dévoué par qui il pourrait lui faire passer toutes les instructions de la chancellerie impériale, et en même temps un informateur qui lui rapporterait de l'intérieur même de la cour de France tous les renseignements propres à intéresser celle de Vienne. Que le souci de sentir tout près de sa fille un mentor pour la maintenir dans les règles de la morale, au sein d'une cour aussi corrompue que celle de Louis XV, n'entrât pour rien dans un tel calcul, ce serait calomnier Marie-Thérèse. L'impératrice, on le sait, a donné et fait passer à sa fille des conseils de conduite trop désintéressés pour croire à une pareille duplicité. Tenons seulement pour assuré — et nous en trouverons ici maintes fois la preuve — qu'en attachant définitivement l'abbé de Vermond à sa fille, cette femme supérieure entendait allier ses devoirs d'impératrice à ceux de chrétienne et de mère.

auprès de cette princesse d'une manière si conforme aux vues de Sa Majesté, et il s'y est tellement acquis la confiance et l'estime de Madame l'Archiduchesse que l'empereur et l'impératrice douairière, reine de Hongrie et de Bohême, ont fait connaître à Sa Majesté la bienveillance dont ils honorent ledit sieur abbé de Vermond. Sa Majesté a cru ne pouvoir lui marquer sa satisfaction d'une manière plus distinguée qu'en le décorant d'un titre qui le mette à portée de continuer près de Madame la future dauphine les mêmes fonctions dont il est chargé depuis deux ans, et de cultiver de plus en plus les principes qu'elle a saisis avec une attention qui ne peut laisser aucun doute sur les heureuses dispositions de cette princesse dont on ne peut concevoir que les plus grandes espérances.

» A cet effet, Sa Majesté a retenu et retient ledit sieur abbé de Vermond pour, en qualité de lecteur de Madame la future dauphine, suivre et perfectionner les connaissances qu'elle témoigne tant de désir de cultiver et dans lesquelles elle a déjà fait les progrès qu'on pouvait attendre de la solidité de son esprit. Veut et entend Sa Majesté que ledit sieur abbé de Vermond jouisse, en ladite qualité, de la somme de six mille livres par chacun an... à commencer du présent mois.. jusqu'à ce qu'il ait plu à Sa Majesté d'accorder d'autres récompenses audit sieur abbé de Vermond. » (Arch. nat., *O/5791*.)

Digitized by Google

L'abbé de Vermond entra donc en fonctions à Versailles auprès de la nouvelle dauphine en qualité de lecteur, avec des appointements fixés, nous l'avons vu, à la somme de six mille livres. Mais il était rare que les personnes attachées à la maison du roi reçussent leur traitement à l'échéance. Les états de paiement du trésorier attestent des arriérés plus ou moins considérables ; il en est qui dataient de plusieurs années. Pendant trois mois, l'abbé de Vermond ne toucha pas un denier, et il s'en plaignit. Le 14 juillet 1770, Mercy-Argenteau écrivait à l'impératrice : « De tout ce qui entoure Mme l'archiduchesse, le seul qui lui soit vraiment utile, c'est l'abbé de Vermond, et je dois toute justice aux services importants que je lui ai vu rendre à S. A. R. par la façon de lui exposer la vérité et de la lui faire sentir. Cependant il n'y a pas eu moyen encore de faire expédier à cet ecclésiastique son brevet de lecteur ni de lui faire toucher les appointements attachés à cet emploi. A l'arrivée de Mme la dauphine, tout ce qui compose sa maison a reçu des présents; le seul abbé de Vermond a été oublié, et même les frais de son voyage de Strasbourg jusqu'ici ne lui ont pas été remboursés. Il m'a paru que dans une pareille occasion Mme l'archiduchesse ne pouvait se dispenser de protéger son lecteur, et j'ai supplié S. A. R. d'en parler au ci-devant comte de Saint-Florentin, maintenant duc de La Vrillière, pour que ce ministre mette en règle le traitement de l'abbé de Vermond, lequel commençait à être un peu affecté de sa position ». Depuis plus de six semaines, l'ambassadeur pressait le ministre sur cet objet, mais en vain. Marie-Antoinette se décida à parler elle-même. Il n'en fallut pas davantage pour que le traitement de son lecteur fût non seulement payé, mais doublé, ce qui redoubla son zèle. Jugez-en par cette nouvelle lettre du comte de Mercy : « ... Quant à l'abbé de Vermond, il m'est impossible d'en dire autant de bien qu'il en mérite par ses soins, son honnêteté et son discernement dans l'usage qu'il fait de l'un et de l'autre. Tant que je serai secondé par cet ecclésiastique, je crois pouvoir répondre qu'il n'arrivera jamais de grands inconvénients. Mais s'il était déplacé, ce serait une perte irréparable et qui me jetterait dans de grands embarras. Je l'ai sondé sur une gratification que Votre Majesté m'autorise à

Digitized by Google

lui donner ; mais sa délicatesse et son désintéressement l'ont porté à détourner cette proposition. Comme une marque de grâce serait très bien placée à son égard, elle pourrait avoir lieu, s'il plaisait à Votre Majesté de lui faire donner, comme de la part de Mme la dauphine, un meuble utile et de quelque valeur, auquel cas je supplierais Votre Majesté de me faire fixer à peu près le prix auquel j'aurais à me borner ». Par retour du courrier, Mercy était autorisé à faire à l'abbé, au nom de la dauphine et sans qu'il sût que ce bienfait venait de l'impératrice, un don de vaisselle d'argent de la valeur de quatre mille florins. Ce présent lui fut remis au mois de décembre. Vermond devina sans peine de qui il émanait : le 18, il s'empressa de mettre aux pieds de l'impératrice « de très humbles actions de grâces [1] ». Ainsi, dès les premiers pas de Vermond à la cour de France, nous constatons plusieurs choses intéressantes : Mercy comprend de quel prix va lui être cet agent: il fait passer sa conviction dans l'esprit de l'impératrice, et, si l'on peut se permettre de parler ainsi, pour maintenir la chaudière sous pression, il charge des deux mains le foyer. Mercy était un diplomate avisé.

Lorsque Marie-Antoinette arriva à Versailles au printemps de 1770, la cour était divisée en plusieurs coteries dont les principales étaient celle de la favorite, Mme du Barry, celle du premier ministre, le duc de Choiseul, celle de Mesdames, filles non mariées de Louis XV. Toutes, elles cabalaient les unes contre les autres, elles se disputaient l'influence non seulement dans la distribution des grâces, mais encore dans la conduite des affaires politiques du royaume. Chacune d'elles s'apprêtait à accaparer la nouvelle dauphine, mais nulle avec plus d'ardeur que ce que l'on appelait la cabale des dévôts : ainsi nommait-on le parti de Mesdames. Ces princesses haïssaient doublement Choiseul et parce qu'il avait fait chasser les Jésuites et parce qu'il soutenait la nouvelle alliance de la France avec l'Autriche, ennemie héréditaire de la maison de Bourbon. A défaut de la reine qui était morte, elles considé-

(1) Mercy à Marie-Thérèse, 14 juillet, 4 et 20 août 1770.

Digitized by Google

raient de leur devoir de prendre sous leur protection la jeune dauphine, encore presque une enfant alors, tant pour la préserver de la corruption de la cour que pour la dépayser et faire d'elle une princesse toute française. En vue de cette pieuse et patriotique entreprise, elles comptaient sur le duc de La Vauguyon, ancien gouverneur du dauphin, et sur la comtesse de Marsan, gouvernante des enfants de France, qui détestaient le ministre tout autant qu'elles-mêmes et l'un tout autant que l'autre. Dès les premiers jours, La Vauguyon essaya d'écarter de la dauphine l'abbé de Vermond, sous prétexte que, ne remplissant pas son office de lecteur, il était inutile et déplacé à la cour. Mais Mercy veillait : aussitôt qu'il eut appris par la comtesse de Noailles, dame d'honneur de Marie-Antoinette, les menées du duc de La Vauguyon, il alla trouver le duc de Choiseul, qu'il savait l'intime ennemi de ce dernier, et, de concert avec le prince de Starhemberg, son prédécesseur à la cour de France et maintenant ministre de Marie-Thérèse à Bruxelles, il n'eut pas de peine à déjouer cette intrigue. L'abbé de Vermond fit son profit de la leçon, si tant est qu'il en ait eu besoin; elle le confirma dans la règle que lui avait tracée le comte de Mercy, de se tenir soigneusement à l'écart de toutes les coteries, de ne se lier avec personne à la cour, et de ne s'occuper que de son emploi [1]. Mais de là aussi vint la haine qu'il s'attira : hostile à toute familiarité, méfiant et fermé, il traversait l'entourage de Marie-Antoinette, sans parler à qui que ce fût, attentif à ne pas se laisser pénétrer. Un homme comme Vermond, quelle proie c'eût été pour les courtisans, pour les nouvellistes, ces ancêtres de nos reporters !

Eugène WELVERT.

(*A suivre*).

(1) Mercy à Kaunitz, 26 mai 1770; Mercy à Marie-Thérèse, 15 juin et 4 août 1770.

Digitized by Google

L'ASSISTANCE A VERSAILLES

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

(Suite).

CHAPITRE II

L'INFIRMERIE ROYALE

---

1. — Les Origines.

De toutes les institutions charitables établies ou encouragées par le Roi à Versailles, l'Hôpital ou Infirmerie royale était certainement la plus importante ; la pitié des rois alla d'abord aux pauvres malades. A l'origine, ce fut une très modeste infirmerie intitulée « Maison de Charité du Roi », installée dans un immeuble de la rue de Paris que le Roi louait pour cet usage. On ne peut préciser la date de sa fondation, mais elle existait déjà en 1684 (1). Elle fut transférée ensuite rue de Bourbon. En 1689, le Roi avait accordé « à François Lespée une place pour bâtir, située à Versailles vers Clagny, faisant l'encognure de la rue de Bourbon et de la rue de Clagny, aboutissant sur la rue de la chaussée de Clagny, autrement le quai Notre-Dame (2)... ». Louis XIV loua la maison que Lespée avait fait bâtir et y installa la Charité

(1) La partie de la rue de la Paroisse située entre le marché et l'avenue de Saint-Cloud s'appelait alors rue de Paris. — Sur le « Rôle des Boues » de 1684 (Bibl. de Vers., *ms. 470 F*), le logis de la Charité est indiqué rue de Paris. Les noms des copropriétaires permettent de retrouver son emplacement sur le plan de la Chalcographie. La Charité était à la hauteur des nos 81 et 83 de la rue de la Paroisse actuelle. — Les toisés des bâtiments attestent encore la présence de la Charité rue de Paris en 1693 et nous apprennent qu'en 1699 elle était déjà rue de Bourbon (communication de M. Lery).

(2) Plan de la maison de l'abbé de l'Epée (Bibl. de Versailles, *ms. 436 F*).

Digitized by Google

entre 1693 et 1699. En 1707, le Roi acheta moyennant 18.000 livres la maison qui appartenait alors par indivis aux enfants de François Lespée : Charles-François Lespée, entrepreneur et expert des bâtiments du Roi, père de l'abbé de l'Epée, Claude, Anne et Jean-François Lespée. Les archives hospitalières conservent le contrat de la vente faite au Roi d' « un grand corps de logis sis à Versailles, présentement occupé par les Sœurs et les pauvres malades de la Charité du Roi, composé de plusieurs chambres et salles basses, chambres hautes et greniers, dessus et caves; un petit corps de logis, aussi de fond en comble, servant à faire des lessives et tenir les petites Ecoles; cour devant le principal corps de logis, une autre petite cour derrière, avec un jardin planté d'arbres fruitiers, deux portes cochères pour y entrer, l'une par devant sur le quai Notre-Dame et l'autre par derrière sur la rue de Bourbon [1] ». La maison de Lespée fut le noyau primitif de l'hôpital qui s'agrandit plus tard à l'ouest et au nord. Elle avait son entrée principale sur le quai Notre-Dame, qui fut appelé ensuite cul-de-sac de la Charité [2]. A l'est, la Charité était bordée par le domaine de Clagny.

Il est difficile de savoir exactement quels malades étaient reçus à la Charité et quel était le montant de la subvention accordée bénévolement par Louis XIV chaque année et qui n'était fixée par aucun acte, ni lettre patente. Blouin, gouverneur de Versailles, dans un rapport daté de 1717, où il énumère les dépenses payées sur les revenus du domaine de Versailles, parle de l' « entretien d'une Charité établie par ordre du Roi à Versailles pour les bas-officiers et domestiques de sa maison et des princes et princesses, nourriture et remèdes des malades et des sœurs, linge et autres choses nécessaires montant, année commune, à 25.000 livres [3] ». Blouin a l'air de dire que la Charité était consacrée uniquement aux domestiques du Roi et des princes; d'autre part, les lettres patentes de 1720 rapportent que le séjour de Louis XIV à Versailles y avait attiré beaucoup de peuple, parmi lequel « il se trouve

(1) La rue de Bourbon reçut en 1848 le nom de Richaud.

(2) La partie du cul-de-sac située à l'est de la rue de l'Etang disparut lorsqu'on acheva l'hôpital au XIXe siècle. L'autre partie située à l'ouest de la rue existe encore sous le nom d'impasse Duplessis.

(3) *Mémoire à Mgr le Duc d'Orléans pour la régie de Versailles, 1717* (Bibl. de Versailles, *ms. 575 F*).

Digitized by Google

toujours un nombre considérable de pauvres, qui sont dans l'impuissance de pouvoir subsister lorsqu'ils tombent malades et périssent faute de secours »... et que « le feu Roi faisait donner annuellement ceux qui étaient nécessaires pour la subsistance des pauvres malades ». La Charité de Louis XIV aurait donc eu une extension plus large et aurait admis les pauvres malades de la ville, en même temps que les domestiques du Roi. Les documents ne sont pas d'accord non plus sur le montant de la subvention ; Blouin dit que Louis XIV donnait 25.000 livres chaque année sur le Domaine; les lettres patentes de 1720 parlent seulement de 8.000 livres.

2. — Fondation de l'Hôpital royal. — Les dotations.

Après la mort de Louis XIV, la cour quitta Versailles ; l'Infirmerie fut privée de secours pendant plusieurs années et on vendit même une partie de son matériel. En 1720, le Roi revint à Versailles. Louis XV, désireux de donner au lieu de sa naissance une marque d'affection, érigea la Maison de Charité en Hôpital royal, par lettres patentes du 17 juin 1720 (1). Cet hôpital devait recevoir « tous les pauvres malades nés dans la ville de Versailles ou qui y demeurent et les domestiques de la maison du Roi pendant son séjour ». Louis XV accorda à l'hôpital une dotation annuelle de 8.000 livres qui devait être payée par le Domaine royal de Versailles. C'était un hôpital modeste de vingt-quatre lits, mais, jusqu'à la Révolution, le Roi ne cessa d'accroître la dotation et le nombre des lits.

En 1722, il accorda 900 livres pour le chauffage, 1.700 livres en traitement au chirurgien, 1.200 livres de supplément pour les pauvres malades et 20.000 livres pour que les gens attachés au service de sa maison aient une Infirmerie particulière. On distingua un certain temps l'Infirmerie royale, destinée aux domestiques du Roi, et l'Hôpital, qui recevait les pauvres malades. Peu à peu, le nom d'Infirmerie royale fut attribué à tout l'établissement et c'est ainsi que l'hôpital est presque toujours désigné jusqu'à la Révolution. En 1724 et 1728,

(1) Enregistrées le 3 août 1720 au Parlement, le 29 août en la Chambre des comptes, et le 23 octobre en la Cour des Aides. Les lettres patentes sur parchemin sont conservées aux archives de l'hôpital civil.

Digitized by Google

l'hôpital put faire de nouvelles constructions. En 1730, il acheta la maison de la dame de Brécourt « au lieu du défunt Sr de la Coste » qui joignait l'hôpital à l'ouest et en 1733 celle de M. Jean Grégoire, prêtre, joignant celle que l'hôpital avait déjà acquise de la dame de Brécourt (1). En 1737, Louis XV donna un terrain tenant d'un côté à la rue de l'Etang, de l'autre au jardin de l'Hôpital. Par les lettres patentes de 1756, il porta la dotation à 38.900 livres et paya les nouvelles constructions entreprises en 1761 sur l'emplacement des maisons achetées en 1730 et 1733.

Louis XVI fut plus généreux encore pour l'Infirmerie. En 1776, il « a fixé à la somme de 50.000 livres par an les fonds destinés à son entretien ». Les lettres patentes du 6 août 1777 nous apprennent « que le nombre des habitants de Versailles augmentant tous les jours, ainsi que le nombre des pauvres », on était souvent obligé de refuser des lits aux malades ou de congédier des convalescents. « Sa Majesté désirant donner aux pauvres de la ville de Versailles, une nouvelle marque de sa bienveillance », a ordonné la construction d'une salle de douze lits pour les convalescents « jusqu'à ce que entièrement rétablis, ils puissent reprendre leurs travaux ordinaires. Elle accorde pour les constructions 20.000 livres une fois payées et, pour subvenir à l'entretien des lits des malades et des convalescents, un nouveau don de 10.000 livres par an... ». Mais, malgré les générosités nouvelles, les secours ne sont pas encore proportionnés « aux besoins d'une ville si considérable que Versailles ». En 1781, on commence à reconstruire l'Hôpital sur de nouveaux plans. Louis XVI est obligé d'augmenter encore les subventions.

Les lettres patentes du 17 mai 1787 sont les plus importantes après celles de la fondation. D'un seul coup, elles font plus que doubler la dotation qui s'élève désormais à 150.000 livres que paye par quartier de deux à trois mois le receveur du Domaine royal de Versailles. Sur ces 150.000 livres, 82.900 sont produites par le Domaine proprement dit et 67.000 par les octrois établis sur les deux Mon-

(1) Aujourd'hui rue du Maréchal-Foch.

Digitized by Google

treuils [1]. La nouvelle dotation doit servir à payer toutes les dépenses, même l'entretien des officiers de santé, le bois, le charbon, la chandelle, fournis jusque-là par le Domaine. Le surplus sera employé à payer les constructions qui restent encore à faire. Le Roi donne encore une somme de 20.000 livres sur le Domaine pour qu'on la distribue aux entrepreneurs et ouvriers.

Depuis sa fondation jusqu'à la Révolution, l'hôpital ne cesse pas de se développer et son histoire présente une remarquable continuité. Le nombre des malades pauvres augmente avec l'importance de la ville, ils viennent de plus en plus nombreux solliciter un abri à l'Infirmerie royale; pour répondre à ces pressants besoins, le Roi fait des générosités nouvelles; le petit hôpital de 1720 qui n'avait que vingt-quatre lits et un revenu de 8.000 livres est devenu en 1789 un établissement assez considérable qui peut recevoir cent quarante-six malades et jouit en dotation annuelle de 150.000 livres.

L'Infirmerie royale avait donc au point de vue financier une situation bien différente de celle des autres hôpitaux de France. Elle recevait chaque année des sommes abondantes, mais elle ne possédait presque rien en dehors des bâtiments hospitaliers et des jardins qui en dépendaient. L'Infirmerie de Versailles n'avait pas, comme l'Hôtel-Dieu de Paris et la plupart des autres établissements hospitaliers, un riche patrimoine de propriétés foncières : maisons, fermages, et des rentes, produits de legs pieux et donations accumulées au cours des âges. Dans le règlement qui suit les lettres patentes de 1720, le Roi autorise pourtant les Directeurs de l'Hôpital à « recevoir tous dons, legs, universels ou particuliers, qui seront faits en faveur dudit Hôpital par testaments, donations entre vifs ou en quelque forme ou sous quelqu'autre titre légitime qui se puisse comme aussi (à) acquérir tous héritages ». L'hôpital de Versailles aurait donc pu recevoir de

(1) Les droits d'aides et d'entrée de Versailles étaient perçus par l'adjudicataire de la ferme générale des aides bien qu'ils ne fissent pas partie de la ferme générale. L'argent produit par les droits d'entrée (établis à Versailles en 1745) était versé entre les mains du receveur général des Domaines de Versailles. Il servait à l'entretien des chasses, de Trianon, de Marly, de la ville de Versailles, etc. Pour augmenter le produit des droits d'entrées, l'édit d'août 1786 réunit les deux Montreuils à Versailles. Les lettres patentes de 1787 nous disent que le Roi, en ordonnant la perception des mêmes droits à Montreuil et à Versailles, se proposait d'affecter la plus grande partie de ce nouveau revenu à l'Infirmerie royale.

Digitized by Google

somptueux héritages et de belles donations, mais les particuliers jugeaient sans doute que les générosités du Roi suffisaient pour entretenir cet hôpital qui était sa création. Il ne recueillit que des dons de minime importance. Le total des rentes mobilières et foncières perçues par lui en 1789 s'élevait à 730 livres.

Les Directeurs ne semblent pas non plus avoir usé du droit de « faire des quêtes, mettre des troncs, bassins, boîtes en toutes les églises, carrefours et lieux publics... ». Ils laissaient les aumônes se diriger vers les Charités de paroisses, moins richement subventionnées que l'Infirmerie. Le seul privilège dont l'hôpital ait usé effectivement est celui de la boucherie de Carême. Avant la fondation de l'Hôpital royal en 1720, « il n'était accordé aux bouchers et rôtisseurs la permission de vendre, débiter de la viande et volaille pendant le Carême de chaque année qu'à condition de donner par chacune semaine une certaine quantité de viande pour la subsistance des Pauvres [1] ». Après la fondation de l'Hôpital, le boucher dut payer la somme de 1.000 livres et plus tard de 3.000 livres à l'Infirmerie pour avoir le droit de vendre de la viande pendant le Carême. Le premier boucher auquel l'Hôpital royal accorda ce privilège portait le nom prédestiné de Le Bœuf. En 1776, le Roi fit supprimer l'indemnité de Carême et la remplaça par une gratification égale.

3. — L'administration. — Les budgets.

Les lettres patentes de 1720 établissent les règles suivant lesquelles l'hôpital doit être administré. Il est, pour le spirituel, sous l'autorité du cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Cette autorité s'exerce par l'intermédiaire du curé de Versailles. Il n'y a pas d'aumônier logé à l'Infirmerie. Les missionnaires qui desservent Notre-Dame font alternativement le service religieux de l'hôpital.

Le temporel est confié à un bureau de direction qui a pour chef le gouverneur de Versailles. Les autres directeurs sont le Bailli, le Procureur du Roi au Bailliage royal de Versailles,

(1) *Registre des Délibérations du Bureau chargé d'administrer l'Hôpital Royal*, 5 juillet 1722 (Arch. de l'Hôp. civil).

Digitized by Google

le curé de la Paroisse. Le Gouverneur et les Directeurs doivent présenter au Roi « tous les trois ans, trois habitants qu'ils jugeront les plus capables de travailler utilement à la conduite dudit hôpital, pour en être administrateurs pendant ledit temps [1] ». Les Directeurs peuvent recevoir les dons et legs, vendre et aliéner les biens de l'hôpital, faire des baux, en soumettant ces actes à l'approbation royale. Ils ont la conduite et administration de l'hôpital. « Ils établiront le nombre de lits nécessaires pour les malades et le nombre de sœurs de charité qui sera nécessaire pour en avoir soin... Les Directeurs s'assembleront une ou deux fois la semaine ainsi qu'ils l'estimeront à propos, partageront les emplois dans ledit hôpital ainsi qu'ils en conviendront entre eux et choisiront une personne pour tenir le registre des délibérations qu'ils prendront ». Avec le greffier, les Directeurs doivent nommer un receveur, « personne fidèle et solvable, après qu'elle aura été agréée par Sa Majesté ; ledit receveur ne pourra faire aucune dépense que sur les ordonnances signées de tous les Directeurs qui auront assisté au Bureau [2] ». Peu à peu, les attributions des administrateurs se précisent: ils doivent servir tour à tour de mois en mois. Ils signent les billets d'entrées, visent chaque semaine le registre des entrées et celui des menues dépenses, tenu par la sœur supérieure [3].

Dans sa déclaration du 14 janvier 1780, Louis XVI accroît la dotation de l'hôpital; il est obligé d'augmenter l'importance du Bureau « en y admettant, avec le curé de la paroisse Notre-Dame, celui de la paroisse Saint-Louis érigée en la ville de Versailles depuis l'établissement de l'hôpital, et en fixant au nombre de six celui des administrateurs, précédemment établi au nombre de trois ». Le Roi continue à suivre de près l'administration de l'hôpital; tous les actes importants, non seulement les contrats de vente, mais les règlements et la nomination des administrateurs doivent être approuvés par lui.

(1) *Règlement de juin 1720.*

(2) *Règlement de juin 1720.* — On prenait comme receveur de l'hôpital le receveur des Domaines de Versailles. Cette charge fut occupée successivement par Antoine Renault-Liart (1720-1745), de Vaujoye et Fauconet. Le premier greffier de l'hôpital fut Pierre Narbonne, premier commissaire de police, qui a laissé d'intéressants mémoires (1720-1745). Il fut remplacé par Pierre Petit (1745), puis par Lamy (1775), également commissaires de police.

(3) *Règlement du 7 janvier 1770* (Arch. de l'Hôp. civil).

Digitized by Google

L'important Règlement de 1788 revient encore sur les fonctions du Bureau. Chaque semaine, on doit désigner un administrateur qui se rendra à l'Infirmerie tous les jours à 9 heures du matin. Il signera les billets des entrants et des sortants, assistera à la visite des médecins et chirurgiens, « s'informera des malades eux-mêmes s'ils sont bien soignés », veillera à la police, examinera les registres, donnera des mandats pour les dépenses courantes. Les dépenses ordinaires de l'approvisionnement seront fixées par l'assemblée ordinaire de l'administration et payées par le trésorier de l'Infirmerie.

Les administrateurs de l'hôpital appartiennent à des conditions sociales assez diverses. On trouve parmi eux des officiers, des nobles, tel le s^r d'Achard, capitaine commandant les Suisses au château, de Lesseps, porte-manteau ordinaire de Madame, sœur du Roi, principal commis des affaires étrangères; des hommes de loi : substituts, avocats, notaires et des gens de condition plus modeste, tels les s^rs Roblastre, marchand épicier, Martin, apothicaire, et Bougleur, qui s'intitule avec plus de prétention : négociant. Ces braves gens paraissent avoir rempli consciencieusement leur tâche obscure; la Révolution trouvera les administrateurs de l'hôpital capables de répondre aux exigences d'une situation terrible et d'un difficile devoir.

Les administrateurs étaient guidés principalement par le gouverneur de Versailles. Les autres directeurs avaient un rôle plutôt honorifique, même les curés qui dépensaient surtout leur activité en faveur des pauvres, dans les Charités de leurs paroisses.

Le premier chef de l'administration de 1720 à 1729 fut Blouin, ancien premier valet de chambre du Roi, gouverneur de Versailles depuis 1701. Blouin, qui donna à la ville de Versailles des bâtiments et des institutions utiles, fit construire le nouveau marché Notre-Dame et les bâtiments de la geôle, organisa la police et l'éclairage, ne négligea pas non plus l'assistance. Il encouragea le Roi à fonder l'hôpital, contribua à son organisation. Sa signature sur le registre des délibérations montre qu'il assistait régulièrement aux séances du bureau d'administration. Le registre ne dit pas si le personnel de l'hôpital eut à souffrir du caractère « froid, indifférent,

Digitized by Google

inabordable, glorieux, suffisant et volontiers impertinent » que lui attribue Saint-Simon [1].

A la mort de Blouin, le gouvernement de Versailles fut donné à Philippe, comte de Noailles, second fils du duc de Noailles, Le comte de Noailles n'étant âgé que de quatorze ans, le duc fut obligé d'exercer les fonctions de gouverneur jusqu'à ce que son fils fût en âge de les remplir lui-même; il dirigea l'hôpital de 1729 à 1740.

De 1740 à 1790, l'Infirmerie royale est gouvernée par « le comte Philippe de Noailles, grand d'Espagne de la première classe, duc de Mouchy, prince de Poix, vicomte de Lautrec, baron d'Ambres, des Etats de Languedoc et lieutenant général des Armées du Roi, chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, grand-croix de Malte, gouverneur et capitaine des Chasses, des Villes, Châteaux et Parcs de Versailles, Marly et ses dépendances, chef de la direction de l'Hôpital Royal fondé par Sa Majesté en la ville de Versailles ». Tous ces titres s'étalent soigneusement calligraphiés à la première page des registres reliés en basane avec le goût d'art qu'on mettait à cette époque dans les objets les plus vulgaires et que le duc de Mouchy avait offerts à l'hôpital pour y enregistrer la recette et la dépense. Le maréchal de Mouchy est une figure qui attire la sympathie et l'admiration, un de ces gentilshommes philanthropes et généreux, dernier honneur de la vieille société qui allait mourir. Militaire vaillant, il se distingua à Fribourg, à Fontenoy, à Raucoux, et fut nommé maréchal de France en 1775. Gouverneur consciencieux, dévoué et charitable, il intervint à Versailles dans toutes les questions d'assistance. Sa longue administration à l'hôpital semble avoir été très soigneuse et vigilante. Il assiste régulièrement aux séances du bureau ; il entre dans les plus minimes détails de la gestion intérieure, il s'efforce de rétablir la paix entre les médecins et les administrateurs. De sa belle et haute écriture, il annote les rapports, les règlements. Le brouillon du règlement de 1788 [2] est écrit sur un cahier où la marge est réservée aux observations minutieuses du maréchal de Mouchy. Ce grand seigneur ne dédaigne rien,

(1) SAINT-SIMON, éd. Boislisle, t. VIII, p. 48.
(2) Arch. de l'Hôp. civil.

Digitized by Google

il s'intéresse vivement au balayage des salles et à l'ouverture des fenêtres. Il recommande aux administrateurs, médecins et chirurgiens de goûter le bouillon, « mais non à des heures marquées, au contraire de temps à autre, au moment qu'on s'y attendra le moins ». Avec une prévoyance de bonne ménagère, il déclare : « C'est une mauvaise économie que de vendre la graisse du rôti, cela doit servir pour faire des ragoûts et épargner le beurre, mais ce qui doit être vendu, c'est la graisse de dessus le bouillon et celle des viandes crues ».

Le maréchal aime la sobriété ; en face de l'article qui accorde aux sœurs une demi-bouteille de vin par jour, il ajoute : « Je n'en bois pas davantage ». Il a un grand sens de la justice. Le règlement sur la police des salles dit : « Si un malade attaché au service du Roi et de la famille royale cause quelque dommage, l'administrateur de semaine en écrira à son supérieur, afin que ce dommage soit retenu sur ses gages. » Le maréchal de Mouchy approuve : « Très bien et écrire toujours en mon nom, car c'est l'intention du Roi que ses gens montrent l'exemple ». Très religieux, le maréchal a un esprit large et tolérant. Il est recommandé : « Lors des repas des sœurs et lorsqu'elles se réuniront pour leurs prières, la sœur supérieure aura toujours l'attention qu'il y ait une sœur de garde pour faire sa ronde dans toutes les salles ». Le comte de Noailles observe : « Le soin des malades passe devant la prière et est plus agréable à Dieu; *qui laborat orat* ».

Le maréchal de Mouchy garda jusqu'à la fin sa prévoyante sollicitude pour l'hôpital qui lui avait été confié : Le 15 août 1790, il résigna ses fonctions: la municipalité avait désormais la haute direction de l'hôpital; mais l'Infirmerie royale était dans une situation critique, privée de sa dotation. Les officiers municipaux supplièrent le maréchal de Mouchy d'intervenir encore en faveur de l'établissement qu'il quittait [1]. Celui-ci leur répondit : « Rien de plus cruel que notre situation. Le domaine est totalement hors d'état de payer depuis le 1er juillet », mais il prit encore la peine d'écrire au premier ministre des finances. Au moment où il était forcé d'abandonner l'œuvre qu'il avait vu vivre et grandir pendant cin-

(1) *Registre des délib. de l'hôpital*, 15 août 1790.

Digitized by Google

quante ans, le maréchal exprima ses regrets en une seule phrase simple et éloquente : « Vous me connaissez assez, Messieurs, pour juger de ma très vive douleur à ce sujet ; rien ne me tenait plus à cœur. Rendez justice aux sentiments d'estime, de considération et d'amitié que je vous ai voués ». Le duc de Mouchy, malgré son grand âge, défendit son roi dans la journée du 20 juin ; il mourut courageusement sur l'échafaud le 27 juin 1794. Un témoin de sa fin raconte : « Le maréchal était singulièrement édifiant et priait vocalement de tout son cœur. La veille, il avait dit en quittant le Luxembourg à ceux qui lui marquaient de l'intérêt : « A dix-sept ans, j'ai monté à l'assaut pour mon Roi, à soixante-dix-huit ans je vais à l'échafaud pour mon Dieu; mes amis, je ne suis pas malheureux [1] ». Si, en lisant le récit de cette mort acceptée avec une résignation si haute, on se rappelle les humbles et minutieuses annotations du maréchal de Mouchy, les vieux brouillons oubliés aux archives hospitalières parlent avec une singulière éloquence ; on croit entendre la voix du gentilhomme septuagénaire, attaché aux traditions et à l'étiquette d'un autre âge, mais pénétré par l'esprit philanthropique du siècle, du gouverneur qui ne trouvait rien négligeable, lorsqu'il s'agissait du bien-être des pauvres et qui avait été fidèle dans les petites choses avant d'être fidède jusqu'à la mort.

Les administrateurs veillent avec soin à la dépense de l'hôpital ; cependant, malgré leurs recommandations d'économie, il y a parfois du gaspillage; souvent aussi, le nombre des malades augmente plus vite que les revenus; le Roi ne se décide généralement à accroître la dotation que lorsque les budgets ont été plusieurs années en déficit.

Jusqu'en 1765, les budgets augmentent, mais les recettes excèdent presque toujours les dépenses. De 1765 à 1778, au contraire, la dépense est constamment supérieure à la recette. En 1775, le déficit est de 25.889 livres. Cet état déplorable des finances est dû en partie à l'augmentation du nombre des malades. Le Roi reconnaît « que les dépenses extraordinaires que l'hôpital de Versailles a été obligé de faire depuis plu-

(1) Duchesse DE DURAS, *Journal des prisons de mon père, de ma mère et des miens*, Récit du P. Carrichon, prêtre de l'Oratoire.

Digitized by Google

sieurs années par l'augmentation du nombre des malades ont été cause que les fonds se trouvaient arriérés d'une somme de 20.000 livres [1] ».

Il y a eu, en plus, pendant cette période, une tendance au gaspillage. Les administrateurs s'en alarment : « Sur l'examen de la dépense qui a augmenté considérablement depuis quelques années et qui ne peut venir que d'un défaut d'économie toujours préjudiciable pour l'ordre d'une maison telle que celle-ci, à quoi étant nécessaire d'apporter le remède le plus prompt, le Bureau a arrêté que MM. Gallien et Alain, administrateurs de cet hôpital, veilleront sur cet article et qu'il ne sera fait aucune dépense que sur des billets visés d'eux, leur donnant toute autorité pour remettre l'ordre dans cette maison et que tous les mémoires de l'apothicairerie seront visés par le médecin dudit hôpital [2] ». Si les mémoires de la pharmacie sont des vrais comptes d'apothicaire, il y a aussi une « dépense excessive du linge destiné aux appareils à employer pour le pansement des plaies », à cause du défaut de surveillance des maîtres-chirurgiens occupés ailleurs et obligés d'abandonner aux derniers élèves la façon des appareils. La sœur supérieure est priée de faire plus attention à la dépense courante : « Etant question d'établir une régie qui puisse remettre l'économie dans cette maison, la sœur supérieure y veillera ».

En 1776, 1777 et 1781, le Roi, inquiet des finances de l'hôpital, augmente la dotation. En même temps, l'administration veille plus exactement à la dépense et fait établir de nouveaux registres où sont notées les consommations journalières des malades. A partir de 1778, l'équilibre des budgets se rétablit jusqu'en 1787. Mais, en 1787, la dépense s'élève à 106.739 livres, elle excède de 3.087 livres la recette qui est seulement de 103.651 livres. Cette augmentation de la dépense est due au grand nombre des malades et aux importantes constructions commencées en 1781. Louis XVI, alors, accorde à l'hôpital, par lettres patentes du 17 mai 1787, un revenu beaucoup plus considérable de 150.000 livres qui lui permet de payer tous ses arriérés et de faire face aisément à ses

(1) *Lettres patentes du 5 octobre 1776.*
(2) *Registre des délib.*, 24 sept. 1769.

Digitized by Google

dépenses nouvelles. En 1788, la recette est de 151.012 livres, la dépense de 148.161 livres. A la veille de la Révolution, l'Infirmerie royale se trouve donc dans une bonne situation et plus riche qu'elle ne l'a jamais été, quoique l'économie n'y soit toujours pas pratiquée comme le désireraient les administrateurs. Le prix des journées de malades est plus élevé à l'Infirmerie royale que dans les autres hôpitaux. « Mme Necker, si célèbre par l'établissement d'un hospice aux portes de Paris [1], a honoré l'Infirmerie royale de sa visite; elle a paru étonnée de sa magnificence et surtout de l'énorme différence qui existait dans le prix des journées de malades reçus à l'hospice qu'elle dirige et celles des malades reçus à l'Infirmerie royale [2] ». A l'hospice de Mme Necker, les journées ne reviennent qu'à 17 ou 18 sols. Les journées des malades reçus à l'Infirmerie sont de 35 ou 36 sols, le double de celles de l'hospice de Mme Necker [3]. Cette dépense est due à l'extrême division des salles qui occasionne une « consommation effrayante de lumière, de bois, de charbon »; au nombre du personnel : 42 employés pour 146 malades: à la qualité des malades : gardes du corps, domestiques du Roi, et à l'inobservation encore trop fréquente des règlements.

4. — Le personnel.

Avant d'être érigée en hôpital, la modeste Charité avait reçu la visite des plus illustres médecins et chirurgiens du Roi. Fagon, premier médecin de Louis XIV, Félix, Maréchal, premiers chirurgiens, y faisaient de fréquentes visites. Le Frère Jacques, lithotomiste célèbre qui portait l'habit de Récollet et avait étonné Paris par son habileté opératoire, vint plusieurs fois à la Charité de Versailles entre 1697 et 1701. Fagon, atteint de la pierre, eut un instant l'idée de se faire opérer par le frère et lui fit tailler des calculeux réunis à

(1) Mme Necker avait fondé en 1776 un hôpital situé rue de Sèvres et connu sous le nom d'hôpital Saint-Sulpice, qui était considéré comme un modèle. Lorsque les administrateurs de l'Infirmerie royale rédigèrent un nouveau règlement en 1788, ils s'inspirèrent de ceux qu'avait fait établir Mme Necker. Celle-ci vint visiter l'hôpital de Versailles vers la même époque.

(2) *Résumé de la Fondation de l'Infirmerie royale, depuis sa fondation en 1726 jusqu'en 1789* (Bibl. de Versailles, *ms. F 86*).

(3) A l'Hôtel-Dieu, les journées étaient de 29 ou 30 sous d'après les calculs du Comité, de 27 d'après ceux de Cabanis.

Digitized by Google

dessein à la Charité. Le chirurgien anglais Lister, attiré par la réputation de cet opérateur, vint aussi visiter la Charité [1].

Le règlement de 1720 décide qu'il « sera établi un médecin ordinaire pour avoir soin des malades dudit hôpital et un chirurgien de la ville de Versailles ». Les médecins et chirurgiens sont nommés par les directeurs et administrateurs. Versailles n'avait point de Faculté de médecine, mais la présence de la cour y attirait les meilleurs praticiens. Il n'y eut généralement qu'un seul médecin à la fois à l'Infirmerie royale, sauf de 1749 à 1750 et de 1777 à 1788. Plusieurs de ces médecins eurent une grande réputation. Sénac fut médecin du Roi, Brunyer, médecin des Enfants de France. De Lassonne, médecin de la Reine, qui exerça à l'Infirmerie de 1777 à 1785, etait un remarquable réformateur ; il lutta contre l'esprit de routine de la Faculté de médecine, fut président de la Société royale de médecine créée par Turgot pour rajeunir les études médicales. Membre de la commission chargée d'étudier les améliorations hygiéniques de l'Hôtel-Dieu de Paris, il avait sous les yeux à l'Infirmerie royale l'exemple d'un hôpital modeste, mais confortable et sain.

Au XVIIe siècle, les chirurgiens étaient groupés en communautés, assimilées aux corporations ouvrières. Maréchal essaya de relever leur condition ; il donna des statuts nouveaux aux chirurgiens de Versailles. « La compagnie des Chirurgiens de Versailles, érigée en 1719 par les soins de feu M. Maréchal, premier chirurgien du Roi, reçut ses statuts, confirmés par les lettres patentes du Roi, au mois de mars de la même année et registrées au Parlement de Paris le 16 du même mois 1720. Le premier chirurgien du Roi, comme chef de la chirurgie, est maintenu par ces statuts dans le droit de nommer un lieutenant pour présider aux assemblées et un greffier pour en rédiger les actes. La compagnie élit tous les ans les Prévôts pour gérer ses affaires et le deuxième prévôt est de droit receveur [2] ». La communauté des maîtres-chirurgiens avait un bâtiment élevé sur un terrain que lui avait donné Louis XV, situé auprès de l'Infirmerie royale en partie

(1) Cf. VACHER, *Histoire de Frère Jacques*, Besançon, 1796; — DIONIS, *Cours d'opérations de chirurgie;* — LISTER, *Voyage à Paris en 1698* (Voy. la *Bibliographie*).

(2) *Almanach de Versailles*, 1774.

Digitized by Google

sur le cul-de-sac de la Charité, en partie sur la rue de l'Etang. Les chirurgiens pouvaient « faire des cours d'anatomie et de chirurgie dans la chambre commune de la Compagnie [1] ». Plusieurs des maîtres-chirurgiens qui y professèrent furent en même temps chirurgiens à l'hôpital : Alary, Marrigues, lieutenant du premier chirurgien du Roi, dont les cours de chirurgie et d'accouchement furent très suivis en 1772-1774-1775, Voisin qui exerça à l'hôpital pendant une longue période de 1787 à 1822.

Pour parvenir à la maîtrise, il fallait être âgé de vingt-cinq ans et avoir subi dix examens probatoires. Il y eut toujours à l'hôpital un ou plusieurs garçons chirurgiens qui se préparaient à gagner la maîtrise en y pansant les blessés. Nous trouvons dans le registre des délibérations, à la date du 17 juillet 1730, qu'il est « nécessaire de choisir un garçon chirurgien, pour servir les pauvres malades de l'hôpital ; et sur le rapport qui a été fait au bureau des capacités, expériences, bonne vie et mœurs de François Chemigniac-Dulatier » les directeurs et administrateurs ont « nommé, agréé et reçu ledit Sieur Dulatier en qualité de premier compagnon et pour gagner la maîtrise conformément aux articles 23 et 24 des statuts de la communauté des maîtres chirurgiens de Versailles ». La condition des chirurgiens ne cesse de se relever. Dans le règlement de 1788, il n'est plus question de garçons-chirurgiens, mais d'élèves en chirurgie. Il y a trois élèves internes reçus au concours et un nombre illimité d'élèves externes [2]. Le règlement de 1788 autorise les chirurgiens à faire à l'hôpital, dans les salles d'amphithéâtre, en hiver, un cours d'anatomie et d'opérations ; en été, un cours d'ostéologie et de bandages.

Quelles étaient les fonctions de ces médecins et chirurgiens d'après les règlements et comment s'en acquittaient-ils? Les médecins devaient faire deux visites par jour : en été à 7 heures du matin et 5 heures du soir, en hiver à 8 heures du matin et 4 heures du soir, accompagnés du premier élève, qui écrivait les prescriptions des médicaments, d'un autre élève qui écrivait celle des aliments, de la sœur de la salle, d'une des

(1) *Almanach de Versailles*, 1774.
(2) *Règlement de 1788.*

Digitized by Google

sœurs de l'apothicairerie. Les visites des chirurgiens-majors et aides-majors avaient lieu une heure avant celle du médecin. Ils devaient faire les opérations eux-mêmes, ne pas les abandonner aux élèves inexpérimentés, et lorsqu'ils avaient des cas intéressants, en avertir le médecin afin qu'il pût assister à l'opération; ceci évidemment pour essayer de remédier au fâcheux divorce qui existait encore entre la médecine et la chirurgie. On avait, dès cette époque, à l'Infirmerie royale, une idée très nette de l'asepsie chirurgicale : « Les chirurgiens ne commenceront aucune opération et pansement, et ne permettront pas qu'il en soit fait, avant que les appareils soient prêts, afin de ne point exposer les plaies et les ulcères à l'impression de l'air », recommande le Règlement de 1788. Les appareils garnis, bandes, compresses, onguents devaient être de la plus grande propreté. Les pansements se faisaient tous les jours régulièrement à 8 heures et les élèves recommençaient dans l'après-midi ceux qu'il était nécessaire de renouveler. Les ouvertures de cadavres, les dissections étaient permises, en hiver seulement.

Le service médical et chirurgical était donc organisé avec soin à l'hôpital de Versailles. Cela ne veut pas dire qu'il n'y eut jamais de conflit entre le personnel médical et l'administration ou les sœurs de charité. Il y avait d'abord la turbulence, l'indiscipline des élèves qui donnait du mal aux pauvres sœurs. Le 3 août 1788, la supérieure apportait ses plaintes au bureau : « Les Srs Vaucelle et Thomas, premier et second élève, se sont présentés pour rentrer dans la maison après l'heure à laquelle le règlement prescrit que les portes soient fermées. La sœur supérieure a eu la complaisance de remettre les clefs pour qu'on leur ouvrît ; non seulement, ils n'ont montré aucune reconnaissance de ce procédé, mais encore le Sr Thomas a invectivé et maltraité de paroles la sœur Catherine ». En plus, le Sr Voisin n'est pas assidu aux pansements et néglige ceux qui lui sont confiés. Un malade de la salle Saint-Charles n'a pas été pansé pendant 36 heures. Les élèves sont admonestés et privés de vin pendant quinze jours.

Plus grave fut le conflit qui s'éleva entre le médecin Brunyer et les administrateurs. Ils sont nombreux et détaillés, leurs griefs contre ce praticien mal élevé, si l'on en croit le Registre

Digitized by Google

des Délibérations et le Mémoire adressé au maréchal de Mouchy « contenant des plaintes contre le médecin de l'Infirmerie » (1er février 1784). « Depuis l'établissement de la nouvelle administration, le médecin a constamment affecté d'en méconnaître l'autorité ». Il se fait communiquer les registres. Il refuse les malades munis de billets de l'administration et en fait admettre d'autres dans les salles déjà combles. « Le médecin traite les sœurs avec la dernière dureté ; même en présence des malades, il leur prodigue les qualifications les plus grossières. Il affecte devant les malades de trouver le bouillon mauvais et les excite à la révolte ». Appelé à la cour par ses fonctions de médecin des Enfants de France, il en profite pour décrier l'administration de l'hôpital auprès du Roi. Un jour, il s'est « écarté des règles de la prudence, de l'honnêteté, de la subordination et même de la vérité en s'excusant auprès de Sa Majesté, de ce qu'il arrivait trop tard chez Madame, fille du Roi, sous prétexte qu'il avait été obligé de prolonger sa visite à l'Infirmerie royale pour y mettre la police, attendu que l'on y donnait aux malades des draps d'une rudesse et d'une grossièreté insupportables, mais aussi qu'il avait bien lavé la tête de l'administrateur[1] ». Indignation des bons administrateurs ! « Cette dénonciation attribuée à M. Brunyer, vis-à-vis de Sa Majesté, accompagnée de la jactance d'avoir lavé la tête à un des administrateurs », a paru assez grave pour être présentée au bureau comme objet de délibération. Le maréchal de Mouchy est prié de parler au Roi, pour lui ôter l'idée désavantageuse qu'il pourrait prendre du soin et des attentions que l'administration a pour le bien des malades. Du reste, Brunyer est le premier médecin qui, étant attaché à la cour, ait conservé l'Infirmerie. « Les deux fonctions sont essentiellement incompatibles, car, dès la plus légère indisposition au Château, il ne peut plus aller à l'Infirmerie ; même impossibilité lorsque la cour est absente de Versailles; en sorte que si on ajoute que ce médecin ne va jamais à l'Infirmerie les après-midi, on trouvera que, ses fonctions au Château jointes aux prétextes qu'elles lui fournissent, lorsqu'il veut se dispenser d'y aller, il y donne à peine deux mois de son temps par an, dont il résulte que chaque

(1) *Registre des délibérations*, 7 juillet 1781.

Digitized by Google

visite qu'il fait à l'Infirmerie lui est payée plus de trois louis ». La vérité est que Brunyer veut conserver le traitement des deux places. Il se fait remplacer par un second médecin et il en demande un troisième. Il espère avoir la continuation de ses appointements en retraite, chose qui ne s'est jamais vue. « Aucun des médecins qui ont quitté l'Infirmerie pour monter au Château n'ont obtenu de retraite, leur place à la cour étant la plus honorable et la plus lucrative récompense à laquelle ils aient pu aspirer ».

Les administrateurs exagéraient-ils leurs reproches? Brunyer avait le caractère désagréable et il s'entendait à cumuler les places, mais il était bon médecin et, sous la Révolution, il fit preuve de courage. Lorsque Madame Royale tomba malade dans la prison du Temple, Marie-Antoinette demanda les secours de celui qui avait été le médecin des Enfants de France. Autorisé par le conseil général de la commune à « voir et soigner la fille d'Antoinette [1] », Brunyer s'efforça de renouveler ses visites malgré les difficultés qu'il rencontrait. Le temps n'était plus des places lucratives et brillantes, et l'ancien arriviste soigna sans espoir de récompense la prisonnière Marie-Thérèse Capet.

Le service hospitalier était assuré par les Sœurs de Charité de l'Ordre fondé par saint Vincent de Paul. Elles avaient été appelées dans la Charité primitive, elles continuèrent à soigner les malades de l'Hôpital agrandi. Toutes les œuvres de religion et d'assistance étaient dans l'ancien Versailles confiées aux fils et aux filles de Saint-Vincent. Les Lazaristes desservaient les paroisses et la chapelle du Château; les Filles de Charité soignaient les pauvres à l'hôpital, les assistaient à domicile, les enseignaient dans les petites écoles. Dans Versailles, cité moderne, tout était au goût du jour, sans lien avec les vieux âges. Pas d'Hôtel-Dieu vénérable, pas d'antiques ordres hospitaliers; mais, vers les pauvres nouvellement arrivés dans la ville neuve, une main secourable était tendue par la jeune congrégation de M. Vincent, comme Versailles, récente apparition dans la vie de la France.

(1) *Extrait du registre des délibérations du Conseil général de la Commune de Paris*, du 19 janvier 1793, cité par la *Revue rétrospective*, t. XIV, p. 248.

Digitized by Google

Les Directeurs étaient chargés d'établir le nombre de sœurs de charité jugé nécessaire pour le soin des malades ; elles étaient quatre au moment de la fondation en 1721 [1], onze en 1724, dix-huit en 1764, vingt-deux en 1789. La sœur supérieure devait « surveiller toutes les sœurs, les élèves en chirurgie, et le surplus des gens attachés à l'Infirmerie [2] ». Elle tenait un registre des dépenses, vérifié chaque semaine par un administrateur, et le registre des entrées. Une sœur était employée à la lingerie, une à la cave, une à la cuisine, deux ou trois préparaient les remèdes à l'apothicairerie; les autres faisaient le service des salles.

Les administrateurs, dans leurs délibérations, louent constamment le dévouement des sœurs. Cependant, lorsqu'ils voulurent établir un nouveau règlement en 1787, la sœur supérieure protesta contre plusieurs articles. Après avoir lu cette exhortation : « Les sœurs de charité en annoblissant par leur zèle les fonctions les plus abjectes, celles attachées à chaque salle, les balayeront deux fois par jour... », la sœur supérieure avait été blessée et avait observé que cet article était humiliant pour les sœurs. Les administrateurs lui répondirent : « Que sont les sœurs aux yeux des hommes et de la religion ? Les servantes du pauvre ; ce que les femmes mercenaires font pour de l'argent, elles le font pour Dieu et en vue de Dieu ». Le maréchal de Mouchy ajouta : « Les sœurs de charité le font partout. Rien d'humiliant de tout ce que l'on fait pour les pauvres. Je suis sûr que la sœur supérieure ne le refusera pas, sachant que cela se fait dans toutes leurs maisons et Madame Louise le faisant aux Carmélites [3] ». La sœur supérieure fut-elle touchée par l'évocation de la royale princesse, balayant elle-même les cloîtres du Carmel ? C'est probable, mais la rédaction définitive du règlement ménage ses susceptibilités; elle est elliptique et voilée : « Les Sœurs des salles auront soin qu'elles soient balayées deux fois par jour ».

Cette supérieure, qui gouvernait l'hôpital à la veille de la Révolution, la sœur Favier, n'était pas d'un caractère com-

(1) *Etablissement des sœurs de Charité à Versailles* (Arch. nat., *S. 6178*).

(2) Le personnel de l'hôpital comprenait encore divers employés d'un rang inférieur : un garçon infirmier, un garçon pour le bûcher, un jardinier, un portier, une femme pour veiller la nuit, des femmes pour faire la lessive. En 1789, le nombre de ces domestiques était de treize.

(3) Projet du règlement de 1788.

Digitized by Google

mode. L'hôpital de Montpellier, où elle était précédemment, s'en était débarrassé et l'avait envoyée à Versailles. Les administrateurs de l'hôpital de Montpellier, écrivant à ceux de Versailles, disent : « Il ne suffit pas d'avoir d'excellents règlements, il faut qu'ils soient exécutés; nous avons éprouvé des obstacles de la part de celle qui était supérieure de nos sœurs. Nous lui reconnaissons des talents et tous les moyens de faire le bien. C'est le seul motif qui armait notre patience. Ce n'est que lorsque nous avons reconnu par l'expérience que la chose était impossible, que nous avons pris notre parti et nous avons été assez heureux pour la voir remplacée par un excellent sujet, qui réunit les mêmes talents et qui y joint la douceur du caractère. Il vous était réservé, Messieurs, de changer le caractère de la sœur Favier; elle daigne, du moins, vous promettre la soumission; votre fermeté saura l'exiger ». Cette sœur si peu traitable était en réalité une femme courageuse et énergique. Nous la retrouverons aux journées d'octobre et pendant les heures difficiles de la Révolution.

5. — Le régime intérieur : hygiène, bâtiments, mobilier, nourriture.

Les malades trouvaient à l'Infirmerie de Versailles plus d'hygiène et de confort que dans la plupart des autres hôpitaux. La ville de Versailles, d'abord, n'était pas malsaine, bien que les contemporains se fussent souvent plaints de la contrée marécageuse et de la mauvaise qualité des eaux locales. Pendant tout le XVIIIe siècle, on travailla au dessèchement des marais. Les eaux potables étaient amenées de la Seine, de Ville-d'Avray, de Rueil. Les rues étaient sales, mal entretenues; mais l'air était vif, grâce à l'altitude et circulait facilement dans les larges avenues. Un médecin du temps nous dit : « Il n'y a pas à Versailles de maladies endémiques, rarement on y voit des épidémiques. La cachexie, la phtisie, le scorbut, l'hydropisie réclament peu les soins des médecins[1] ». *L'Almanach de Versailles* vante la salubrité de la Ville : « L'air de Versailles est très sain et très vif. Les opérations de la chirurgie y réussissent parfaitement bien. Les convalescents y recouvrent promptement les trésors de la santé ».

(1) Cité par L. Batiffol, *La salubrité de Versailles aux XVIIe et XVIIIe siècles.*

Digitized by Google

Digitized by Google

BATIMENT DE L'HOPITAL CONSTRUIT EN 1728

Dessins de GABRIEL (Arch. de l'Hôp. Civil).

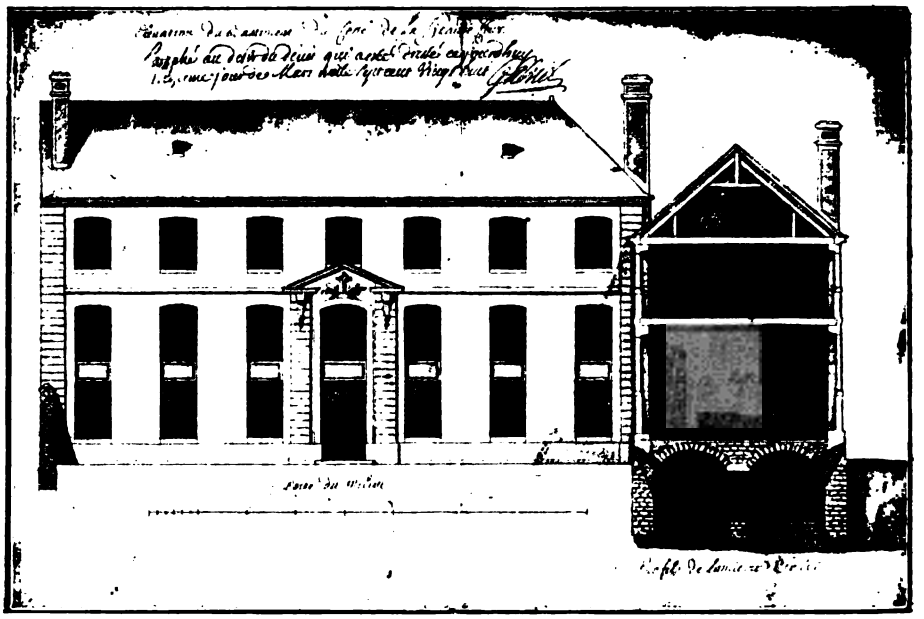

CÔTÉ DE LA GRANDE COUR *(rue de Bourbon)*.

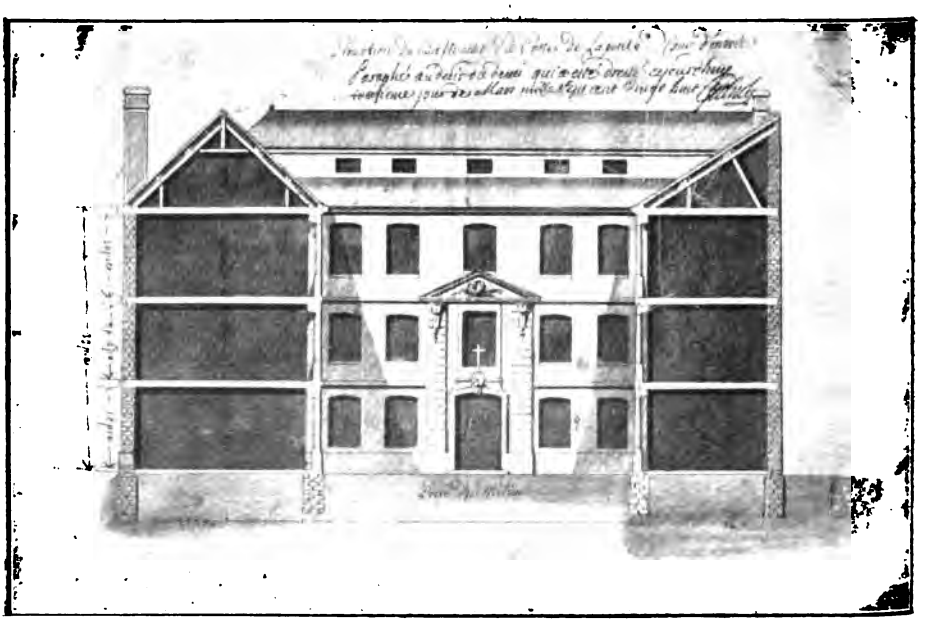

CÔTÉ DE LA PETITE COUR *(Cul de Sac de la Charité)*.

Digitized by Google

HÔPITAL DE VERSAILLES
(Transformations successives).

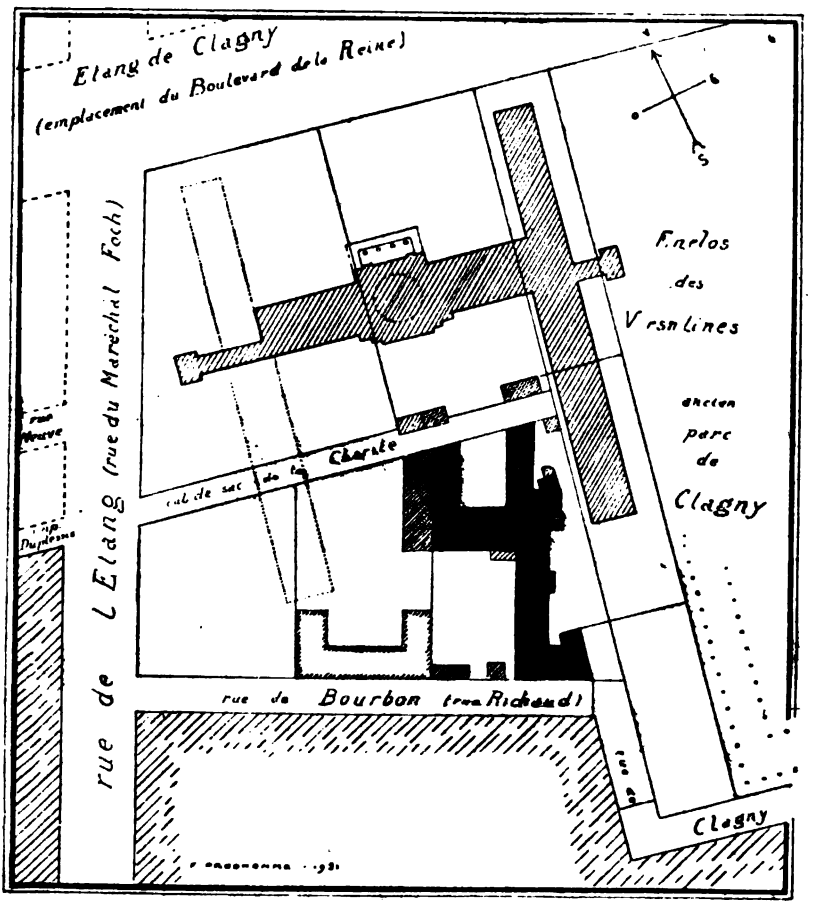

Partie ancienne de Tannevot (1724)

Construction de Gabriel sur l'emplacement de la maison de Lespoc (1728)

Agrandissement de 1781

Bâtiment élevé de 1781 à 1790

Constructions du milieu du XIXe siècle

Digitized by Google

HÔPITAL DE VERSAILLES
(Plan du rez-de-chaussée).

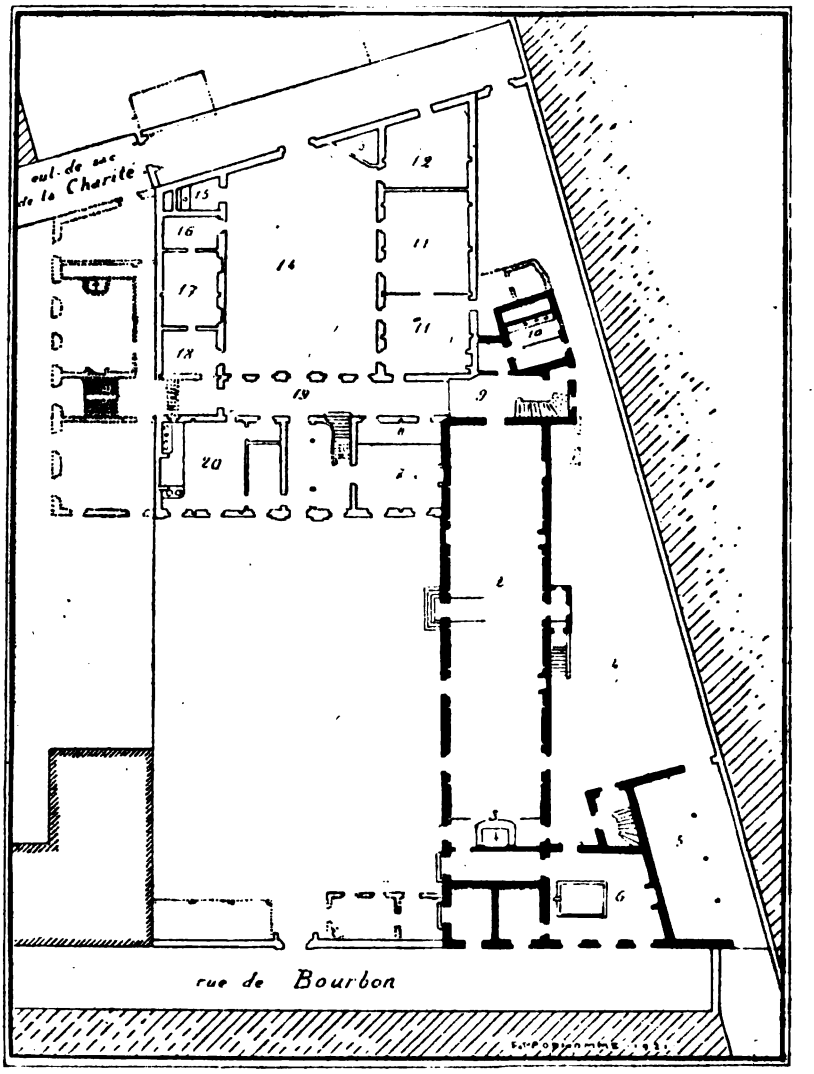

1. Grande cour.
2. Salle de St-Louis "pour la livrée du Roy".
3. Autel.
4. Cour des provisions.
5. Bûcher.
6. Lavoir.
7. Réfectoire.
8. Réserve.
9. Escalier.
10. Lieux.
11. Laboratoires.
12. Chirurgie.
13. Portier.
14. Cour d'entrée du bâtiment neuf.
15. Lieux.
16. Réserve.
17. Garde-manger.
18. Dépense.
19. Galerie.
20. Cuisine.

Digitized by Google

Déjà auparavant, « Dionis, démonstrateur d'anatomie sous Louis XIV et premier chirurgien de Madame la Dauphine, disait : « A Paris le trépan est assez heureux et encore plus à Versailles, où l'on n'en meurt presque point [1] ». Les épidémies étaient peu fréquentes à Versailles et surtout peu graves. Il y eut beaucoup de fièvres pendant l'été de 1734, mais elles ne furent généralement pas mortelles. La rougeole fit des victimes en 1712, 1779, mais davantage au Château que dans la ville. En 1783, « une rougeole maligne et épidémique fit à Versailles les plus grands ravages sur les enfants [2] ». Cependant la mortalité de l'hôpital n'est pas plus élevée en 1783 que les autres années.

Dans cette ville aérée et saine, l'Infirmerie royale était située au milieu des jardins, dans un endroit peu bâti. L'aspect extérieur de l'hôpital se modifia à plusieurs reprises. Il ne reste plus rien aujourd'hui des constructions antérieures à 1781. La maison de François Lespée se trouva vite insuffisante. En 1724, le Roi fit construire par l'architecte Tannevoi une aile qui relia l'ancienne Charité et la rue de Bourbon. En 1728, la maison de Lespée fut remplacée par un bâtiment élevé sur les plans de l'architecte Gabriel et qui coûta 48.000 livres. Un dessin est conservé aux archives hospitalières représentant cette construction gracieuse et simple qui borde les trois côtés d'une cour intérieure, comme l'ancienne demeure [3]. Ces constructions occupaient la place de la cour actuelle et ont été démolies entre 1781 et 1790. Les maisons acquises en 1730 et 1733 furent abattues en 1761 et remplacées par des bâtiments qui élargirent l'hôpital de Gabriel à l'ouest. Ils subsistèrent jusqu'en 1853 sous le nom de Vieil Hôpital [4].

Ces bâtiments devinrent insuffisants pour le nombre des malades; ils ne pouvaient abriter que 130 lits. Le jour où les anciennes salles [5] furent jugées « caduques et peu salubres », Louis XVI ordonna la reconstruction complète de l'hôpital (1779). On accepta les plans de d'Arnaudin, entrepreneur des

(1) *Extrait des registres de l'Académie royale des Sciences du 22 novembre 1786.*

(2) Le Roi, *De quelques épidémies de rougeole à Versailles.*

(4) Nous devons à l'obligeance et au scrupuleux talent de M. Prodhomme un plan qui montre de la façon la plus claire les transformations de l'Hôpital de 1724 au milieu du XIXe siècle (v. p. 163). M. Prodhomme a également bien voulu reproduire le plan du rez-de-chaussée de l'Infirmerie royale (p. 164).

(5) Nous en donnons la reproduction ci-contre.

(3) Voir la reproduction hors texte.

Digitized by Google

bâtiments du Roi. Le nouvel hôpital devait avoir une forme d'H et occuper un espace beaucoup plus considérable que l'ancien, empiétant sur le jardin situé de l'autre côté du cul-de-sac. De 1781 à 1790, on put élever seulement l'aile orientale et la partie en retour où se trouve la chapelle. Les constructions coûtèrent 420.000 livres et furent interrompues en 1790, lorsque la dotation manqua à l'hôpital. Au XIXe siècle, on édifia l'aile occidentale et une galerie qui ferma la cour intérieure. Ces bâtiments d'une architecture sobre et harmonieuse ont frappé les contemporains par leurs vastes proportions. Mme Necker était étonnée de leur magnificence. Aujourd'hui encore, les vastes couloirs ont grand air dans leur vétusté, et le large escalier à rampe de fer forgé, malgré l'usure des marches, garde un souvenir de son origine royale. La chapelle ronde a une forme originale; la lumière descend de la haute coupole ouverte au sommet, elle éclaire le cercle des piliers blancs. Les salles de malades sont spacieuses et bien aérées; dans celles du premier étage, simples en profondeur, le jour pénètre par une double rangée de fenêtres qui se font vis-à-vis. Louis XVI avait voulu donner aux malades le plus d'air et d'espace possible, sans les mêler tous ensemble. Les administrateurs reconnaissent que la division des salles, cause de dépense, « est un bien pour l'humanité, parce que, par ce procédé, on divise en même temps les malades et l'on y a moins à redouter les épidémies ». Ils bénissaient « le monarque bienfaisant, qui, d'année en année, a porté ses regards paternels sur cette maison de charité, qui a voulu que les pauvres, habitants de cette ville, fussent aussi bien traités que ses gardes et ses propres domestiques, qui a pensé à la conservation des malheureux, en divisant ainsi les malades dans des salles vastes et aérées... [1] ». Jamais on ne connut à l'Infirmerie royale l'horrible entassement qui régnait à l'Hôtel-Dieu, où il y avait parfois jusqu'à 4.800 malades pour 1.219 lits ; « on les a couchés quatre et six dans les mêmes lits; on en a couché sur les ciels de ces mêmes lits, suivant le témoignage irréprochable d'un médecin de l'Hôtel-Dieu », disent les commissaires de l'Académie [2]. A Versailles, au

(1) *Résumé de la Fondation de l'Infirmerie royale, depuis sa fondation en 1780 jusqu'en 1789...*
(2) *Extrait des registres de l'Académie royale des Sciences.....*

Digitized by Google

contraire, le nombre des malades n'a jamais dépassé 146 et chaque malade a toujours eu son lit individuel. En 1764, « il n'y a que 131 lits, que ce nombre de personnes occupent alternativement. Et lorsque le nombre des malades excède, on y supplée par quelques lits de sangle [1] ».

Le mobilier de l'Infirmerie était confortable et souvent élégant, si on en juge d'après les inventaires [2]. Chaque malade avait une couchette à hauts piliers avec deux matelas, une couverture de laine, une courtepointe et une garniture de rideaux en toile blanche. La salle du bureau devait ressembler à un élégant salon; on y voyait des rideaux en toile de Jouy à fleurs rouges, des fauteuils de canne teints en blanc, un paravent à six feuilles en siamoise fine, une glace entre les deux croisées et peut-être, pour rappeler les administrateurs à des pensées plus graves, au-dessous de la glace, une table de stuc en forme de tombeau.

Dans la cuisine, reluisaient quatre grandes marmites et vingt-cinq casseroles de cuivre rouge, cinq chaudrons grands et petits en cuivre jaune. Les pauvres malades mangeaient avec des couverts d'étain; mais les gardes du corps et les gens de la maison du Roi avaient une argenterie luxueuse : couverts, écuelles, gobelets, coquetiers, salières, flambeaux, le tout en argent [3]. La lingerie était très bien montée. Il y avait en 1788, pour un maximum de 140 malades, 424 paires de draps, 550 chemises, 542 coiffes de nuit. Les malades endossaient en hiver des robes de chambre de bure bleue, celles d'été étaient en siamoise bleue et blanche.

L'apothicairerie était « une des plus belles que l'on pût voir par l'abondance et l'assortiment le plus complet de tous les médicaments [4] ». Elle avait des vases superbes en faïence pour contenir les poudres et les pommades, qui provenaient de l'ancienne Charité et que l'hôpital possède toujours [5]. La pharmacie est encore aujourd'hui un coin charmant où revit le passé : deux pièces tranquilles ; les meubles, les vieux

(1) *Etat de l'Hôpital en 1764*. Registre des comptes (Arch. de l'Hôpital civil).

(2) Inventaires de 1779 et 1788 (*Ibid.*).

(3) On trouve encore à la pharmacie de l'hôpital quelques couverts et gobelets d'argent, portant l'inscription : Infirmerie royale.

(4) *Registre des délibérations*, 5 nivôse an V.

(5) Cf. E. AUSCHER, *La Céramique au château de Versailles pendant le règne de Louis XIV* (dans la *Revue de l'Histoire de Versailles*, année 1903).

Digitized by Google

parquets brillent, tellement ils sont cirés ; sous le manteau d'une vaste cheminée sont rangés les alambics et les coquemars en cuivre; sur des rayons, du haut en bas des murs, les beaux vases en faïence bleue de Saint-Cloud et de Nevers, les urnes, les chevrettes qui servaient pour les sirops, les potiches qui contenaient l'agaric et qu'un paysage de Chine décore, celles dont les fleurs de lys disent l'origine royale. Comme il y a deux cents ans, les « sœurs de l'apothicairerie » préparent les drogues pour les « pauvres malades » et, dans le décor inchangé, palpitent les ailes de leurs cornettes blanches.

L'hôpital, sain et confortable, était entretenu avec une idée de l'hygiène assez juste, au moins si nous en croyons les règlements, surtout le règlement de 1788 inspiré par la nouvelle expérience de Mme Necker. Les salles devaient être balayées trois fois par jour et plus souvent si c'était nécessaire. On pratiquait le balayage humide pour empêcher la poussière. Les administrateurs n'estimaient pas suffisamment les vertus de l'oxygène; il était recommandé seulement d'ouvrir une porte et une fenêtre à chaque extrémité des salles, un quart d'heure le matin et quand les officiers de santé le jugeaient nécessaire. En revanche, ils tenaient beaucoup à la désinfection. On devait parfumer les salles trois fois par jour, laver les couvertures tous les six mois, changer la paille des paillasses tous les six mois et après les maladies graves ; échauder les murs, les plafonds en été, vernir les lits une fois par an. Les sœurs ne pouvaient faire coucher les malades dans les lits des décédés, sans que la toile des matelas et des paillasses eût été désinfectée et qu'on y eût brûlé des baies de genièvre. « Le linge des malheureux habitants de la Ville devait être lavé, les hardes échaudées avant d'être mises au magasin ». On lavait à part le linge des pansements et les draps des décédés. Nous avons déjà vu que l'asepsie était recommandée dans les pansements et les opérations.

Les malades avaient trois repas par jour. Ceux qui étaient au régime complet avaient droit à une livre de pain, trois quarts de livre de viande bouillie et une chopine de vin, quantités qu'on trouve souvent dépassées, par l'examen des dépenses journalières. Le registre des dépenses (1782-1789) nous apprend qu'on dépensait de 140 à 160 livres de pain par

Digitized by Google

jour, pour un maximum de 146 malades. Il était soigneusement recommandé au boulanger de faire le pain « avec pure farine de bon blé de la Beauce, de la première qualité, bien blutée et sans aucun mélange. La pâte devra être bien levée, le pain de bonne et première qualité, bien blanc, cuit à propos ». La consommation journalière de la viande variait entre 90 et 98 livres. C'était du bœuf, du veau et du mouton, « le tout de la meilleure qualité ». Trois fois par semaine les malades avaient de la viande rôtie. Les légumes étaient variés : pois, épinards, asperges. Les malades au petit régime avaient du lait, de la panade, des œufs, des pruneaux ; ceux qui étaient à la diète du bouillon. Souvent le Roi envoyait de la volaille et du gibier de sa desserte : poulardes, poulets, perdrix, levreaux. Mais on donnait de préférence ces mets délicats à MM. les gardes du corps. La nourriture semble donc avoir été bonne et abondante pour les malades ordinaires [1], d'un raffinement et d'une prodigalité excessive pour les gardes du corps. Les administrateurs demandèrent, lorsqu'on fit le projet d'un nouveau règlement, qu'on réduisît la portion de MM. les gardes du corps à une livre 1/4 de viande et qu'on ne leur donnât « jamais de poulets, ni de poulardes que celles qui reviennent à la maison de la desserte de la famille royale ». Le maréchal de Mouchy concéda qu'il fallait « mettre plus de règle pour ce qui regarde le service de MM. les gardes du corps malades », mais qu'ils devaient être traités avec plus d'égards et plus délicatement que les autres, surtout y ayant été accoutumés de tout temps. Et l'on continua d'acheter des carpes, des citrons et des poulardes pour MM. les gardes du corps.

6. — Les malades.

Les malades reçus à l'Infirmerie royale étaient dans des conditions hygiéniques particulièrement favorables : on ne doit pas s'étonner que la mortalité ait été plus faible à Versailles que dans la plupart des autres hôpitaux à la même époque. Les commissaires chargés par l'Académie de

(1) A l'Hôtel-Dieu où l'hygiène était si déplorable, la nourriture était aussi abondante qu'à l'Infirmerie de Versailles. Les malades y avaient une livre de viande, mais un peu moins de vin qu'à Versailles (Cf. FOSSEYEUX, *L'Hôtel-Dieu*, pp. 318-320).

Digitized by Google

l'examen du projet d'un nouvel Hôtel-Dieu donnent un tableau de la mortalité dans plusieurs hôpitaux [1] :

Hôpital d'Edimbourg	1 mort	sur	25 ½.
— du Saint-Esprit à Rome.	1	—	11.
— de Lyon	1	—	11 ⅔.
— de Saint-Denis	1	—	15 ⅙.
— de Versailles	1	—	8 ⅔.
— de Saint-Sulpice	1	—	6 ½.
— de la Charité à Paris....	1	—	7 ½.
— Hôtel-Dieu.....	1	—	4 ½.

D'après cette statistique, la mortalité de l'hôpital de Ver-Versailles est inférieure non seulement à celle de l'Hôtel-Dieu, mais aussi à celle de l'hôpital Saint-Sulpice, nouvellement aménagé et considéré comme un modèle. La statistique dont se servent les commissaires ne tient compte que des salles où on hospitalisait les pauvres malades et non de celles où étaient les gens du Roi, dont la mortalité était encore beaucoup plus faible et elle ne s'applique qu'aux années 1753 et 1754. En examinant les registres des entrées, on constate que la mortalité va de 1 sur 7 à 1 sur 25 et reste dans l'ensemble très faible.

Tout en reconnaissant la salubrité particulière de l'hôpital de Versailles, on ne peut attribuer sa faible mortalité uniquement à ses bonnes conditions hygiéniques et le comparer exactement aux autres hôpitaux sans injustice pour ceux-ci. Surtout pendant la période qui s'étend de 1765 à 1779 et où un certain désordre régnait dans l'hôpital, il entrait dans les salles, particulièrement dans celles qui étaient occupées par les gens du Roi, quantité de malades très peu atteints, qui restaient quelques jours, sans doute pour des malaises insignifiants et augmentaient le nombre des entrées plus que celui des vrais malades. Un contemporain constate qu'il n'y a point d'hôpital où l'on reçoive pour des maux aussi légers. « Depuis la chèreté par exemple, nombre de malheureux y sont entrés, sans autre maladie que la misère et le besoin d'une nourriture plus saine et plus abondante [2] ».

(1) *Extrait des registres de l'Académie royale des Sciences...*
(2) *Lettre de Hennin de Beaupré*, du 5 octobre 1773 (Bibl. de Versailles, *Fonds Fromageot*).

Digitized by Google

De plus, l'Infirmerie royale n'acceptait pas toutes les catégories de malades; elle n'admettait « aucune personne attaquée de maladie regardée comme incurable, telle que pulmonie, épilepsie, scrofule... ». Le règlement ordonne que les galeux, les gens attaqués de maladies vénériennes soient exclus de l'Infirmerie. « S'il se trouve quelques personnes attaquées de ces sortes de maladies, elles seront sur-le-champ envoyées aux hôpitaux de Paris. Les femmes en couches ou prêtes à accoucher ne seront point admises [1] ». Les malades qui n'étaient pas guéris dans l'espace de trois mois devaient aussi au bout de ce temps être transportés à l'Hôtel-Dieu.

L'hôpital avait une voiture destinée à conduire les malades à Paris. Le médecin Brunyer, dont nous avons déjà vu les démêlés avec l'administration, abusa de ce moyen qui lui était offert pour se débarrasser de ses malades les plus encombrants. « Quand (ce médecin) présume que dans la salle des pauvres, un malade tournera mal, il l'envoie à l'Hôtel-Dieu; c'est ainsi qu'il en a fait partir 145 l'année dernière. Il emploie à la salle Saint-Louis un moyen beaucoup plus coûteux, celui d'y garder plus longtemps qu'il ne devrait les gens de chez le Roi ; il est évident que ceux qui s'y portent bien paraissent grossir le nombre des malades et ne peuvent augmenter celui des morts... Les malades qui mangent 7 quarterons et plus de pain par jour, indépendamment des autres aliments, n'ont pas besoin des secours de l'Infirmerie. La conduite de ce médecin, si différente de celle de ses prédécesseurs, qui n'envoyaient annuellement que cinq à six malades à Paris paraîtrait peut-être extraordinaire, s'il n'était connu que ce médecin présentant tous les mois au Roi un état du nombre des malades entrés à l'Infirmerie, il est trop intéressé à diminuer celui des morts et à faire présumer que c'est à ses soins que l'on doit la différence qui se trouve dans cette partie entre l'Infirmerie royale et ceux des hôpitaux de Paris qui peuvent lui être assimilés [2] ».

Les registres des entrées qui nous renseignent sur le nombre des malades et des morts ne donnent presque pas d'indica-

(1) *Règlement de 1783.*
(2) *Mémoire contenant des plaintes contre le médecin de l'Infirmerie*, 1er février 1784.

Digitized by Google

tions sur la nature des maladies. C'étaient des malades, des fiévreux, des blessés des jambes cassées, des opérés..., la banalité des accidents journaliers, des communes misères. La proportion des malades et des blessés n'était pourtant pas la même que dans les autres hôpitaux. « On y voit généralement beaucoup plus de blessés que de malades : les travaux continuels et surtout ceux entrepris pour le Roi depuis sept ou huit ans y ont amené un nombre considérable d'ouvriers de toutes espèces : maçons, charpentiers, couvreurs et autres parmi lesquels plusieurs n'y sont entrés que pour y mourir peu d'heures après. D'un autre côté, les Chasses du Roi et la grande quantité d'hommes et de chevaux qui y sont employés occasionnent presque tous les jours des accidents moins graves peut-être, mais toujours très répétés [1] ».

Nous connaissons mieux les conditions sociales des malades. A tout seigneur, tout honneur. Il y avait d'abord Messieurs les Gardes du Corps et les Cent Suisses. En 1789, les Gardes du Corps avaient une salle de douze lits, les Cent Suisses une de huit lits. Nous avons déjà vu qu'ils étaient traités avec tous les raffinements qu'exigeait leur condition ; ils mangeaient des poulardes dans des écuelles d'argent; leur salle était meublée avec recherche : miroirs dorés, housses de lit en toile orange à fond rouge, table à quadrille; ils avaient même à leur disposition deux baignoires de cuivre rouge L'Infirmerie pour eux ressemblait moins à un hôpital qu'à une de nos modernes et élégantes cliniques.

Les domestiques attachés au service du Roi, de la Reine et de la famille royale étaient admis à la salle Saint-Louis qui avait trente lits, s'ils étaient malades, et à la salle Saint-Côme qui avait seize lits, s'ils étaient blessés. Il était défendu de recevoir des laquais ou autres domestiques des gens de la cour, même si leurs maîtres proposaient de payer pour eux. Les domestiques du Roi étaeint traités moins délicatement que les gardes du corps, mais trop souvent mieux que les pauvres malades, malgré les principes de justice établis par Louis XVI et le maréchal de Mouchy. Les administrateurs, quittant l'hôpital en 1790, disaient : « Les administrateurs futurs n'auront à redouter ni la protection, ni l'intrigue. Ils secourront

(1) Lettre citée de Hennin de Beaupré.

Digitized by Google

un grand nombre de citoyens; ils ne verront pas le frelon manger le suc de l'abeille [1] ». Que de jalousies, de brigues dans ce monde de petites gens qui grouillait autour de la cour et qui recherchait à l'imitation des grands les protections et les faveurs ! Que de laquais enfilant pour un jour la livrée du Roi et essayant de se faufiler à l'Infirmerie afin d'y goûter un peu de confortable repos ! Que de disputes, de petites rivalités entre les domestiques du Roi et les pauvres malades qui les jalousaient ! Il revit, tout bruissant, l'essaim des frelons, à la lecture des registres : palefreniers des écuriers du Roi, des écuries de la Reine, pensionnaires du garde-meuble, valets de chien de la vénerie, portier du chenil, garçon du gobelet de la bouche de Mesdames, commissionnaire de Mme Adélaïde, porteur des femmes de Mme Victoire, frotteur de la Reine à Trianon, sculpteur occupé aux travaux du Roi, journalier à l'Orangerie, chirurgien sur les vaisseaux du Roi... tout l'essaim bruissant de ceux qui étaient « au Roi » et qui avaient droit à une salle spéciale et aux couverts d'argent, même le très digne « balayeur du Roi au Grand Commun » et le tout petit « enfant de chœur à la chapelle du Roi ».

Il y avait en 1789 soixante-dix-huit lits pour les pauvres malades de Versailles et ceux de Montreuil qui avait été regardé comme un faubourg de la ville, même avant sa réunion à Versailles en 1787. On n'admettait pas les étrangers et les habitants des villages voisins. Les malades étaient reçus sur un billet signé d'un administrateur ou d'un directeur et après une visite du chirurgien ou du premier élève. Le règlement de 1770 recommande de ne pas recevoir autant que possible ni les convalescents, ni les malades dans un état désespéré : « Etant plus convenable de recevoir des malades qui pourraient être exposés au danger de perdre la vie faute de secours, et le nombre de lits n'étant pas considérable, on ne recevra aucun convalescent ; ceux qui auront pu se faire traiter chez eux pendant le temps de leur maladie, pouvant encore plus aisément y passer le temps de leur convalescence ». En revanche, « pour se dispenser de prendre les remèdes convenables et pour vivre à leur fantaisie, les malades attendent quelquefois jusqu'à l'extrémité à demander

(1) *Résumé de la Fondation de l'Infirmerie royale.....*

Digitized by Google

des places et souvent leurs parents ne les demandent alors que pour ne pas les voir mourir chez eux. On recevra plutôt les malades qui pourront être guéris ou qui seront au commencement de leurs maladies... ».

Les blessés étaient hospitalisés à la salle Saint-Joseph, les malades à la salle Saint-Philippe, les femmes à la salle de la Vierge. Les métiers de ces malades donnent un aperçu sur la condition du petit peuple versaillais. Il y avait surtout des domestiques sans condition, des ouvriers du bâtiment, occupés aux nombreux édifices que faisaient construire le Roi et les particuliers : couvreurs, compagnons charpentiers, menuisiers, serruriers, Limousins venus en colonie à Versailles pour les travaux de maçonnerie ; des artisans de luxe aussi : perruquiers, ouvrières en linge et en robes, brodeuses; et les petits métiers de la rue : portefaix, porteurs d'eau, crocheteurs, porteurs de chaise bleue.

Tel était, à la veille de la Révolution, avec son régime original de dotation, sa gestion financière souvent trop dispendieuse, mais qui procurait aux malades un réél confort, son hygiène particulièrement bonne pour l'époque, la condition spéciale de ses malades, tel était cet hôpital unique en son genre, que les contemporains admiraient et qu'ils trouvaient justement dénommé l'Infirmerie royale.

Y. Bezard.

(A suivre).

Digitized by Google

LES RUES DE VERSAILLES

(*Fin*).

RUES, AVENUES, BOULEVARDS, PLACES & IMPASSES

DE VERSAILLES

ABRÉVIATIONS

A. a. (avenue) — B. b. (boulevard) — ch. (chemin) — c.-d.-s. (cul-de-sac) — I. i. (impasse) — Pas. (passage) — P. p. (place) — R. r. (rue).

act. ét. civ. (acte de l'état civil) — Alm. Vers. (*Almanach de Versailles*) — appr. min. (approbation ministérielle) — appr. préf. (approbation préfectorale) — appr. roy. (approbation royale) — arr. Cons. (arrêt du Conseil d'Etat) — arr. préf. (arrêté préfectoral) — arr. mun. (arrêté municipal) — Arch. nat. (Archives nationales) — Arch. dép. (Archives départementales de Seine-et-Oise) — Arch. com. (Arch. communales de Versailles).

brev. (brevet de don de place à bâtir) — comp. bât. (comptes des bâtiments) — déc. (décision) — décr. (décret) — délib. (délibération du Conseil municipal) — t. b. (toisés des bâtiments) — v. (voir).

1804 indique la liste des rues de Versailles annexée à l'arrêté municipal du 4 thermidor an XII, approuvé par le préfet le 19 fructidor. Comme nous l'avons dit dans l'Introduction, cet arrêté n'a reçu son exécution définitive qu'en 1806.

1813 désigne le tableau des noms à donner aux rues de Versailles du 24 juin 1813. Le numéro qui suit 1813 se rapporte au paragraphe de ce tableau relatif à la rue en question.

A. Nepveu. — Dénommées en 1862 (déc. min. de la maison de l'Empereur du 15 décembre). Ces avenues auraient été plantées par M. Nepveu, architecte du château de Versailles, en 1840.

R. Neuve. — Le plan de 1685 montre à l'emplacement de cette rue, le long de l'étang de Clagny, une allée plantée d'arbres. C'était le *quai de l'Etang* ou le *quai Notre-Dame*

Digitized by Google

(t. b. 1710). M. Le Roi dit que c'est en 1737, à la suite du dessèchement de l'étang, que l'on fit une rue à la place du quai et qu'on lui donna le nom de r. Neuve.

La r. Neuve doit être un peu antérieure à 1737. On la trouve sur les plans des dehors de Versailles de 1736 avec le nom de *Chaussée-Neuve* et le plan de terrier de 1737 l'appelle r. *Neuve-Notre-Dame*. C'est ce nom qu'on retrouve encore sur l'*Almanach de Versailles* de 1777.

En 1793, r. *Beauvais* (arr. mun. 21 brumaire an II), puis, dans d'autres listes, r. *Cicéron*, a repris son nom de r. *Neuve-Notre-Dame* en 1804. Nous n'avons trouvé aucun acte donnant à cette rue le nom de r. Neuve.

R. de Noailles. — La partie de cette rue comprise entre l'a. de Paris et la r. des Chantiers est tracée sur le plan terrier de 1737; elle était à ce moment de construction récente, car on ne la trouve pas sur les plans antérieurs, ni dans les toisés des bâtiments. La seconde partie jusqu'à l'a. de Sceaux, qu'on appelait r. *Neuve-de-Noailles* (Alm. Vers. 1778), a été ouverte vers 1767 d'après les plans de cette époque.

En 1793 la r. de Noailles devint la r. *du Peuple-Français*, et la r. Neuve-de-Noailles la r. *du Quatorze-Juillet;* elles ont repris leurs noms en 1804 et c'est seulement en 1813 que les deux rues ont été confondues sous le nom de r. *de Noailles*.

A. de Normandie. — Voie privée ouverte à Glatigny en 1901.

R. des Nouettes (*Porchefontaine*). — Voie privée ouverte vers 1885.

R. Nouvelle-du-Clos (*Porchefontaine*). — Voie privée ouverte vers 1902.

R. de l'Occident. — Cette rue ne paraît avoir été dénommée qu'en 1813. On trouve son nom au § 31 du tableau de cette époque.

R. de l'Orangerie. — R. *de la Ménagerie* d'après un brevet de 1676. Elle n'avait plus de nom en 1685. Un brevet de cette année la désigne comme étant la rue qui va du Parc-aux-Cerfs à la porte du Parc au bas de la Surintendance. On trouve le

Digitized by Google

nom de r. *de l'Orangerie* dans un acte de vente de 1688 et dans les toisés des bâtiments de 1693. D'après les comptes des bâtiments, on construisait la chaussée de cette rue au mois de décembre 1686.

R. DE L'ORIENT. — Dénommée en 1813 (31).

P. DE L'OUEST. — Ouverte en 1849 lors de la construction de la gare des Chantiers.

R. AU PAIN. — On trouve ce nom en 1778 (Alm. Vers.). Sur les anciens toisés, on disait pourtour du Marché.

P. DE LA PAIX. — Ouverte et dénommée en 1901 au moment du lotissement du domaine de Glatigny.

R. DU PARC-DE-CLAGNY. — Cette rue existait avant la Révolution jusque vers la r. de Toulon à la limite du parc de Glatigny; elle est publique dans cette partie et a été dénommée en 1813 (14). Au delà, la r. du Parc-de-Clagny est privée; elle a été ouverte comme les autres voies de Glatigny en 1901.

A. DE PARIS. — Les comptes des bâtiments indiquent : en 1664, des travaux de terrassement pour faire l'avenue et place du Château ; en 1671, des transports de terre dans la grande avenue de l'avant-cour; en 1672 des transports de terre dans la grande avenue pour y planter des arbres. Comme on le voit sur la carte de Caron, qu'on peut dater de 1683, l'a. de Paris s'arrêtait alors à la fin de la partie droite dans l'axe du château. Elle semble avoir été prolongée en 1684 lors de la construction du chemin de Paris par Sèvres. Le nom de *Grande-Avenue* se voit encore dans un devis du chenil de 1684. Cependant on trouve en 1682 dans les comptes des bâtiments *Avenue de Paris*.

R. DE LA PAROISSE. — M. Fromageot (*Hôtelleries et Cabarets de Versailles*) dit qu'en 1670 la r. de la Paroisse s'appelait la Grande-Rue ou r. de Paris. Cette indication ne paraît devoir s'appliquer qu'à la partie comprise entre le Marché et l'a. de Saint-Cloud. Nous avons indiqué d'ailleurs dans l'Introduction ce qu'on voyait de cette rue sur le plan de 1672.

Voici les renseignements qui nous sont donnés par les toisés des bâtiments au sujet des noms de cette rue : r. *Prin-*

Digitized by Google

cesse en 1686, dans la partie comprise entre la r. des Réservoirs et la r. Hoche; r. *Saint-Cosme* ou *Chaussée Notre-Dame*, de la r. Hoche au Marché en 1684; r. *de Paris* en 1684, du Marché à l'a. de Saint-Cloud. En 1687, après la construction de Notre-Dame, les deux premières parties sont appelées r. *de la Paroisse*. Plus tard, en 1777, on trouve, dans l'*Almanach de Versailles*, r. *de la Paroisse-Notre-Dame*, pour la distinguer sans doute de la r. de la Paroisse-Saint-Louis.

En 1793, les r. de la Paroisse et de Paris devinrent la r. *du Commerce*. Contrairement à ce que dit M. Le Roi, elles reprirent chacune leur nom en 1804; et c'est seulement en 1813 qu'elles furent confondues sous leur nom actuel (1813-1).

R. Pasteur. — Voie privée ouverte en 1906.

R. de la Patte-d'Oie. — Sur un plan de 1760 (Arch. nat., *O¹ 1860*), cette rue est indiquée comme route de Rambouillet. Sur un plan de 1773, c'est l'ancienne grande route de Normandie. R. *de la Patte-d'Oie* au plan Contant de la Motte de 1783 et sur le tableau de 1804.

R. du Peintre-Lebrun. — Est portée au plan de 1685, mais seulement jusqu'à la r. du Gouvernement. Entre cette rue et la r. Colbert, elle a été percée vers 1686 à travers l'ancien hôtel de Villeroy. Les travaux indiqués dans les comptes des bâtiments en février 1686 paraissent concerner le percement de cette rue. On l'appelait r. *des Bons-Enfants*, à cause, dit M. Le Roi, d'une auberge qui portait pour enseigne : aux Bons-Enfants. On trouve le nom en 1684 (t. b.). En 1793, r. *de Lille;* elle a repris son premier nom en 1804, r. *Lebrun* en 1864 (délib. 5 avril, déc. 24 novembre).

R. Pétigny. — Ainsi dénommée en 1813. M. Pétigny a été maire de Versailles de 1801 à 1813.

R. des Petits-Bois. — Le tableau de 1813 (37) dit qu'au delà de la barrière, la r. de la Bonne-Aventure prendra le nom de r. *des Petits-Bois*.

Petite-Place. — D'après M. Le Roi, l'emplacement du couvent des Récollets, devenu libre, fut donné en 1686 à l'intendant de Madame la Dauphine, à la charge d'y bâtir une place régulière ; on donna dès son origine à cette place le

Digitized by Google

nom de *Petite-Place de Bourgogne*, puis ensuite de *Petite-Place*.

Les Récollets ont-ils eu un couvent à Versailles avant 1685? Cela semble assez douteux. Les documents sont contradictoires ; nous ne les discuterons pas ici. En tous cas, les terrains autour de la Petite-Place ont été donnés par brevets individuels en 1685. Les brevets indiquent que la place dont il s'agit a été faite dans le jardin de l'hôtel de Choiseul. Il n'est question dans les brevets ni des Récollets, ni de l'intendant de la Dauphine.

La Petite-Place existait donc avant 1686. On la voit sous le nom de *Place-Neuve* dans les toisés des bâtiments de 1687, et de *Petite-Place* la même année, à propos de son pavage, dans les comptes des bâtiments.

A. de Picardie. — L'arpentage des terres de Clagny fait en janvier 1666 montre que cette avenue était alors tracée. En 1683, d'après la carte de Caron, elle s'arrêtait vers la grille actuelle et se prolongeait ensuite par un chemin de peu de largeur. M. Le Roi dit que son nom lui vient du régiment de Picardie qui en avait fait l'ouverture. Mais l'arpentage de 1666 indique un ancien chemin allant de Montreuil à la butte de Picardie. Le nom de Picardie existait donc avant la construction de l'avenue. C'était d'ailleurs le nom d'un chantier que l'on peut situer aisément sur un plan des environs de 1682 (Arch. nat. *O*[1] *1760*, f° 371).

Quant à la butte de Picardie, M. Le Roi prétend qu'on l'a rectifiée en 1779. Cependant une lettre du 20 août 1784 de M. de Sauvigny au baron de Breteuil (Arch. nat., *O*[1] *1863*) fait connaître qu'une compagnie de pionniers, occupée à des travaux de voirie à Versailles, devait ensuite commencer la butte de Picardie.

R. Pierre-Bertin. — Ouverte comme voie privée par M. Bertin en 1891, classée dans la voirie urbaine en 1894 (délib. du 22 janvier, arr. préf. du 2 août). M. Pierre Bertin, décédé le 3 avril 1891, était horticulteur à Montreuil.

Pas. Pilatre-de-Rozier. — Ce passage est une voie publique entre la r. du Maréchal-Foch et l'ancien c.-de-s. de Clagny ; de ce dernier au pas. Roche, c'est une voie privée.

Digitized by Google

Ouvert en 1839 lors de la construction de la gare rive droite sous le nom d'i. *du Débarcadère*, ce passage vient de recevoir le nom de Pilâtre-de-Rozier, en souvenir du premier navigateur aérien, qui, en 1784, fit à Versailles, en présence de la Cour, une ascension dans une gigantesque montgolfière (délib. 11 avril 1921).

R. Ploix. — Elle est figurée sur un plan de lotissement de 1889, mais elle n'a été ouverte, semble-t-il, qu'en 1896 lors de la vente des premiers terrains la bordant. Elle s'appelait d'abord r. *Principale*, puis, en 1907, M. Deroisin lui a donné le nom de *Ploix*, en mémoire de M. Ploix, maire de Versailles de 1863 à 1870. C'est une voie privée.

R. de Poix. — Cette rue a été tracée dans la place des Ursulines en 1758 (v. ce nom). En 1778 elle s'étendait seulement de la r. Borgnis-Desbordes à la r. du Sud (plan Lasseigne, Arch. dép. *A 509*). Elle a été prolongée jusqu'à la r des Rossignols en 1781 sans doute, car il y a un projet de nivellement du 5 août 1781 aux Arch. nat. (*O¹ 1860*). En 1843, sur la demande de la duchesse de Duras, on ferma cette rue à la limite de la r. Borgnis-Desbordes. Enfin cette partie fut déclassée en 1857 (arr. préf. du 21 août). En 1793 r. *Solon*, redevenue r. de Poix en 1804. Le prince de Poix était gouverneur de Versailles.

R. du Pont-Colbert. — On trouve au tableau de 1813 que la r. du Pont-Colbert à la barrière du Petit-Montreuil s'appellera r. *de Choisy* (1813-24). Elle porte encore ce nom sur le plan d'alignement de 1843. Nous n'avons pu trouver d'acte lui donnant le nom sous lequel on la désigne aujourd'hui.

A. de Porchefontaine. — C'est l'ancien chemin de la ferme de Porchefontaine élargi vers 1879. Le terrain a été cédé gratuitement à la ville par M. Deroisin et la rue classée comme voie publique en 1893 (délib. 19 déc. 1892, arr. préf. 29 avril 1893). Cette voie avait déjà été dénommée en 1813. Le tableau de cette époque dit que la rue en sortant de la barrière à droite prendra le nom de r. *de Porchefontaine*.

R. Porte-de-Buc. — On trouve ce nom sur le tableau de 1804. En 1879 on l'a appelée r. *de Buc* (arr. mun. 13 no-

Digitized by Google

vembre, appr. préf. du 18 novembre). Malgré cette décision, on continue à lui donner son ancien nom ; les plaques d'ailleurs n'avaient pas été changées.

R. DE LA PORTE-SAINT-ANTOINE. — Le tableau de 1813 (10) dit que les deux rues qui forment coude au hameau de Saint-Antoine prendront l'une le nom de r. de la Porte-Saint-Antoine, l'autre rue du Hameau-Saint-Antoine.

R. DE LA PORTE-VERTE. — Voie privée ouverte en 1901.

R. DE LA POUPONNIÈRE (*Porchefontaine*). — Voie privée ouverte partie en 1888 et partie en 1896. Son nom lui vient de la Pouponnière de Porchefontaine. On le trouve dans l'*Almanach de Versailles* de 1905.

R. DE LA POURVOIRIE. — Ce nom figure sur la liste publiée en 1777 (Alm. Vers.), en 1793 r. *des Subsistances*, elle a repris son nom primitif en 1804. Son nom lui vient de la Pourvoirie du Roi qui existait à l'angle de cette rue et de la r. André-Chénier. Par arrêt du Conseil d'Etat du 9 février 1757, le Roi avait affecté à perpétuité pour l'usage de sa pourvoirie la maison qu'elle occupait à Versailles, située sur le Vieux-Marché.

R. PRÉS-AUX-BOIS. — Au plan cadastral de 1813, cette rue est appelée r. *des Prés* dans une partie et r. *des Bois* dans une autre.

R. DES PRÊTRES. — Le tableau de 1813 (16) dit que la rue qui longe l'église Saint-Symphorien à gauche en la regardant prendra le nom de r. *des Prêtres*. Malgré cette indication qui se justifiait par l'emplacement du presbytère et de la chapelle Saint-Fiacre (v. r. Saint-Fiacre), la r. des Prêtres est à droite de l'église.

A. DU PROGRÈS. — Voie privée ouverte à Glatigny en 1901, n'est pas bordée de constructions.

R. DE PROVENCE. — D'après des brevets, la rue était, semble-t-il, projetée en 1769. On la voit en 1780 dans le registre des cens du quartier Notre-Dame. R. *Montesquieu* en 1793, r. *de Provence* en 1804, r. *du Jardin-des-Plantes* en

Digitized by Google

1840 lors de l'établissement du jardin dans cette rue, r. *de Provence* en 1852 (arr. mun. du 1er juin, appr. préf. 16 juin), après la suppression du Jardin des Plantes.

R. Rameau. — En 1880 on avait décidé l'ouverture d'une rue à l'emplacement du pas. *Saint-Jean* (déc. du 31 décembre). La rue n'a été ouverte qu'en 1892, dénommée en 1888 (délib. du 16 avril) en l'honneur de M. Rameau, maire de Versailles, dont on sait l'attitude énergique en 1870.

R. des Récollets. — Ouverte en 1685 au moment où l'on construisait le couvent des Récollets. On trouve dans les comptes des bâtiments un paiement en 1685 au duc de Coislin pour son dédommagement de la place qui lui a été prise à Versailles pour faire la rue du côté du grand commun. R. *Helvétius* en 1793, a repris son nom en 1804.

R. du Refuge. — A partir de la petite r. du Refuge, cette rue s'appelait r. *aux Bœufs* (plan cadastral). Entre la r. d'Artois et le carrefour des Condamines, elle a été rectifiée en 1870 (déc. 1er décembre 1868); entre le carrefour de Montreuil et la r. d'Artois, la rectification a été faite en 1875 (déc. du 27 décembre 1873). C'est en 1879 qu'on a donné à la partie nouvellement ouverte le nom qu'elle porte aujourd'hui (arr. mun. 25 février) et qui lui vient du couvent du Refuge.

R. du Refuge (Petite). — R. *aux Bœufs* (plan cadastral), devenue r. *du Refuge* en 1849 (arr. mun. 29 octobre), puis *Petite Rue du Refuge* (arr. mun. 25 février 1879).

B. de la Reine. — Nous avons indiqué dans l'Introduction l'origine de ce boulevard. Il s'arrêtait primitivement à la r. Maurepas. On décida de le poursuivre jusqu'à l'avenue pavée du grand Trianon (arr. des représentants du peuple députés dans le département de Seine-et-Oise du 25 frimaire an II); mais les travaux n'ont été adjugés qu'en 1808. Ce boulevard a vu son nom modifié à chaque changement de régime politique. En 1792 b. *de l'Egalité*, en 1804 b. *de l'Impératrice*, en 1815 b. *de la Reine*, en 1848 b. *de la Liberté* (arr. mun. du 2 mars), en 1852 b. *de la Reine* (arr. mun. 9 janvier, appr. min. 22 mars).

I. de la Reine. — Voie privée ouverte en 1907.

Digitized by Google

R. Rémilly. — Un arrêté municipal du 28 février 1860 décide que la voie à ouvrir entre la r. de Clagny et la r. Duplessis, sur le ruisseau de l'usine à gaz, prendra le nom de r. *de Marignan;* dénommée r. Rémilly en 1865 (délib. 25 février 1864 et 13 février 1865, décr. du 3 juin). M. Rémilly a été maire de Versailles de 1852 à 1861. La rue était commencée en 1864 entre les r. de Clagny et Magenta ; mais elle n'a été ouverte entièrement qu'à la suite du décret déclaratif d'utilité publique du 11 mai 1865.

R. Rémont (*Porchefontaine*). — R. *aux Vaches* (1813-24), r. *Rémont* en 1882 (délib. du 27 novembre) [1]. Cette voie est publique : elle a été élargie sur des terrains donnés à la ville par M. Deroisin en 1893.

R. Rémont (Petite) (*Porchefontaine*). — Voie privée ouverte vers 1879.

B. de la République. — La première partie de ce boulevard entre l'a. de Picardie et le b. de Lesseps a été ouverte en même temps que ce dernier boulevard en 1881 ; la seconde partie a été faite en 1890, à la suite d'un décret du 16 avril 1888; dénommé b. *de la République* en 1882 (délib. du 27 novembre).

R. des Réservoirs. — *Chaussée de Clagny* entre la pompe et l'étang sur le plan de 1672. Dans le devis de Mansart pour la construction de l'aile nord du château (1685), on l'appelle la grande rue qui conduit du château à la chaussée de l'étang. On ne la trouve dans les toisés des bâtiments qu'en 1710. Sur le plan de l'abbé Delagrive de 1746, elle est portée sous le nom de r. *de l'Abreuvoir*, cependant tous les autres documents lui donnent bien le nom de r. *des Réservoirs* (t. b. 1710, 1723, 1734; terrier de 1737). La rue des Réservoirs a été pavée en 1687 (comp. bât.).

R. Richaud. — R. *de Bourbon* en 1684 (t. b.), en 1734 elle était en impasse; la communication avec la r. de Clagny a été rétablie vers 1770 (v. r. de l'Abbé-de-l'Epée), en 1792 r. *de Clagny*, elle a repris son nom primitif en 1804, en 1813 elle

(1) On a vu que, par la même délibération, la r. Berthier-Rémont avait été dénommée r. Albert-Joly.

Digitized by Google

devint la r. *du Lycée* (1813-11), en 1815 r. *de Bourbon*, enfin r. *Richaud* en 1848 (arr. mun. du 2 mars). Il est inutile de rappeler la belle conduite de Richaud, maire de Versailles, lors des massacres de la r. de l'Orangerie en 1792.

Pas. Roche. — Ce passage est indiqué sur un plan de 1878. On venait de l'ouvrir sur des terrains appartenant à M. Roche. Classé comme voie publique en 1912 (délib. 31 mai 1910, arr. préf. 22 avril 1912).

B. du Roi. — Pour son origine, voir l'Introduction ; b. *de la Liberté* en 1792, b. *de l'Empereur* en 1804, b. *du Roi* en 1815, b. *de la Paix* en 1848, b. *du Roi* en 1852.

R. des Roses (*Porchefontaine*). — Voie privée ouverte vers 1896.

R. des Rossignols. — S'appelait d'après un brevet de 1698 r. *Nouvelle derrière le Couvent*, puis r. *Derrière le Couvent* (brev. 1700 et 1711), enfin r. *du Couvent* (t. b. 1734) ; comme le couvent projeté à l'extrémité de la r. Royale ne devait plus être construit, on trouve en 1737 r. *des Rossignols* (terrier de Versailles). La r. des Rossignols allait jusqu'à la r. de Poix ; entre cette rue et la r. Royale elle a été déclassée en 1857.

R. Royale. — Ouverte en 1685 depuis la r. de l'Orangerie. De cette rue à l'a. de Sceaux elle aurait été percée vers 1702. Le registre des brevets indique en effet que le Roi a accordé le 10 août 1702 à des particuliers du bas de la r. Royale de percer ladite rue jusqu'à l'a. du Parc-aux-Cerfs et de couper partie des écuries des gardes du corps sans qu'il en coûte rien au Roi. Cette rue a bien entendu souvent changé de nom. En 1793 r. *J.-J.-Rousseau*, en 1804 r. *Impériale*, en 1815 r. *Royale*, en 1848 r. *Nationale* (arr. 2 mars), enfin elle a repris son nom en 1852 (arr. mun. du 9 janvier, appr. min. du 22 mars).

Route de Rueil. — Ouverte en 1848 entre Glatigny et le carrefour de la Brèche. Le reste, dans les bois de l'Etat, a été construit en 1854.

R. de la Sablière (*Porchefontaine*). — Voie privée ouverte vers 1902.

Digitized by Google

R. Sainte-Adélaïde. — On trouve le nom de cette rue dans des brevets de 1777 et dans l'*Almanach de Versailles* de 1779. M. Le Roi dit que la r. Sainte-Adélaïde est la plus ancienne du quartier des Prés et qu'elle fut tracée lors de l'établissement du cimetière Notre-Dame. Or, d'après le plan Contant de la Motte de 1787, cette rue s'arrêtait alors à la r. Berthier et on ne pouvait aller au cimetière établi en 1778 que par la r. Mademoiselle. R. *Molière* en 1793, a repris son nom primitif en 1804.

R. Sainte-Anne. — La r. Sainte-Anne actuelle comprend l'ancienne r. *des Deux-Poteaux* qui allait de la r. du Peintre-Lebrun à la r. de Marly. M. Le Roi dit que la r. des Deux-Poteaux portait à l'origine le nom de r. du Cormier. Nous n'avons pas rencontré ce nom. Le brevet du duc de Chaulnes du 23 août 1700 indique que son terrain faisait face en partie sur la ruelle qui va du château d'eau à la r. Sainte-Anne ; de même le terrain de Mansart donnait sur la petite ruelle conduisant de la r. des Bons-Enfants à la Petite-Place (brevet 1701). La r. des Deux-Poteaux n'était donc pas dénommée en 1700.

Pour la r. Sainte-Anne, on trouve son nom dans des brevets de 1692 ; elle avait été tracée en 1685 lors de la division du jardin de l'hôtel de Choiseul. Les noms des r. *des Deux-Poteaux* et *Sainte-Anne* figurent au plan terrier de 1737. M. Le Roi dit qu'en 1793 cette rue devint la r. *de Pensylvanie*. L'arrêté du bureau municipal du 21 brumaire an II lui donne le nom de *Scévola*. Les deux rues ont repris chacune leur nom en 1804 et c'est en 1813 que la r. des Deux-Poteaux a été confondue avec la r. Sainte-Anne.

B. Saint-Antoine. — Sur le plan de 1783, b. *Saint-Antoine* et *Nouveau Chemin de Marly*. On ne trouve pas de nom pour ce boulevard dans les listes de la Révolution. Le tableau de 1813 dit que le b. Saint-Antoine conservera son nom. Ce boulevard a été ouvert en 1779 (Plan parcellaire du 13 décembre 1778. Arch. com.).

R. Saint-Charles. — Cette rue est tracée, mais non dénommée, sur le plan de 1783 ; mais on trouve son nom en 1791 (tableau d'éclairage) et en 1792 sur un plan partiel des

Digitized by Google

archives de la ville. Cette rue n'est pas indiquée dans les listes de la Révolution.

R. Saint-Claude. — Un acte de vente de 1787 donne le nom de cette rue. M. Le Roi dit que pendant la Révolution on la nomma d'abord r. Claude, puis en 1793 r. des Sans-Culottes, et que plus tard elle revint au nom de Claude, puis enfin à celui de Saint-Claude. Or, le conseil général, dans une délibération du 7 octobre 1793, a décidé que la rue donnant d'une part sur l'a. de Paris et de l'autre à l'emplacement de la vieille église de Montreuil prendrait le nom de r. *des Bonnets-Rouges*. C'est la r. Borgnis-Desbordes qui a porté le nom de r. des Sans-Culottes. Elle a sans doute repris son nom de r. Saint-Claude en 1804, cependant on ne la voit pas dans la liste de cette époque et le tableau de 1813 (22) dit que la rue à gauche en sortant de la barrière de l'a. de Paris prendra le nom de r. *des Jardins*, et ce nom est celui inscrit au plan cadastral. Mais on retrouve cependant le nom de Saint-Claude dans des pièces administratives de 1814. Le nom de Saint-Claude vient d'une auberge située à l'angle de cette rue et de l'a. de Paris, qui avait pour enseigne : A l'image de Saint-Claude.

A. de Saint-Cloud. — Cette avenue a été ouverte en 1664. On trouve le nom d'a. de Saint-Cloud dans un brevet de 1692, en 1793 a. de *l'Orient* (arr. du 21 brumaire an II), cependant le 8 nivôse an II on l'appelle encore a. de Saint-Cloud dans l'itinéraire du cortège de la fête pour la prise de Toulon (délib. du conseil général de la commune). A repris son nom primitif en 1804.

R. Sainte-Famille. — On trouve ce nom dans l'Almanach de Versailles de 1777. Il est très probable que sous la Révolution on l'appelait r. *Bonne-Famille*, cependant une liste des Archives municipales attribue ce nom à la r. du Marché-Neuf. Cette rue ne figure pas sur le tableau de 1804, mais on la retrouve sur celui de 1813.

R. Saint-Fiacre. — La r. Saint-Fiacre qui est à gauche de l'église Saint-Symphorien devrait être à droite. Le tableau de 1813 (16) dit que la rue qui longe cette église, à droite,

Digitized by Google

prendra le nom de r. *du Cimetière*. En 1814, d'après un état des Archives municipales, cette rue est devenue r. *Saint-Fiacre*. D'ailleurs, la chapelle Saint-Fiacre est à droite dans l'église (v. r. des Prêtres).

R. Sainte-Geneviève. — M. Le Roi dit que cette rue n'existe que depuis l'année 1742. C'est bien possible. La rue n'était pas ouverte en 1737 (terrier de Versailles), et elle l'était en 1746 (plan de l'abbé Delagrive). Sur ce plan de 1746, elle n'est pas dénommée; mais on trouve son nom en 1747 dans le rôle des lanternes. Son nom lui vient de la chapelle Sainte-Geneviève qui était dans l'église Notre-Dame près de la sortie sur cette rue. R. *des Gracques* en 1793 (arr. 21 brumaire an II). A repris son nom en 1804.

R. Saint-Georges. — Précédemment r. *Perdue*, devenue r. *Saint-Georges* en 1858 (arr. du 28 janvier).

R. Saint-Honoré. — On trouve le nom de cette rue dans des brevets de 1685, en 1793, r. *de la Paix* (arr. 21 brumaire an II), redevenue r. *Saint-Honoré* en 1804.

R. Saint-Jules. — Cette rue est indiquée sur un plan de 1792 (Arch. mun.), en 1793, r. *Turgot*. A repris son nom en 1804.

R. Saint-Julien. — Cette rue est tracée sur le plan de 1685, mais elle n'était sans doute pas encore ouverte à cette époque, car sur ce plan un trait pointillé la sépare de la rue qu'on appelle aujourd'hui la r. Gambetta. On trouve le nom en 1710 (t. b.) et en 1712 (brev.); r. *Diderot* en 1793 (arr. mun. du 21 brumaire an II), redevenue r. *Saint-Julien* en 1804. Cette rue est sans doute en partie sur l'emplacement de la première église Saint-Julien.

R. Saint-Lazare. — M. Le Roi dit que cette rue fut percée en 1777 à la suite de l'arrêt du Conseil d'Etat du 2 mars 1777 qui créait le nouveau cimetière Notre-Dame. On avait déjà acheté le 4 octobre 1774 une maison pour former cette rue, mais elle n'a été ouverte en effet qu'en 1778. Dans une lettre du 31 mai 1777 (Arch. comm.) Hennin de Beaupré écrit qu'il a vu, au sujet de cette ouverture, le maréchal de Mouchy.

Digitized by Google

R. Saint-Lazare (Alm. Vers. 1779), en 1793 r. *Challier* (arr. 21 brumaire an II), en 1795 r. *La Bruyère* (délib. 27 pluviôse an III), a repris son premier nom en 1804. Cette rue a été élargie en 1868, à la suite d'un décret du 16 juillet 1865. Son nom lui vient des prêtres de la mission de Saint-Lazare qui desservaient Notre-Dame ou des frères de la Charité de Saint-Lazare qui avaient leur maison au chevet de l'église.

R. Saint-Louis. — Ouverte en 1685, en 1793 r. *Caton* (arr. mun. du 21 brumaire an II).

P. Saint-Louis. — On trouve *carrefour Saint-Louis* en 1746 (t. b.), l'ancienne p. Saint-Louis (v. rues disparues) existait encore à cette époque. La p. Saint-Louis a été agrandie en 1759. Un arrêt du 22 juillet de cette année prescrit pour le dégagement de l'église Saint-Louis la création d'une place le long de la r. Saint-Honoré depuis le pavé de la r. des Tournelles jusqu'au mur de clôture qui sera construit pour former la terrasse des Missionnaires qui desservent ladite paroisse. P. *Saint-Louis* (Alm. Vers. 1778), en 1793 p. *de l'Abondance*. L'église Saint-Louis servait de magasin sous la Révolution et était appelée le temple de l'Abondance. A repris son nom en 1804.

Pas. Saint-Louis. — R. *Traversante* en 1780 (t. b.). On trouve cependant, sur un plan de 1775, en 1778 (Alm. Versailles) et en 1804 r. *Percée*. Le pas. Saint-Louis a été élargi à 5 mètres en 1839.

R. Saint-Médéric. — Son nom figure sur des brevets de 1685. La r. *Saint-Médéric* aboutissait sur l'a. de Sceaux. A une certaine époque, vers 1715 sans doute, par suite d'un agrandissement des écuries des gardes du corps, la partie située près de l'a. de Sceaux a été supprimée et la communication avec la r. des Tournelles coupée. On ne voit la communication rétablie entre les deux rues que sur un plan de 1744; en 1793, r. *Publicola* (délib. du bureau municipal du 22e jour de l'an second de la République). A repris son premier nom en 1804.

R. Saint-Nicolas. — R. *Basin* au plan cadastral de 1813, r. Saint-Nicolas en 1814 (pièces administratives).

Digitized by Google

PAS. SAINT-PIERRE, privé. — A été appelé sous la Révolution pas. *de la Fontaine* en même temps que la r. Saint-Pierre. Le tableau de 1813 dit que le pas. *Saint-Pierre* portera le même nom pour les deux rues qui le forment (1813-21).

R. SAINT-SIMON. — En 1684 r. *des Coches* (t. b.), r. *des Vieux-Coches* (terrier de 1737), en 1869, r. *Saint-Simon* (délib. 5 avril, décr. 24 novembre).

R. SAINTE-SOPHIE. — Ouverte vers 1777, sauf dans la partie comprise entre les r. Berthier et de Beauvau qui n'a été construite qu'en 1875 (déc. 25 avril 1873). Au delà de la r. des Missionnaires, la r. *Sainte-Sophie* est une voie privée ouverte en 1898. En 1793, r. *Platon*, redevenue r. *Sainte-Sophie* en 1804.

R. SAINT-SYMPHORIEN. — C'est une vieille rue de Montreuil. M. Le Roi dit que pendant la Révolution elle devint la r. Symphorien.

P. SAINT-SYMPHORIEN. — Le tableau de 1813 dit que la place en face de la paroisse prendra le nom de p. *Saint-Symphorien* (1813-16).

R. SAINTE-VICTOIRE. — On trouve cette rue dans l'*Almanach de Versailles* de 1779, en 1793 r. *d'Alembert*, redevenue r. *Sainte-Victoire* en 1804.

Cette rue n'avait pas été entièrement ouverte entre les r. Berthier et de Beauvau lors de sa construction. C'est en 1831 seulement que les terrains nécessaires à son achèvement ont été acquis (délib. 22 mai 1830).

R. SAINTIN-THIERRY. — Ouverte en 1902 par M. Saintin-Thierry. C'est une voie privée.

PAS. SALADIN. — Ce passage très étroit a été élargi par les propriétaires riverains à la suite de ventes d'immeubles par la Ville avec obligation pour les acquéreurs de se mettre à l'alignement (délib. 2 juillet 1883). Saladin, d'après M. Le Roi, était un négociant en mercerie qui avait été propriétaire d'une maison à l'entrée de ce passage.

R. SALOMON-DE-BROSSE. — R. *du Chesnay* (1813-3), r. *Salomon-de-Brosse* en 1908 (délib. 27 avril, déc. 15 juin). Salomon

Digitized by Google

de Brosse était architecte général des bâtiments du Roi, de 1614 à 1626.

R. DE SATORY. — Cette rue, en y comprenant la partie à laquelle on vient de donner le nom du Maréchal-Joffre, est très probablement sur le tracé de l'ancien chemin de Versailles à Satory indiqué au censier de 1537. La partie, qui a conservé le nom de r. de Satory, est indiquée sous le nom de r. *de la Montagne* sur le plan de 1672 et de r. *aboutissant à la porte du Parc aux Cerfs* en 1685 (brev. Daquin). Le chemin de Satory, au delà de la r. de l'Orangerie, avait été englobé dans le Parc aux Cerfs, et la rue dans cette partie a été ouverte en 1688 lors du lotissement du Parc aux Cerfs (*Comptes des bâtiments*). On trouve des brevets r. *de Satory* en 1692.

R. DE SAVOIE. — Ouverte vers 1777. Son nom est inscrit dans l'*Almanach de Versailles* de 1779, r. *des Allobroges* en 1793. A repris son nom en 1804.

A. DE SCEAUX. — M. Le Roi ne dit pas que cette avenue s'est appelée longtemps a. *du Parc-aux-Cerfs*. On trouve ce nom sur un plan de 1696, sur des brevets de 1698, de 1702, de 1705, au terrier de 1737. Cependant en 1710 (t. b.), on voit a. *de Sceaux* et sur un plan non daté du commencement du XVIIIe siècle, a. *de Sceaux et du Parc-aux-Cerfs*. En 1793 a. *des Patriotes*, en 1804 a. *de Sceaux*.

R. DE SOLFÉRINO. — Rue ouverte sur un terrain abandonné à la ville par MM. Leroux, Coiffier et Gauthier en 1857 (délib. 23 juillet et 28 décembre 1857, arr. préf. 9 avril 1858), dénommée en 1860 (arr. mun. 28 février).

R. DU SUD. — Ouverte vers 1685, r. *des Mauvaises-Paroles* (plan de 1696); sur un plan de 1758 environ des Archives nationales, on voit r. *de la Folie*, mais on ne trouve ce nom nulle part ailleurs; r. *Newton* en 1793, r. *des Mauvaises-Paroles* en 1804, rue *du Sud* en 1842 (arr. mun. 15 juin, arr. préf. 23 juin).

A. THIERS. — Cette avenue a été ouverte en 1819 (délib. 27 octobre 1818), a. *de Berry* en 1820 (délib. 7 mars). Nous avons expliqué dans l'introduction comment le nom d'a. *de la Mairie* lui avait été donné en 1831 (délib. 16 mars), a. *Thiers* en 1878 (délib. 22 octobre 1877, déc. 11 janvier 1878).

Digitized by Google

R. DES TOURNELLES. — On trouve cette rue sur des brevets de 1685. N'a jamais changé de nom. Sa jonction avec la r. Saint-Médéric (v. ce nom) a été coupée vers 1715 et rétablie vers 1746.

R. DE TOULON. — Cette rue privée est indiquée sur un plan Bienville de 1889, on l'a appelée r. *Fourcault-de-Pavant*. En 1901, ses pentes ont été rectifiées lors du lotissement du domaine de Glatigny et elle a reçu son nom actuel. Le nom de r. de Toulon rappelle, ainsi que ceux des anciennes a. de l'Alliance et de Cronstadt, les souvenirs de l'alliance franco-russe. Ils ont été donnés sur les conseils de M. de Laboulaye, ambassadeur de France en Russie.

PAS. TOULOUSE. — Passage privé ouvert dans la partie droite dont l'extrémité est en impasse en 1811 par l'acquéreur de l'hôtel de Toulouse. La partie qui va rejoindre la r. des Deux-Portes se voit sur un plan de 1861.

R. TRAVERSIÈRE. — R. *de l'Egout* en 1813 (plan cadastral), r. *Traversière* en 1849 (arr. mun. du 19 septembre).

P. DES TRIBUNAUX. — Avant la Révolution, il y avait seulement, semble-t-il, à travers le chenil un passage de piétons. On y passait ensuite avec des voitures; mais, en 1813, la ville ayant fait mettre des plaques aux deux portes, l'architecte de la vénerie les fit enlever en faisant remarquer que le passage était seulement toléré et qu'on fermait les grilles quand on voulait (lettre du 9 octobre 1813. Arch. mun.). Le 10 juin 1822, le maire demande l'autorisation de prolonger la r. Saint-Pierre à travers le chenil. A la suite d'un accord avec le ministre de la maison du Roi, le conseil municipal vote, le 27 décembre 1823, les fonds nécessaires et les travaux sont exécutés en 1825. C'est donc bien de 1825, et non de la Révolution comme l'a dit M. Le Roi, que date la place des Tribunaux. En 1831, le nom de p. *des Tribunaux* a été donné à la cour de la Vénerie (délib. du 13 avril).

R. DES TRIBUNES. — Cette rue était une voie privée cédée à la ville en 1893 par M. Deroisin et classée alors comme voie publique (délib. 19 décembre 1892, arr. préf. 29 avril 1893).

Digitized by Google

Son nom rappelle le souvenir du champ de courses de Porchefontaine établi vers 1861.

Cité des Trois-Passages. — Ainsi appelée à cause des trois passages qui conduisent à l'ancien bailliage et à l'ancienne geôle construits en 1724 d'après les mémoires de Narbonne. Le passage allant à la r. Baillet-Réviron est public, il porte encore le nom de p. de la Geôle; celui allant à la r. Rameau, qui a été élargi, est privé, on l'appelle r. *Richard* du nom du propriétaire de l'ancienne geôle.

R. de l'Union. — Ouverte et dénommée comme voie privée en 1891 d'après les affiches de lotissement. Classée comme voie publique en 1908 (arr. 20 janvier, app. préf. 14 avril).

R. de l'Usine. — Construite par M. Rémont vers 1868 (arch. Vignal), acquise par la ville le 31 mai 1877 lors de la liquidation de la succession Rémont.

R. du Vautrait. — Petite rue qui ne semble pas avoir été dénommée avant 1813. Le tableau de cette époque dit que la rue allant de la r. de Limoges à « l'angle » sera nommée r. *du Vautrait* (1813-26). L'équipage du Vautrait était dans cette rue.

R. de Vélizy (*Porchefontaine*). — Voie privée ouverte vers 1879.

R. de Vergennes. — Anciennement r. *du Petit-Montreuil* (plan de 1773, Arch. nat. 0[1] 1860), r. *de Vergennes* en 1781 (plan Contant de la Motte), en 1793 r. *de Thionville*, redevenue r. *de Vergennes* en 1804. L'hôtel de Vergennes donnait sur cette rue.

R. Victor-Bart. — Ouverte vers 1868 par M. Rémont sous le nom de r. *Neuve-Solférino*, acquise par la ville le 31 mai 1877 lors de la liquidation de la succession Rémont, r. *Victor-Bart* en 1902 (délib. du 2 décembre 1901, déc. du 17 janvier 1902). M. Victor Bart, ancien commissaire-priseur et premier adjoint au maire de Versailles, est mort le 13 avril 1898.

R. Victor-Hugo (*Porchefontaine*). — Voie privée ouverte vers 1896.

Digitized by Google

R. DE LA VIEILLE-EGLISE. — Vieux chemin de Montreuil qu'on appelait aussi *chemin de Madame*, à cause de la propriété de Madame, située le long de cette rue à l'angle de la r. Champ-la-Garde. Son nom lui vient de l'ancienne église de Montreuil.

R. DU VIEUX-VERSAILLES. — M. Le Roi dit que l'ancien village de Versailles fut presque entièrement abattu sous Louis XIV; que de nouvelles rues s'élevèrent sur son emplacement et que la rue du Vieux-Versailles fut la première construite. Cette dernière affirmation est discutable.

Toutes les parties de la rue du Vieux-Versailles ne sont pas de la même époque. D'après le plan de 1672, la rue du Vieux-Bourg paraissait suivre à peu près le tracé de la rue de Gravelle et d'une partie de la r. du Vieux-Versailles. On trouve le 4 septembre 1678 un don de place r. *du Vieux-Bourg-de-Versailles*, ce qui confirmerait l'hypothèse qu'une partie de la vieille rue, rectifiée peut-être, a été conservée.

Entre les r. Bailly et Satory, la r. du Vieux-Versailles a été faite postérieurement. Cette partie n'est pas tracée sur une carte de 1683 environ (Bibl. Vers., ms. *939*). Sur le plan de 1685, elle est encore indiquée partie en pointillé et un trait la sépare de la r. Satory. Enfin, le brevet Daquin du 17 janvier 1685 (le terrain Daquin était à l'angle de la r. Satory) ne l'appelle pas r. du Vieux-Versailles, mais la rue qui aboutit à un des petits pavillons de l'hôtel de Chevreuse.

Quant au nom de r. *du Vieux-Versailles*, on le trouve pour la première fois, semble-t-il, en 1684 dans les comptes des bâtiments à propos du loyer d'une maison.

A. DE VILLENEUVE-L'ETANG. — La partie de cette avenue comprise entre les r. du Maréchal-Foch et du Parc-de-Clagny a été ouverte sur des terrains abandonnés à la ville en 1857 par MM. Leroux, Coiffier et Gauthier (délib. 23 juillet et 28 décembre 1857, app. préf. 9 avril 1858).

Entre la r. du Parc-de-Clagny et le rond-point de la Porte-Verte, l'avenue a été construite par M. Gauthier en 1864-1865 (délib. 4 mai 1863, déc. 20 janvier 1864). La remise de l'avenue a été faite à la ville en 1866.

Digitized by Google

La partie de l'avenue allant du square à la r. Magenta a été dénommée en 1858 r. *de l'Impératrice* (arr. mun. 1er juillet). Après 1870, une lettre administrative la désigne sous le nom de r. *Mac-Mahon*, mais nous n'avons pas trouvé d'acte lui donnant ce nom.

R. DE VIROFLAY (*Porchefontaine*). — Voie privée ouverte vers 1879.

RUES, PLACES ET IMPASSES DISPARUES

P. D'ANJOU. — Cette place réservée lors de la division du Parc-aux-Cerfs en 1685, était située dans la r. d'Anjou à mi-distance entre les r. Edouard-Charton et Saint-Médéric. D'après une déclaration des domaines engagés, les terrains de cette place auraient été donnés, au moins en partie, le 24 juillet 1753.

PAS. BAUBIGNY. — Ce passage allait de la r. Baillet-Réviron au b. de la Reine; il a été supprimé en 1878 lors de la construction de la r. Lenôtre qui occupe son emplacement.

I. DE BÉTHUNE. — Impasse de très petite longueur qui avait son origine au carrefour de Glatigny (p. Edouard-Laboulaye); elle est comprise depuis 1901 dans l'a. du Maréchal-Pétain.

P. DE BOURGOGNE. — Ouverte en 1685 à la rencontre des r. Saint-Louis et Saint-Médéric. Elle existe encore sur le plan de 1746; mais il est probable qu'elle a disparu peu de temps après, car on trouve un don de terrain p. de Bourgogne le 4 avril 1746.

I. DE LA CHARITÉ. — Cette impasse située dans le prolongement de l'i. Duplessis conduisait aux bâtiments de l'hôpital. On trouve pour les noms qu'elle a portés : c.-de-s. *de la Charité* en 1737 (terrier), r. *de la Charité* en 1778 (Alm. Vers.), i. *de l'Hospitalité* en 1793, c.-de-s. *de la Charité* en 1804, i. *de l'Hospice* en 1813 (9). Cette impasse a dû disparaître complètement lors de l'achèvement des bâtiments de l'Hôpital en 1853.

Digitized by Google

R. DE LA HUCHETTE. — Cette rue ouverte vers 1685 sans doute allait de la r. Saint-Médéric à la r. Edouard-Charton sur laquelle elle aboutissait près de l'angle de l'a. de Sceaux. Son nom est donné par le plan de 1696 et par un brevet de 1699. Vers 1715, elle a été coupée près de la r. Saint-Médéric, lors d'un remaniement des écuries des gardes du corps. On la voit encore en c.-de-s. sur le plan de 1746, puis elle disparaît. Le plan cadastral permet cependant encore de retrouver son emplacement.

I. DES JARDINS. — Cette impasse parallèle à la r. Albert-Joly aboutissait r. du Maréchal-Foch; elle a été supprimée en 1884 au moment de l'ouverture de la dernière partie de la r. Albert-Joly.

A. DE LIMOGES. — C'était une large allée plantée d'arbres qui formait, entre l'a. de Paris et l'a. de Sceaux, le prolongement de l'a. Montbauron. Cette avenue passait près de l'hôtel Limoges (v. r. de Limoges) : elle a été supprimée à partir de 1744 environ. On trouve son nom sur le plan terrier de 1737. L'ancien hôtel des Menus-Plaisirs construit en 1750 occupe une partie de son emplacement.

R. DE MONTAUZIER. — Un acte de l'état civil du 13 mai 1687 nous donne le nom de cette rue. Nous ne l'avons pas retrouvé ailleurs. Il s'agit évidemment de la toute petite rue qui reliait la r. de la Pompe (r. Carnot) à l'hôtel de Montauzier.

C.-DE-S. PÉPIN. — Cette impasse qu'on trouve au plan de 1781 aboutissait dans la r. du Maréchal-Joffre presque en face la r. du Sud. En 1793, on lui a donné le nom d'i. *Satory*, redevenue c.-de-s. *Pépin* en 1804; enfin le tableau de 1813 (30) dit que le c.-de-s. fermé qui se trouve en haut de la r. Satory sera nommé i. *Satory*.

R. PERCÉE. — Sur un plan de 1696 environ, on trouve cette petite rue entre les r. Dangeau et de Jouvencel presque vis-à-vis la r. Jean-Houdon. On ne la revoit plus ensuite.

PAS. SAINT-JEAN. — Ce passage était sur l'emplacement de la r. Rameau construite en 1892.

Digitized by Google

P. Saint-Louis. — Ouverte en 1685 à la rencontre des r. Saint-Louis et Saint-Honoré. Cette place existe encore au plan de 1746; elle a dû être lotie vers 1750. On ne la voit plus en tous cas en 1768.

C.-de-s. de Satory. — Ce c.-de-s. existait à la limite des terrains du potager. Il paraît avoir été fermé en 1787.

P. des Ursulines. — Cette place était à l'extrémité de la r. Royale entre les r. Borgnis-Desbordes et des Rossignols. Sur un vieux plan de la Bibliothèque nationale, on trouve : place destinée pour un couvent. Sur le plan de 1696 un couvent, qui n'a d'ailleurs jamais été construit, est figuré sur cette place. On avait formé ensuite le projet d'après certains plans d'y bâtir une église.

Le lotissement de cette place fut décidé en 1758. Le 21 mars 1758 le marquis de Marigny écrivait à Pluyette, inspecteur des bâtiments, de faire l'alignement des rues qui doivent être faites dans la p. des Ursulines pour l'agrandissement de la ville de Versailles (Arch. nat. *O*[1] *1861*). Un plan de Pluyette du 1er octobre 1758 (Arch. nat. *O*[1] *1860*) indique le lotissement de la place avec les noms des propriétaires et on trouve des brevets de dons de terrains au mois de septembre 1758. Cependant un plan de Lasseigne de 1778 (Arch. dép.) montre que la place était restée libre entre les r. du Sud et des Rossignols et qu'elle portait alors le nom de p. *Grand-Champ*. Enfin, le nivellement des pentes des rues projetées dans l'ancienne p. des Ursulines a été fait en 1781 (Arch. nat. *O*[1] *1860*), la place devait être alors complètement lotie. Dans beaucoup de documents, on l'appelle p. des « Urselines ».

C.-de-s. du Vieux-Versailles. — Ce c.-de-s., d'après le plan de 1685, avait son origine à l'angle des r. Bailly et de Gravelle; il desservait le derrière de certains hôtels de la r. de la Chancellerie. Il n'existait plus en 1736 (plan des dehors de Versailles et terrier de 1737).

Ce c.-de-s. était peut-être un reste d'un passage qui allait de la r. du Vieux-Bourg-de-Versailles à l'église Saint-Julien.

Digitized by Google

TABLE

DES NOMS ANCIENS DES RUES, AVENUES, BOULEVARDS, etc. DE VERSAILLES[1]

NOMS ANCIENS	NOMS ACTUELS
A	
Abondance (de l').	Cathédrale (de la).
Abondance (p. de l').	Saint-Louis (p.).
Abreuvoir (de l').	Réservoirs (des).
Alembert (d').	Sainte-Victoire.
Alliance (de l').	Mal-Douglas-Haig (du)
Allobroges (des).	Savoie (de).
Aristide.	Anjou (d').
Artois (d').	Edouard-Lefebvre.
Assas (d').	Alain-Gervais.
Aventure (de l').	Jean-Houdon.
B	
Basin.	Saint-Nicolas.
Baubigny (pas.).	Lenôtre.
Bayle.	Angoulême (d').
Bazaine.	Jacques-Lemercier.
Beaurepaire.	Gal-Galliéni (du) et Maurepas.
Beauvais.	Baillet-Réviron et Neuve.
Bel-Air (du).	Dangeau.
Belges (des).	Beauvau (de).
Berry (a. de).	Thiers (a.).
Berthier-Rémont.	Albert-Joly.
Bertier.	Berthier.
Béthune-Sully (de).	Mademoiselle (de).
Bibliothèque (de la).	Gambetta.
Bœufs (aux).	Ermitage (de l').
—	Refuge (du).
Bois (aux).	Prés-aux-Bois (des).
Bonne-Famille.	Sainte-Famille.
Bonnets-Rouges (d.).	Saint-Claude.
Bons-Enfants (des).	Peintre-Lebrun (du).
Bourbon (de).	Richaud.
Brutus.	Condamines (des).
Butte (de la).	Léon-Gatin.
—	Montbauron.
C	
Caton.	Saint-Louis.
Celle (de la).	Delaunay.
Challier.	Saint-Lazare.
Chancelier - l'Hôpital.	Chancellerie (de la) et Dussieux.
Chancellerie (de la).	Dussieux.
Charité (i. de la).	Duplessis (i.).
Chenil (du).	Jouvencel.
Chenil-Dauphin.	Chantiers (des).
Chesnay (du).	Salomon-de-Brosse.
Choisy (de).	Pont-Colbert (du).
Cicéron.	Cathédrale (de la).
—	Neuve.
Cimetière (du).	Saint-Fiacre.
Circulaire.	Jacques-Lemercier.
Cité (i. de la).	J.-A. Le Roi (i.).
Clagny (de).	Abbé-de-l'Epée (de l') et Richaud.
Clagny (chauss. de).	Réservoirs (des).
Clagny (c. d. s. de).	Clagny (i. de).
Coches (des).	Saint-Simon.
Colonne (de la).	Hoche.
Colonne (p. de la).	Hoche (p.).
Commerce (du).	Paroisse (de la).
Comtesse-d'Artois.	Berthier.
Conti (de).	Madame.
Contrat-Social.	Chantiers (des).
Corneille.	Edouard-Charton.
Couvent (du).	Rossignols (des).
Cronstadt (a. de).	Mal-Pétain (a. du).
D	
Dauphin.	Chantiers (des).
Dauphine.	Hoche.
Dauphine (p.).	Hoche (p.).
Débarcadère (i.).	Pilâtre-de-Rozier (p.)
Descartes.	Emard.
Deux-Poteaux (des).	Sainte-Anne.
Diderot.	Saint-Julien.
Dix-Août (du).	Eudore-Soulié.
Duplessis.	Maréchal-Foch (du).
Duplessis (sq.).	Jean-Houdon (sq.).
E	
Ecuries de Madame la Duchesse de Bourgogne (c. d. s. des).	Ecuries (i. des).
Ecuries de la Reine (c. d. s. des).	—

(1) Les noms des rues ne sont pas suivis d'abréviations.

Digitized by Google

NOMS ANCIENS	NOMS ACTUELS
Egalité (b. de l').	Reine (b. de la).
Egoût (de l').	Traversière.
Empereur (b. de l').	Roi (b. du).
Etang (de l').	Maréchal-Foch (du).
F	
Fédération (de la).	Gambetta.
Fénelon.	Arpajon (d').
Folie (de la).	Sud (du).
Fontaine (de la).	Georg.-Clemenceau.
Fontaine (p. de la).	Hoche (p.).
Fontaine(pas. de la).	Saint-Pierre (pas.).
Fourcault-de-Pavt.	Toulon (de).
Franklin.	Berthier.
Fréret.	Bailly et de Gravelle.
Fripiers (des).	André-Chénier.
Future-Paroisse(de la).	Cathédrale (de la).
G	
Geôle (de la).	Ducis.
Glacières (c. d. s. des).	Exelmans.
Glatigny (ch. de).	Béthune (de).
Gouvernement.	Eudore-Soulié.
Gracques (des).	Sainte-Geneviève.
Grande-Avenue.	Paris (a. de).
Guillaume-Tell.	Edouard-Lefebvre.
H	
Helvétius.	Récollets (des).
Homère.	Gal-Galliéni (du) et Maurepas.
Hospitalité (i. de l').	Duplessis (i.).
Hôtel-Limoge (l').	Limoges (de).
I	
Impératrice(b.de l').	Reine (b. de la).
Impératrice (de l').	Villeneuve-l'Etg (a.).
Impératrice(sq.de l')	Jean-Houdon (sq.).
Impériale.	Royale.
Inspecteurs (des).	Hardy.
J	
Jardin-des-Plantes (du).	Provence (de).
Jardins (des).	Saint-Claude.
—	Champ-la-Garde.
Jeanne-d'Arc (a.).	Mirabeau (a.).
L	
La Bruyère.	Saint-Lazare.
La Feuillade (de).	Marly (de).
Le Pelletier.	Anjou (d').

NOMS ANCIENS	NOMS ACTUELS
Liberté (b. de la).	Roi (b. du).
—	Reine (b. de la).
Lille (de).	Peintre-Lebrun (du).
Locke.	Mademoiselle (de).
Loi (p. de la).	Hoche (p.).
Lycée (du).	Richaud.
Lycurgue.	Angiviller (d').
M	
Mably.	La Fayette (de).
Mac-Mahon.	Villeneuve-l'Etang (a. de).
Madame.	Angiviller (d').
Madame (ch. de).	Vieille-Eglise (de la).
Mairie (a. de la).	Thiers (a.).
Maison - Commune (i. de la).	Gendarmes (i. des).
Marais (du).	Maréchal-Foch (du).
Marais (des).	Cel-de-Bange (du).
Marat.	Georg.-Clemenceau.
Marignan (de).	Rémilly.
Marseillois (des).	Missionnaires (des).
Maurepas.	Génal-Galliéni (du).
Mauvais-Garçons (d.)	Edouard-Charton.
Mauvaises-Paroles (des).	Sud (du).
Ménagerie (de la).	Orangerie (de l').
Michel-Montaigne.	Champ-la-Garde.
Molière.	Sainte-Adélaïde.
Monsieur (de).	Eudore-Soulié.
Montagne (de la).	Satory (de).
Mont-Boron.	Montbauron.
Montesquieu.	Provence (de).
Morts (des).	Missionnaires (des).
N	
Napoléon.	Hoche.
Napoléon (p.).	Hoche (p.).
Nationale.	Royale.
Neuve.	Baillet-Réviron.
Neuve (p.).	Petite-Place.
— d'Artois.	Artois (d').
— aux-Bœufs.	—
— de-Noailles.	Noailles (de).
— Notre-Dame.	Baillet-Réviron et Neuve.
— Solférino.	Victor-Bart.
Newton.	Sud (du).
Nouvelle.	Montbauron.
—	Jean-Houdon.
—	Jacques-Boyceau.
O	
Orient (a. de l').	Saint-Cloud (a. de).
Orléans (d').	Colbert.
Oublis (i. des).	Ecuries (i. des).
Oubly (i. de l').	—

Digitized by Google

NOMS ANCIENS	NOMS ACTUELS
P	
Paix (b. de la).	Roi (b. du).
Paix (de la).	Saint-Honoré.
Parallèle à la rue de l'Aventure.	Montbauron.
Parc-a.-Cerfs(a.du).	Sceaux (a. de).
Paris (de).	Paroisse (de la).
Paroisse-St-Louis (de la).	Cathédrale (de la).
Patriotes (a. des).	Sceaux (a. de).
Pavillons (des).	Colbert.
Pensylvanie (de).	Madame (de).
—	Sainte-Anne.
Percée.	Saint-Louis (pas.).
Perdue.	Saint-Georges.
Petit-Montreuil(du).	Vergennes (de).
Peuple-Français(du)	Noailles (de).
Philadelphie (de).	Mouchy (de).
Place d'Armes du Château (de la).	Colbert.
Plateau - Montbauron.	Gilbert-Deguingand.
Platon.	Sainte-Sophie.
Pompe (de la).	Carnot.
Porcherie (de la).	Ermitage (de l').
Poste (de la).	Dussieux.
Potager (du).	Hardy.
—	La Quintinie.
— (petite rue du).	—
Prés (des).	Berthier.
—	Prés-aux-Bois (des).
Princesse.	Paroisse (de la).
Principale.	Ploix.
Publicola.	Saint-Médéric.
Q	
Quatorze-Juill.(du).	Noailles (de).
R	
Rambouillet(rte de)	Patte d'Oie (de la).
Récollets(c.d.s.des).	J.-A. Le Roi (i.).
Reine (c. d. s. du b. de la).	Clagny (i. de).
République (de la).	Hoche.
Réservoirs - Mont - bauron (i. des).	Jouvencel (i.).
Révolution (de la).	Chancellerie (de la) et Dussieux.
—	Colbert.
J.-J. Rousseau.	Royale.
S	
Sans-Culottes(des).	Borgnis-Desbordes.
Satory (de).	Maréchal-Joffre (du).
Scévola.	Sainte-Anne.
Solon.	Borgnis-Desbordes.
Subsistances (des).	Pourvoirie (de la).
—	Ducis.
Surintendance (de la).	Gambetta.
Saint-Antoine.	Borgnis-Desbordes.
Saint-Cosme.	Paroisse (de la).
Sainte-Elisabeth.	Maréchal-Foch (du).
Saint-François.	Bailly.
—	Gravelle (de).
Saint-Germain.	Maurepas et Général-Galliéni.
Saint-Jean (pas.).	Rameau.
Saint-Martin.	Assemblée - Nationale (de l').
—	Edouard-Charton.
—	Edouard-Lefebvre.
Saint-Pierre.	Georg.-Clemenceau.
T	
Thionville (de).	Vergennes (de).
Tilleuls (des).	Jacques-Boyceau.
Tournelles (des).	Hardy.
Traversante.	Saint-Louis (pas.).
Traverse (de la).	Ducis.
Turgot.	Saint-Jules.
Tuyaux (des).	Francine.
U	
Union (i. de l').	Gambetta.
V	
Vaches (aux).	Rémont.
Vermandois (de).	Georg.-Clemenceau.
Vieux-Coches (des).	Saint-Simon.
Ville-d'Avray (de).	Champ-la-Garde.
Vingt - et - un-Septembre (du).	Colbert.
Voierie (de la).	Ceinture (de la).

Edmond Lery.

Digitized by Google

MÉLANGES

Exposition des Amis de Versailles.

L'Exposition qu'abrite en ce moment le Château de Versailles offre un grand attrait à ceux qui l'aiment et sont curieux de son histoire. Ils y découvrent avec joie les débris d'ensembles disparus qu'ils connaissaient seulement par les travaux de M. de Nolhac, le livre et les articles de M. Pératé. Les dessins leur donnent la surprise d'assister à la genèse de certaines œuvres. Ils croient voir travailler Van der Meulen lui-même et le suivre depuis le croquis d'album jusqu'à l'œuvre parfaite, au grand tableau, à la tapisserie que choisit Le Brun. Enfin l'on ne peut voir sans intérêt de curieux, d'étonnants documents sur l'Art militaire au XVIIe siècle, ni sans émotion les vues les plus exactes de ces villes d'Artois, de Picardie, ou des Flandres, alors si belles, et où la dernière guerre a exercé tant de ravages.

Des esquisses... des débris : les réflexions naissent en foule à étudier ces commencements de l'œuvre d'art, ou ses derniers vestiges.

L'attention est dès l'abord attirée par des plombs mutilés qui proviennent d'anciens bosquets ou de fontaines du Parc. Dispersés çà et là dans les salles, ils ont perdu cette beauté que les œuvres purement décoratives tiennent surtout de l'emplacement, de l'ensemble, du cadre. La couleur leur manque ; les uns n'ont plus la dorure qui les faisait resplendir parmi la diversité des marbres, sur la muraille verte des charmilles; les autres gardent encore quelques restes bien ternis et effacés de leur brillant coloris au naturel. Mais l'usure du temps les a seule profanés, ils ont échappé aux restaurations, ce sont de sûrs témoins de la technique du plomb ; ils nous renseignent exactement sur un art qu'on n'aurait jamais cru aussi vigoureux, aussi réaliste.

Ce sont des têtes d'enfants que des suppressions de fontaines et des remplacements partiels ont enlevé aux jardins du Grand-Trianon[1]. Leur variété de types et d'expressions, leur souplesse de modèle, je ne sais quelle alliance de force et de grâce souriante donnent à cette enfance mythologique et décorative une

(1) On peut les dater de la fin du XVIIe siècle.

Digitized by Google

vie et un charme qui participent de deux siècles : de celui qui s'achève comme de celui qui s'annonce.

Voici des fragments de ces pavillons qui jusqu'en 1820 ornèrent le Bosquet des Dômes. Ils sont la première œuvre de Mansart à Versailles. Ce coup d'essai fut un coup de maître qui fait regretter la disparition de ces édicules. Ces têtes de femmes ailées, ces boucliers, ces draperies, ces cartouches de frontons, ces cornes d'abondance d'où s'échappent *les dons de Pomone et de Flore*, en ornaient les combles et les rampants, où une gravure voisine permet de les replacer en imagination. Malgré leur déchéance, ils sont d'une ampleur, d'une magnificence qui emportent l'admiration.

La grande surprise est pour les Animaux du Labyrinthe. Sans les voir, ceux qui connaissent le mieux l'art de Versailles imagineraient difficilement qu'il ait pu y avoir dans cette œuvre de majesté une telle place donnée au réalisme, à la verve, à la fantaisie. L'étonnement est à son comble quand on sait que ces animaux vivants et pittoresques furent modelés par les mêmes sculpteurs qui ont fait les statues les plus nobles et les plus académiques du Parc ou des façades. Pour conter les fables d'Esope aux détours du Labyrinthe, Tubi et Le Gros, Le Hongre, Marsy, l'animalier Hongeau ont reçu une étincelle du génie de La Fontaine. Jusque dans les jeux d'eau qui animaient ces groupes peints au naturel, les fontainiers mettaient de l'esprit. Bossuet, qui les expliquait au Dauphin, son élève, lui a-t-il inspiré le mépris des monarchies électives à lui montrer le Singe Roi crachant à travers sa couronne ?

Cet art qui se moque des règles, qui donne tout à l'imitation de la vie, qui se complait dans le mouvement, dans la joie des couleurs, présida à la création du Trianon de Porcelaine comme du premier Marly. Sans ces animaux ruinés, il ne serait plus qu'un souvenir.

Ce naturalisme vigoureux manque totalement aux boiseries dont on voit des restes importants aux murs des premières salles. A part de très beaux morceaux d'époque Louis XIV et Louis XV, les plus nombreux révèlent surtout la décadence de l'art décoratif sous le règne de Louis XVI. Que font dans l'exposition présente les lambris magnifiques de la chambre du Dauphin ? Peut-on songer qu'on n'a pas les crédits nécessaires pour les remettre à leur place à côté de ceux qui y sont demeurés ? Car toutes ces boiseries sont en magasin depuis la transformation du Château en Musée. Parmi ces épaves, deux dessus de

Digitized by Google

porte sont vraiment ce qu'il y a de plus exquis. Ces œuvres de Maurisant portent encore des traces de vernis Martin or et vert; on a peine à comprendre qu'elles aient pu faire partie de ce cabinet de Marie-Josèphe de Saxe (S. 46) où subsistent encore quelques panneaux du même artiste, mais si abominablement empâtés et repeints que toute la grâce du dessin, toute la finesse du travail en a disparu.

Que valent, auprès de semblables merveilles, les panneaux et la porte qui proviennent de l'Appartement du Comte et de la Comtesse de Provence, où se voient, avec leurs chiffres, les armes de France et l'insigne du Saint-Esprit ? La mise en œuvre de ces thèmes classiques, dont les artistes des règnes précédents avaient tiré des effets si variés et si beaux, est d'une pauvreté désolante. Le style en est maigre, l'exécution sèche et médiocre. Les lambris dits des Muses, ceux qui proviennent sans doute d'un appartement que la Reine Marie-Antoinette avait au rez-de-chaussée du Château, montrent, malgré de délicieux détails, une exécution vraiment délicate, l'incapacité du style de cette époque à décorer de grandes surfaces, de vastes pièces.

Une des nouveautés de l'exposition présente est la réunion des dessins exécutés d'après l'Escalier des Ambassadeurs. Œuvres de Chevotet, de Surugue, de Van der Meulen, ils ont servi aux graveurs. On les a rapprochés des esquisses peintes par Van der Meulen pour ses grandes compositions de l'Escalier, et de celle que Picault a pu transporter sur toile lors de la démolition du Grand Degré. C'est la première fois depuis ce jour néfaste qu'on peut se faire une idée du magnifique ensemble que Versailles et l'Art français ont perdu.

Les dernières salles sont faites de ces rapprochements heureux qui permettent de comparer dessins, esquisses et peintures. Là, c'est une vue perspective d'Ypres qu'on a placée sous le tableau peint par Van der Meulen pour la chambre du Roi à Marly. Dans la sanguine, le paysage est celui que l'Artiste a vu; dans la peinture, il a transformé pour l'effet de simples buissons en de beaux arbres. On peut suivre la prise de Lille depuis le dessin aquarellé de son atelier (N° 62 du Catalogue), où Van der Meulen a marqué d'un trait rapide la scène qu'il introduit en ce paysage. Voici la fraîche esquisse où ce coloriste se livre à la joie des harmonies les plus délicates. Au premier plan, le Roi, rouge et bleu, s'oppose à Monsieur, or pâle; un cavalier brun leur parle, tandis que dans le doux paysage

Digitized by Google

éteint la flèche de Fives lance une note d'un bleu tendre et vibrant. On suivra la composition agrandie dans une copie de P. D. Martin et dans la tapisserie où Le Brun a fait d'heureuses modifications au groupement des personnages. Ils sont d'ailleurs bien agréables à regarder ces tableaux de Van der Meulen ou de son atelier que notre Musée conserve encore groupés et encastrés comme ils le furent sous Louis-Philippe. On en aime les campagnes tranquilles, les horizons bleuissants, les ciels tendres, les nuageux couchers de soleil [1]. Ce Van der Meulen qui excelle à rendre la vie des camps, qui est un anecdotier si amusant, annonce une école nouvelle dans l'art du paysage. Il est le premier à ne pas styliser la nature. Il en fait le portrait comme il fait celui des soldats de Louis XIV. Sa précision n'exclut rien, tout lui est bon depuis l'humble mulet, la broussaille et la terre labourée, jusqu'aux plus brillantes cavalcades, aux seigneurs somptueux, aux carrosses étincelants.

Ce grand artiste mérite une étude approfondie. M. Gaston Brière, qui en a recueilli tous les éléments, nous la donnera quelque jour. Ce sera un des mérites de cette exposition de nous y avoir préparés, en nous faisant mieux connaître le merveilleux dessinateur, le coloriste étonnant que fut Van der Meulen.

Ch. MAURICHEAU-BEAUPRÉ.

L'Abbé BERGIER

Supérieur de la Congrégation de Notre-Dame de Versailles
(Aujourd'hui Lycée Hoche).

Nicolas-Sylvestre Bergier naquit le 31 décembre 1718 à Darnay (Vosges); il étudia la théologie à Besançon sous la direction du savant Bullet; curé pendant seize années, de 1748 à 1764, il fut ensuite principal du collège de cette ville. Cette situation mieux que le ministère lui permettait de se livrer aux travaux d'éru-

(1) La Prise de Gray (n° 122) au ciel bleu et jaune. Utrecht (n° 127) avec ces canaux qui mettent des voiles blanches au milieu des champs. Leewe (n° 132) avec un ciel d'une douceur infinie. Le Fort de Joux (n° 98). Un des plus beaux Van der Meulen : deux chevaux aux robes claires qui illuminent un paysage aux verdures graves, au ciel voilé. Enfin, dans les salles suivantes : La Prise de Dôle, depuis l'esquisse jusqu'à la tapisserie, dont les transformations sont passionnantes à étudier.

Digitized by Google

dition [1]. Connaissant parfaitement les langues anciennes, Bergier s'adonna à la philologie, puis à la théologie; on le regarde comme le plus complet des apologistes de son temps. Défenseur résolu des croyances catholiques contre les philosophes, il publia *la Certitude des preuves du christianisme*, qui fut traduite en plusieurs langues. Voltaire répondit à ce travail en publiant les *Conseils raisonnables à un théologien*. Lauréat de l'Académie de Besançon, plus tard membre de ce corps savant, Bergier fut associé de l'Académie des Inscriptions. Son *Traité historique et dogmatique de la Religion*, publié à Paris en 1780, a été souvent réimprimé; le *Dictionnaire théologique* dont il est l'auteur et qui fut composé pour l'*Encyclopédie* est encore estimé aujourd'hui. Mais tout ce que nous venons de dire se trouve ici et là dans les dictionnaires et les biographies; sa présence à Versailles, en revanche, est moins connue. M. E. Coûard [2] a été amené à dire un mot de lui il y a vingt ans dans cette *Revue* même; nous ajouterons que Bergier fut supérieur de la Congrégation de Notre-Dame à partir de 1774; il signe pour la première fois au registre des professions [3] le 7 juin de cette année et s'intitule « prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église de Paris, confesseur de Madame, supérieur du monastère de la Congrégation de Versailles ». Ce titre de chanoine de Paris a dû amener l'erreur commise par tous les dictionnaires [4] d'indiquer sa mort au siège du canonicat, alors que l'abbé Bergier est décédé à Versailles le 9 avril 1790 [5]; c'est cette rectification qui nous a amené à écrire cette note.

Em. HOUTH.

(1) Nous n'avons pas la prétention de donner ici une bibliographie du savant abbé, elle tient dans le tome du *Catalogue général de la Bibliothèque nationale* (col. 313 à 320).

(2) *Une cousine germaine de Lazare Hoche*, in *Revue de l'Histoire de Versailles*, 1901, p. 114.

(3) Arch. dép. de Seine-et-Oise, série D, Congrégation de Notre-Dame de Versailles, « registre des examens des novices pour les professions », non folioté.

(4) Nous avons feuilleté au hasard : QUÉRARD, *La France littéraire*, t. Ier, pp. 284-285; HURTER, *Nomenclature* (Inspruck, 1895, t. III, col. 270 et sq.); *Kirchenlexikon*, 2e éd. (Fribourg-en-Brisgau, 1883, t. II, col. 408 et sq.); la *Grande-Encyclopédie* et le *Grand Larousse* disent tous que Bergier (Nicolas-Sylvestre), est mort à Paris.

(5) Arch. comm. de Versailles, *série E* (Sépultures, paroisse Notre-Dame) : « L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le dix avril, Messire Nicolas-Silvestre Bergier, prêtre, chanoine de Notre-Dame de Paris, confesseur de Monsieur, frère du Roi, décédé d'hier, âgé de soixante-douze ans, a été inhumé par nous, soussigné curé, en présence de Messire Joseph Madier, prêtre, et de Messire Louis-Hyacinthe Rousseaux de Lépinay, prêtre, qui ont signé. »

Joseph MADIER. L'abbé ROUSSEAUX DE LÉPINAY. JACOB, curé.

Digitized by Google

Versailles et le Centenaire de la Société de Géographie.

La Société de Géographie de Paris a fêté le centenaire de sa fondation au mois de juillet dernier. Il convient que Versailles s'associe par un souvenir à ce jubilé ; le fondateur et premier président de cette compagnie fut en effet un de nos concitoyens. Edme-François Jomard naquit le 20 novembre 1777, 49, rue de l'Orangerie. Elève du Collège d'Orléans de notre ville, admis l'un des premiers à Polytechnique au moment où l'école venait d'être fondée, cet illustre enfant de Versailles occupa de nombreux postes et fut chargé de missions à plusieurs reprises. Elu à l'Académie des Inscriptions en 1818, Jomard se vit appelé, en juin 1828, à la Bibliothèque royale, comme conservateur-administrateur du dépôt de géographie. Il nous est impossible, tant sa plume fut féconde, de mentionner dans cette note les nombreux travaux publiés par notre concitoyen. François Jomard, mort en 1862, repose au cimetière du Père-Lachaise.

E. H.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Musée National de Versailles. — *Nouvelles acquisitions.* — Deux intéressants portraits du XVIIIe siècle viennent d'être offerts par M. Camille Benoit, conservateur honoraire des Musées nationaux, qui a déjà prouvé sa générosité à l'égard du Musée du Louvre et qui a voulu ainsi marquer son intérêt pour le Musée de l'histoire de France. Le premier portrait est celui de Jean-Baptiste Oudry (1686-1755), le célèbre peintre des chasses royales. C'est une excellente réplique du portrait que peignit son maître Nicolas de Largillière et qui fut gravé, avec des accessoires ajoutés, par Nicolas Tardieu. L'autre peinture, de forme ovale également, représente Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans (1747-1793), encore jeune ; son auteur, qui s'apparente par le style à l'art d'un Louis-Michel Van Loo, demeure inconnu [1].

Bibliothèque de Versailles. — *Nouvelles acquisitions.* — A la suite d'une démarche de M. le Maire de Versailles, et sur avis favorable de M. le Directeur des Beaux-Arts, M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu autoriser le transfert à la Bibliothèque de Versailles, à titre de prêt, du panneau de Bachelier représentant les *Alliances de la France* qui avait été déposé au château de Fontainebleau. On sait que ce tableau faisait partie d'une série de six toiles du même peintre, dont trois sont restées à leur place primitive dans la grande galerie de l'ancien Dépôt des Affaires Etrangères ; les deux dernières ont malheureusement été envoyées en 1872 à l'île de la Réunion par l'administration des Beaux-Arts de l'époque [2].

C. H.

(1) Ces deux portraits sont placés dans la salle n° 33, consacrée à de nouvelles acquisitions. — Mettons au courant, à cette occasion, certains renseignements donnés dans la dernière chronique : Les salles d'Afrique (n°s 103 et 104) ont été rouvertes au public dès la fin du mois de juin; la salle n° 100 et la salle n° 101 (dans laquelle a été replacée l'œuvre de François Bouchot) sont visibles depuis le 4 septembre ; enfin, le portrait d'Alexandre Lenoir a été placé dans la salle n° 28.

(2) Voir la *Revue de l'Histoire de Versailles*, année 1920, p. 318-319.

Digitized by Google

Musée Jean-Houdon. — *Dons.* — Dans sa séance du 8 août 1921, le Conseil municipal de Versailles a accepté le don fait par le comte Robert de Montesquiou d'un portrait au pastel du musicien Yturri, par Mlle Breslau, portrait dont l'illustre poète se réserve l'usufruit viager.

C. H.

Musée d'Etampes. — *Nouvelles acquisitions.* — MM. Greslaud frères viennent de faire don au Musée d'Etampes d'un tableau de Narcisse Berchère, « Un coin du vieux Caire ». Ce panneau vient s'ajouter à la collection déjà très importante d'œuvres de cet artiste possédées par ce Musée.

Bibliothèque de Mantes. — Par décision du conseil d'administration de la Bibliothèque municipale, M. René Noyer a été nommé Bibliothécaire en remplacement de M. Réaubourg, décédé.

Bibliothèque et Musée de Pontoise. — Mme veuve L. Thomas vient de léguer à la Bibliothèque de cette ville les livres de son mari. Cet ensemble de volumes rassemblés par cet érudit sera une source précieuse d'Histoire Pontoisienne et Vexinoise. La même donatrice laisse au Musée de la même ville une collection de « sigillographie Pontoisienne ».

Musée municipal de Saint-Germain-en-Laye. — *Plans du Château-Neuf.* — Le conseil municipal de Saint-Germain vient d'acquérir pour la somme de 2.000 francs les plans du château Neuf dressés par M. Paul Breuillier, d'après des documents anciens, déposés provisoirement depuis de longs mois au Musée municipal; ces plans appartiendront donc désormais à cet établissement.

Tapisseries de Noailles. — Ces belles tapisseries, jusqu'ici exposées dans le cabinet du Maire, sont maintenant visibles au Musée de la ville.

E. H.

Société historique de Pontoise et du Vexin. — L'assemblée générale de la Société historique de Pontoise s'est tenue en la mairie de cette ville le 30 mai 1921. M. Joseph Depoin donna lecture de son rapport sur l'activité de la Société pendant

Digitized by Google

l'année écoulée ; 370 membres comptent à l'effectif ; le nombre des sociétaires permet d'envisager l'avenir avec confiance. Le tome XXXVI des *Mémoires* est en distribution ; M. Depoin fera prochainement hommage à la Société du second fascicule des *Etudes préparatoires à l'histoire des familles palatines*. Le *Cartulaire des Cordeliers de Pontoise*, préparé par M. Lucien Pattin, est imprimé et n'attend plus que quelques additions. Le travail manuscrit de M. E. Grave sur *les Communes du canton de Magny-en-Vexin* est l'objet d'une révision attentive en vue d'une publication. Enfin un accord avec la Société académique de l'Oise permettra la mise au jour d'un travail sur *le Prieuré de Boran*.

E. H.

Expositions artistiques. — *Société des Amis des Arts de Seine-et-Oise*. — La Société des Amis des Arts de Seine-et-Oise a clos récemment, à l'Orangerie de Versailles, sa 64e exposition, particulièrement réussie. Il faut noter deux nouveautés intéressantes : une réglementation nouvelle a donné aux exposants qui le désiraient la faculté de grouper un ensemble de leurs travaux et de faire ainsi mieux apprécier leurs recherches d'art; d'autre part, des concerts de musique, organisés le dimanche par Mme Clara Bloch, ont obtenu un succès très vif.

Société « Les Arts de l'Yveline ». — La 3e exposition de la Société « les Arts de l'Yveline » s'est tenue cette année dans les salles d'écoles de Montfort-l'Amaury du 14 août au 11 septembre.

L'ensemble des 230 toiles inscrites au catalogue et dont la plupart étaient signées de noms déjà connus du grand public présentait un intérêt d'autant plus grand que beaucoup d'entre elles ont été peintes à Montfort même ou dans les environs ; en dehors des deux importantes expositions d'ensemble de MM. Henri Laigneau (portraitiste) et Remy Landeau (paysagiste), on se plaisait à retrouver, interprétés par d'excellents artistes, les charmants paysages de l'Yveline ou les coins pittoresques de Montfort-l'Amaury.

Cette tentative de décentralisation artistique, qui fait le plus grand honneur à son organisateur, M. Delville, sera continuée. La 4e exposition aura lieu en août 1922 à Rambouillet.

Le Secrétaire-Gérant,
Ch. HIRSCHAUER.

Imp. Oberthür, Rennes-Paris (2812-21).

Digitized by Google

LE MARCHÉ NEUF

ET

LES BARAQUES SAINT-LOUIS (1)

Le 14 juin 1735, Louis XV qui venait déjà de créer une paroisse dans le nouveau quartier du Parc-aux-Cerfs, afin d'éviter à ses habitants d'aller jusqu'à l'église Notre-Dame pour assister aux offices, promulgua des lettres patentes portant établissement d'un marché, grande place du Parc-aux-Cerfs, l'ancien étant trop éloigné.

Il écouta les propositions des sieurs Bully et Bruneteau et leur permit de faire construire à leurs frais et dépens dans la grande place du Parc-aux-Cerfs quatre cent seize baraques en maçonnerie, couvertures d'ardoise, de la largeur de huit pieds et demi sur douze de longueur ou environ et huit pieds de hauteur, avec caves et cheminées sur le derrière, de deux en deux, à charge de faire la croix du pavé de ladite place de la largeur des rues, de faire paver le pourtour extérieur du devant des baraques jusqu'à la chaussée de la largeur de douze pieds jusqu'au revers bourgeois, pareillement le pourtour intérieur en neuf pieds de largeur, ainsi que les passages en entier. Ils étaient en outre tenus de créer deux puits dans deux des quatre carrés, de la même profondeur, forme et construction que ceux du marché Notre-Dame, comme aussi de poser une borne à chacune des encoignures des baraques. Ces travaux devaient être terminés avant le 1er janvier 1737. Le Roi accordait aux deux entrepreneurs, leurs veuves, enfants, héritiers ou ayant causes la propriété de la superficie

(1) SOURCES PRINCIPALES : Bibl. de Versailles, *Journal de Narbonne*; *Papiers de Narbonne*. Archives municipales de Versailles, Délibérations de la municipalité (*série D*), cartons « Baraques Saint-Louis » (*série N*). Archives départementales de Seine-et-Oise, Registres d'audience du Bailliage et dossiers joints (*série B*). Archives *nationales*, *O*1 *1981 à 1986* (Baraques de Versailles).

Digitized by Google

des quatre cent seize baraques en leur permettant de les vendre et d'en disposer, à charge toutefois de payer au domaine de Versailles la somme de quinze livres de redevance annuelle pour tous droits de place pour chaque baraque, au paiement de laquelle redevance celle-ci demeurerait par privilège et préférence affectée et hypothéquée. Etant donné les avances que Bully et Bruneteau devaient fournir, il leur était fait remise du paiement des redevances pendant onze années consécutives à compter du 1er janvier 1737.

Jean Bully et Charles Bruneteau, entrepreneurs de bâtiments qui habitaient tous deux la grande place du Parc-aux-Cerfs et y étaient propriétaires, avaient été sans doute séduits par cette étendue de terrain; pouvoir y bâtir quelque chose leur paraissait une bonne aubaine. La création du marché leur en fournit l'occasion. Mais ils avaient entrepris une tâche trop onéreuse pour eux, car, dès 1738, comme nous le verrons, ils furent obligés de l'abandonner et de la céder. Ils apparaissent en somme comme des bourgeois retors et avides de gains, maîtres chicaneurs pour qui la requête civile n'a pas de secrets, clients assidus du Baillage et se défiant l'un de l'autre comme le prouve l'anecdote suivante.

En avril 1737 Jean Bully et sa femme s'absentèrent sans prévenir, Bruneteau s'en inquiéta et fut fort surpris de voir un tapissier faire enlever par des crocheteurs des meubles de chez son associé; ayant demandé à cet homme de quel droit il agissait ainsi, celui-ci lui répondit qu'il avait loué ce mobilier au sieur Bully qui, s'étant absenté, lui avait envoyé la clef de sa maison pour lui permettre de le reprendre. Bruneteau s'empressa de faire poser les scellés chez Bully, pour sauvegarder ses droits, craignant une banqueroute frauduleuse (1).

Cependant la construction du nouveau marché fut activement poussée. En juin 1736, les entrepreneurs avaient déjà fait bâtir les baraques qui formaient la croix de la place et même celles de quatre des pourtours des quatre carrés, en

(1) Arch. dép. de Seine-et-Oise, Bailliage de Versailles, *dossier 578*.

Digitized by Google

sorte qu'il ne restait plus qu'à construire de semblables baraques dans les quatre pourtours restants. Mais avant de continuer ce travail, Bully et Bruneteau firent valoir qu'il serait plus utile et plus commode pour le public et les marchands étaliers d'y établir des échoppes en forme de halles à la place de baraques fermées, certaines marchandises, telles que la viande de boucherie, la volaille, le gibier, le poisson, etc., devant être exposées à l'air pour éviter la corruption et la puanteur.

Le Roi leur accorda ce qu'ils demandaient, à condition toutefois que ces échoppes fussent construites en bois de charpente et couvertes d'ardoises, qu'elles eussent la même longueur, largeur et hauteur que les baraques et fussent pavées à chaux et à sable; chacune d'elles demeurant d'ailleurs chargées envers le domaine de Versailles des mêmes redevances annuelles que les autres baraques.

Il est permis de penser que le manque d'argent devait être la cause de ce changement dans le plan primitif et que l'intérêt public y avait une bien faible part.

Il existe aux archives départementales un plan qui représente les baraques et les halles. Ces bâtiments très bas, puisqu'il n'y avait qu'un rez-de-chaussée surmonté d'un toit, donnaient un aspect particulier au marché, écrasé en quelque sorte par les maisons de la place. Il nous a paru intéressant d'en tenter une reconstitution. M. Prodhomme a bien voulu se charger de ce travail. Son beau dessin nous montre le marché de 1737 à 1755: dans le fond l'on aperçoit les maisons du nouveau quartier, clairsemées et entourées de jardins comme il résulte des plans de cette époque [1].

Des inventaires, des rapports d'experts, etc., nous donnent la disposition intérieure des baraques, bien simple d'ailleurs : petit corps de bâtiment composé d'une boutique, cave en dessous, arrière-boutique avec cheminée et chambre en dessus; pour deux doubles baraques, trois pièces dans le bas dont deux à cheminée à berceau de cave, une chambre lambrissée à cheminée au-dessus occupant la superficie des trois pièces

(1) La vue perspective du marché a été reconstituée : 1° d'après un plan des archives départementales paraissant remonter à 1737; il a été tenu compte autant que possible des constructions existantes à cette époque; 2° d'après des plans et élévations contenus dans divers titres de propriété.

Digitized by Google

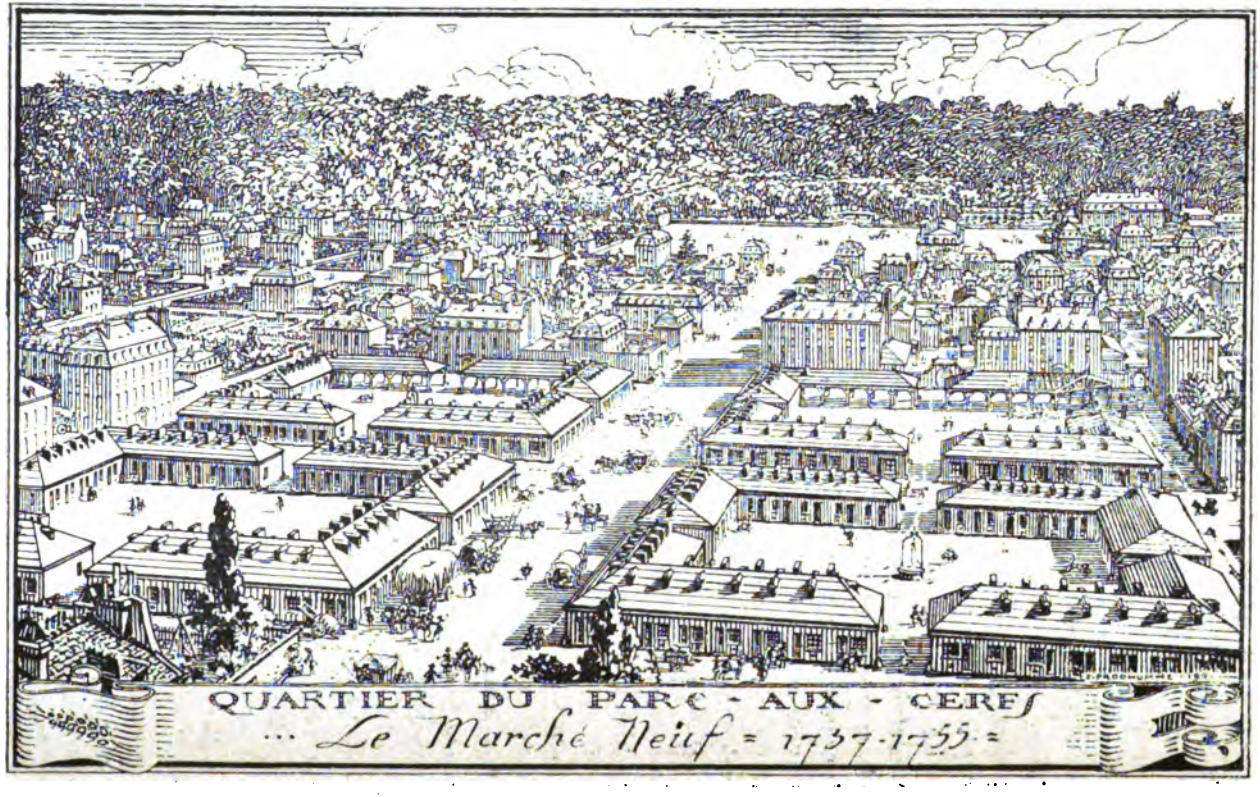

Digitized by Google

du bas, deux caves voûtées avec escalier descendant fermé d'une trappe. De même encore pour deux doubles baraques : deux boutiques sur la rue, deux autres salles avec une entrée sur le carré et cheminées, en dessus trois chambres lambrissées auxquelles on accédait par un escalier de bois et de plâtre, siège d'aisance, en bas deux caves. Ces baraques étaient appelées doubles parce qu'elles possédaient deux façades.

Il est à remarquer que dans les plans, les fosses d'aisance n'avaient pas été prévues; la plupart des propriétaires prirent la liberté d'en créer sous le revers des rues Royale et d'Anjou ou bien encore du côté intérieur des carrés. Cet abus ne fut remarqué que plus tard, malheureusement, car il pouvait entraîner de grands inconvénients (1).

La salubrité, du reste, laissait beaucoup à désirer à cette époque et sous ce point de vue d'ailleurs la ville n'avait rien à envier au château.

Les nettoyages des aqueducs royaux révélèrent maintes fois qu'ils communiquaient avec les fosses par des pierrées, ce qui naturellement les infectait ; la pièce d'eau des Suisses était déjà contaminée. De plus, nombre d'habitants nourrissaient dans leurs chambres ou greniers, des poules, des lapins, des pigeons, des oies, des cannes, ce qui causait une infection et une puanteur capables de multiplier les maladies, et laissaient courir les porcs, les volailles dans les rues où ils fouillaient, grattaient et étendaient les immondices. La plus grande partie des maisons situées dans les rues où il n'y avait pas de chaussée n'étaient pas munies de cuvettes ni de tuyaux de plomb, ce qui exposait les passants à recevoir tant de jour que de nuit les eaux sales que les locataires jetaient par les fenêtres et à perdre ainsi leurs habits. De plus, l'enlèvement des boues du Parc-aux-Cerfs se faisait plus mal que dans la Ville Neuve, étant plus coûteux par suite de l'éloignement de la décharge.

Cependant, l'on s'efforçait en haut lieu d'accélérer le pavage et des arrêts du Conseil contraignirent les propriétaires à faire paver le devant de leurs maisons et clôtures. C'est ainsi qu'en 1737 le commissaire Le Paige dressa procès-verbal à

(1) Arch. nat., *O¹ 1983*.

Digitized by Google

un certain nombre de propriétaires de la Grande place du Parc-aux-Cerfs qui furent condamnés à faire paver dans un délai indiqué sous peine de voir le procureur du Roi faire exécuter ce travail par des ouvriers en nombre suffisant, qui devaient rapporter un mémoire des travaux faits par eux, vérifié et certifié sincère par le commissaire de police. Parmi ces propriétaires figurent nos deux entrepreneurs. Du reste, ce moyen de contrainte fut employé à plusieurs reprises.

Il ne suffisait pas de construire un marché; il fallait aussi y faire venir les marchands, chose peu facile, étant donné l'habitude que ceux-ci avaient prise d'aller à l'ancien. Aussi, le 11 janvier 1737, le bailli de Versailles rendit un arrêt ordonnant que le foin et la paille qui se vendaient ordinairement sur la place de l'ancien marché et dans la rue de Paris seraient à l avenir vendus sur le nouveau dont la situation, la largeur des rues y aboutissant, en rendaient le commerce plus facile, les voitures pouvant y entrer et en sortir plus aisément; il faisait valoir en outre que ces voitures gênaient le commerce de l'ancien marché et que les voituriers étaient obligés de s'étendre le long de la rue de Paris; ils y causaient beaucoup d'embarras qui pouvaient occasionner de grands inconvénients si par malheur le feu prenait dans les maisons de cette rue très peuplée. A partir du 1er février, les voituriers devaient donc vendre le foin et la paille sur le nouveau marché. Une peine de vingt livres d'amende, qui serait encourue à la première contravention, était établie contre les marchands de paille et de foin qui vendraient sur l'ancien emplacement ou dans les rues.

Ce fut un nommé Aulard, charretier à Trappes, qui arriva le premier avec une charretée de paille. Bully et Bruneteau mirent une cocarde de rubans à son chapeau et lui donnèrent un demi-écu de trois livres pour boire.

Le mardi 5 février, Le Paige, commissaire de police du Vieux-Versailles, de connivence avec eux, envoya des émissaires dire aux marchands d'avoine qui se tenaient sur la chaussées de l'Etang de conduire leurs charrettes et leurs marchandises sur le nouveau marché. Ils y allèrent, mais, ayant su que l'arrêt du bailli ne les concernait pas, ils retournèrent le vendredi suivant à leur ancien emplacement.

Digitized by Google

Cependant, les habitants et les marchands du quartier Notre-Dame s'inquiétèrent et adressèrent au maréchal de Noailles un mémoire dans lequel ils faisaient valoir que l'idée des entrepreneurs, en construisant ces baraques avec caves et cheminées, avait été de faire plutôt des logements pour des ménages entiers que de simples baraques pour le débit des denrées; que les lettres patentes portaient bien que sur le nouveau marché il y serait vendu, étalé, débité toutes sortes et espèces de marchandises ainsi que sur l'ancien, mais qu'elles n'envisageaient point la disparition totale ou partielle de celui-ci; que, sans attendre que Sa Majesté ait sur ce point indiqué ses intentions par un arrêt, ces entrepreneurs qui auraient dû se contenter de l'ordonnance du police du 11 février 1737 des plus favorables pour eux, avaient au moyen d'émissaires envoyés aux portes de l'Orangerie, de Buc et sur la chaussée de l'Etang, fait dire aux marchands d'avoine d'aller sur le nouveau marché. Ils se croyaient donc bien fondés à représenter qu'il n'y avait jamais eu de voitures ayant causé d'embarras ou d'accidents sur le marché Notre-Dame, que la rue de Paris et les autres chaussées avaient la même largeur que les rues d'Anjou et Royale et suppliaient le maréchal de Noailles d'ordonner que le foin et la paille reviennent sur le marché Notre-Dame et de laisser dès lors aux marchands de foin, de paille et d'avoine la liberté d'aller où il leur conviendrait.

Cette supplique resta sans effet, bien que le maréchal n'eût pas été très satisfait de l'ordonnance concernant le foin et la paille.

Voulant faire prospérer leur entreprise, Bully et Bruneteau envoyèrent de leur autorité privée, le 23 février, un tambour des gardes-suisses battre la caisse sur l'ancien marché et publier que le marché à la marée et au poisson se tenait au Parc-aux-Cerfs et que tous les marchands eussent à s'y rendre.

Le Bœuf, tambour de la ville, en avertit le commissaire de police Narbonne qui lui dit d'en rendre compte au bailli ; celui-ci envoya chercher les deux entrepreneurs et leur expliqua qu'ils devaient se contenter de ce qu'il avait fait pour eux en leur accordant le foin et la paille.

Digitized by Google

Le mardi 12 mars suivant, Gilbert Berry, garçon boucher de la pourvoirie de la Reine, demeurant dans les baraques et dont la femme revendait de la marée, alla au-devant des marchands de poisson sur la chaussée de l'Etang. Il en arrêta un pour l'obliger d'aller sur le Marché-Neuf, mais celui-ci ne voulut pas s'y rendre. Narbonne dressa procès-verbal de cet incident et fit assigner Gilbert; mais le bailli lui fit grâce.

Entre les deux marchés, la rivalité s'était donc établie; mais le nouveau ne fut guère achalandé. Pour que les paysans fussent engagés à y amener leurs produits, il aurait fallu une communication facile entre les villages du sud sur lesquels on comptait pour l'alimenter; ce qui n'existait pas puisqu'il n'y avait pas d'autre entrée au sud que la rue Satory et que la longueur des communications y faisait obstacle. De plus, les acheteurs n'étaient pas en nombre suffisant, car le nouveau quartier n'était pas encore couvert de nombreuses habitations. Malgré tous les efforts renouvelés pour attirer les marchands, ceux-ci continuèrent à se rendre au marché Notre-Dame où la clientèle était plus nombreuse.

Cependant, Bully et Bruneteau ne purent soutenir le poids de leur entreprise; après avoir vendu plusieurs baraques et cédé à certains le droit d'en faire bâtir de semblables, ils abandonnèrent l'affaire au sieur Robinet de Grenon, marchand de bois pour la provision de Paris et y demeurant et lui cédèrent, le 20 juin 1738, les cent vingt-six places qui leur appartenaient et faisaient le reste des quatre cent seize baraques ou places dont le nouveau marché devait être composé, ainsi que toutes les sommes qui leur restaient dues par les acquéreurs des 290 baraques construites avec tous les arrérages dus et échus depuis le 1er janvier 1737; plus la somme de 600 livres environ dont, d'après eux, le domaine leur était redevable pour pavage fait dans le marché; l'acquéreur était en outre subrogé dant tous leurs droits, actions, privilèges et hypothèques.

Une ordonnance de police [1] rendit peut-être momentanément un peu d'activité au marché. En 1745, dans le but de procurer la tranquillité aux habitants de Versailles, il fut fait défense aux logeurs d'abriter les vagabonds et gens sans aveu;

(1) « Ordonnance du Roi du 30 déc. dernier » (Arch. dép. de Seine-et-Oise, *registre du baillitage*, à la date du 14 janvier 1746, fol. 13 v°).

Digitized by Google

pour éluder cette ordonnance, ceux-ci se mirent camelots et encombrèrent les rues, les portes des maisons, des hôtels, même le château, ce qui d'ailleurs n'était autorisé dans aucune cité policée et devait l'être encore moins dans la résidence du Roi. Il fut alors ordonné à tous ces individus, vendeurs d'épicerie, de mercerie, de toiles, etc., de se retirer sur les marchés de cette ville ou d'y prendre boutique à peine de cinquante livres d'amende, la confiscation des marchandises et au besoin de prison en cas de récidive.

En 1755, les propriétaires des baraques demandèrent la permission d'y élever un étage, ce qui leur fut accordé par des

LE CARRÉ DE LA BOUCHERIE VERS 1755
(reconstitution par M. PRODHOMME) (1)

lettres patentes du mois de mars de cette même année, enregistrées au Parlement le 6 mai. En voici un passage :

« Mais les propriétaires actuels desdites baraques nous ont fait représenter qu'ils ont fait une grande dépense pour la construction desdites baraques en pierre de taille, dont jusqu'à présent ils n'ont retiré aucun produit par la stérilité de ce marché; qu'outre les quinze livres qu'ils sont tenus de payer pour chaque baraque à notre domaine, à cause du terrain qui leur a été aliéné, ils sont encore obligés de payer les lods et ventes, le vingtième et le centième denier; que d'ailleurs ces baraques sont inhabitables pour eux et leurs familles, qu'ils y sont toujours malades, les toits n'étant pas assez élevés ; pour quoi, ils nous ont très humblement fait supplier de leur accorder la permission de faire exhausser, à leurs dépens, lesdites baraques en mansardes de huit pieds, conformément au plan qu'ils en ont fait dresser par

(1) La partie gauche du dessin donne l'état ancien; à droite, une baraque vient d'être surélevée.

Digitized by Google

le sieur Prieur, architecte reçu en notre baillage de Versailles, lequel sera nommé par nous pour exécuter ledit plan avec l'uniformité et la décoration prescrites, à quoi ayant égard et voulant favorablement traiter les exposants : à ces causes, de l'avis de notre Conseil qui a vu ledit plan ci-attaché sous le contre-scel de notre Chancellerie, et conformément à icelui, nous avons permis, et par ces présentes signées de notre main, permettons aux propriétaires des dites 416 baraques construites dans la place et le marché du Vieux Versailles, Parc aux Cerfs, de les faire exhausser de huit pieds à leurs frais et dépens suivant le dit plan, pour l'exécution duquel nous avons nommé le sieur Prieur, architecte, à condition néanmoins, par chacun des propriétaires de payer la redevance annuelle de quinze livres, à nous due sur chacune desdites baraques pour le terrain qui leur a été aliéné, etc... »

Les baraques prirent alors leur aspect actuel. La physionomie des combles a été modifiée en ce sens que la partie de charpente (coyaux) venant adoucir la forme du comble reposant sur le mur suivant une ligne doucement incurvée a disparu presque totalement.

L'élévation réclamée fut commencée de suite; en 1791 il n'y avait plus qu'une seule baraque à surélever [1].

Certains propriétaires possèdent encore dans leurs titres de propriété le plan de Prieur sur lequel figure d'un côté la construction ancienne et de l'autre la nouvelle [2]; une pièce jointe permet de connaître les honoraires de l'architecte. Nous voyons par exemple : pour l'exécution et conduite de l'exhaussement de la mansarde des baraques du Marché-Neuf, pour quatre baraques la somme de 24 livres.

Disons en passant qu'en 1766, Pluyette, contrôleur des bâtiments du Roi, fit élever dans le carré sud-est un réservoir d'eau de Seine.

En 1789, le marché était tombé en désuétude comme le montre un arrêt du Conseil d'Etat du 1er septembre 1789 qui

(1) Arch. nat., *O1 1983*.

(2) Nous avons retrouvé un de ces dessins dans les titres de propriété de M. Darde, qui nous l'a obligeamment communiqué et dont nous donnons une reproduction partielle (Voir planche hors texte).

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

porte que, vu les lettres patentes de 1735 créant un marché sur la grande place du Parc-aux-Cerfs, destiné à la vente de toute espèce de marchandises et denrées, vu pareillement la délibération de la municipalité du 27 août dernier, disant qu'il sera représenté au Roi que ces lettres patentes n'ont pas reçu leur exécution en ce qui concerne la vente des blés, froments, seigles, orges, avoines et autres menus grains, qu'il serait cependant de la plus grande utilité d'établir un marché particulier de ces denrées, mais que l'emplacement désigné se trouve aujourd'hui en partie bâti et en partie occupé par d'autres objets, celui-ci serait insuffisant et incommode, est désigné comme emplacement celui qui se trouve au bout de l'avenue de Sceaux, entre les rues de Noailles et des Mauvais-Garçons, le magasin des Menus Plaisirs y attenant devant être employé à l'exposition et à la resserre des grains.

Les baraques n'abritaient donc plus que des revendeurs.

Du reste, le recensement de 1790 fait connaître le genre de population y habitant. L'on y voit des représentants de tous les corps de métier : bouchers, serruriers, marchands d'habits, crocheteurs, cabaretiers, porteurs d'eau, blanchisseuses, parfumeurs, tailleurs, charbonniers, des journaliers, même une marchande de billets de loterie et quelques bourgeois.

Les carrés avaient reçu les noms de carrés à la Boucherie, aux Herbes, à l'Avoine et à la Marée; les deux puits exigés par les lettres patentes avaient été construits. Le pourtour du marché se composait de deux rues séparées par la rue d'Anjou; la rue du Marché-Neuf contournait le marché au nord et la rue Sainte-Famille au sud.

Le 12 octobre 1792 la dixième section versaillaise dite des Lillois réclamait un marché aux veaux et à la volaille dans les carrés. Mais tout effort était inutile par suite de la décroissance de la population versaillaise.

Plusieurs propriétaires et locataires de maisons situées dans le pourtour du Marché-Neuf adressèrent le 4 floréal an IV une pétition à la municipalité exposant que les rues n'ayant jamais été désignées par aucun nom propre, ils éprouvaient le désagrément notable de ne pouvoir indiquer leur demeure avec précision. Ils demandaient en conséquence que celle-ci assignât aux encoignures du marché un nom qui ne puisse être con-

Digitized by Google

fondu avec une des rues de l'autre marché dont le plan était semblable. L'administration décida que la mention « rue du Marché-Neuf quartier du sud » serait indiquée suivant l'usage à l'encoignure des maisons de cette rue. Cette demande paraît justifiée; nous voyons en effet la rue Sainte-Famille s'appeler tantôt « ci-devant rue au Pain[1] », Bonne-Famille ou du pourtour du Marché-Neuf.

Le 9 prairial an VII, certains propriétaires de baraques réclamèrent, se plaignant que le receveur exigeait d'eux plusieurs années de redevance; ils faisaient valoir en outre que la valeur des propriétés se trouvait réduite à peu de chose par suite de la dépopulation, que la contribution foncière qu'ils étaient encore obligés de payer ne leur laissait pas même de quoi faire les réparations les plus urgentes et que si on leur refusait un dégrèvement sur cette redevance, ils se verraient obligés d'abandonner les maisons, faute de pouvoir les entretenir. Tout en reconnaissant le bien-fondé de leur demande, ils furent renvoyés au corps législatif afin d'obtenir quelques adoucissements.

Autre pétition, le 15 fructidor an XI, faite cette fois par les propriétaires et les habitants voisins de l'Allée-Percée (passage Saint-Louis actuel), demandant sa transformation, pétition qui nous fait connaître l'état des alentours des carrés. Ils font valoir que cette ruelle étroite, utilisée seulement par les piétons est le réceptacle le plus fétide et le plus malsain de toutes les eaux sales et ménagères qui s'y corrompent; que l'on y répugne d'y passer; qu'au soir elle sert de refuge aux vagabonds et aux malfaiteurs. Sur ce dernier point, ils font remarquer qu'il serait utile de fermer cette ruelle pendant la nuit, mais qu'il serait préférable de la transformer en passage suffisamment large pour la circulation des voitures. L'administration s'occupa maintes fois de cette demande d'ailleurs justifiée et accorda, faute de fonds, un réverbère en attendant mieux.

Le 10 thermidor an XIII, le commissaire-voyer signale au maire l'état défectueux du puits situé carré aux Herbes, dit de la Terre; la réparation s'imposait pour le cas d'incendie et

(1) Arch. dép., *sér. Q (domaines)*, administration et contentieux des domaines; domaines engagés, déclarations, et Arch. nat., *O¹ 1983*.

Digitized by Google

les besoins des habitants. Le devis de travaux nous donne les dimensions extérieures de ce puits; sept mètres quarante-cinq de tour et un mètre de haut.

En juin 1813, les quatre carrés prennent les noms suivants : le plus rapproché de la paroisse Saint-Louis, carré à l'Avoine; celui qui est à sa droite, carré au Puits; celui qui est en face du second carré, carré à la Fontaine et le quatrième carré à la Terre. De même, les rues qui font le tour du marché sont ainsi nommées : la rue au nord rue du Marché-Neuf, la rue au sud rue Sainte-Famille, les deux autres rue de l'Orient et de l'Occident suivant leur position.

Nous allons voir dès lors de la part des propriétaires une tendance à modifier leurs maisons, soit parce qu'elles menacent ruine, soit qu'ils désirent les rendre plus confortables. Ainsi, en mars 1822, le conservateur des domaines du Roi est très étonné de voir qu'un propriétaire ait fait démolir de fond en comble, sans en prévenir l'administration des Domaines, deux baraques et qu'il était à même d'en faire construire une nouvelle sur un nouveau plan; ce qui lui donne l'occasion de protester contre l'autorisation donnée par le maire. D'autres demandent en février 1832 à faire des changements qui, sans surélévation, donneraient aux baraques un aspect plus agréable et les dispenseraient de l'entretien qu'exigent les lambris en ardoise.

En avril 1839, plusieurs habitants demandent que l'on rende au quartier le marché à la farine, aux grains et à la volaille en y joignant un marché aux veaux; ils se plaignent que le quartier Saint-Louis est mal partagé en ce qui concerne les divers établissements publics, d'autant plus que le marché Notre-Dame était sur le point d'être transformé. Le Conseil rejette leur demande quant aux veaux et à la volaille en se montrant favorable à l'établissement d'un marché aux grains et surtout d'une factorerie à l'avoine, comme complément du marché aux fourrages existant déjà.

Le 13 octobre 1840, deux membres du conseil demandent le rétablissement d'un marché. Ils font valoir que la ville se trouve divisée en deux quartiers éloignés l'un de l'autre; que, dès sa création, deux places de marché y avaient été nécessaires et que, c'est par abus, que les baraques destinées aux

Digitized by Google

marchands de comestibles avaient été détournées de leur attribution primitive. Ils ajoutent de plus que l'éloignement du marché Notre-Dame relativement au quartier sud est cause que les habitants sont dans la nécessité d'acheter aux revendeurs qui enlèvent les marchandises pour les céder à un prix trop élevé et qu'il importe de leur éviter ce renchérissement. Un conseiller municipal renouvelle cette proposition le 6 février 1841, demande au conseil de s'en occuper et de voter une somme n'excédant pas six mille francs pour les frais qui en résulteraient.

Enfin, le 18 mars, le conseil se décide d'accorder l'établissement d'un stationnement de revendeurs et de marchands de l'intérieur sur l'ancienne place du marché avec couvertures et parasols aux frais de la ville; ceux-ci pour l'instant n'excéderaient pas quarante, sauf à en augmenter le nombre suivant les besoins. En octobre, on accorde aux marchands la fermeture par des paillasses sur traverses et poteaux des vingt-six places occupées toute la semaine.

Satisfaits tout d'abord, les habitants réclament dès juillet 1841 pour assurer l'existence et la prospérité de leur marché; des difficultés multiples s'étaient élevées en effet dans son organisation par suite de la désignation défectueuse et trop parcimonieuse des denrées autorisées. Ils demandent donc que les détaillants de l'extérieur de la ville puissent venir vendre sans difficulté des marchandises de toute nature; que les marchands de volaille soient autorisés à débiter de l'agneau et du gibier mort et vivant; que les marchands de fleurs, au lieu de stationner, comme par le passé, au coin des rues, aient le droit de se placer dans le marché et que les charcutiers, fripiers et brocanteurs aient la possibilité de stationner, comme au marché Notre-Dame, dans les espaces vides sans nuire à la circulation.

Il y avait d'abord opportunité à rétablir le marché; les causes qui avaient entraîné sa disparition n'existaient plus. Le chemin de fer, les embellissements de la ville, la nouvelle issue par les bois Satory [1] étaient autant d'éléments propres à attirer la population. Si Versailles voyait diminuer sa pospérité depuis quelque temps, il fallait en chercher la cause dans

(1) Rue Saint-Martin.

Digitized by Google

le renchérissement des denrées, l'indécision sur l'emplacement d'un marché et son éloignement du centre de la ville. Cet établissement devait donc faire baisser les prix, faciliter l'approvisionnement de tous les habitants, contribuer à accroître la population et vivifier un quartier qui était déserté.

Un autre motif existait encore. Les baraques étaient alors infestées par une population dont l'industrie vicieuse en faisait à la fois un objet de dégoût, une cause perpétuelle de bruit et de désordre, ce qui empêchait l'embellissement des maisons voisines. Le marché rétabli contribuait à l'assainissement.

D'autres travaux s'imposaient aussi. La fontaine du Marché-Neuf était en mauvais état et ses faces nord et ouest très dégradées, indépendamment de la couverture qui était en ruine; en outre, pendant l'hiver, les eaux qui s'en écoulaient produisaient dans les ruisseaux de la rue d'Anjou des masses de glace nuisibles à la circulation. En mai 1843, le Conseil décida la démolition immédiate du réservoir ainsi que des accessoires de cette fontaine et la conservation de la conduite d'eau de ce carré. La suppression du bâtiment en pierre fut même envisagée.

Le 13 mai 1844, le conseil vota une somme de 1.500 francs pour de nouveaux abris, sur le rapport de la commission faisant valoir que la cherté des vivres dans le quartier était le résultat de son éloignement des halles et qu'elle faisait diminuer la population; que ce marché, autorisé en 1841, avait résisté à deux années d'épreuve et à la difficulté des approvisionnements. Ce rapport fut la cause d'une discussion assez vive, certains craignant de porter atteinte au marché Notre-Dame par la création d'un autre important, alors que la commission ne demandait que « les miettes de la table du riche ».

Cependant, le conseil, considérant que, si la construction de quelques nouveaux abris devait avoir sur les pourvoyeurs quelque influence et les engager à fréquenter ce marché, il était d'une sage administration d'encourager par tous les moyens possibles cette fréquentation qui était susceptible d'occasionner une plus grande abondance de denrées et de faire diminuer les prix; que cette amélioration du tarif des objets de première nécessité était avantageuse pour tous les

Digitized by Google

Versaillais, vota la somme de 1.500 francs afin de construire de nouveaux abris, carrés à l'Avoine et à la Terre, au fur et à mesure des besoins. Le 11 mai suivant, le maire demanda un crédit de 1.563 francs qui lui est accordé pour les dépenses que nécessiteront la clôture du marché pendant la nuit, la construction d'une fontaine, la couverture en zinc de l'une des quatre parties du marché; la toile qui en sera retirée devant servir à l'entretien des trois autres.

Le 15 mai 1844, un membre du conseil essaya, d'ailleurs vainement, de remettre en question la propriété des baraques. La proposition nous paraît intéressante à relater car elle résume les différentes décisions du conseil à ce sujet :

« Il est une partie de la ville sur laquelle il y a quelques questions à éclaircir et je pense qu'il est utile de s'en occuper: il s'agit de ce qui regarde la propriété des baraques du marché Saint-Louis.

Dès le temps du roi Louis XIV, il y a cent cinquante ans, la place du Parc-aux-Cerfs était destinée à un marché par une résolution écrite et légale.

En fait. — En 1735 Louis XV l'organisait sous le nom de marché Neuf en le concédant à une société, se réservant le droit de hallage perçu moyennant quinze livres tournois pour chacune des 416 baraques.

Le sol faisait partie du domaine de la couronne et était inaliénable ; puis vient la loi de 1790 qui attribue aux communes la perception et le domaine utile des droits féodaux abolis ; cette loi transportait aux communautés, ce qui dans l'origine avait été créé dans leur intérêt mais qui ne se résumait plus que dans un impôt au profit d'une personne privilégiée, d'abord dans l'intérêt de tous.

Aujourd'hui, dans les 182 ares, une place publique appartenant à la ville et sur lesquels sont les 416 baraques dont le sol est détenu par trois catégories de personnes :

1° Le domaine de l'Etat qui exerce la mainmise, comme si tout ce qui existe sur des places publiques n'appartenait pas aux communes.

2° Messieurs les barons Roger qui sont au lieu et place d'un sieur Félice qui aurait acheté du directeur des domaines de Versailles par arrêté du 24 vendémiaire an IV tant de baraques

Digitized by Google

que certains terrains des environs de Versailles en vertu de l'article 53 de la loi du 18 juin 1793 (1).

3° Divers citoyens qui ont traité avec le domaine.

En droit. — Il y a là une question de propriété et une question de redevances; essayons de les poser pour indiquer la solution qu'il faut rechercher.

1° La place du Parc-aux-Cerfs ainsi nommée du bois servant de réserve aux gibiers de grande venerie du roi Louis XIII devint, à la mort du prince, domaine de la Couronne. Ses successeurs auraient-ils pu l'aliéner d'après le droit public national ?

2° Toute la place du Parc-aux-Cerfs ou seulement les deux grandes rues, les quatre petites, les seize ruelles et les quatre carrés contenus sont-ils devenus biens communaux en 1790 ?

3° La régie du domaine en procédant à des ventes à cause des lois de juin 1793 n'a-t-elle pas fait confusion entre le domaine de l'Etat inaliénable et le domaine de la liste civile n'ayant pas fait retour à l'Etat ?

4° Quelle est aujourd'hui la position des détenteurs du sol ?

5° Quant aux 15 livres tournois, sont-elles un cens d'origine féodale et ayant dû faire retour à la commune comme droit de hallage ? ou bien sont-elles une redevance abolie par l'Assemblée Constituante ? ou bien sont-elles une rente constituée pour un capital délaissé ?

Remarquons que si ces redevances sont un droit de hallage purement féodal, elles doivent faire retour à la ville qui recouvrera 6.240 livres de revenu, plus l'arriéré indûment perçu par le Domaine ou par d'autres.

(1) L'honorable conseiller fait ici une erreur : c'est le droit de toucher la redevance ou mieux une certaine partie de rentes qui appartenait aux barons Roger au moyen d'un transport qui leur en avait été fait par le sieur Félice suivant acte sous seing privé du 20 messidor an X, auquel sieur Félice elle appartenait en vertu d'un transport à lui fait en exécution de l'arrêté des consuls du 27 prairial an VIII par le directeur des domaines du département de Seine-et-Oise. La loi du 27 prairial an VIII était relative à l'emploi des capitaux de rentes dont le rachat et l'aliénation avaient été autorisés par la loi du 21 nivôse an VIII qui concernait le rachat et l'aliénation des rentes dues à la République.

Pendant que nous sommes sur ce sujet, il nous faut signaler que les hospices civils de Vire devinrent eux aussi propriétaires d'une partie de ces rentes en 1843. L'arrêté du 15 brumaire an IX, relatif au paiement des sommes dues aux hospices civils et au remplacement en capitaux de leurs biens aliénés, décidait que les sommes qui restaient dues aux hospices civils par les départements de la Guerre, de la Marine et de l'Intérieur pour service des années V, VI, VII et VIII leur seraient payées sans délai en capitaux des rentes appartenant à la République; qu'en cas de remboursement desdites rentes par les débiteurs, les administrateurs des hospices seraient tenus d'en faire de suite le remplacement et l'emploi en acquisition de rentes sur la République.

C'est ce qui eut lieu en 1843 pour les hospices de Vire.

Digitized by Google

Si elles sont une redevance féodale abolie par l'Assemblée Constituante, il est du devoir de l'administration et du parquet de dénoncer à la justice du pays l'abus de l'exercice d'un droit féodal conservé indûment depuis cinquante et un ans.

Si enfin ce sont des rentes constituées, nos concitoyens détenteurs des baraques et du sol sauront maintenant que leur propriété est incontestable. Toutes ces questions ne peuvent se résoudre que par une étude approfondie.

En l'an XII, un décret considérait les détenteurs comme concessionnaires à terme.

En 1822, le Domaine déniait au maire le droit de voirie sur les baraques et en 1825 s'avisait d'autoriser les exhaussements.

En 1832, vous décidiez au contraire que les concessionnaires n'étaient que des tenanciers.

En 1835 et 36, après plusieurs rapports, vous etiez d'avis de maintenir votre droit sur les baraques; puis, en 1838, vous autorisiez votre maire à donner mainlevée des oppositions faites aux prétentions du Domaine. »

Cette proposition fut ajournée et il n'en fut plus question. D'ailleurs, le conseil avait déjà décidé qu'il n'y avait rien à faire. Il estimait que si la place avait été désignée pour l'établissement d'un marché et était par cela même du domaine de la ville, il n'était pas moins évident qu'en 1735 Louis XV en avait aliéné la partie que devaient occuper les baraques, aliénation confirmée d'ailleurs par les lettres de 1755; que s'il était vrai en principe que cette vente était nulle, il était également exact que les concessionnaires étaient acquéreurs de bonne foi et que leurs successeurs la partageaient.

Les tribunaux avaient admis cette propriété dans les licitations et partages qui avaient eu lieu devant eux; le sol avait été frappé d'hypothèques successives et nombreuses ainsi que par la perception du droit d'enregistrement. Bien que l'on pût opposer l'imprescriptibilité contre une pareille erreur qui reposait sur l'ignorance de la loi, cette erreur était devenue si générale et pouvait porter préjudice à un si grand nombre de familles qu'il était à craindre qu'elle ne fût considérée par les tribunaux comme une erreur commise qui aurait pu constituer un droit.

(*A suivre*). F. Boulé.

Digitized by Google

L'ÉMINENCE GRISE

DE

MARIE-ANTOINETTE

(Suite).

CHAPITRE II

L'abbé de Vermond et les lectures de Marie-Antoinette.

Etait-il vrai, comme le prétendait le duc de La Vauguyon, que l'abbé de Vermond ne remplissait pas son office de lecteur auprès de la dauphine ? Et s'il en était ainsi, à quoi donc employait-il son temps ?

Le duc n'assistait pas aux leçons de l'abbé de Vermond; mais c'était un indiscret. Un jour, — c'est Marie-Antoinette qui le raconte elle-même à sa mère [1], — « j'étais seule avec mon mari, lorsque M. de La Vauguyon approche d'un pas précipité à la porte pour écouter. Un valet de chambre, qui est sot ou très honnête homme, ouvre la porte, et M. le duc s'y trouve planté comme un piquet sans pouvoir reculer ». Si La Vauguyon écoutait ainsi aux portes, il pouvait fort bien avoir surpris quelque conversation de Vermond avec la dauphine pendant l'heure de la lecture et conclure de là qu'au lieu de lire l'abbé bavardait. Il pouvait encore avoir soudoyé quelque valet, quelque femme de chambre qui traversait la pièce et qui lui en avait donné pour son argent. Mais ce n'étaient là que des informations intermittentes, incertaines et suspectes. Aujourd'hui, nous sommes mieux et plus sûrement instruits; nous savons de source certaine ce qui se disait dans le cabinet

(1) 9 juillet 1770.

Digitized by Google

de Marie-Antoinette pendant le temps qu'elle y recevait l'abbé de Vermond; nous sommes donc à même de répondre à la question.

Le 12 juillet 1770, Marie-Antoinette écrivait à sa mère qu'elle voyait chez elle l'abbé de Vermond, tous les jours de 4 heures à 5 heures. Le surlendemain, Mercy ajoutait que la princesse était assez exacte à ses séances de lecture, et qu'elles étaient toujours suivies d'une petite conversation sérieuse avec l'abbé sur les actions et propos de la journée; de cette méthode résultait, selon lui, un grand bien, « parce que, malgré sa vivacité naturelle, Mme la dauphine n'oublie rien de ce qu'on lui dit ». Donc, dès le milieu de juillet, c'est-à-dire quelques semaines seulement après le mariage de la dauphine, nous voyons Vermond dans le plein exercice de ses fonctions : il va chaque jour chez la jeune princesse, et il y reste une heure à lui faire la lecture et la conversation. Par conséquent, le duc de La Vauguyon se trompait en disant que l'abbé ne remplissait pas le devoir de sa charge. Mais Marie-Antoinette remplissait-elle le sien qui était de l'écouter? Ici ce n'est pas le duc de La Vauguyon qui pose la question : c'est nous, ou plutôt c'est l'histoire.

Cinq mois après son installation à Versailles, l'abbé de Vermond rédigeait, sur le travail déjà accompli sous sa direction par la dauphine, une longue note que le comte de Mercy-Argenteau transmit aussitôt à Marie-Thérèse. Ce rapport est écrit de la main même d'un des deux intéressés; il serait pour cela, toujours et en tout état de cause, très digne de notre attention. Evidemment, l'abbé estompe; mais s'il se plaît à rendre hommage aux qualités de son élève, il ne cache pas ses défauts; nous les découvrons aisément à travers la gaze dont il les enveloppe. Soulevez cependant ce léger voile : Marie-Antoinette vous apparaîtra ici au naturel, telle qu'on put la voir à la cour dans toute la fleur de sa première jeunesse. Voilà pourquoi cette page nous inspire une entière confiance. En voici les passages les plus significatifs :

« Le désir et le besoin de causer sur mille objets que leur espèce ou leur nouveauté rendait intéressants pour Mme la dauphine l'ont empêchée pendant quelque temps de se prêter

Digitized by Google

aux lectures. Dès qu'il m'a été possible d'ouvrir mon livre, j'ai repris les *Synonymes français* [1]; cette étude m'a paru la plus instante. Outre l'inexactitude qui restait encore dans le langage de Mme la dauphine, elle acquérait chaque jour des idées qu'on n'avait pu ni dû lui donner à Vienne. Son embarras et ses méprises ont été rares et courtes. Je ne lisais, à la vérité, que deux ou trois pages par jour; je me prêtais à chaque article à son envie de parler; j'en profitais pour rectifier ses idées et l'accoutumer à l'expression convenable. On paraît fort content du langage de Mme la dauphine; même dans son intérieur, où elle parle avec plus de vivacité et moins d'attention, elle s'exprime aisément, agréablement et très noblement dans les occasions et sur les choses remarquables. Dans le courant, il lui arrive quelquefois de faire des phrases qui ne sont pas bien françaises; mais elle y donne toujours une énergie et un agrément fort préférables à l'exactitude grammaticale [2]. Je n'ai pas poussé ce petit cours de français aussi loin que j'aurais désiré; j'espère le reprendre cet hiver. Lorsque je me suis aperçu que l'ennui du français détruisait l'attention, j'ai lu à Mme la dauphine plusieurs lettres du comte de Tessin au prince de Suède son élève [3]. J'ai été bien content des réflexions que ces lettres lui ont fait faire, et de l'attention qu'elle a prêtée aux miennes. Les dernières lectures ont été de quelques brochures anciennes, connues sous le titre de *Bagatelles*

(1) C'est un livre dont la première édition avait paru en 1718. Il est de l'abbé GIRARD, membre de l'Académie française. GRIMM (édition TOURNEUX, t. I, p. 148) dit qu'il est plein de discussions fines et métaphysiques, et qu'il eut un grand succès.

(2) Evidemment l'abbé de Vermond n'a pas la finesse de Fontenelle. Mais en lisant sa remarque sur les germanismes dont Marie-Antoinette émaillait encore sa conversation, on songe à ces lignes adorables que l'auteur de la *Pluralité des Mondes* écrivait à une jeune Anglaise venue depuis peu en France : « ... Fussiez-vous Française, je vous estimerais beaucoup; cependant il me semble que votre petit jargon étranger contribue un peu au plaisir que j'ai de vous voir. Vous ne sauriez croire combien votre visage s'anime et combien il y naît de grâces au moment que vous cherchez un mot. Toute l'éloquence qui manque encore à votre bouche est dans vos yeux. Je ne sais plus comment on peut aimer des femmes qui parlent français sans difficulté. »

(3) *Lettres d'un vieillard à un jeune prince*, par le comte Charles-Gustave TESSIN, publiées en 1755 en suédois et traduites bientôt dans toutes les langues de l'Europe. Cet ouvrage était d'inspiration toute française; un grand nombre de pages sont même écrites en français dans l'original. L'auteur avait vécu longtemps en France comme diplomate... Nommé gouverneur du prince royal de Suède, plus tard Gustave III, il semble avoir pris pour modèle Fénelon et l'éducation du duc de Bourgogne. Il cite aussi souvent dans ses lettres saint Louis, Louis XII, Henri IV, Turenne et Condé que les grands noms de la Suède. La littérature française lui fournit tous ses exemples (*Note de Geffroy*).

Digitized by Google

morales (1). On y voit les mœurs, les usages et les ridicules de bien des Français peints d'un coloris aussi agréable qu'intéressant. Mme la dauphine y a pris plaisir; elle se livrait quelquefois à en faire des applications; mais cet inconvénient, naturel à son âge et un peu à son caractère, est resté entre elle et moi; je crois pouvoir répondre qu'il a contribué à lui en faire éviter dans sa manière d'être en public. Je suis en possession de me présenter toutes les après-dinées chez Mme la dauphine pour ses lectures; jusqu'ici elles ont été souvent abrégées par les courses multipliées qu'elle fait chez mesdames ses tantes, et quelquefois supprimées par les promenades; j'espère beaucoup de l'hiver. »

Pour empêcher, croyait-elle, les dissipations de sa fille, Marie-Thérèse l'avait engagée à lui envoyer tous les mois une espèce de journal des lectures qu'elle faisait avec l'abbé de Vermond. Là-dessus, grand embarras de la dauphine. Comment s'y prendre pour satisfaire l'impératrice? On consulta l'abbé; l'abbé consulta Mercy; Mercy consulta Starhenberg. Finalement il semble qu'on ne décida rien pour l'instant. De toutes ces hésitations nous retrouvons la trace dans la suite du rapport de Vermond qui accentue, à ce propos, les lignes du portrait de son élève qu'il vient d'esquisser; il y en ajoute même d'autres non moins précieuses pour nous, car elles élargissent, débordent même le cadre où il s'était d'abord enfermé. Nous pénétrons ainsi plus avant dans le caractère de la jeune dauphine; nous entrons dans son intimité, et nous y touchons du doigt les misérables entraves que sa situation à la cour mettait à son application et même à toutes ses actions :

« Il serait bien à désirer, poursuit l'abbé de Vermond, que Mme la dauphine donnât à S. M. l'impératrice la satisfaction de pouvoir juger par elle-même de son application et du progrès qu'elle fait par ses lectures, en lui envoyant des extraits ou un résultat tous les mois. Cette princesse m'en a parlé elle-

(1) *Bagatelles morales et dissertations*, par l'abbé COYER, nouvelle édition. Londres et Francfort, 1765, in-12. — *Suite des Bagatelles morales*, par l'abbé COYER, nouvelle édition, Londres, 1769, in-12. On voit par les premières lignes de l'*Avertissement* placé en tête de chacun de ces deux volumes que les différentes pièces dont il se composait avaient d'abord paru « sur des feuilles volantes ». Ces pièces sont intitulées : *Découverte de l'île Frivole; Lettres sur les géants Patagons; Chinki; Histoire cochinchinoise, qui peut servir à d'autres pays*. Ce sont des observations soi-disant littéraires et morales qui ne paraissent pas avoir dû jamais offrir un piquant intérêt (*Note de Geffroy*).

Digitized by Google

même, il y a environ cinq semaines, et j'ai vu avec grande joie, dans cette occasion et quelques autres, combien les lettres de S. M. font impression sur elle. Ce n'est plus cette petite crainte d'enfant que je lui ai vue plusieurs fois à Vienne; c'est un excellent mélange de soumission, de respect, de confiance et de désir de satisfaire son auguste mère. Mme la dauphine me disait : « Comment ferai-je ? Maman me demande compte » de mes lectures. — Vous ne direz sûrement que la vérité, » Madame »; et j'en pris occasion de lui représenter combien elle y avait manqué. Elle en convint, mais en raisonnant sur la manière de satisfaire S. M. à l'avenir, elle me donna lieu d'y apercevoir quelques difficultés. Il est bien certain qu'indépendamment de la satisfaction que Mme la dauphine désirerait donner à l'impératrice sur cet objet, elle y gagnerait beaucoup pour elle-même. Son âge et son caractère ont besoin d'un peu de gêne pour toute application suivie; l'engagement d'écrire sur ses lectures la rendrait plus exacte et plus attentive; mais comment écrira-t-elle ? Je ne puis lui être d'aucun secours à cet égard; je ne suis presque jamais chez Mme la dauphine lorsqu'elle écrit. Elle me fait quelquefois appeler lorsqu'elle finit ses lettres, mais elle observe de me garder fort peu de temps, l'écritoire ouverte. Elle me dit quelquefois : « On ne manquerait pas de publier que vous me dictez mes » lettres ». Cette crainte n'est pas sans fondements; je ne pourrais pas hasarder d'écrire en présence et sous la dictée de Mme la dauphine, ni même de lui dire ce que j'aurais écrit chez moi. M. le dauphin me trouve quelquefois dans le cabinet de Mme la dauphine; il entre toujours sans être annoncé. D'autres fois, une femme de chambre, un garçon de chambre entrent pour une commission de Mesdames; Votre Excellence connaît notre cour : Quels contes ne ferait-on pas si on m'avait trouvé lisant des papiers ? Mme la dauphine ne peut donc écrire sur ses lectures que lorsqu'elle est seule; elle en est fort capable, et ma présence serait plus nécessaire pour la déterminer que pour l'aider; elle s'y déterminera bien sincèrement par le grand désir qu'elle a de satisfaire S. M. l'impératrice; mais cette détermination générale pourrait bien, quoique sincère, avoir peu d'effet. Un peu de légèreté et de paresse naturelle suffisent pour ne jamais trouver le temps d'un travail auquel rien de

Digitized by Google

pressant n'oblige [1]. Mme la dauphine aura tort, mais c'est presque un tort de l'âge, tant il est ordinaire, et sa position y fournit un appui et même une sorte de justification. Mme la dauphine ne croit aucun papier en sûreté chez elle. Elle craint les doubles clefs, elle craint qu'on ne prenne les siennes dans ses poches pendant la nuit. Cette crainte, fondée ou non, est réellement dans son âme... C'est par cette raison qu'elle n'écrit jamais que le jour où ses lettres partent; pour lors elle se trouve pressée, et de là vient sa mauvaise écriture et sa mauvaise orthographe. Si Mme la dauphine écrivait sur ses lectures, elle craindrait qu'on ne vît ses papiers. M. le dauphin ne la confirmerait sûrement pas dans le bon usage d'écrire. Je crois bien que Mesdames ses tantes ne cherchent pas à l'en détourner; mais ne rougirait-elle pas à leurs yeux d'avoir l'air d'être encore en éducation ? A quinze ans sa raison n'est pas encore assez forte contre certaines plaisanteries...

» Cinq mois d'expérience et d'attention continuelle me persuadent que l'exemple ne gâtera Mme la dauphine sur aucun article essentiel. Son véritable respect pour l'impératrice et la bonne tournure que prend son caractère m'en garantissent. Elle n'a fait jusqu'ici aucune faute importante. Votre Excellence sait par elle-même comment elle écoute et revient sur ses petites méprises. J'admire tous les jours sa douceur et, j'ose dire, sa docilité ! Elle me permet des vérités respectueuses en présence de sa dame d'honneur et des personnes de sa chambre; des vérités fermes et même plus fortes qu'à Vienne lorsque je suis dans son cabinet. Je sens bien que je dois sa confiance au suffrage de S. M. l'impératrice; mais n'est-il pas étonnant qu'elle se soutienne, et que Mme la dauphine ait le courage de conserver un moniteur importun au milieu des hommages et de l'adulation [2] ? ».

L'abbé de Vermond n'a pas laissé de Mémoires, — que nous sachions du moins; — et, s'il en est ainsi, c'est pour nous une grande lacune : qui, mieux que lui, eût pu nous révéler la « vraie Marie-Antoinette » ? Mais, de sa mission auprès de cette princesse, il nous reste des témoignages autrement véridiques. Ce sont les notes qu'il a rédigées pour elle ou à sa

(1) Le texte imprimé porte « n'existe »; ce qui doit être une faute de copiste.
(2) Rapport de l'abbé de Vermond à Mercy-Argenteau, annexé à une dépêche de celui-ci à l'impératrice en date du 20 octobre 1770.

Digitized by Google

demande; c'est sa correspondance avec elle, avec l'impératrice, avec Mercy-Argenteau; ce sont les rapports de l'ambassadeur dont il n'est presque pas un qui ne fasse quelque allusion à lui. Le temps a jauni ces feuilles; il en a pâli l'écriture; mais il n'a pu en altérer le contenu, comme il eût fait des Mémoires que l'abbé aurait écrits plus tard, pendant la Révolution, après la perte de son état et de ses revenus, après la mort de la reine, au milieu des amertumes, des privations et des rancunes de l'émigration. Voilà, en particulier, ce qui donne tant de prix au rapport de lui que nous venons de lire. Sans qu'il y prenne garde, certes, autant que nous, il nous livre la dauphine saisie sur le moment même, sans retouche, avec l'ingénuité d'un instantané.

Elle ne l'écoutait guère, nous dit-il, à cause de sa vivacité naturelle. Et de fait, il n'a pas osé pousser son petit cours de français aussi loin qu'il l'aurait désiré. On le croira sans peine : il s'agissait des synonymes français ! Mais quand l'abbé lui lit les *Bagatelles morales* de l'abbé Coyer, voilà l'attention de la jeune fille qui se réveille; voilà sa verve, son espièglerie, sa raillerie qui prennent leur essor. Vermond ne s'y est pas trompé; il a mis le doigt sur une plaie vive, la difficulté pour Marie-Antoinette de s'appliquer avec suite à des occupations sérieuses. Sa jeunesse y était pour quelque chose, sans doute, mais c'était surtout un défaut de nature.

Vermond dictait-il les lettres de Marie-Antoinette, soit pour lui en épargner la difficulté, soit pour faire croire qu'elle était plus instruite qu'en réalité ? Il va lui-même au devant de l'accusation qu'il entend rôder autour de lui. Il essaye de la réfuter; mais ses explications sont bien confuses. Marie-Antoinette, dit-il, était pressée par l'heure du courrier, et de là venaient sa mauvaise écriture et son orthographe défectueuse. C'est possible. En tout cas, si Vermond faisait le brouillon de ses lettres, Marie-Antoinette, pressée ou non, copiait mal, car ses autographes sont « ornés » de fautes que l'abbé n'a sûrement pas commises.

Il est possible, il est même assez vraisemblable que les papiers de la dauphine n'étaient pas en sûreté chez elle; mais, pour ce qui est du résumé de ses lectures demandé par l'impératrice, c'est là une défaite. Qu'aurait-elle eu à craindre des

Digitized by Google

indiscrets, s'ils avaient surpris dans un tiroir une note sur les *Synonymes français* ou sur les *Bagatelles* de l'abbé Coyer? La vérité, ce nous semble, c'est que la dauphine était trop peu appliquée et trop paresseuse pour s'atteler à une pareille besogne.

Le bon Vermond se flattait de pouvoir assez compter sur la tournure que prenait son caractère et sur le souvenir de son auguste mère pour garantir qu'elle ne se laisserait pas gâter par le mauvais exemple sur les choses essentielles. Nous verrons cela plus tard. En attendant, l'abbé profitait de sa position pour exhorter son élève à bien faire. Mais il dosait ses conseils : en public, devant le service, il les habillait de papier doré comme on fait des pistaches; seul avec elle, dans son cabinet, il dépouillait l'enveloppe et lui servait toutes nues ses vérités. Je ne sais si tout le monde partagera cette conviction : mais dans ce rapport de l'abbé de Vermond, nous croyons sentir l'homme conscient des grands services qu'il est à même de rendre à la dauphine, sous couleur de lui apprendre le français; l'homme de tact qui sait ce qu'il faut lui dire et comment le lui dire; l'homme clairvoyant, mais indulgent, qui voit ses défauts mais les voit passagers; l'homme émerveillé, dont les yeux (il l'a dit lui-même) étaient toujours ouverts, alternativement par l'inquiétude et par l'enchantement [1]; enfin l'homme au cœur sensible, qui avait subi cette séduction de la dauphine, dont personne, d'ailleurs, n'avait pu se défendre. « Quand elle est debout ou assise, disait Horace Walpole, l'impassible Anglais, c'est la statue de la Beauté; quand elle se meut, c'est la grâce en personne. On dit qu'elle ne danse pas en mesure? mais alors c'est la mesure qui a tort [2] ».

*
* *

Des lectures de Marie-Antoinette on est tenté de dire, comme Ninon de Lenclos : Le bon billet qu'a La Châtre! En effet, plus elle se laissait enlacer par les mille liens de la vie de cour, moins elle trouvait de temps à y consacrer. C'est en vain que Mercy-Argenteau et Vermond unissaient leurs efforts pour l'y ramener : elle leur glissait entre les doigts. « L'article des

(1) Vermond à Mercy, janvier 1771.
(2) Lettre à la comtesse d'Ossory.

Digitized by Google

occupations sérieuses est celui où mes représentations produisent le moins d'effet, écrivait Mercy à l'impératrice, le 17 décembre 1770. Il se fait des lectures; mais elles ne sont ni assez longues ni assez réfléchies, et je crois qu'il sera nécessaire que Votre Majesté daigne insister encore pour que Mme la dauphine lui envoie un journal de ses lectures, ce qui l'obligerait à s'y appliquer avec un peu plus d'attention. L'abbé de Vermond, qui en tout opère des merveilles, n'effectue que peu de choses en matière d'études. » Aussi Marie-Thérèse revenait-elle à la charge, le 6 janvier 1771 : « Tâchez, recommandait-elle à sa fille, de tapisser un peu votre tête de bonnes lectures, elles vous seront plus nécessaires qu'à une autre. J'en attends depuis deux mois la liste de l'abbé, et je crains que vous ne vous aurez guère appliquée; les ânes et les chevaux auront emporté le temps requis pour la lecture; mais à cette heure, en hiver, ne négligez pas cette ressource qui vous est plus nécessaire qu'à une autre, n'ayant aucun acquis, ni la musique, ni le dessin, ni la danse, peinture et autres sciences agréables. Je reviens donc toujours à la lecture, et vous chargerez l'abbé de m'envoyer tous les mois ce que vous aurez achevé et ce que vous comptez commencer. » Marie-Antoinette fut piquée de ces reproches : « Voyez, Monsieur l'abbé, dit-elle à Vermond, si l'on savait cela, cela me ferait un bel honneur. » Et après lui avoir lu la lettre de l'impératrice, elle reprit : « Vraiment, elle me ferait passer pour un animal. » Puis, se calmant un peu : « Eh bien, ajouta-t-elle, je répondrai qu'il ne me sera guère possible de faire des lectures réglées pendant le carnaval, mais en carême. N'est-ce pas bon ? » L'abbé hochait la tête : « Oui, Madame, soupirait-il, pourvu que ce soit sincère. »

Mais autant en emportait le vent. Si la dauphine envoyait à sa mère quelque résumé, de loin en loin et sans suite, c'est l'abbé de Vermond qui le rédigeait en témoignage de son zèle, mais non de l'application de son élève. L'impératrice ne s'y trompait pas. Tristement elle écrivait à Mercy, le 1er avril suivant, faisant allusion à la dauphine : « Je ne lui parlerai pas du projet de m'envoyer le journal de ses lectures; elle me les a envoyées... de la main de l'abbé. Voilà sa lettre qui est encore très mal écrite, et ne me dit jamais rien d'intéres-

Digitized by Google

sant. » L'abbé commençait lui-même à se décourager, et l'impératrice s'inquiétait de plus en plus. « Il y a bien des mois, mandait-elle à sa fille, le 31 octobre, que je n'entends rien de vos lectures, de vos applications; je ne vois plus rien là-dessus de l'abbé, qui tous les mois aurait dû m'envoyer vos amusements utiles et raisonnables. Tout cela me fait trembler : je vous vois aller avec une certaine sûreté et nonchalance à grands pas à vous perdre, au moins vous égarer. » Ici vous vous récriez peut-être ? vous trouvez que l'impératrice exagère, qu'elle dépasse le but [1] ? C'est que vous ne réfléchissez pas. Marie-Thérèse connaissait mieux sa fille que nous : elle l'avait mise au monde; elle l'avait vue grandir sur ses genoux, dans ses jupes, à sa table; elle avait assisté des heures entières à ses leçons. Avec la pénétration presque divinatoire dont cette grande princesse était douée, si elle avait pu découvrir en elle de précieuses qualités naissantes qui ne demandaient pour s'épanouir qu'un milieu favorable, elle avait dû s'alarmer d'y voir, mélangée à cette bonne semence, l'ivraie de graves et menaçants défauts. Maintenant la moisson mûrissait; elle mûrissait non à quelque patriarcale cour allemande telle que celle de Vienne, mais à la cour de Versailles, c'est-à-dire dans l'atmosphère de l'Europe alors la plus malsaine, et la dauphine paraissait s'y complaire, sans en comprendre le danger. En Marie-Thérèse, la mère n'avait-elle pas de justes motifs de s'inquiéter ? D'un autre côté, l'alliance de l'Autriche avec la France était de si fraîche date, elle renversait si complètement la politique traditionnelle des Bourbons qu'elle était encore loin d'avoir conquis chez nous les sympathies de tous. Un grand, un puissant parti, à la tête duquel marchaient les filles mêmes du roi, lui était nettement et publiquement hostile. Ce parti avait vu avec répugnance une archiduchesse venir s'asseoir sur les lys, et, dès son arrivée, il l'avait épiée, marquant tous ses faux pas, prêt à applaudir, à provoquer même, ses chutes. Marie-Thérèse tremblait comme mère; elle tremblait non moins comme souveraine. Si vous voulez bien vous rappeler maintenant les lamentables conséquences publiques et privées de la légèreté de Marie-Antoinette, croirez-vous

(1) Cf. La Rocheterie, *Histoire de Marie-Antoinette*, t. I, p. 72.

Digitized by Google

encore que l'impératrice avait tort d'attacher tant d'importance à ce que d'autres auraient pris pour des vétilles [1] ?

Cependant Mercy-Argenteau, voyant l'émoi dans lequel ses dernières dépêches avaient jeté Marie-Thérèse, chercha, autant que faire se pouvait, à la rassurer. Il lui écrivit le 19 décembre : « Malgré une dissipation un peu trop étendue, Mme l'archiduchesse n'a cependant pas, dans le courant de ce mois, négligé tout à fait ses lectures. Les conversations avec l'abbé de Vermond deviennent journellement plus longues, plus sérieuses et plus instructives. Cet honnête ecclésiastique, toujours également zélé et occupé de son objet, a su trouver une méthode sage et qu'il applique fort heureusement à ramener Mme la dauphine à la réflexion sur les actions et les propos de sa journée. » On ne saurait dire si la préoccupation de Mercy de calmer les appréhensions de l'impératrice lui faisait présenter comme une nouveauté la méthode que nous avons vu Vermond appliquer dès ses premières leçons, ou si la dauphine n'avait pas plutôt été frappée des reproches de sa mère; mais, d'après les bulletins suivants de l'ambassadeur, l'amélioration persistait et semblait se fixer. Marie-Antoinette continuait régulièrement ses lectures; il paraissait même qu'elle y prenait plus d'intérêt, et si elle ne préférait pas toujours des livres sérieux, au moins elle les choisissait avec goût et dans un genre propre à former l'esprit. C'étaient des lettres bien écrites, des anecdotes historiques, quelquefois des pièces de théâtre, jamais de romans ou autres livres frivoles, pour lesquels elle ne marquait aucune curiosité. Elle s'en remettait là dessus à ce que lui suggérait l'abbé de Vermond qui se montrait aussi judicieux qu'attentif et délicat dans les choix qu'il proposait. Voilà ce que mandait Mercy à l'impératrice le 23 janvier 1772 [2].

(1) La Rocheterie, qui renvoie consciencieusement à la correspondance de l'impératrice, a cependant omis cette lettre du 31 octobre 1771. Serait-ce parce qu'elle gênait trop son parti-pris d'indulgence ?

(2) A s'en rapporter aux catalogues des diverses bibliothèques qu'a possédées Marie-Antoinette, il n'en devait pas être toujours ainsi. On sait le tapage mené jadis autour des livres dits du boudoir de la reine. Cette petite bibliothèque était en partie composée d'ouvrages légers, licencieux même, qui n'auraient pas dû être le passe-temps d'une reine. Mais DESJARDINS a remis la chose au point il y a déjà longtemps. Il a fait remarquer que ces livres, réunis d'ailleurs vingt ans après l'époque où nous sommes, n'avaient pas été choisis par l'abbé de Vermond, mais par un homme de plaisir, le mari de Mme Campan, qui s'était uniquement préoccupé de procurer à sa maîtresse, qu'il savait mondaine et peu dévote, les ouvrages à la mode du jour (*Le Petit-Trianon*, p. 133 et suivantes).

Digitized by Google

L'été arrive, qui amène avec lui les distractions, les amusements, les plaisirs du plein air et fait fermer tous les livres. Puis les déplacements de l'automne, les Fontainebleau, les Choisy, les Compiègne, les Marly. Il est alors presque impossible à la dauphine de se recueillir; et cependant l'abbé de Vermond se dit toujours satisfait de son élève. Trompait-il Mercy ou Mercy l'impératrice? Hélas! ce n'était ou de la part de Marie-Antoinette qu'un répit, ou de la part de ses deux mentors que des ménagements pour Marie-Thérèse. En réalité, la dauphine perdait de plus en plus le temps et le goût des lectures instructives. Le 14 novembre, à Fontainebleau, l'ambassadeur se voit obligé de l'avouer avec regret; et Vermond en est réduit à prendre patience, espérant que la dauphine deviendra plus sérieuse à son retour à Versailles.

Cet espoir ne se réalisa pas. Les deux conseillers ne savaient plus que faire, lorsque l'inspiration vint à Vermond de recourir au confesseur de la dauphine, le pieux et vénérable abbé Maudoux. Il lui fit un cas de conscience d'ouvrir les yeux de sa frivole pénitente sur le danger qu'elle courait et sur la nécessité où elle était de songer enfin à un emploi plus utile de son temps pendant la saison d'hiver qui commençait. L'abbé Maudoux comprit. Il représenta à Marie-Antoinette que l'application à l'étude était pour elle un devoir d'état, qu'elle l'aiderait à fondre la glace de son mari au profit de l'influence qu'elle acquerrait sur lui et à la cour. C'étaient là des considérations propres à frapper l'esprit de la dauphine. Elles lui firent tant d'impression que, peu de jours après, elle dit à l'abbé de Vermond qu'elle voulait pendant cet hiver, « récupérer le temps perdu dans la dissipation de l'été et des voyages »; qu'il ne s'agissait que d'établir un plan fixe et journalier d'occupations sérieuses et utiles, et qu'elle s'y livrerait avec toute la suite et l'attention nécessaires [1]. Mais d'un plan de travail soutenu l'abbé de Vermond en était si souvent convenu avec elle, et il avait été si souvent leurré qu'il pouvait craindre une nouvelle déception. Il semble cependant que, durant les mois qui suivirent, la dauphine se montra plus appliquée, malgré les mille obstacles que l'étiquette, la représentation, ses autres devoirs de famille et de rang, ses

(1) Mercy à Marie-Thérèse, 16 déc. 1772.

Digitized by Google

caprices ou ses plaisirs opposaient à ses résolutions. C'est seulement en juin 1773 que le dauphin et la dauphine firent leur entrée officielle à Paris. Cette cérémonie n'alla pas sans de nombreux préparatifs, de longues répétitions, d'interminables séances pour le choix des étoffes, l'essai des costumes. Comment s'échapper des mains des couturières à l'heure austère de l'abbé de Vermond? Vous n'y pensez pas. Puis ce fut, le 10 mai de l'année suivante, la mort de Louis XV, qui transforma la dauphine en reine et bouleversa sa vie. L'abbé de Vermond n'en allait pas moins régulièrement stationner une heure chaque matin dans le cabinet de « feue » son élève; il y retournait quelques moments l'après-midi. Mais à la fin de septembre, c'est-à-dire plus de quatre mois après cet événement, il n'avait pas encore été possible de rétablir la séance de lecture. Il ne s'en était pas fait une seule utile, car il ne fallait pas compter celle de quelque ouvrage de poésie, dont la nouvelle reine s'était amusée dans des moments qui avaient même été fort rares. Et Mercy trouvait le mal sans remède. Le 17 novembre, il en reparle encore; mais c'est pour dire que si la reine se donnait le temps de faire un peu de musique, elle n'en trouvait plus pour lire, malgré les résolutions qu'elle prenait parfois encore de se remettre à cette occupation. L'an d'après, le carnaval passé, il lui arriva de recommencer quelques lectures; mais l'ambassadeur faisait remarquer avec mélancolie qu'elles n'étaient pas « d'un genre fort solide ni utile ». Et c'est fini. Jamais plus on ne trouve d'allusion aux lectures de Marie-Antoinette ni dans la correspondance de Vermond, ni dans celle de Mercy-Argenteau, ni dans celle de Marie-Thérèse. Je me trompe. Le 30 mai 1776, l'impératrice y revient une dernière fois; mais maintenant elle a perdu toutes ses illusions. Elle prononce sur les lectures de sa fille ce triste *De profundis* . « ...Jamais vous n'avez aimé la lecture ni aucune application; cela m'a donné souvent des inquiétudes. J'étais si aise, vous voyant adonnée à la musique; je vous ai si souvent tourmentée pour savoir vos lectures, pour cette raison. Depuis plus d'un an, il n'y a plus de question ni de lecture, ni de musique, et je n'entends que des courses de chevaux, des chasses de même, et toujours sans le roi, et

Digitized by Google

avec bien de la jeunesse non choisie, ce qui m'inquiète beaucoup, vous aimant si tendrement. »

L'année suivante, lorsque l'empereur Joseph II vint en France, il ne lui fut pas difficile de reconnaître, lui aussi, que les deux grands dangers que courait la reine, sa sœur, c'étaient ses liaisons avec une société en général peu digne d'elle et son manque d'attrait pour la lecture. Et, en la quittant, il lui laissa une longue note qui résumait ses observations et ses conseils : « ...Vous dégoûtant de plusieurs soi-disant amusements, disait-il, oserai-je, ma chère sœur, vous en substituer un autre, qui les vaut richement tous ? C'est la lecture. Regardez cet objet comme ce qu'il y a de plus important, et choisissez des livres qui vous fassent penser et qui vous instruisent... La lecture vous tiendra lieu de tout, et ces deux heures de calme vous donneront le temps de réfléchir et de trouver dans votre pénétration tout ce que vous avez à faire ou ne pas faire, le reste des vingt-deux heures... Lecture et société raisonnable, voilà le bonheur de la vie [1] ».

Lecture et société raisonnable : Joseph II avait vu juste. Plût à Dieu que Marie-Antoinette, pour le bonheur de sa vie, l'eût écouté !

Eugène WELVERT.

(A suivre).

(1) « Réflexions données à la reine de France », dans *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II*, p. 4-18.

Digitized by Google

L'ASSISTANCE A VERSAILLES

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

(Fin).

CHAPITRE III

LES CHARITÉS DE PAROISSES

1. — Fondations. — Revenus. — Secours distribués.

Sous Louis XIV, alors que la « Charité du Roi », installée rue de Paris, puis rue de Bourbon, servait d'hôpital pour héberger les malades indigents, une autre institution se fondait, qui reçut plus tard le nom de « Charité de la ville » et qui devait assister les pauvres à domicile. A l'origine de cette œuvre, nous trouvons une double influence : celle du Roi et de son entourage, particulièrement de Mme de Maintenon, et celle des curés, disciples de saint Vincent, fidèles à la tradition de leur maître qui fit éclore les premières « Charités ».

Le premier curé de Notre-Dame, François Hébert, supérieur des douze Lazaristes qui desservaient la paroisse, avait toute la confiance de Mme de Maintenon. Il l'aida à grouper les dames de la Cour qui désiraient soulager les pauvres. En 1684, Mme de Maintenon écrivait à l'abbé Gobelin : « Le Roi a trouvé bon que les dames de la cour établissent une Charité à Versailles pour y prendre le même soin des pauvres que dans les paroisses de Paris. Madame la duchesse de Richelieu en est la supérieure et vous n'en aurez pas plus mauvaise idée de notre dessein. Nous prétendons pourvoir à toutes sortes de nécessités. Nous nous trouvons déjà chargées d'un certain nombre de personnes dont nous ne savons que faire et qui excitent plus notre pitié qu'elles ne se prêtent à nos intentions.

Digitized by Google

Ce sont quelques estropiés hors d'état de gagner leur vie et qui chargent leurs pauvres familles. Il y a aussi de ces innocentes qui courent les rues et qui font commettre bien des péchés [1] ». Le *Mercure galant* nous donne quelques autres détails sur la fondation de la Charité : « Un exemple aussi édifiant que celui du Roi a inspiré aux dames du premier rang le dessein d'établir entre elles une Charité pour secourir les pauvres familles de Versailles, et tant d'ardeur a suivi leur zèle, que l'exécution a aussitôt accompagné le projet. Ces dames qui s'assemblent tous les lundis, se taxent chaque semaine. Elles ont fait une trésorière et d'autres officières et travaillent depuis quelques mois au soulagement des malheureux avec beaucoup de succès, sans que leur naissance, leur beauté et la délicatesse de leur tempérament les empêchent de donner leurs soins les plus pressants aux fonctions qu'elles ont cru devoir s'imposer [2] ».

Il est probable que les dames commencèrent par se réunir dans l'église Saint-Julien ou dans une salle attenante à cette église [3] Mme de Maintenon fit construire ensuite pour la Charité un bâtiment, rue de la Paroisse, sur un terrain qui avait appartenu à son écuyer Louchard. Des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul y furent installées et chargées de soigner les malades, de leur préparer le bouillon et les médicaments. On réunit ensuite dans le même local les écoles des filles pauvres. La Maison de Charité fut reconstruite, en 1772, par M. Allard, curé de Notre-Dame et la sœur Marguerite Warembourg [4].

Dans le quartier du Parc-aux-Cerfs, le curé Huchon installa, en 1713, deux sœurs de Charité pour enseigner les pauvres filles et il leur donna une maison rue des Bourdonnais [5].

(1) Lettre de Mme de Maintenon à l'abbé Gobelin, du 8 mars 1684 (*Correspondance générale* de Mme DE MAINTENON, éd. LAVALLÉE, t. II, p. 356).

(2) *Mercure galant*, avril 1684.

(3) Sur le plan de la Chalcographie, qui date de 1684 environ, on trouve à côté de l'église Saint-Julien, près de l'allée bordant l'étang de Clagny, la mention suivante : *la Charité servant présentement de Paroisse* (Cf. E. COUARD, *Versailles. Date du plan de la Chalcographie*, dans *Versailles illustré*, avril 1904). *Les comptes des Bâtiments de Louis XIV* indiquent aussi des dépenses pour des travaux de maçonnerie et de charpenterie faits à la « Salle de la Charité » en 1681. Cette salle, attenante à la seconde église Saint-Julien, fut construite en même temps qu'elle.

(4) Cette maison occupe aujourd'hui le n° 14 de la rue de la Paroisse.

(5) Le curé Huchon fit don aussi aux sœurs d'une rente de 315 l. 3 s. (Arch. nat., *S 6178*). L'ancienne maison de Charité est située à l'angle de la rue des Bourdonnais et de la rue Saint-Honoré. Elle est occupée actuellement par une école communale de filles. Son entrée est aujourd'hui 14 *bis*, rue Saint-Honoré. La maison voisine, rue des Bourdonnais, fut acquise par la Charité le 16 mai 1780.

Digitized by Google

Cette maison abrita la Charité qui prit naissance en même temps que la nouvelle paroisse Saint-Louis [1] et fut établie sur le modèle de celle qui fonctionnait dans le quartier Notre-Dame. Comment les Charités étaient-elles administrées au XVIIIe siècle ? Quels étaient leurs revenus ? Quels secours distribuaient-elles ? Les dames de Charité de chaque paroisse tiennent leur assemblée sous la présidence du curé, « le premier jeudi de chaque mois à onze heures, dans une des salles de la maison presbytérale. Elle est annoncée aux deux prônes de la paroisse, le dimanche précédent et de nouveau par le son de la grosse cloche pendant une demi-heure avant qu'elle se tienne. La porte en est ouverte à toute sorte de personnes [2] ». La dépense et la recette sont arrêtées dans ces assemblées. Les fonds sont divisés en deux catégories : ceux qui sont destinés au soulagement des pauvres, « sains ou simplement infirmes », sont entre les mains du curé. La sœur supérieure des Filles de la Charité fait elle-même la recette et la dépense des pauvres malades, des prisonniers et des petites filles des écoles; elle remet les réserves pour les besoins imprévus des pauvres malades entre les mains de la dame trésorière des pauvres nommée par la Reine. Ses comptes sont présentés chaque année à l'approbation du Roi. Les Charités touchent des rentes et des loyers. Celle de Notre-Dame possède 3.027 l. de rentes sur l'Hôtel de Ville et 3.654 l. de loyers en 1788; celle de Saint-Louis 4.295 l. de rentes et 5.772 l. de loyers. La Charité de Notre-Dame loue une partie de la maison où sont installées les sœurs, et en totalité la maison voisine, au coin de la rue de la Paroisse et de la rue des Bons Enfants, les maisons sises rue de Paris, rue de la Geôle et rue des Mauvais-Garçons. La Charité de Saint-Louis loue une partie des maisons de la rue des Bourdonnais et une maison rue de l'Orangerie, appelée le Pavillon des Pauvres. Messieurs les prêtres quêtent dans les églises paroissiales et aux Récollets, les dimanches et fêtes, pendant les offices; tous les jours, on promène des boîtes dans les églises, en faveur

(1) Une petite église fut construite dans le quartier du Parc-aux-Cerfs en 1725. Elle fut érigée en paroisse en 1734 et remplacée par l'actuelle église Saint-Louis en 1743.

(2) *Charité des deux paroisses de Notre-Dame et Saint-Louis de Versailles, année 1788.*

Digitized by Google

des pauvres malades et des pauvres prisonniers. Les dames de Charité donnent des cotisations; les curés reçoivent des aumônes manuelles. Ces différentes quêtes et aumônes rapportent en moyenne 20.000 livres par an. Quelquefois, on fait des loteries en faveur des pauvres. Un prospectus de celle qui fut tirée en 1710 fait une énumération alléchante de toutes les merveilles qu'on pouvait espérer gagner avec un billet de dix sols seulement : montres d'or sonnantes et avec réveil, vases d'or et d'argent, d'agate d'Orient, de porcelaine de Coco, bassins d'argent, caves de vermeil grandes et petites avec leurs flacons, gobelets et entonnoirs de vermeil; bagues avec diamants, rubis, émeraudes ou émail; colliers et bracelets de perles fines; cabarets, coffres, boîtes et écritoires de la Chine, etc. (1).

Cependant les Charités, comme l'hôpital, vivent surtout des générosités royales. En 1788, la paroisse Notre-Dame reçoit du Roi, de la Reine, des princes et princesses de la famille royale 32.444 livres, et celle de Saint-Louis, une somme égale. Ces dons ont été augmentés en 1788 de plus de 5.000 livres dans chacune des deux Charités « à raison de l'excessive rigueur du froid ». Dans ces sommes sont comprises les 10.850 livres que le Domaine versait annuellement et qui devaient servir à payer le salaire des sages-femmes et les chirurgiens des pauvres (2). Les autres sommes sont prélevées par le Roi et la Reine sur leurs cassettes ou données par les princes et princesses de la famille royale (3). Des quêtes sont faites dans la chapelle du Château, le 1er janvier pour la Charité de Notre-Dame, et le dimanche des Rameaux pour la Charité de Saint-Louis. La Reine « a la bonté de faire une quête une fois par mois, dans son appartement, qui rapporte en général 4.800 livres par an ». Le Roi, la Reine, les princes et les princesses donnent aussi aux pauvres lorsqu'ils vont rendre le pain bénit ou faire leurs Pâques à la paroisse. Le duc de Luynes nous raconte : « Le samedi soir, le Roi fit ses Pâques à la

(1) Loterie en faveur des Pauvres de la Paroisse de Versailles, 14 mai 1710 (Bibl. de Vers., Fonds Fromageot).

(2) Le Domaine fournissait en outre le bois et les fagots pour le chauffage des pauvres et payait la viande de boucherie consommée par les pauvres malades.

(3) Les plus généreuses aumônes à la fin du XVIIIe siècle, après celles du Roi et de la Reine, étaient données par Mesdames, filles de Louis XV, Madame Elisabeth et le duc de Penthièvre (Arch. nat., O1 3767 — O1 3784 — AD XIII4).

Digitized by Google

paroisse à l'ordinaire et revint toucher les malades dans la galerie des Princes, en bas. L'usage est qu'à chaque communion du Roi, le grand aumônier distribue les aumônes qui vont environ à 2.000 écus chaque fois [1].

Les secours des Charités s'appliquent à deux catégories de pauvres nettement distinguées : les pauvres sains ou simplement infirmes et les pauvres malades. Nous n'avons pas de chiffres permettant d'évaluer exactement le nombre de pauvres assistés par les Charités. D'après le mémoire de 1788 déjà cité, les Charités nourrissaient, tous les jours de l'an, cinq cent personnes réduites à la plus grande misère par la maladie ou le chômage du chef de famille, sans compter les femmes en couches, la multitude des infirmes, des veuves et des orphelins. Le maréchal de Mouchy dit qu'en 1783 « tous les bons pauvres sont secourus quoi qu'au nombre de 7 à 8.000 [2] ».

On cherche à faciliter le travail des pauvres valides; en 1788, la paroisse Notre-Dame donne pour 1.350 livres « d'outils et de marchandises à des pauvres ouvriers ou petits marchands pour les mettre à même de gagner leur vie ». On secourt les ouvriers qui ont des outils afin qu'ils puissent les conserver. Auparavant, presque tous les ouvriers se trouvaient le 1er décembre mourant de faim; ils vendaient leurs outils en décembre et devaient les racheter le 1er avril [3]. Aux femmes, les dames de Charité distribuent de la filasse qu'elles peuvent filer à domicile. Des tisserands tissent ensuite le fil; les toiles ainsi obtenues sont vendues au profit des pauvres. En 1788, on en tire 14.548 livres.

(1) LUYNES, avril 1737, t. Ier, p. 232. Les générosités du Roi et de la famille royale allaient souvent directement aux pauvres, sans passer par l'intermédiaire des paroisses. Elles rentraient alors dans le chapitre des gratifications ou pensions. Ce n'est plus de l'assistance proprement dite. Pourtant, en feuilletant le registre des comptes de la cassette royale, tenu par le premier valet de chambre, on trouve la mention d'un certain nombre d'aumônes faites à des pauvres de Versailles, telles que celle-ci : « 48 livres au nommé Angiboux, journalier de Versailles, réduit à la plus grande misère, causée par une cruelle maladie qu'il a gagnée en soignant son père, sa mère et ses sœurs, tous morts dans une même semaine de la même maladie. » (Arch. nat., *O*1 *643*). — Le comte de Noailles dirigeait une œuvre assez originale, intitulée : « la petite caisse des lapins, destinée aux pauvres ». Il était chargé de distribuer des secours aux domestiques du Roi dans le besoin, et à plusieurs pauvres familles, à l'aide des ressources que produisait la vente des lièvres et des lapins sur le Domaine royal. Certaines années, les lapins manquaient; le comte de Noailles priait alors le Roi d'avancer 2.000 livres : « Si Votre Majesté veut bien, cela fera vivre bien du monde. » (Arch. nat., *O*1 *290*).

(2) Arch. nat., *O*1 *806*.

(3) Lettre du Ml de Mouchy, qui demande des secours pour les ouvriers, 1er déc. 1777 (Arch. nat., *O*1 *290*).

Digitized by Google

Les Charités donnent du pain à des apprentis pendant toute la durée de leur apprentissage, à des orphelins, vieillards, infirmes et ouvriers sans ouvrage [1]. Elles distribuent des bois de lits, des paillasses, des couvertures, du linge. Elles donnent aussi des secours en argent, des pensions annuelles à des pauvres honteux, infirmes et familles dans le besoin et des aumônes secrètes à de pauvres famillss honteuses [2]. Les Charités assistent l'enfance. Elles payent les salaires des sages-femmes qui soignent les femmes indigentes, donnent des layettes, du lait et de la farine pour les enfants nouveau-nés [3]. Quand les enfants ont grandi, les écoles de Charité leur ouvrent leurs portes. Les garçons vont chez les frères, rue Sainte-Geneviève, rue des Bourdonnais et rue Saint-Pierre. Les petites filles ont leurs écoles tenues par les sœurs dans les maisons des Charités, rue de la Paroisse et rue des Bourdonnais. Elles y apprennent la lecture et l'écriture jusqu'à leur première communion. Les écoles de filles de la paroisse Saint-Louis ont environ 500 élèves et quatre sœurs seulement pour faire la classe. Le local n'est pas proportionné au nombre d'enfants qui risquent d'y prendre l'instruction aux dépens de leur santé [4], et les malheureuses maîtresses chargées de cent élèves chacune ont bien du mal à diriger leur classe. A Notre-Dame, il n'existe que deux classes; l'une est composée de 150 élèves, l'autre de 110. Dans chaque classe, on trouve comme mobilier : une chaire ou un fauteuil pour la maîtresse, des bancs pour les enfants, des tables d'écriture garnies de leurs écritoires, des tableaux ou images de dévotion, un enfant Jésus en cire [5]. Les enfants sont encouragés à bien travailler. Un pieux fondateur a laissé une rente pour qu'on distribue annuellement six prix d'émulation de 100 livres chacun « à trois sujets des plus méritants des écoles de Charité garçons et

(1) En 1788, on a acheté pour 25.557 l. de pain.

(2) En 1788, la paroisse Notre-Dame donne 6.204 l. de pensions à des pauvres honteux et 5.284 l. de distributions manuelles aux mêmes pauvres honteux, passants, infirmes. Sain -Louis : 3 696 l. de pensions et 3.345 l d'aumônes secrètes.

(3) En 1788, la paroisse Notre-Dame dépense 1.657 l. en lait et farine pour les nouveaux nés.

(4) Rapport du maire Coste sur le remplacement des maîtresses d'école. Registre des Délib. du Cons. gén. de la commune, 16 mai 1791.

(5) *Inventaire sommaire et état de situation de la maison des Sœurs de Charité du quartier Saint-Louis de Versailles en 1790* (Arch. dép. de S -et-O., *L*x 789).

Digitized by Google

filles de la paroisse Saint-Louis ». Les prix sont accordés aux enfants « qui se seront le plus distingués par la plus exacte assiduité aux instructions, par leur piété, leur modestie, leur application, leurs progrès dans la lecture, l'écriture et particulièrement dans la connaissance et la pratique de la religion [1] ». Dans ce testament du s^r Regnault, on trouve l'antique inspiration chrétienne de tous les pieux fondateurs; le bienfaiteur est un bon catholique; il veut sauver les âmes des petits enfants et obtenir leurs prières lorsqu'il aura quitté ce monde. C'est aussi un homme éclairé, il ne trouve rien de plus utile que les écoles de charité, il veut faire bénéficier les enfants du peuple des lumières de l'instruction et préparer « des sujets vertueux à notre auguste monarque et à Mgr le Dauphin dont la naissance a répandu la joie dans tout le royaume [2] ».

D'autres bienfaiteurs ont laissé des rentes pour habiller des enfants orphelins ou extrêmement pauvres. « Mr Jean-Joseph de Cambefort, ancien commis de la guerre, par acte du 29 juin 1757, a fait donation d'une rente de 150 livres pour habiller tous les ans six petites filles, les plus pauvres, de l'âge de sept ans et au-dessous, de la paroisse Saint-Louis de Versailles, à raison de 25 livres pour chacune [3] ». M. Agogué, laisse, en 1757, une rente de 300 livres sur l'Hôtel de Ville pour habiller six petites orphelines, âgées au plus de sept ans, de la paroisse Notre-Dame, et six petits orphelins de la paroisse Saint-Louis. Celui-là entre dans des détails excessivement minutieux et compliqués sur la façon dont les habillements doivent être composés : pour les enfants au maillot, il demande une couverture de laine neuve, deux langes piqués de toile à moitié usée, deux autres langes de laine faits avec de vieilles couvertures, un autre lange de gros drap neuf bordé d'un ruban, deux brassières de laine neuve, deux bonnets de laine, six béguins, trois cornettes de toile neuve garnies de grosse dentelle, quatre chemises à brassière de toile neuve, deux bandes de toile et deux petits mouchoirs de toile neuve. Il accorde deux mouchoirs à moucher aux enfants du second âge, mais il en fait

(1) Fondation Regnault. Prix d'émulation 1782 (Arch. com. de Vers.).
(2) *Ibid.*
(3) Fondation Cambefort, 1757 (Arch. com.).

Digitized by Google

l'économie pour ceux du troisième âge dont les robes exigent plus d'étoffe [1].

Les pauvres enfants sont habillés de neuf au jour de leur première communion par les soins des Charités. Généralement, ils sont au nombre de deux cents. Les garçons ont une paire de souliers, un habit, un gilet et une culotte de hazard, les filles, une robe de toile de Jouy et des souliers. On peut distinguer tout de suite ceux qui ont bénéficié du testament de la demoiselle Hollande. Cette personne a légué une somme de 25.000 livres dont le revenu doit être employé à faire apprendre des métiers à six pauvres enfants, orphelins de père ou de mère, trois garçons ou trois filles, nés de la paroisse Notre-Dame de Versailles, les plus pauvres et en même temps les plus sages qui se trouveront dans les écoles de Charité de ladite paroisse. La bonne demoiselle ne veut pas garder un modeste anonymat, elle désire « que ces six pauvres enfants soient remarquables le jour qu'ils feront leur première communion et que, toutes les années, leurs noms et celui de leurs maîtres et maîtresses d'apprentissage et leurs demeures soient insérés sur l'*Almanach de la Ville de Versailles* [2] ». Pour satisfaire au vœu de la testatrice et rendre les enfants suffisamment « remarquables », le curé de Notre-Dame « voudra bien se charger de faire fournir à chacun d'entre eux, et aux frais de la fondation, une couronne de fleurs qu'ils porteront dans l'église à la procession du Saint-Sacrement ».

Les enfants ne sont pas abandonnés à la sortie de l'école. Les Charités donnent du pain à des apprentis pendant toute la durée de leur apprentissage. On peut rapprocher des œuvres en faveur des enfants et des apprentis un autre établissement, bien qu'il eût une existence indépendante des Charités. En 1776, une dame Lesure réunit chez elle quelques jeunes filles pauvres pour leur montrer à faire de la dentelle. « La promesse qu'elle fit ensuite aux pères et mères de faire lire ces enfants et de leur apprendre à écrire, en angmenta encore le nombre, et il devint tel qu'il fixa l'attention de M. le curé Broqueville, si recommandable par son humanité [3] ». Sur les instances

(1) Fondation Agogué, 1757 (*Ibid.*).
(2) Testament de la Demoiselle Hollande (Arch. com.).
(3) *Mémoire sur l'origine et l'administration de la Manufacture royale de dentelles et blondes* (Bibl. de Vers., *F. 558*).

Digitized by Google

du duc de Mouchy et de la duchesse de Duras que le curé intéressa à cette œuvre, le Roi accorda 3.000 l. par an et le chauffage des classes à cette institution qui fut placée dans l'ancien hôtel du duc de Richelieu [1], sous la dénomination de *Manufacture royale de dentelles et blondes, établie pour l'instruction des jeunes filles pauvres de Versailles et des environs.* Une maîtresse d'école fut adjointe à la dame Lesure, pour apprendre à lire et à écrire aux petites filles. Le nombre des enfants s'accrut très rapidement et devint supérieur à cent. Mais les abus se glissèrent dans l'administration de cette œuvre. « La dame Lesure, plus occupée de ses intérêts particuliers que de l'instruction de ces enfants, crut pouvoir alors faire de sa place un objet de spéculation. Les enfants furent ainsi poursuivis au travail des dentelles et négligés dans leurs autres instructions ». La dame Lesure fut renvoyée en 1785, mais sa remplaçante, Mme Bardel, trouva aussi une sinécure profitable dans la manufacture, jusqu'au jour où celle-ci fut supprimée par la municipalité, en septembre 1791.

La principale fonction des sœurs de Charité, avec la tenue des petites écoles, est la visite des pauvres malades. Elles vont les soigner à domicile et elles entretiennent chez elles une marmite pour leur fournir du bouillon, elles donnent de la viande et du pain aux pauvres convalescents. Les sœurs de Notre-Dame utilisent en moyenne chaque mois 1.000 livres de viande pour le bouillon et les distributions; elles donnent 90 douzaines de petits pains et 80 pains de 6 livres par mois aux malades et aux convalescents [2]. Elles préparent et administrent les médecines et autres médicaments qui leur sont ordonnés pour les pauvres; elles pansent les blessés qui peuvent se transporter chez elles, et ceux qui ne peuvent se déplacer. Il y a dans chaque maison de Charité une « salle à panser et à saigner », et une apothicairerie où sont rangés les canons de faïence, les chevrettes, les « vaisseaux pour tenir les drogues [3] ». Un chirurgien des pauvres, payé par le Roi, est attaché à chaque paroisse, pour faire les pansements les plus

(1) Aujourd'hui, 36, avenue de Saint-Cloud.

(2) *Livre des dépenses et recettes des pauvres malades de la Paroisse Notre-Dame de Versailles, 1769-1788* (chez les Sœurs de Notre-Dame).

(3) *Inventaire sommaire et notes concernant la maison des Sœurs de Charité du quartier Notre-Dame à Versailles, 1790* (Arch. dép. de S.-et-O., *Liz 785*).

Digitized by Google

importants [1]. Les pauvres malades sont chauffés par le bois de chauffage et les fagots que le Roi donne sur son domaine. Les sœurs prêtent aux malades des matelas qu'elles font ensuite rebattre, des draps, du linge que les pauvres rapportent lorsqu'il faut les blanchir. Les Charités ont des lingeries bien montées, des réserves de draps, de chemises, de layettes et « des toilettes pour les pauvres infirmes quand on les administre à Pâques ». L'Infirmerie ne recevant ni les femmes en couches, ni les « maladies longues et incurables ou celles qui peuvent se communiquer », on voit que les Charités de paroisses ne manquaient pas de malades à assister. Comme l'Infirmerie, elles font aussi fréquemment transporter des malades à l'Hôtel-Dieu; les sœurs de Notre-Dame consignent tous les mois, dans leur registre de dépenses, les frais d'un ou deux voyages à l'Hôtel-Dieu, à raison de 4 livres 4 sols par voyage.

Les Charités sont chargées encore de fournir le linge et la soupe des prisonniers. Les sœurs de Notre-Dame distribuent journellement la soupe aux « pauvres prisonniers », reste des traditions médiévales; la visite des prisonniers était une des sept œuvres de miséricorde.

2. — Les années de disette. — Le rôle des curés.

En temps ordinaire, les Charités de paroisses suffisaient à assister les pauvres, mais il y eut à Versailles des années spécialement dures : années de grands hivers et de disette, où la misère, la mendicité augmentèrent d'une façon considérable. La charité s'efforça de satisfaire à ces besoins imprévus. Les curés de Notre-Dame prirent généralement l'initiative des mesures exceptionnelles d'assistance; habituellement, ils administraient seuls les revenus des pauvres avec les dames de Charité, mais, à plusieurs reprises, dans des circonstances critiques, ils appelèrent à leur aide les principaux habitants

(1) Le plus ancien document où soient mentionnés les chirurgiens des pauvres est une ordonnance du bailli du 12 octobre 1685. « Sur ce qui nous a été représenté par le Procureur du roi, que les chirurgiens de la Charité de cette ville négligent de faire les visites ordinaires dans les maisons et de faire leur rapport des malades de la petite vérole, ce qui donne lieu à plusieurs personnes de les faire traiter secrètement, et peut infecter l'air à cause de sa corruption... nous avons ordonné que lesdits chirurgiens de la Charité et autres de cette ville, qui seront appelés pour traiter les malades de la petite vérole... seront tenus de le déclarer incessamment au greffe de ce Baillage. » (Arch. de S.-et-O., *série B*).

Digitized by Google

de la ville. L'hiver de 1709 fut extrêmement rigoureux; les semailles furent détruites, le prix du blé augmenta rapidement; le pain qui était vendu ordinairement de 1 sol 3 deniers à 2 sols la livre valut jusqu'à 8 et 9 sols. Le Parlement rendit un arrêt, le 17 avril 1709, afin de pourvoir à la subsistance des pauvres, en taxant les habitants les plus aisés de chaque ville. Pour appliquer cet arrêt du Parlement, les principaux habitants de Versailles se réunirent dans la chambre de la fabrique de la la paroisse Notre-Dame, en présence du s^r Huchon, curé, de M. Fresson, bailli, et de M. Regnier, procureur du Roi. L'assemblée nomma des directeurs des pauvres qui se réunirent certains jours avec le curé, le bailli et le procureur. Ils taxèrent les princes et seigneurs de la Cour proportionnellement aux maisons et hôtels qu'ils possédaient à Versailles, et les bourgeois et habitants selon leurs moyens. Le Roi fut taxé pour 4.220 livres, Monseigneur pour 2.110 l., Mgr le duc de Bourgogne pour 397 l., Mgr le duc de Berry pour 195 l., Mgr le duc d'Orléans pour 600 l., Mme la duchesse d'Orléans, pour 300 l.

On nomma un receveur général, le s^r Jean Atry, marchand de bois, et des commissaires des pauvres, surnommés quartiniers, qui devaient, dans chaque quartier de la ville, établir les rôles des pauvres et faire la recette des taxes des bourgeois et habitants. Les directeurs des pauvres achetèrent du blé qu'ils firent moudre; Charles Le Page, boulanger, fut choisi pour cuire le pain. Le 18 mai, on commença à délivrer des pains; on en distribua 1.500 par semaine. La carte de pain, que nous avons vu revivre pendant la guerre, fut utilisée alors. Chaque pauvre avait une carte; en lui remettant son pain, on faisait une entaille à sa carte avec des ciseaux [1].

1725, nouvelle année de mauvaise récolte et de famine. Autres hivers très durs : 1729-1740. En 1729, le gouverneur de Versailles, Blouin, donna l'ordre à Narbonne, commissaire de police, de faire des feux publics dans les carrefours de Versailles, où les pauvres grelottants purent venir se chauffer. Le bois était payé sur un bon du commissaire par le receveur du Domaine [2].

(1) *Manuscrit de Narbonne*, t. XXI, p. 232.
(2) *Ibid.*, p. 23.

Digitized by Google

En 1740, la forte gelée dura soixante-deux jours. Il y avait une quantité prodigieuse de glace dans les rues adjacentes au château de Versailles et dans la ville. Par charité, le Roi voulut que l'on occupât à casser la glace, les pauvres et les mendiants. M. le cardinal de Fleury, premier ministre, envoya chercher M. Fresson, bailli de Versailles, lui transmit les ordres du Roi et l'engagea à occuper à ce travail les journaliers les plus pauvres et les mendiants. Narbonne, commissaire de police, fut chargé de cette opération. Dès le lendemain 2 mars, jour du Mercredi des Cendres, cinq cents pauvres furent réunis; on leur acheta les outils nécessaires et la glace fut cassée et enlevée. On les occupait ainsi depuis quatre jours; ils recevaient chacun quinze sous par jour; et, en comptant la dépense des outils et des voitures, cela montait à 500 livres par jour et pour les quatre à 2.000 livres. « Le contrôleur général Orry trouva la dépense excessive; il se conduisit avec dureté, fit cesser le travail brusquement, ajouta qu'il fallait prendre tous ces mendiants et les faire jeter dans un cul de basse-fosse [1] ».

L'hiver rigoureux de 1740 eut une influence très fâcheuse sur les récoltes. Dès le 20 mai, on redoutait des calamités. Des prières publiques furent ordonnées. Le 20 mai, une procession à laquelle le Roi assistait, suivi de la Cour, parcourut la ville. Le 30 mai, le clergé de Notre-Dame alla en procession à Sainte-Geneviève de Nanterre. La crainte d'une mauvaise récolte fit augmenter le prix des farines.

Versailles était dans une situation particulièrement désavantageuse. Il n'y avait pas de marché à blé; seulement un marché franc de farines, dans un carré du marché Notre-Dame, appelé *le Poids-le-Roi*, et un marché de pain tous les jours, rue au Pain. Le boisseau de farine qui, à Paris, ne pesait que 12 livres, en pesait 13 à Versailles. Les boulangers parisiens venaient donc s'approvisionner à Versailles et réduisaient ainsi la consommation des Versaillais. Ceux-ci, qui souffraient déjà de la disette, s'inquiétèrent davantage encore au mois d'août, en voyant les pluies continuelles achever de compromettre la récolte et les boulangers de Paris venir en plus grand nombre acheter des farines au Poids-le-Roi et faire augmenter le prix du pain. Le 22 août, une émeute populaire assez violente

(1) *Manuscrit de Narbonne*, t. XXI, p. 412.

Digitized by Google

éclata à Versailles sur la place du Marché; la foule dévalisa les voitures où les boulangers parisiens venaient de charger leurs sacs de farine [1].

Avec la disette, la misère ne cessa d'augmenter. « Le nombre des pauvres devint si considérable à la fin de 1740 que les rues en étaient pleines [2] ». Comme aux précédentes années de famine, les secours habituels devinrent insuffisants. « La Charité des sœurs manquant de fonds par suite de la diminution des aumônes et des quêtes, M. Jomard, curé de Notre-Dame, fit retrancher le pain au mois d'octobre et donna à la place du riz aux pauvres de la ville ». Ainsi que l'avait fait son prédécesseur, le curé Huchon, M. Jomard se chargea d'organiser les secours. Il en prit même l'initiative complète avant l'arrêt du Parlement en faveur des pauvres, rendu seulement le 30 décembre 1740. Nous l'avons déjà vu particulièrement soucieux de remédier à la misère et à la mendicité, lorsqu'il voulut établir un hôpital général. Le 13 décembre 1740, il convoqua les principaux habitants de Versailles dans la salle de la Mission et les exhorta à soulager les pauvres. Avec l'approbation de l'assemblée, il divisa la paroisse en douze quartiers. Dans chaque quartier, il chargea un prêtre de la Mission et deux des principaux habitants d'aller dans toutes les maisons, afin d'y inscrire sur un rôle le nom des personnes en état de contribuer au soulagement des pauvres et la somme qu'elles voudraient donner par mois et, sur un autre, les noms de pauvres de chaque maison, leur nombre et celui de leurs enfants. « On trouva que sur la paroisse Notre-Dame, il y avait 500 familles pauvres, auxquelles il fallait faire l'aumône, ce qui formait 1.500 pauvres et que, pour leur donner une livre de pain par jour à 4 sous la livre, cela ferait 300 livres par jour ou 9.000 livres par mois ». M. Jomard alla trouver le Roi qui lui donna son approbation et lui promit de contribuer pour sa part à raison de 200 livres par mois. Le curé de la paroisse Saint-Louis étant mort, on ne prit pas les mêmes arrangements dans cette paroisse, où il y avait presque autant de pauvres qu'à Notre-Dame. Les Mission-

(1) *Manuscrit de Narbonne*, t. XXI, p. 73.
(2) *Ibid.*, p. 240.

Digitized by Google

naires et les dames de Charité firent seulement des quêtes dans chaque maison.

Lorsque les difficultés de l'année 1740 eurent disparu, les notables furent congédiés et le curé reprit seul avec les Dames, l'administration du bien des pauvres. Les marguilliers qui n'y avaient aucune part et diverses autres personnes réclamèrent à plusieurs reprises l'établissement d'un bureau de Charité, où les curés seraient aidés et contrôlés par les principaux habitants, ce qui se faisait alors dans la plupart des paroisses et avait été recommandé par le procureur général du Parlement en 1763. On entreprit même une campagne de calomnies contre le curé de Notre-Dame, Brocqueville (1751-1785). Un avocat nommé Piales écrivit un mémoire dont une analyse fut publiée par les *Nouvelles ecclésiastiques* et où il déclarait : « Il n'y a point de ville où les pauvres aient plus de ressources qu'à Versailles et où ils soient plus mal assistés...; les curés administrent seuls les revenus et aumônes casuelles. Pendant la chèreté de 1740, les bourgeois formèrent un Bureau de secours. En 1768 et en 1776, les marguilliers proposèrent de nouveau l'établissement d'un bureau de Charité. Les curés et spécialement M. Jomard ont accusé de jansénisme ceux qui réclamaient l'établissement d'un bureau [1] ». Mais le plus acharné contre les curés de Versailles fut un nommé Delacroix, « serpent » de la Chapelle. « C'était un pauvre musicien, nous dit le maréchal de Mouchy, que Mgr le duc de Luynes m'a demandé avec instance, il y a trente ans, de faire serpent de la Chapelle avec 300 livres de gages; je les ai augmentés jusqu'à 800 livres. Pour me prouver sa reconnaissance, il a énervé ma patience par des libelles diffamatoires qu'il a fait parvenir au Roi et à la famille royale et qui m'ont été renvoyés; après, il s'en prend à nos curés, les personnes les plus respectables [2] ». Dans ses libelles venimeux, le serpent accusa les curés de consacrer à l'entretien des enfants de chœur les fonds destinés au soulagement des pauvres et de recevoir quantité d'aumônes secrètes, soi-disant pour les pauvres honteux, et dont ils ne rendaient aucun compte. Le maréchal de Mouchy prit la défense des curés et déclara : « Rien n'est plus difficile que la destruction

(1) *Suite des Nouvelles ecclésiastiques*, 17 juillet 1783 (Arch. nat., O^1 *806*).
(2) Lettre du Mi de Mouchy du 27 juillet 1783 (Arch. nat., O^1 *806*).

Digitized by Google

de la mendicité à Versailles; la difficulté redoublait par la bonté de la famille royale trompée et persécutée par les mauvais pauvres. J'ai désiré, à la mort des anciens curés de Notre-Dame et de Saint-Louis, à Versailles, d'avoir deux sujets distingués qui eussent charité et fermeté pour opérer cette bonne œuvre. Je les ai rencontrés parfaitement dans M. Broqueville, ci-devant grand vicaire de Toul, et dont je n'ai pas besoin de faire l'éloge, quand je dirai qu'il m'était indiqué par feu Mgr le Dauphin, père du Roi, et qu'il en était très aimé. Celui de Saint-Louis est M. Jacob, qui, après avoir acquis l'estime générale à Poitiers et y avoir été grand vicaire, a été curé des Invalides, d'où je l'ai demandé pour la paroisse Saint-Louis. Nous sommes parvenus avec le secours de ces deux dignes pasteurs d'ôter la mendicité de Versailles; tous les bons pauvres sont secourus quoiqu'au nombre de 7 à 8.000 (1) ». Le maréchal de Mouchy, exact et scrupuleux, ordonne cependant qu'on fasse une enquête « dans les plus grands détails de l'administration de M. Broqueville et de M. Jacob ». Toujours généreux, le maréchal ne veut pas sévir trop durement contre le serpent : « Comme il avait dit et écrit du mal de moi, je n'ai pas voulu lui en faire. J'ai les moyens aisés de le chasser et de lui ôter son pain, mais je serais désolé d'en user ». Il demande seulement qu'on « lui fasse laver la tête par le lieutenant de la Prévôté de l'Hôtel » et qu'on lui dise que « s'il continue à vouloir réformer l'Etat, on lui ôtera les moyens d'écrire ».

3. — Les Dames de Charité.

A côté de ces curés, Lazaristes actifs et dévoués, mais qui n'aimaient pas partager leur autorité et qui n'avaient évidemment pas avec eux les Jansénistes et les novateurs, il faudrait pouvoir esquisser la figure de leurs collaboratrices, les Dames de Charité.

Nous avons vu que Mme de Maintenon fit nommer comme première supérieure la duchesse de Richelieu. Mme de Maintenon, du temps où elle n'était que Mme Scarron, avait connu Mme de Richelieu à l'Hôtel d'Albret, où elle était également

(1) Lettre du Mi de Mouchy du 27 juillet 1783 (Arch. nat., O1 506).

Digitized by Google

entrée en relation avec Mme de Montespan. « Mme Scarron, devenue Mme de Maintenon, n'oublia jamais le berceau de sa fortune et ses anciens amis de l'Hôtel d'Albret. C'est ce qui fit, si longtemps après, Mme de Richelieu dame d'honneur de la Reine, puis, par confiance, de Mme la Dauphine à son mariage [1] ». La duchesse de Richelieu ne dirigea pas longtemps la Charité; elle mourut le 28 mai 1684. A partir de ce moment, Mme de Maintenon prit elle-même le titre de supérieure. Elle regardait le soin des pauvres comme une œuvre nécessaire au salut et elle aimait les malheureux, se souvenant peut-être encore de son ancienne misère.

Etait-elle aussi affiliée à la Charité que Mme de Maintenon venait de fonder, cette généreuse Mme de Pontchartrain, la femme du chancelier, dont Saint-Simon aimait la gaieté avenante et bonne ? « Elle avait toute une communauté à Versailles de trente ou quarante jeunes filles qu'elle élevait à la piété et à l'ouvrage, qu'elle nourrissait et entretenait de tout et qu'elle pourvoyait, quand elles étaient en âge [2] ».

Au XVIIIe siècle, la première Dame de Charité, la supérieure était la reine de France. Les reines ne semblent pas avoir suivi l'exemple de Mme de Maintenon qui présidait elle-même les assemblées de Charité, mais elles donnèrent généreusement. L'œuvre particulièrement chère au cœur de la pieuse Marie Leczinska fut à Versailles la fondation du couvent des Ursulines. L'histoire de ce pensionnat ne rentre pas dans le cadre d'une étude sur l'assistance, bien qu'on y acceptât un certain nombre de jeunes filles pauvres. Mais Marie Leczinska ne négligeait pas pour cela les pauvres des paroisses. Elle traitait avec beaucoup d'amitié les Filles de Saint-Vincent; les sœurs venaient chercher dans ses appartements les remèdes et les vêtements qu'elle y avait toujours en dépôt « toutes les nippes nécessaires au pauvre, depuis les langes du berceau jusqu'aux linceuls de sépulture [3] ». Quelques bienfaits de Marie Leczinska lui survécurent. Louis XV « ayant été instruit que la feue Reine donnait de son vivant 4 louis d'or par mois aux

(1) SAINT-SIMON, éd. BOISLISLE, t. III, p. 218.

(2) *Ibid.*, t. XIV, p. 230.

(3) Abbé PROYART, *Vie de la reine de France*, Marie Leczinska, princesse de Pologne, dédiée à Mesdames de France, ses filles, Bruxelles, 1794. in-12; p. 164. Voir aussi pp. 160, 171, 273, 317.

Digitized by Google

sœurs pour les pauvres malades de la paroisse Saint-Louis, voulut que cette bonne œuvre fût continuée et en chargea son trésor royal [1] ».

Marie-Antoinette suivit la même tradition charitable. Pendant l'hiver rigoureux de 1784, elle augmenta ses générosités. Mme Campan nous dit : « La reine faisait chaque mois des économies sur les fonds de sa cassette et possédait, par le fruit de ses propres épargnes, cinq à six cent mille francs, que ses premières femmes envoyèrent à M. Lenoir, aux curés de Paris et de Versailles, aux sœurs hospitalières et répandirent sur des familles indigentes [2] ». Marie-Antoinette ne se contentait pas d'accorder des secours pécuniaires; elle donnait aussi les petites douceurs auxquelles les convalescents sont sensibles; en 1788, elle leur fit distribuer deux douzaines de biscuits par semaine et soixante paires de bas. La dame d'honneur de la Reine était surveillante des Charités et présidait les assemblées. Les deux dernières avant la Révolution furent la maréchale de Mouchy et la princesse de Chimay, toutes deux remarquables par leur vertu. Mme de Mouchy, femme du gouverneur de Versailles, fut la dame d'honneur et l'amie de Marie Leczinska depuis 1763 jusqu'à la mort de la Reine. Nommée ensuite dame d'honneur de la dauphine Marie-Antoinette, sa gravité ne plut pas à la jeune souveraine qui la surnomma « Mme l'Etiquette ». La maréchale de Mouchy était charitable comme son mari et devait mourir avec lui sur l'échafaud. Elle fut remplacée dans sa charge en 1775 par la princesse de Chimay qui distribua les dernières aumônes de Marie-Antoinette.

La Trésorière était nommée par la Reine. Les deux registres de comptes conservés par les sœurs de Notre-Dame, de 1769 à juillet 1788, sont paraphés par Mme de Lissat, trésorière. De juillet 1788 à décembre 1789, époque où les dames de Charité furent remplacées par des commissaires, la trésorière était Mme Bourlu d'Yonville. Il est regrettable de ne pas connaître les noms des autres femmes généreuses qui savaient au milieu des plaisirs de la Cour faire dans leur vie la part du pauvre.

(1) *Inventaire sommaire et Etat de situation de la Maison des sœurs de Charité du quartier Saint-Louis, 1790.*

(2) Mme CAMPAN, *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, Paris, 1822; in-8°, t. Ier, p. 270.

Digitized by Google

Mais il n'y avait pas que des grandes dames aux assemblées de Charité; des bourgeoises y siégeaient aussi, dans les années qui précédèrent la Révolution, telles Mme Lelu, femme d'un commissaire des guerres, Mme Coster, dont le mari était premier commis au Département des finances et que le maréchal de Mouchy tenait en haute estime, « femme admirable qui contribue infiniment à la perfection des bonnes œuvres [1] ». Les calomniateurs des curés, qui n'épargnaient pas non plus les Dames, se plaignaient qu'elles admissent dans leurs assemblées « des poissardes et des femmes de domestiques dont on ne voudrait sûrement pas à Paris, là ce ne sont que des duchesses et des femmes des premiers magistrats [2] ». Toutes, cependant, les princesses et leurs humbles compagnes, accomplirent généreusement leur tâche. Lorsque la municipalité, en 1789, réorganisa les Bureaux de Charité et ne voulut plus se servir des Dames, un membre du Conseil général déplora cette ingratitude : « Quels services n'ont-elles pas rendus dans cette ville, et qui oubliera jamais les noms des Coster, des Cassin, des Lelu [3] ! » Et, au nom des pauvres que toutes, grandes dames et bourgeoises, elles avaient secourus, il leur adressa un dernier remerciement.

4. — Les Enfants trouvés.

Pour compléter l'étude de l'assistance à Versailles sous l'Ancien Régime, il reste à dire un mot des enfants trouvés et de quelques œuvres de bienfaisance privée qui ajoutèrent leur action à celle des Charités pour soulager les pauvres.

Versailles, auquel manqua l'Hôpital général pour abriter ses vieillards et ses infirmes, n'eut pas non plus d'établissement pour recevoir les enfants trouvés. Les enfants exposés et ceux que leurs mères ne voulaient pas garder étaient portés au commissaire de police. Nous avons encore quelques-uns des registres où Pierre Narbonne, et plus tard le sr Jacques Lamy, commissaires de police du quartier Notre-Dame, inscrivaient « les enfants déclarés par les sages-femmes, ceux

(1) Lettre du Ml de Mouchy, 21 juin 1783 (Arch. nat., O1 806).
(2) Arch. nat., O1 806.
(3) Rapport sur la mendicité, fait à la municipalité de Versailles le 14 juin 1790 (Arch. dép. de S.-et-O., Ix 785).

Digitized by Google

trouvés et autres, envoyés à l'hôtel royal des Enfants trouvés à Paris [1] ». Les registres mentionnent des enfants exposés; d'autres étaient portés au commissaire par la sage-femme qui s'était chargée de l'accouchement et avait fait baptiser l'enfant aussitôt après sa naissance. Les plus nombreux étaient des bâtards, mais souvent la sage-femme donnait le nom de la mère et du père présumé. Voici une déclaration, à titre d'exemple : « L'an 1775, le 26 mars, à 3 heures de relevée, est comparue devant nous, commissaire susdit, Marie-Jeanne Lecomte, épouse de Thomas-Jérôme Lebrun, maîtresse sage-femme, demeurant à Versailles, rue de la Geôle, laquelle nous a déclaré avoir accouché chez elle, le jour d'hier à 8 heures du soir, une fille qui déclare se nommer Adélaïde Fouquet, d'un enfant du sexe masculin, que ladite Fouquet a dit provenir du fait de Joseph Apelin, duquel enfant la dite dame Lebrun s'est chargée et de le faire baptiser en l'église royale et paroissiale de Notre-Dame de cette ville et remettre ensuite à Marie-Françoise Pigny, femme de Dominique Legendre ». Quelques déclarations ne portent aucun nom de parents : enfants que la sage-femme déclare nés d' « une fille à elle inconnue ». Les registres mentionnent aussi les enfants que les filles mères désirent nourrir et élever elles-mêmes. Le commissaire leur recommande alors d'avoir bien soin de leur enfant et de justifier de son existence à toute réquisition.

Parmi les enfants abandonnés, on compte un certain nombre d'enfants légitimes. Les parents s'excusent et expliquent la grande misère qui les empêche d'élever leur enfant; ils demandent des recommandations au curé, pour qu'on prenne leur nouveau-né à l'Hôpital des Enfants trouvés. La femme Marcoux est tellement pauvre qu'elle n'a pas même de lit, sa mère a été obligée de lui en prêter un pour faire ses couches. Elle « est fort délicate, elle a déjà un enfant d'environ onze mois chez elle qui est fort chétif, paraissant avoir manqué du nécessaire. Il n'y a aucun linge dans la maison pour vêtir l'enfant nouveau-né. La misère dudit Marcoux et sa femme les a déterminés d'avoir recours à M. Allard, curé de ladite

(1) Registres des enfants trouvés tenus par Pierre Narbonne — 1728 à 1737 — 1738 à 1741 (Arch. dép. de S.-et-O., *série B*) — Registres des enfants trouvés tenus par Lamy — 1767 à 1790 (Arch. com., *série Q*[6]).

Digitized by Google

paroisse Notre-Dame, qui a délivré son certificat aujourd'hui, qui constate l'impossibilité où ils sont d'élever leur enfant nouveau-né et supplie Messieurs les administrateurs de l'Hôtel des Enfants trouvés à Paris de le recevoir ». On ne peut s'empêcher de trouver étrange cette recommandation donnée par un curé pour aider des parents à abandonner leur enfant...; ou les malheureux étaient-ils dans une telle misère que nul secours n'eût pu les en faire sortir ?

Les enfants étaient transportés de Versailles à Paris, par une personne affectée à cette charge, généralement une recommandaresse [1] de Versailles; elle rapportait au commissaire de police un certificat signé de la supérieure de la Maison de la Couche et qui portait en vignette un malheureux enfant emmailloté très serré, les bras étendus. Les frais de voyages et de layettes étaient payés par le Domaine royal.

5. — Quelques autres Associations et Œuvres de bienfaisance.

La fin de l'Ancien Régime vit se former des associations de bienfaisance sans caractère confessionnel, s'inspirant des idées philosophiques et humanitaires de l'époque. Une des plus importantes fut la Maison philanthropique de Paris, créée en 1780. « Des maisons philanthropiques, filiales de celle de Paris, furent établies en province. Chacune avait ses règlements et son bureau particulier. L'association de ces maisons formait la Société philanthropique où chacune d'elles était représentée [2] ».

L'*Almanach de Versailles* nous apprend « qu'il s'est établi à Versailles, le 1er juillet 1786, une Société philanthropique connue sous le nom de Maison philantropique [3] ». Formée

(1) A Paris, « depuis le commencement du XVIIe siècle, quatre dames appelées recommandaresses jouissaient du monopole du placement des nourrices » (C. Bloch. *L'Assistance et l'Etat avant la Révolution*, p. 108). « L'utilité reconnue des recommandaresses à Paris avait formé depuis longtemps un bureau à Versailles pour le même objet; le feu Roi a confirmé cet établissement par la Déclaration du 22 août 1761, registrée en Parlement le 4 janvier 1762. » (*Almanach de Versailles*). Souvent, les parents des enfants mis en nourrice étaient insolvables; les recommandaresses laissaient par bonté accumuler les gages, et les pauvres nourrices en étaient pour leurs peines et leurs soins. A plusieurs reprises, le comte de Noailles demanda au Domaine d'aider les nourrices « pour les consoler un peu des banqueroutes forcées qu'elles essuient journellement. » (Arch. nat., *O1 290*).

(2) C. Bloch, *L'Assistance et l'Etat en France à la veille de la Révolution*, p. 354.

(3) Pour les statuts de la Maison philanthropique de Versailles, voir les *Almanachs de Versailles* de 1786 à 1789 et les « *Statuts et Règlements de la Société philanthropique de Versailles.* » (1788, in-4o).

Digitized by Google

sur le modèle de celle de Paris à laquelle elle est affiliée, la Maison philanthropique de Versailles a adopté les mêmes règlements avec quelques légères modifications. Elle secourt :

1° Les nonagénaires qui reçoivent 18 livres par mois et les octogénaires qui reçoivent 15 livres.

2° Les aveugles-nés. La Maison paye le prix de l'apprentissage qui ne peut jamais excéder la somme de 240 livres.

3° Les femmes en couches. On leur donne 48 livres, une fois payées, au sixième enfant.

4° Les veufs et les veuves chargés de six enfants. Ils ont 4 livres par mois pour chaque enfant.

Chaque membre de la Maison philanthropique donne une cotisation annuelle de 60 livres. Les assemblées générales se tiennent tous les seconds dimanches de chaque mois au Grand Commun, dans la salle dite des Maîtres, que le Roi a mise à la disposition de la Société. L'assemblée est dirigée par un comité composé du président perpétuel honoraire, qui doit être toujours le gouverneur de Versailles s'il est de la Société, d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier et de quatre commissaires généraux. Les commissaires généraux sont chargés de rechercher les malheureux dans leur quartier, d'examiner les demandes, de vérifier les papiers etc. Les demandes sont soumises ensuite au Comité, puis à l'assemblée générale.

La faveur que le Roi accorde à la Maison « a produit des émules; elle a engagé des personnes du premier rang à s'y associer ». En 1789, elle compte deux cents membres [1]. Parmi ceux-ci, on relève les noms du prince de Poix, gouverneur de Versailles [2], de MM. Savalette de Lange, garde au trésor royal, Brunyer, conseiller d'Etat, médecin des enfants de France, Bertier, intendant de la généralité de Paris,

(1) Tableau des membres de la Maison philanthropique établie à Versailles (Bibl. de Versailles).

(2) Le maréchal de Mouchy avait cédé le Gouvernement de Versailles à son fils, le prince de Poix, depuis le 1er janvier 1778; il avait gardé pour lui seulement l'administration des paroisses et Charités. Une contestation s'éleva entre le père et le fils qui avaient chacun leurs œuvres. Le maréchal de Mouchy écrivit au prince de Poix une lettre de reproches sur un ton d'amicale plaisanterie : « Le prince de Poix a volé aux deux curés de Versailles 25 cordes de bois sur ce qu'ils avaient pour les pauvres, pour les donner à la Philanthropie pour les octogénaires; c'est une très bonne œuvre, mais le maréchal de Mouchy demande la restitution, les curés ayant plus de demandes dans ce moment qu'ils n'en peuvent satisfaire. » (8 décembre 1788. — Arch. nat., O^1 190).

Digitized by Google

Campan, secrétaire du cabinet de la Reine, du comte d'Angiviller, directeur des bâtiments, du duc de Liancourt, de M. Necker, ministre d'Etat.

La Maison philanthropique rendit de réels services. En 1788, elle avait assisté depuis sa fondation 53 octogénaires, 13 septuagénaires, 6 aveugles nés, 6 veuves, 40 femmes en couches. La Révolution dispersa ses membres, diminua ses ressources et les amoindrit tellement qu'en octobre 1792, elle offrit les fonds qui lui restaient à l'aumônerie municipale et lui confia la charge de ses pauvres.

Une œuvre ayant pour but de soulager l'enfance et inspirée par les mêmes idées que la Société de la Charité maternelle de Paris, se fonda aussi à Versailles, dans les années qui précédèrent la Révolution, ou du moins essaya de se fonder, car rien ne révèle la suite de son existence. Dans une brochure intitulée « l'*Innocence secourue* (1) », l'abbé Vuillerme, prêtre de Glatigny, nous apprend qu'une personne généreuse a résolu de secourir douze enfants à la mamelle. « Parmi la multitude des pauvres qui abondent dans la ville de Versailles, on a jugé que les plus dignes de commisération étaient ces familles nombreuses dont les mères, loin de pouvoir nourrir les plus grands de leurs enfants, ne sauraient se procurer à elles-mêmes de quoi allaiter le dernier de ces innocents malheureux ». Les mères assistées recevront chaque semaine la valeur d'un écu de trois livres en pain et farine pendant un an. Les âmes charitables sont invitées à participer à la nouvelle œuvre, afin qu'on puisse augmenter le nombre des enfants secourus.

Versailles, à la même époque, possédait une loge maçonnique. Les Frères de Saint-Joseph du Parfait accord voulurent rivaliser avec les autres sociétés en compassion, en sensibilité pour l'infortune. Après chacune de leurs séances hebdomadaires, ils faisaient une quête pour leurs aumônes; la recette variait entre 15 sols et 3 livres. Le dixième jour du dixième mois de l'an de la vraie lumière 5785, de l'Ere vulgaire le 10 décembre 1785, « le C ∴ f. ∴ secrétaire, plein de confiance dans l'humanité de tous les M ∴ de ce R ∴ A ∴ et ému par le spectacle pitoyable d'un malheureux qui a perdu

(1) Bibl. de Versailles (fonds C, II] 7, in-8°).

Digitized by Google

une place modique qui le faisait vivre dans un département où lui-même a été réformé, a demandé pour cet infortuné des secours, dont il ne pouvait manquer plus longtemps, sans perdre la vie, faute de subsistance. La proposition a été accueillie quoique celui qui en était l'objet ne fût pas maçon. Le f. ∴ secrétaire a fait lui-même la quête qu'il s'est chargé de remettre. Elle a été abondante et il lui a été bien doux de ne devoir une action aussi belle, aussi sainte qu'à la sensibilité des cœurs de tous les f. ∴ [1] ».

Versailles, sous l'Ancien Régime, ne manquait donc pas d'œuvres ingénieuses et diverses, pour assister les pauvres à domicile. Le faubourg de Montreuil, réuni à la ville le 1er janvier 1787, avait été longtemps moins favorisé. Il n'avait pas de maison de Charité, pas de sœurs pour faire la classe et soigner les pauvres. Le curé et les marguilliers étaient chargés de distribuer des secours. Comme il n'y avait pas de marmite de bouillon, on donnait des cartes aux pauvres, qui allaient chercher leur viande chez le boucher. C'était un système assez économique. « Environ 100 cartes, portant 2 livres de viande chacune, remplissent cet objet pour chaque mois et la dépense ne se monte pas à la somme de 700 livres par an et les infirmes sont compris dans cette liste [2] ». Les enfants de Montreuil n'avaient pas d'école. Seul, le sr Marchand enseignait gratuitement douze enfants depuis 1784 et recevait du Roi 150 livres.

Les habitants de Montreuil n'étaient pourtant pas déshérités. En 1781, Louis XVI avait donné à sa sœur une maison de campagne, située rue du Bon-Conseil, dans le village de Montreuil. La terrasse du beau parc et l'allée ombreuse des tilleuls surplombent encore aujourd'hui l'avenue de Paris. Madame Elisabeth se tenait au courant de toutes les misères du faubourg. Elle donnait aux enfants les œufs et le laitage de sa ferme, aux malades les plantes médicinales de son jardin. Une chambre était réservée dans sa maison pour les consultations gratuites que faisait le docteur Lemonnier, premier médecin des Enfants de France. Madame Elisabeth l'aidait elle-même à panser les plaies. Elle économisait sur sa pension,

(1) *Planche à tracer de l'atelier des ouvriers de la R∴ L∴ Saint-Joseph du Parfait accord* (Bibl de Versailles, ms.).

(2) Registre des Délibérations du Conseil général de la Commune, 16 mai 1791 (Arch. com., *série D*).

Digitized by Google

afin de pouvoir donner plus largement et remettait chaque année à « Messieurs les curés pour aumônes, 1.728 livres[1] ». En 1788, année d'hiver rigoureux et de disette, elle fit même vendre plusieurs de ses objets précieux, afin d'augmenter ses générosités[2]. Le portier avait l'ordre de toujours ouvrir aux pauvres; dans le jardin aux tilleuls, ils venaient chercher près de la princesse un secours et une consolation. Apparition singulièrement émouvante. A la veille de la tempête qui va les attaquer ou les dissoudre, les fondations des Rois en faveur des pauvres de leur résidence sont plus florissantes qu'elles ne l'ont jamais été. Les paroisses reçoivent des aumônes supplémentaires, la dotation de l'Infirmerie est doublée et la longue série des générosités royales envers les pauvres s'achève, se couronne par la tendre charité de la blonde et bonne princesse.

Y. BEZARD.

(1) Pensions de Mme Elisabeth (*Arch. nat.*, O1 3739).

(2) Cf. DE BEAUCHESNE, *Vie de Mme Elisabeth*. — FENNESBREQUE, *Les dernières années de Mme Elisabeth, à Versailles*. — *Mme Elisabeth d'après des documents inédits* (*Revue de l'Hist. de Vers.*, 1904-1907).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE SEINE-ET-OISE

La présente Chronique bibliographique a pour but de faire connaître les différentes études consacrées à l'histoire du département de Seine-et-Oise qui ont paru depuis l'an dernier. Nous avons cru toutefois devoir y joindre un certain nombre de publications plus anciennes, mais qui n'ont pu prendre place dans la Bibliographie précédente, n'étant venues à notre connaissance que postérieurement à sa rédaction. Il nous a semblé en effet qu'un travail de cette nature devait avoir avant tout un caractère d'utilité pratique et qu'il ne fallait pas, pour maintenir une vaine symétrie, priver nos lecteurs de tel ou tel renseignement qu'ils pourraient avoir intérêt à posséder (1).

La Bibliographie de Seine-et-Oise avait été, en 1920, précédée d'une étude analogue, fort complète et fort intéressante, où mon excellent confrère et ami M. Ch. Hirschauer avait passé en revue l'histoire de Versailles. Des obstacles absolus l'ont empêché, cette fois-ci, d'en assumer la rédaction, mais nous pouvons annoncer, dès maintenant, que M. le commandant de Malleray a bien voulu prendre sa place et que la Bibliographie de la ville sera insérée dans le premier numéro de l'année 1922.

Préhistoire.

La principale étude d'archéologie préhistorique, dont le département de Seine-et-Oise ait fait l'objet, est, sans contredit, le catalogue du Musée de Saint-Germain-en-Laye, de

(1) Je veux, comme l'an dernier, dire combien je suis redevable à MM. A. Lesort, C. Hirschauer et G. Boudan, qui m'ont fourni de précieux renseignements, mais je tiens à signaler tout spécialement les services que M. E. Houth n'a cessé de me rendre avec une inépuisable obligeance, ainsi qu'à remercier M. L. Pahin des dépouillements des journaux de Pontoise qu'il a bien voulu effectuer à mon intention.

Digitized by Google

M. Salomon REINACH, dont le tome II vient de paraître (2); les objets des périodes quaternaire et néolithique, ainsi que les monuments mégalithiques y sont décrits salle par salle.

M. J. BOSSAVY a relevé la découverte, dans le parc de Bruyères-le-Châtel, d'un tumulus surmonté d'un menhir (3) et il a rappelé, devant le dernier Congrès des Sociétés savantes, tous les faits nouveaux survenus en préhistoire, au cours des dix dernières années, dans la région parisienne et en particulier dans le Vexin et le Pincerais (4). Un inventaire bibliographique donne d'utiles indications sur les enceintes préhistoriques que conserve le département (5). M. P. DE MORTILLET étudie une cachette d'ébauches de haches en silex à Linas (6); M. G. POULAIN, une hache provenant de Magny-en-Vexin (7) et M. G. COURTY, la présence du bronze aux Emondants (8). M. V. AUBERT relate la trouvaille à Beynes de plusieurs squelettes de marmottes appartenant à une espèce encore vivante en Sibérie et au Thibet (9). Une communication a été faite à l'Académie des Sciences sur les alluvions anciennes de la Seine et la paléontologie de l'Ile-de-France (10).

Période gallo-romaine.

Traitant de l'époque gallo-romaine dans la région d'Etampes, M. R. DE SAINT-PÉRIER signale notamment la voie

(2) REINACH (Salomon) : *Catalogue illustré du musée des Antiquités Nationales au château de Saint-Germain-en-Laye*, t. II, Paris, musées nationaux, 1921, in-8°, 364 p., 191 fig.

(3) BOSSAVY : *Un menhir retrouvé*, dans le Bulletin de la *Commission des Antiquités et des Arts*, XXXIX° et XL° vol., 1921, p. 72.

(4) *Journal officiel*, n° du 1er avril 1921; [E. HOUTH], dans *Le Semeur*, n° du 7 avril 1921.

(5) *Inventaire bibliographique des enceintes de France publié par la Commission d'études des enceintes préhistoriques (département de Seine-et-Oise)*, dans le *Bull. de la Soc. préhist. fr.*, XVI, 1919, p. 185-186.

(6) MORTILLET (Paul de) : *Cachette d'ébauches de haches en silex de Linas*, dans la *Rev. anthrop.*, 1905, p. 327-333.

(7) POULAIN (Georges) : *Hache en bronze à talon provenant de Magny-en-Vexin*, dans le *Bull. de la Soc. préhist. fr.*, XIV, 1917, p. 356.

(8) COURTY (G.) : *Sur l'existence du bronze aux Emondants dans l'arrondissement d'Etampes*, dans *L'homme préhistorique*, n° 2, février 1914.

(9) AUBERT (V.) : *La marmotte bobac de Beynes*, dans *La feuille des jeunes naturalistes*, V° série, 44e année, 1914, p. 1-6.

(10) *Acad. des Sciences*, séance du 3 janvier 1921, dans le *Journal officiel*, n° du 8 janvier 1921, p. 540.

Digitized by Google

de Paris à Gien, encore visible près de Saclas, et les ruines de la villa de Souzy-la-Briche (11); il a parlé, d'autre part, d'un petit vase, d'usage indéterminé, trouvé en 1920 à Morigny (12). Les tombeaux romains de Saint-Germain-en-Laye ont été étudiés par M. B. CHAMPION (13).

M. C. JULLIAN donne l'étymologie de Pontchartrain, *Pons Carnotensis*, le pont par lequel on pénètre sur le territoire des Carnutes (14), et M. L. PLANCOUARD a exposé les motifs qui lui font placer le *Petromantalum* de l'Itinéraire d'Antonin au lieu dit le Carrouge, à Cléry-en-Vexin (15).

Histoire locale.

Une enquête entreprise par la Commission des Antiquités et des Arts n'a pu arriver à fixer avec précision les limites du Hurepoix (16) qui varièrent du reste suivant les époques. Il est également question de cette contrée, ainsi que de l'Yveline, dans une note de M. SAINT-VALBERT (17). On trouvera, dans le tome VII du Recueil de Dom BEAUNIER publié par Dom BESSE, des indications précieuses sur les abbayes et prieurés du Vexin qui relevaient autrefois du diocèse de Rouen (18). M. l'abbé FERRÉ a fait l'histoire du pèlerinage de Saint-Sulpice-de-Favières (19) qui était déjà célèbre au XIIIe siècle et qui connut ensuite des alternatives de prospérité et de décadence.

Il ne paraît pas avoir été écrit cette année d'importante monographie communale, mais on puisera dans certains

(11) SAINT-PÉRIER (R. de) : *L'époque gallo-romaine dans la région d'Etampes*, dans *L'abeille d'Etampes*, n° du 22 octobre 1921.

(12) *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, 1920, p. 278-281.

(13) CHAMPION (B.) : *Tombeaux romains de Saint-Germain-en-Laye*, dans la *Rev. archéol.*, 1915, I, p. 197-202.

(14) JULLIAN (C.) : *Notes gallo-romaines. XCI. De Pontchartrain à Icoranda sur les routes romaines*, dans la *Rev. des études anciennes*, juillet-septembre 1921.

(15) *Journal officiel*, n° du 1er avril 1921; [E. HOUTH], dans *Le Semeur*, n° du 7 avril 1921.

(16) MANGEANT (P.-E.) : *Le Hurepoix*, dans le Bull. de la *Comm. des Antiq. et des Arts*, XXXIXe et XLe vol., 1921, p. 77-81.

(17) SAINT-VALBERT : *Yvelines*, dans *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, LXXXIIIe vol., 1921, col. 323.

(18) BEAUNIER (Dom) : *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, t. VII. *Province ecclésiastique de Rouen*, par le R. P. J.-M. BESSE, Ligugé, 1914, in-8°, 247 p.

(19) FERRÉ (Abbé) : *Vie de saint Sulpice-le-Bon*, Paris, Gabalda, 1919, in-12, 343 p.

Digitized by Google

articles d'utiles renseignements sur l'histoire de telle ou telle localité : dans *L'Echo pontoisien*, des notes sur Pontoise (20), sur plusieurs villages du Vexin (21) et sur la météorologie dans la région (22); dans plusieurs bulletins paroissiaux, des faits relatifs à Juziers (23), Lainville (24), Saint-Germain-en-Laye (25), le Vésinet (26): dans *Le Semeur*, une notice sur Viry-Châtillon (27). De brèves descriptions de Dampierre, des Vaux-de-Cernay, de La Celle, de Rambouillet et de Montfort-l'Amaury furent faites à l'occasion de la visite de la presse étrangère (28) et M. Lorin a signalé, dans un agréable article, les plus beaux arbres que conserve la forêt de Rambouillet (29). A propos de l'inauguration de monuments aux morts, il a rappelé l'histoire d'Hermeray (30), et M. Villery, celle de La Boissière et de Mittainville (31). M. L. Risch a réuni tout ce qu'on peut savoir du village de Rouillon (32) qui disparut entièrement au XVIIIe siècle et M. C. Forteau a terminé son étude sur la paroisse Saint-Martin d'Etampes (33).

(20) *Questions d'histoire locale*, dans *L'Echo pontoisien*. — *Avant-propos*, n° du 19 mai 1921. — *Notes sur la ville*, 1er, 8, 15 et 29 sept., 6 oct. 1921. — *Histoire des églises et couvents*, 13, 20 et 27 oct., 17 et 24 nov. 1921.

(21) *Détail du Vexin* (*manuscrits de Chevalier et P.-F. Pihan de la Forest*), *ibid.*, 26 mai, 2, 9, 23 et 30 juin, 7, 14 et 21 juil., 4, 11 et 18 août, 1er sept., 15 déc. 1921.

(22) Plancouard (Léon) : *La météorologie dans le Vexin du XIVe au XIXe siècle*, *ibid.*, n° du 17 juin 1920.

(23) *Histoire de la paroisse de Juziers*, dans *Nos paroisses*. *Bull. mensuel cathol. du canton de Limay*, 3e année, 1921, nos 23, 31.

(24) Penel-Beaufin (L.) : *Lainville, glanures d'histoire*, *ibid.*

(25) *Histoire de Saint-Germain-en-Laye. Dons faits à l'ancienne église*, dans le *Bull. paroissial de St-G.-en-L.*, 10e année, nos 118 et 119, oct.-nov. 1921.

(26) Sorbiers de la Tourasse (Joseph de) : *Les origines du Vésinet*, dans l'*Echo paroissial de Sainte-Marguerite-du-Vésinet*, déc. 1919, févr.-déc. 1920, janv., févr., juill.-nov. 1921.

(27) *Viry-Châtillon. Un peu d'histoire*, dans *Le Semeur*, nos de mai, juin, juill. 1921.

(28) *L'excursion de la presse étrangère*, dans *L'Indépendant de Rambouillet*, n° du 15 avril 1921.

(29) Lorin (F.) : *Vieux arbres*, *ibid.*, n° du 19 août 1921.

(30) *Ibid.*, n° du 8 avril 1921.

(31) Villery : *Inauguration du monument aux morts de La Boissière*, *ibid.*, n° du 4 nov. 1921.

(32) Risch (Léon) : *Un village disparu entre Longjumeau et Montlhéry*, dans le Bull. de la *Comm. des Antiq. et des Arts*, XXXIXe et XLe vol., 1921, p. 82-92.

(33) Forteau (Ch.) : *La paroisse de Saint-Martin d'Etampes*, dans le *Bull. de la Soc. hist. et archéol. de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix*, 20e année, 1914 (Paris, Picard, 1917), p. 21-39.

Digitized by Google

Moyen-Age.

M. L. HALPHEN a étudié, d'après le Polyptique d'Irminon, l'étendue et le mode de culture des terres relevant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Jouy-en-Josas, Palaiseau, La Celle-les-Bordes, Gagny, Verrières, La Celle-Saint-Cloud, Villeneuve-Saint-Georges et Maule (34). M. F. LORIN rappelle le rôle joué, au Xe siècle, par Dourdan (35), où mourut Hugues-le-Grand et où séjourna Hugues Capet.

M. E. MALLET a donné un commentaire de la charte octroyée, en 1188, par Philippe-Auguste à la commune de Pontoise (36), d'après le texte établi par M. Delaborde, et M. L. PAHIN a retracé les origines de l'abbaye de Royaumont (37). Un acte des archives de l'Oise, que nous fait connaître M. J. DEPOIN, parle d'un Juif de Pontoise qui vendit, en 1228, une vigne sise aux Orgivaux (38). La célèbre foire de Saint-Martin de Pontoise fut confirmée par une bulle du pape Innocent IV, en 1245 (39). D'un acte de 1366, conservé aux archives de la ville, il résulte que les habitants de Pontoise n'étaient pas tenus de contribuer aux frais des fortifications de Mantes (40). Rappelant la biographie d'Eustache Des Champs, poète du XIVe siècle, d'une effrayante prolixité, M. J. DEPOIN s'attache surtout à celles de ses œuvres qui ont trait à Pontoise et au Vexin (41). Dans la communication qu'il fit sur le prieuré de Wariville (Oise), le même auteur eut

(34) HALPHEN (Louis) : *Etudes critiques sur l'histoire de Charlemagne (suite)*, dans la *Rev. histor.*, t. CXXXV, 1920, p. 28-65.

(35) LORIN (F.) : *Dourdan au Xe siècle*, dans *L'Indépendant de Rambouillet*, n° du 21 oct. 1921.

(36) MALLET (E.) : *La charte communale de Pontoise*, dans les *Mém. de la Soc. hist. et archéol. de Pontoise et du Vexin*, t. XXXVI, 1921, p. 33-43.

(37) PAHIN (Lucien) : *L'abbaye de Royaumont : ses origines (1228-1235)*, dans *L'Echo pontoisien*, n° du 30 sept. 1920.

(38) DEPOIN (J.) : *Contribution à l'histoire des Juifs de Pontoise*, dans les *Mém. de la Soc. de Pontoise*, t. XXXVI, 1921, p. 120-121.

(39) LAFLUTE (Le citoyen) : *La foire de la Saint-Martin*, dans *Le progrès de Seine-et-Oise*, n° du 12 nov. 1921.

(40) ID. : *Un épisode pontoisien de la guerre de Cent-Ans*, *ibid.*, n° du 23 juill. 1921.

(41) DEPOIN (J.) : *Eustache Des Champs, magistrat et poète pontoisien*, dans les *Mém. de la Soc. de Pontoise*, t. XXXVI, 1921, p. 53-72.

Digitized by Google

l'occasion de signaler les possessions de ce monastère à Buhy (42); il a en outre raconté les péripéties du conflit qui mit aux prises, durant le XIIIe siècle, les abbayes de Maubuisson et de Lyre au sujet de leurs propriétés dans la forêt de Breteuil (43) et il a fourni quelques notes complémentaires à son histoire des vicomtes de Corbeil (44). Une charte de Charles-le-Mauvais, dont le texte a été récemment donné (45), fondait une rente au profit des enfants d'un soldat tué au siège de Mantes, en 1364.

On doit à MM. J. Boulen et O. Martin une édition critique d'un traité de droit féodal suivant les usages de France (46). Dans un armorial conservé à la bibliothèque de Besançon et publié par M. M. Prinet, se trouvent les armoiries des seigneurs de Marly, de Meulan, de Montmorency et de La Roche-Guyon (47).

Les faits qui, dans l'histoire de Jeanne d'Arc, peuvent intéresser notre département, ont été l'objet de plusieurs études. M. F. Lorin a rappelé la misère des régions du sud de l'Ile-de-France pendant la guerre de Cent Ans et il a montré que la délivrance d'Orléans en 1429 entraîna celle de Rambouillet (48). M. G. Lefèvre-Pontalis a relaté, en deux articles (49), le passage de la Pucelle, cette même année, à Louvres et près de Gonesse, lorsqu'elle se rendit à Saint-Denis, avant l'attaque de la porte Saint-Honoré ; un autre article mentionne la tradition qui fait regarder la Croix-Pucelle de Saint-Germain-en-Laye comme un monument élevé

(42) *Journal officiel*, n° du 1er avril 1921; [E. Houth], dans *Le Semeur*, n° du 7 avril 1921; *Rev. d'hist. de l'égl. de Fr.*, 1921, p. 346.

(43) Depoin (J.) : *Maubuisson contre Lyre*, dans les *Mém. de la Soc. de Pontoise*, t. XXXVI, 1921, p. 44-48.

(44) Id. : *Les vicomtes de Corbeil sous Louis VIII et ses successeurs*, dans le *Bull. de la Soc. de Corbeil*, 20e année, 1914, p. 40-49.

(45) Rhein (André) : *Les orphelins de la guerre au moyen-âge*, dans les *Mém. de la Soc. de Pontoise*, t. XXXVI, 1921, p. 49-51.

(46) Boulen (G.) et Martin (Ol.) : « *Des fiez a l'usage de la France* », *texte critique avec introduction et notes*, dans la *Nouvelle revue hist. du droit fr. et étr.*, 43e année, 1919, p. 544-582; 44e année, 1920, p. 135-158, 305-346.

(47) Prinet (Max) : *Armorial de France composé à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe*, dans *Le Moyen-Age*, 2e série, t. XXII, 1920, p. 1-49.

(48) Lorin (F.) : *Rambouillet, Dourdan, Chevreuse, Limours il y a 500 ans*, dans *L'Indépendant de Rambouillet*, n° du 6 mai 1921.

(49) *L'Echo pontoisien*, n° du 24 juin 1920; — *Soc. hist. de Pontoise, Bull. trimestriel*, n° 33, janv.-mars 1921, p. 19-22.

Digitized by Google

par Dunois en mémoire de la réhabilitation de Jeanne d'Arc (50). M. G. Boudan a réuni ces divers souvenirs et il parle en outre de la Croix-Bossey de Sèvres, où subsistent les restes d'une tour que Jeanne aurait attaquée (51).

Des lettres patentes de Charles VII, publiées par M. E. Mallet (52), conféraient la noblesse aux deux hommes qui montèrent les premiers à l'assaut de la tour du Friche, lors du siège de Pontoise de 1441. Dans l'important travail qu'il vient de consacrer à Charles de France, frère de Louis XI, M. H. Stein note son arrivée à Etampes, en 1465, quelques jours après la bataille de Montlhéry et le départ pour Milly de l'armée réunie par la Ligue du Bien public (53). M. E. Creuzet a donné un récit intéressant de l'entrée de Charles VIII à Corbeil et il y a joint un extrait du compte des dépenses faites à ce propos par les habitants (54).

Le deuxième tome de la réédition du Manuel d'Archéologie de M. C. Enlart, qui traite de l'architecture gothique et de la Renaissance, a récemment paru (55); on y trouvera citées, à maintes reprises, des églises de Seine-et-Oise et on pourra également tirer profit de ses répertoires régionaux accompagnés de dates. Le compte rendu du Congrès archéologique de France, qui se tint à Paris en 1919, renferme les monographies, abondamment illustrées, des monuments d'Etampes, de Taverny, d'Auvers-sur-Oise, de Pontoise, de Triel, de Mantes et de Gassicourt (56). Dans le volume où il a réuni les conclu-

(50) *Jeanne d'Arc*, dans *La Liberté de S.-et-O.*, n° du 13 mai 1923.

(51) Boudan (Gaston) : *Le monde*, dans la *Chronique versaillaise*, n° du 1er juin 1921.

(52) Mallet (E.) : *Lettres patentes de Charles VIII conférant la noblesse à Jean Becquet, archer, et à Etienne Guillier, homme d'armes*, dans les *Mém. de la Soc. de Pontoise*, t. XXXVI, 1921, p. 73-79.

(53) Stein (Henri) : *Charles de France, frère de Louis XI*, Paris, Picard, 1921, in-8°, IX-871 p. (*Mém. et doc. publ. par la Soc. de l'Ec. des Chartes*, X).

(54) Creuzet (Emile) : *Entrée royale de Charles VIII à Corbeil, 28 avril 1484*, dans le *Bull. de la Soc. de Corbeil*, 20e année, 1921, p. 49.

(55) Enlart (Camille) : *Manuel d'Archéologie française*. I. *Architecture religieuse*, 2e édition, 2e partie. *Période française dite gothique, syle flamboyant, Renaissance*, Paris, Picard, 1920, in-8°, 479 p.

(56) *Congrès archéologique de France, LXXXIIe session tenue à Paris en 1919 par la Soc. fr. d'Archéol.*, Paris, Picard et Levé, 1920, in-8°, 415-LVI p. — P. 3-49, *Etampes*, par E. Lefèvre-Pontalis; p. 50-69, *Taverny*, par le même; p. 70-76, *Auvers-sur-Oise*, par L. Régnier; p. 76-105, *Pontoise*, par E. et G. Lefèvre-Pontalis et L. Régnier; p. 187-209, *Triel*, par E. L.-P.; p. 210-226, *Mantes*, par A. Rhein, p. 227-248, *Gassicourt*, par E. L.-P. et A. Boinet.

Digitized by Google

sions extraites du grand ouvrage qu'il prépare sur Notre-Dame de Paris, M. M. Aubert a montré l'influence que la cathédrale exerça, à plusieurs points de vue, sur les églises de la région (57).

Un certain nombre de quittances du règne de Charles VI, publiées par M. L. Mirot, intéressent les travaux d'art exécutés à cette époque à Corbeil, Saint-Germain-en-Laye, Mantes, Auvers-sur-Oise (58). M. C. Bourcier a étudié trois chapiteaux historiés de l'église de Cergy et les a interprétés en faisant au symbolisme une part que plusieurs jugeront un peu excessive (59). Dans un article sur Pontoise, il est question de l'abside de Saint-Maclou (60) et M. Bossavy a rendu compte des fouilles opérées sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Jacques de Milly (61). Mme Rosenberg a signalé les magnifiques têtes qui décorent les clefs de voûte de la chapelle du château de Saint-Germain-en-Laye (62). Des vœux ont été émis à la Commission des Antiquités et des Arts pour demander le classement de l'église de Théméricourt, ainsi que de diverses œuvres d'art conservées à Coignières, Saint-Rémy-l'Honoré, Le Mesnil-Aubry, Montmorency, Groslay, Vallangoujard, Mézières (63).

XVIe siècle.

M. Coquelle a fait une communication sur un cueilleret de l'église Saint-Jacques de Meulan (64), où l'on puisera d'utiles

(57) Aubert (Marcel) : *Notre-Dame de Paris, sa place dans l'histoire de l'architecture du XIIe au XIVe siècle*, Paris, Laurens, 1920, in-4o, 227 p.

(58) Mirot (Léon) : *Paiements et quittances de travaux exécutés sous le règne de Charles VI (1380-1422)*, dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, t. LXXXI, p. 183-304.

(59) Bourcier (C.) : *L'église de Cergy*, dans les *Mém. de la Soc. de Pontoise*, t. XXXVI, 1921, p. 28-32.

(60) *Quelques coins du Pontoise historique*, dans *Le Progrès de Seine-et-Oise*, no du 19 nov. 1921.

(61) Bossavy : *Fouilles à Milly*, dans le *Bull. de la Comm. des Antiq. et des Arts*, XXXIXe et XLe vol., 1921, p. 73-74.

(62) Rosenberg (Elsie) : *Portrait heads, the château vieux, Saint-Germain*, dans *The Burlington magazine*, juill. 1914, p. 227-231.

(63) Bull. de la *Comm. des Antiq. et des Arts*, XXXIXe et XLe vol., 1921, p. 24, 28, 33, 35, 39, 40, 48, 54.

(64) *Journal officiel*, no du 1er avril 1921; [E. Houth], dans *Le Semeur*, no du 7 avril 1921; *Rev. d'hist. de l'égl. de Fr.*, 1921, p. 346.

Digitized by Google

renseignements sur la topographie du port de la Seine. D'un document mis à jour par M. E. Coüard (65), il résulte qu'une confrérie du Saint-Sacrement fut établie en 1533 à Saint-Germain-en-Laye. M. L. Pahin a retracé l'histoire du collège de Pontoise fondé en 1563 par la Confrérie aux Clercs pour remplacer un séminaire (66), et M. E. Mallet a signalé la requête présentée, cette même année, par les boulangers au prévôt-maire de la ville, au sujet de l'augmentation du prix du pain (67). Notons aussi un article sur la peste qui ravagea Pontoise en 1520 et 1523 (68) et un autre où se trouvent réunies des considérations sur l'administration de la ville au XVIe siècle (69). M. F. Lorin (70) et M. Rayon (71) ont successivement examiné la tradition qui veut qu'Anne de Boleyn, la deuxième des six femmes d'Henri VIII d'Angleterre, ait passé une partie de son enfance à Briis-sous-Forges, chez un de ses parents.

Poursuivant ses études sur la Renaissance dans le Parisis, M. C. Terrasse a publié une monographie de l'église de Villiers-le-Bel (72), pour laquelle il a effectué de judicieuses recherches dans les minutes notariales et les archives de Seine-et-Oise. Une ancienne inscription, dont M. C. Darras donne le texte (73), relate la dédicace de l'église de l'Isle-Adam en 1567. Dans une note tendant à prouver que les effigies des pierres tombales ne constituent pas des portraits, M. P. Beaufils (74) cite, comme exemples, des tombes du XVIe siècle

(65) *La confrérie du Saint-Sacrement au XVIe siècle*, dans le *Bull. paroissial de St-Germain-en-L.*, n° de janvier 1921.

(66) Pahin (Lucien) : *Le collège de Pontoise dans le passé*, dans *L'Echo pontoisien*, n° du 22 juill. 1920.

(67) Mallet (E.) : *L'augmentation du prix du pain et la vie chère*, dans *Le Progrès de Seine-et-Oise*, n° du 4 oct. 1919.

(68) Laflute (Le citoyen) : *La peste à Pontoise*, *ibid.*, n° du 16 juill. 1921.

(69) Id. : *Au temps passé*, *ibid.*, n° du 20 août 1921.

(70) Lorin (F.) : *L'énigme de Briis-sous-Forges, Anne de Boleyn*, dans *L'Indépendant*, n^os des 2 et 9 sept. 1921.

(71) Rayon (E.) : *Anne de Boleyn est-elle venue en France*, *ibid.*, n^os des 2 et 16 déc. 1921 et suiv.

(72) Terrasse (Charles) : *La Renaissance en Parisis; l'église de Villiers-le-Bel*, dans la *Rev. de l'hist. de Versailles*, 23e année, 1921, p. 15-28.

(73) Darras (Eugène) : *L'église de l'Isle-Adam et le cimetière du Val*, dans les *Mém. de la Soc. de Pontoise*, t. XXXVI, 1921, p. 117-119.

(74) *Bull. de la Soc. nat. des Antiq. de Fr.*, 1920, p. 145-147.

Digitized by Google

conservées dans les églises de Piscop, de Belloy et de Craches et M. Bossavy fait connaître, de son côté, une pierre tombale de 1535 dans la chapelle de Bonneval, près de Milly (75). On trouvera, dans le *Bulletin des Métiers d'art*, quelques détails d'un vitrail de Montmorency (76) et, dans le *Bulletin paroissial de Saint-Germain-en-Laye*, les inscriptions des quatre cloches de l'église qui remontaient au XVIe siècle et furent fondues à la Révolution (77).

XVIIe siècle.

Dans l'édition complète de la correspondance de saint Vincent de Paul, que donne en ce moment le P. Coste (78), on remarquera un certain nombre de lettres où il est question du passage du saint dans plusieurs localités du département, notamment à Maubuisson, à Villepreux, à Saint-Cloud, à Saint-Germain, à Sartrouville et dans la région d'Etampes.

Le lazariste Jean Le Vacher, qui fut missionnaire à Tunis, consul à Alger et y mourut martyr, naquit à Ecouen en 1619 et était parent de Jean Bullant (79). C'est au monastère de Saint-Louis de Poissy que la bienheureuse Louise de Marillac, fondatrice des Filles de la Charité, fit sa première Communion (80) et on a encore rappelé, dans un article, la béatification d'Anne de Saint-Barthélemy, première prieure du Carmel de Pontoise (81). Dom Van den Boren a composé, d'après le matricule des moines de la congrégation de Saint-Maur, des notices biographiques sur 97 religieux des XVIIe et

(75) Bossavy, dans le Bull. de la *Comm. des Antiq. et des Arts*, XXXIXe et XLe vol., 1921, p. 24.

(76) F. F. D. : Documents, dans le *Bull. des métiers d'art*, 1914, p. 18.

(77) *Suscriptions qui existaient sur les quatre anciennes cloches de notre église fondues au moment de la Révolution*, dans le *Bull. paroiss. de St-Germain-en-L.*, n° de juin-juill. 1921.

(78) Coste (Pierre) : *Saint Vincent-de-Paul, correspondance, entretiens, documents*. I. *Correspondance* (en cours de publication, 4 vol. parus), Paris, Lecoffre, 1920 et suiv., in-8°.

(79) A. F. : *La cause de béatification de Jean Le Vacher, lazariste*, dans *La Semaine religieuse de Versailles*, n° du 9 sept. 1921.

(80) *La première Communion de la bienheureuse Louise de Marillac*, *ibid.*, n^os du 27 mars 1921 et ss.

(81) *Les béatifications de 1917-1920. Bienheureuse Anne de Saint-Barthélemy*, dans *Rome*, n° 135.

Digitized by Google

XVIIIe siècles, originaires du territoire actuel de Seine-et-Oise (82).

L'histoire de Port-Royal a, comme toujours, inspiré plusieurs ouvrages. M. J. DE BONNEFON rappelle les souvenirs que peut évoquer une visite au célèbre monastère (83). Dans un second volume consacré aux femmes de Port-Royal, M. l'abbé A. DELPLANQUE parle de Jacqueline Pascal, qui devint en religion sœur de Sainte-Euphémie, et des rapports de Racine avec sa tante, sœur Agnès de Sainte-Thècle (84). M. H. BRÉMOND a montré l'action exercée sur Port-Royal par les Oratoriens et spécialement par le P. de Condren (85). Mme J. BERLIET retrace, une fois de plus, les relations de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal avec saint Cyran et la mère Angélique (87), mais on regrette de trouver dans son livre des jugements dépourvus de sérénité sur certaines polémiques contemporaines, étrangères d'ailleurs au sujet traité. M. A. RÉBELLIAU, continuant ses études sur Bossuet, nous parle, d'une part, des conférences qu'il tint avec les religieuses de Port-Royal en 1664 et 1665 (88) et, d'autre part, de sa nomination au prieuré de Gassicourt (89). Les recherches entreprises par M. Cl. COCHIN sur la vie d'Henry Arnauld, frère d'Antoine et évêque d'Angers, n'ont malheureusement pas pu être achevées avant la mort prématurée de l'auteur, mais elles ont fourni pourtant le sujet d'un intéressant ouvrage (90); on

(82) VAN DEN BOREN (Dom) : *Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur originaires des territoires formant aujourd'hui le diocèse de Versailles*, dans la *Revue Mabillon*, n°s 42-43, avril-juill. 1921 (tir. à part, Ligugé, impr. Aubin, s. d., in-8°, 27 p.).

(83) BONNEFON (Jean de) : *Port-Royal des Champs*, Paris, Figuière [1921], in-12, 96 p.

(84) DELPLANQUE (A.) : *Les femmes de Port-Royal*, t. II, Paris, Lethielleux [1921], in-12, 159 p.

(85) BRÉMOND (Henri) : *Le père de Condren à Port-Royal et le chapelet secret de la mère Agnès*, dans le *Bull. de littér. ecclésiast. publ. par l'Institut cathol. de Toulouse*, 5e série, t. VII, 1915-1916, p. 433-447.

(86) AUGUSTE (Abbé) : *Port-Royal à Toulouse*, dans la *Rev. hist. de Toulouse*, t. VII, 1920, p. 161-189.

(87) BERLIET (Julie) : *Les amis oubliés de Port-Royal*, Paris, Dorbon aîné, s. d., in-8°, 282 p.

(88) RÉBELLIAU (A.) : *Autour de la correspondance de Bossuet*. IV. *Bossuet et Port-Royal*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, t. LIV, 1919, p. 161-179.

(89) ID. : VI. *Les derniers actes de Bossuet à Metz*, *ibid.*, t. LVIII, 1920, p. 374-406.

(90) COCHIN (Claude) : *Henry Arnauld, évêque d'Angers (1597-1692)*, Paris, Picard, 1921, in-8°, XIV-432 p.

Digitized by Google

y verra qu'Henry Arnauld fut sacré à Port-Royal et que ses sentiments jansénistes semblèrent longtemps un peu tièdes au gré de sa famille.

M. G. Lenôtre a rappelé qu'Armande Béjart eut, de son second mariage, un fils qui fut élevé à Feucherolles et qui hérita des papiers de Molière (91); on a été les y chercher à plusieurs reprises, mais sans résultat. M. E. Henriot a prouvé que le poète Santeul n'est pas mort, comme on le croyait, à Nesles-la-Vallée (92); deux voyages accomplis par La Fontaine à travers le département ont été retracés par M. Gerbaut (93) et M. L. Dubech a reparlé de Cyrano de Bergerac. seigneur de Mauvières (94).

La vie de Nicolas Glasson, vicaire de Saint-Germain-lès-Etampes, homme d'une sainteté remarquable et dont le tombeau devint l'objet d'un pèlerinage, a été racontée par M. R. de Saint-Périer (95). M. F. Lorin a fait revivre la sympathique physionomie du duc de Luynes, fils du ministre de Louis XIII, qui habita le château de Vaumurier (96) et M. M. Boyé celle de Guillaume du Gué, seigneur de Boullay-les-Troux, qui reçut une partie des Petites-Ecoles de Port-Royal (97). Un exemplaire des Maximes de Mme de Maintenon pour la conduite de la maison de Saint-Cyr est récemment entré à la Bibliothèque Nationale (98).

On trouvera des indications utiles pour l'histoire de Montsoult aux XVIIe et XVIIIe siècles dans les notes extraites des registres de la paroisse par M. A. Courcelle (99). Dans l'ou-

(91) Lenôtre (G.) : *Les papiers de Molière*, dans *Le Temps*, no du 16 oct. 1921.

(92) Henriot (Em.) : *Le poète Santeul*, *ibid.*, no du 20 juill. 1920.

(93) Gerbaut : *Deux courses de La Fontaine à travers Seine-et-Oise*, dans *Le Semeur*, no du 21 juill. 1921.

(94) Dubech (Lucien) : *Le véritable Cyrano de Bergerac*, dans la *Revue universelle*, t. VII, 1921, p. 394-398.

(95) Saint-Périer (R. de) : *Nicolas Glasson, vicaire de Saint-Germain-lès-Etampes (1602-1657)*, dans *L'Abeille d'Etampes*, no du 12 mars 1921.

(96) Lorin : *Vaumurier et le deuxième duc de Luynes*, dans le Bull. de la *Comm. des Antiq. et des Arts*, XXXIXe et XLe vol., 1921, p. 36.

(97) Boyé (Maurice-Pierre) : *La résurrection de Saint-Jean-des-Troux*, dans *L'Indépendant*, no du 2 sept. 1921.

(98) Omont (H.) : *Nouvelles acquisitions du départ. des mss. de la Bibl. nat.*, dans la *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, t. LXXXII, 1921, p. 142.

(99) Courcelle (A.) : *Notes pour servir à l'histoire de Montsoult*, dans les *Mém. de la Soc. de Pontoise*, t. XXXVI, 1921, p. 108-116.

Digitized by Google

vrage de M. A. BEAUNIER sur la jeunesse de Mme de La Fayette, il est question de la mise en état de défense de Pontoise en 1636 contre les Impériaux (100). Plusieurs articles relatifs à cette même ville nous parlent de la peste qui y sévit (101), du passage de Louis XIII en 1620 (102), de l'établissement de la communauté des Bénédictines anglaises en 1658 (103), de la lutte menée par les habitants pour défendre leurs privilèges contre l'archevêque de Rouen (104), et des démarches qu'ils firent pour être rattachés au diocèse de Paris (105).

M. RENET-TENER montre que le pont du Cabouillet, à l'Isle-Adam, tire son nom d'un bras de l'Oise qui servait au rouissage du lin, dont une espèce appelée cabouille avait été introduite du Mexique en France au XVIIe siècle (106). Une note de M. P. BERGMANS traite de l'architecte et dessinateur Liévin Cruyl qui grava les machines de Marly en 1682 (107). La visite que fit Louis XIV à Saint-Cloud en 1672 a fourni le sujet de deux articles au comte DE FELS (108) et à M. L. CORPECHOT (109). Un contrat d'apprentissage de 1619, publié par M. E. CREUZET, intéresse l'histoire de la corporation des chirurgiens et barbiers de Corbeil (110).

Dans le volume de l'histoire de l'art de M. A. MICHEL, consacré à l'architecture du XVIIe siècle, M. H. LEMONNIER a fixé la place que le château de Maisons doit occuper dans l'évolu-

(100) BEAUNIER (André) : *La jeunesse de Madame de La Fayette*, Paris, Flammarion, [1921], in-12, 287 p.

(101) *Questions d'histoire locale*, dans *L'Echo pontoisien*, no du 6 oct. 1921.

(102) MALLET (E.) : *Un fait divers de l'histoire de Pontoise au XVIIe siècle*, dans *Le Progrès de Seine-et-Oise*, no du 14 août 1920.

(103) E. M. [MALLET (E.)] : *Quelques coins du Pontoise historique*, *ibid.*, no du 12 nov. 1921.

(104) MALLET (E.) : *Le cléricalisme à Pontoise en 1672*, *ibid.*, no du 5 mars 1921.

(105) *Questions d'histoire locale*, dans *L'Echo pontoisien*, no du 3 nov. 1921.

(106) RENET-TENER : *Le pont du Cabouillet à l'Isle-Adam*, *ibid.*, no du 30 juin 1921.

(107) BERGMANS (Paul) : *Liévin Cruyl*, dans le *Bull. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Gand*, 1914, p. 36-43.

(108) FELS (Comte de), dans la *Gazette des amateurs de jardin*.

(109) CORPECHOT (Lucien) : *Saint-Cloud et les jardins à la française*, dans *La Revue française*, nos des 16 et 23 oct. 1921.

(110) E. C. [CREUZET (Emile)] : *Contrat d'apprentissage de chirurgien et de barbier*, dans le *Bull. de la Soc. de Corbeil*, 20e année, 1914, p. 79-80.

Digitized by Google

tion de l'art français (111). M. G. KELLER-DORIAN a donné un catalogue complet de l'œuvre de Coysevox qu'accompagnent d'admirables planches (112); on y verra notamment la Renommée et le Mercure qui, placés à Marly en 1702, furent transportés aux Tuileries dès 1709, d'autres groupes qui ornaient la rivière de Marly et sont maintenant partagés entre le Louvre, les Tuileries et Brest, la statue de la duchesse de Bourgogne faite pour le château de Petit-Bourg et le mausolée du comte d'Harcourt dans l'église d'Asnières-sur-Oise.

XVIIIe siècle.

M. E. SEILLIÈRE a écrit une biographie psychologique de Jean-Jacques Rousseau, où l'on trouvera quelques détails sur son séjour à l'Ermitage de la Chevrette de Montmorency (113). Le célèbre intendant de Bordeaux, Tourny, dont M. M. LHÉRITIER a étudié la vie et le rôle, n'est pas tout à fait un étranger pour nous, puisqu'il fut baptisé dans l'église de Pontchartrain et qu'il habita le château de La Falaise que son père avait acquis en 1714 (114). M. F. LORIN a retracé l'existence de Marie-Victoire de Noailles qui épousa, en 1723, le comte de Toulouse et vécut longtemps au château de Rambouillet (115); elle avait donné à l'hôpital fondé par elle deux consoles qui viennent d'être achetées par l'Etat. Le cardinal de Boisgelin, auquel M. l'abbé LAVACQUERIE a récemment consacré un ouvrage, avait été quelque temps, à partir de 1760, grand vicaire de l'archevêque de Rouen à Pontoise et il procéda en cette qualité à la visite de nombreuses paroisses du Vexin (116).

(111) LEMONNIER (Henry) : *L'architecture en France pendant la première moitié du XVIIe siècle*, dans MICHEL (André) : *Histoire de l'Art*, t. VI, 1re partie, Paris, Colin, [1921], in-4°, 507 p.; p. 188.

(112) KELLER-DORIAN (Georges) : *Antoine Coysevox (1640-1720), catalogue raisonné de son œuvre précédé d'une introduction de* Paul VITRY, Paris, impr. Le Deley, 1920, 2 vol. in-4°, XXXI-89 et 139 p., 162 pl.

(113) SEILLIÈRE (Ernest) : *Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Garnier, 1921, in-8°, III-458 p.

(114) LHÉRITIER (Michel) : *Tourny (1695-1760)*, Paris, Alcan, 1920, 2 vol. in-8°, XVI-453, 607 p.

(115) F. L. [LORIN (F.)] : *La comtesse de Toulouse*, dans *L'Indépendant*, n° du 25 fév. 1921.

(116) LAVAQUERY (Abbé E.) : *Le cardinal de Boisgelin (1732-1804)*, Paris, Plon, [1920], 2 vol. in-8°, 410, 410 p.

Digitized by Google

M. H. BERGERON a raconté l'aventure d'un précurseur de l'aviation, l'abbé Desforges, chanoine d'Etampes, qui essaya une voiture volante en 1771, tomba et fut blessé dans sa chute (117).

MM. E. HOUTH et SLONIM-PARKER ont fait revivre les souvenirs laissés dans la région par la guerre de l'Indépendance américaine dans une intéressante étude qui paraîtra incessamment et dont les bonnes feuilles m'ont été communiquées (118); il y est question des séjours de Charles de Lameth à Osny, de l'amiral de Grasse à Tilly et de Franklin à Sannois. Les récits de voyage, toujours instructifs, du naturaliste Duchesne ont été l'objet de plusieurs publications: l'une, du comte E. DE GANAY, a trait à Ecouen et Brunoy (119); deux autres, de M. R. DUBOIS-CORNEAU, concernent, d'une part, Maisons-Laffitte, Conflans-Sainte-Honorine et Andresy (120), d'autre part, Villeneuve-Saint-Georges, Crosne, Montgeron, Yerres, Mandres et Brunoy (121).

M. L. PAHIN a dépeint la vie des Parlementaires à Pontoise (122), lorsqu'ils y furent exilés, en 1720, pour leur opposition à la bulle Unigenitus et à la politique suivie par le Régent dans l'affaire de Law. M. J. DEPOIN a étudié les œuvres d'art ornant l'église Notre-Dame de Pontoise et notamment les tableaux des Sept-Sacrements qui, d'après les recherches de MM. L. Régnier et l'abbé Lefèvre, sont dus à A. B. Godyn, d'Amiens, et furent donnés par le duc de Bouillon à l'abbaye de Saint-Martin (123). Le même auteur

(117) BERGERON (Henri) : *L'aventure de l'abbé Desforges*, dans *L'Abeille d'Etampes*, n° du 27 août 1921.

(118) HOUTH (Em.) et SLONIM-PARKER : *Souvenirs franco-américains à Versailles et en Seine-et-Oise. Notes et documents*, Paris, Sueur-Charruey, 1921, in-8°, 43 p. (gravures sur bois de R. H. Munsch).

(119) GANAY (Comte Ernest DE) : *Les voyages d'Antoine-Nicolas Duchesne en 1780, 1786 et 1791*, dans la *Rev. de l'hist. de Versailles*, 23e année, 1921, p. 29-48, 81-99.

(120) DUBOIS-CORNEAU (Robert) : *Une excursion à Maisons, Conflans-Sainte-Honorine et Andrésy en 1786*, dans les *Mém. de la Soc. de Pontoise*, t. XXXVI, 1921, p. 97-107.

(121) ID. : *Une excursion dans la vallée de l'Yerres en 1786*, dans le *Bull. de la Soc. de Corbeil*, 20e année, 1914, p. 62-78.

(122) PAHIN (Lucien) : *L'exil du Parlement à Pontoise en 1720*, dans *L'Echo pontoisien*, nos du 9 déc. 1920, 19 mai et 3 nov. 1921, et dans *Le Réveil de Seine-et-Oise*, nos du 29 janv., 21 mai, 3 déc. 1921.

(123) DEPOIN (Joseph), dans *Soc. hist. de Pontoise, Bull. trimestriel*, n° 33, janv.-mars 1921, p. 23-26, 29.

Digitized by Google

a tiré de la collection Ecorcheville un Noël et une chanson paysanne satirique, remplis d'allusions curieuses aux coutumes de l'époque et à certains faits locaux, tels que l'éboulement de la roche Saint-Mellon en 1767 (124) et M. E. MALLET a raconté un cambriolage en 1763 (125).

D'utiles renseignements pour l'histoire de Rambouillet ont été puisés par M. F. LORIN dans le recensement de 1763, le plus ancien de ceux qui nous aient été conservés (126) ; on lui doit aussi des remarques sur les chasses à courre dans la forêt aux XVIIIe et XIXe siècles (127). La célèbre Bergerie du château fut fondée, en 1786, ainsi que nous le rappelle M. P. LEROY, avec des animaux cédés par Charles II d'Espagne (128). La Nymphe à la chèvre, de Jullien, qui ornait la Laiterie, a été décrite par M. G. LENÔTRE (129) ; contrairement à ce qu'on espérait, le Louvre refuse de s'en dessaisir (130).

M. M. VALLÉE a présenté à la Commission des Antiquités et des Arts deux plaques de 1756 et de 1816 qui servaient d'insignes à la Corporation des forts de la halle de Montlhéry (131). Après avoir examiné les médailles de l'Arquebuse d'Etampes, M. M. LEGRAND a montré, d'après le registre des délibérations de la compagnie, qu'elles avaient été octroyées par la ville en échange de privilèges abolis (132). Deux plaques de marbre, provenant du château de Petit-Bourg et dont M. L. CROS donne le texte (133) devaient figurer dans le

(124) ID. : *Jovialités pontoisiennes à la fin du XVIIIe siècle*, dans les *Mém. de la Soc. de Pontoise*, t. XXXVI, 1921, p. 80-96.

(125) E. M. [MALLET (E.)] : *Un cambriolage à Pontoise en ...1763*, dans *Le Progrès de S.-et-O.*, n° du 3 avril 1920.

(126) LORIN (F.) : *A propos du recensement. Rambouillet en 1921 et en 1763*, dans *L'Indépendant*, n° du 15 avril 1921.

(127) ID. : *ibid.*, n° du 25 mars 1921.

(128) LEROY (Pierre) : *La Bergerie de Rambouillet*, *ibid.*, n° du 9 sept. 1921.

(129) LENÔTRE (G.) : *La Chevrière de Rambouillet*, dans *Le Temps*, n° du 14 août 1920.

(130) *Commission des Antiquités et des Arts*, dans *L'Indépendant*, n° du 28 janv. 1921.

(131) VALLÉE (M.) : *Note sur deux plaques de portefaix du marché de Montlhéry*, dans le Bull. de la *Comm. des Antiq. et des Arts*, XXXIXe et XLe vol., 1921, p. 94-95.

(132) LEGRAND (Maxime) : *Les médailles de l'Arquebuse royale d'Etampes*, dans le *Bull. de la Soc. de Corbeil*, 20e année, 1914, p. 10-30.

(133) CROS (L.) : *Un monument à la memoire d'un perroquet*, *ibid.*, p. 5-9.

Digitized by Google

monument élevé par la duchesse de Bourbon, mère du duc d'Enghien, à la mémoire de son perroquet Colas ; on peut rappeler à ce propos le tombeau de chienne que le duc de Roquelaure fit édifier à Athis. Le magnifique parc du château de Méréville, qu'a décrit M. L. E. Lefèvre (134), fut complètement transformé, à partir de 1784, par le marquis de Laborde et les travaux n'en étaient pas achevés au moment de la Révolution; plusieurs des œuvres d'art qui l'ornaient ont été recueillies au château de Jeurres.

Le Parlement de Paris procéda, au XVIIIe siècle, à une enquête sur l'application des règlements d'état civil, que nous fait connaître M. E. Maugis (135); on y notera la réunion, en 1760, de l'assemblée des habitants de Guernes afin de reconstituer le registre brûlé et l'enquête faite, en 1763, à Lainville pour réparer de nombreuses omissions.

Dans les procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture, signalons l'examen des nouvelles grilles du château de Dampierre et celui des tringles fabriquées à la manufacture de Corbeil (136). Quatre magnifiques panneaux, qui décoraient le château de Paris de Montmartel à Boussy-Saint-Antoine, ont été récemment mis en vente chez un antiquaire parisien (137) et d'autres boiseries, provenant d'Ecouen, se trouvent actuellement au château de Monthimer (Orne) (138). On pouvait voir, au musée de l'Ermitage de Pétrograd, des tabatières de porcelaine de la manufacture de Saint-Cloud (139). Dans le bel ouvrage de M. H. Clouzot (140), il est question

(134) Lefèvre (L.-E.) : *Le parc de Méréville*, dans la *Gazette illustrée des amateurs de jardin*, n° de 1921 (extraits dans *L'Abeille d'Etampes*, n° du 20 juill. 1921.

(135) Maugis (E.) : *Une enquête du Parlement de Paris au XVIIIe siècle sur l'application des règlements d'état civil*, dans la *Nouv. rev. hist. du droit fr. et étranger*, 44e année, 1920, p. 539-559.

(136) *Procès-verbaux de l'académie royale d'architecture*, publ. par M. Henri Lemonnier, t. VI, 1744-1748, Paris, Champion, 1920, in-8°, XXXV-363 p.

(137) Le Curieux : *Une boiserie Louis XV*, dans *La Renaissance de l'art français*, 4e année, n° 3, mars 1921, p. 135-139.

(138) Gobillot (René) : *Blavou, La Perrière, Bellème. Excursion archéologique*, dans *Soc. percheronne d'hist. et d'archéol. Bull.*, t. XXIII, p. 33-48.

(139) Troïnitskii : *Farforovyia tabakerki Imperatorskaho-Ermitaja* [*Les tabatières en porcelaine à l'Ermitage Impérial*], dans *Staryé Goды*, 1913, p. 14-40.

(140) Clouzot (Henri) : *Le métier de la soie en France (1466-1815) suivi d'un historique de la toile imprimée (1759-1815)*, Paris, Devambez, [1914], in-4°, 178 p., 61 pl.

Digitized by Google

de la fabrique de soie installée, en 1604, par La Vialle, au château de Mantes et de l'usine de toiles imprimées fondée, en 1760, par Oberkampf à Jouy-en-Josas et qui comporta, à un moment, une succursale à Essonnes.

Révolution.

Le premier volume de l'étude de MM. A. Defresne et F. Evrard sur les subsistances dans le district de Versailles (141) renferme de nombreux documents qui attestent l'étendue des recherches effectuées par les auteurs; il est précédé d'une remarquable introduction où M. Evrard donne un tableau d'ensemble du commerce des céréales, des conditions de leur transport, de la meunerie et de la boulangerie à la fin de l'ancien régime.

M. E. Coüard a signalé un almanach départemental paru en l'an V et qui était ignoré jusqu'ici (142). Des notes relatives à l'histoire de Mantes sous la Révolution ont été extraites des manuscrits laissés par M. l'abbé Groux (143) et on relèvera, dans un article sur Maubuisson, le récit de la destruction de l'église abbatiale qu'on fit sauter en moins d'une demi-heure le 7 septembre 1798 (144).

XIXe et XXe siècles.

M. F. Masson retrace, dans son ouvrage sur Madame Bonaparte (145), la vie de Joséphine à la Malmaison et son installation à Saint-Cloud après l'établissement du consulat à vie. L'impératrice Marie-Louise parle, dans ses carnets de voyage que le même auteur a étudiés (146), des séjours qu'elle fit en

(141) Defresne (A.) et Evrard (F.) : *Les subsistances dans le district de Versailles de 1788 à l'an V*, t. Ier, Rennes, impr. Oberthür, 1921, in-8°, CLVII-365 p. (Coll. de doc. inéd. sur l'hist. écon. de la Rév. fr., départ. de S.-et-O.).

(142) Coüard (E.) : *Un ancien almanach de S.-et-O.*, dans la *Rev. de l'hist. de Versailles*, 22e année, 1920, p. 373-377.

(143) *Mantes pendant la Révolution*, dans le *Bull. paroissial de Mantes-la-Jolie*, 8e année, 1921, nos 93, 95.

(144) *Questions d'histoire locale*, dans *L'Echo pontoisien*, no du 15 déc. 1921.

(145) Masson (Frédéric) : *Madame Bonaparte (1796-1804)*, Paris, Ollendorf, 1920, in-8°, XIX-399 p.

(146) Id. : *Marie-Louise et ses carnets de voyage*, dans *La Rev. de Paris*, 28e année, 1921, p. 701-741.

Digitized by Google

1810 et 1811 à Saint-Cloud et à Rambouillet. Un article sur Napoléon et l'éducation des filles traite, entre autres choses, de la maison d'Ecouen que dirigeait alors Mme Campan (147).

La scène émouvante des adieux de Napoléon au château de la Malmaison avant son départ pour l'exil en 1815 a été racontée par M. J. Bourguignon (148); on en trouvera également un récit très vivant, ainsi que du passage de l'Empereur à Rambouillet, dans les souvenirs laissés par le second mameluck, Saint-Denis dit Ali (149). Un tableau, plus complet encore, de ce dernier épisode a été donné par M. F. Lorin (150) et celui-ci nous a en outre fait connaître le concierge du château, nommé Hébert, qui assista à la nuit tragique du 29 au 30 juin (151). Il a rappelé d'autre part divers legs faits par Napoléon et notamment celui dont bénéficia le département de Seine-et-Oise en compensation des dégâts commis par l'invasion (152). M. G. Boudan a énuméré les tombeaux de la famille impériale qu'abritent les églises de Rueil, de Saint-Leu et de Saint-Gratien (153) et il a décrit les expositions organisées, à l'occasion du centenaire, à Rambouillet, à Sèvres et à la Malmaison (154) ; cette dernière a fait encore l'objet de plusieurs articles (155). Un fils naturel de l'Empereur, le comte Léon, appartient à notre département, étant mort à Pontoise en 1881 (156).

M. F. Lorin a écrit l'histoire du tribunal de Rambouillet, créé en 1791 pour le district de Dourdan, et celui de l'arron-

(147) Balde (Jean) : *Napoléon et l'éducation des filles. Madame Campan et la maison d'Ecouen*, dans la *Rev. hebdom.*, n° du 20 août 1921, p. 333-351.

(148) Bourguignon (Jean) : *Les adieux de Malmaison*, dans *L'Illustration*, n° du 7 mai 1921.

(149) *Souvenirs de* Saint-Denis *dit* Ali, second mameluck de l'empereur, dans la *Rev. des Deux-Mondes*, t. LXIV, 1921, p. 592-595.

(150) Lorin (F.) : *Au château de Rambouillet, 29 et 30 juin 1815*, dans *L'Indépendant*, n° du 26 août 1921.

(151) Id. : *De Sainte-Hélène à Rambouillet, ibid.*, n° du 22 avril 1921.

(152) Id. : *Le centenaire de Napoléon Ier, ibid.*, n° du 29 avril 1921.

(153) [Boudan (Gaston)] : *Napoléon et la famille impériale*, dans *Le Journal de Versailles*, n° du 9 juin 1921.

(154) Id. : *Le Monde*, dans *La Chronique versaillaise*, n° du 15 mai 1921.

(155) *A Saint-Germain et La Malmaison*, dans *Le Petit Réveil*, n° du 2 juin 1921. — Schneider (Louis) : *Le centenaire de Napoléon à la Malmaison*, dans *Le Gaulois*, n° de mai 1921.

(156) Ginisty (Paul) : *Une petite-fille de Napoléon Ier*, dans *Le Petit Parisien*, n° du 22 avril 1919.

Digitized by Google

dissement qui fut seulement constitué en 1811 et dont l'existence se trouva longtemps menacée (157) ; il a retracé par ailleurs l'histoire des Mesnuls et celle de la famille de Nugent qui, originaire de Nogent-le-Rotrou, posséda le château pendant la plus grande partie du XIXe siècle (158). M. A. Granger a tiré de la correspondance des capitaines des chasses de nombreux renseignements relatifs aux chasses dans le parc et la forêt de Rambouillet sous la Restauration (159). Une série d'articles, parus dans *L'Abeille d'Etampes*, donne la physionomie de la ville en 1840 d'après des notes prises par M. Pillas, receveur municipal (160). M. P. Marmottan montre l'origine de la Lanterne dite de Démosthène, copie de celle de Lysicrate à Athènes, construction en terre cuite qui fut édifiée en l'an IX, dans le parc de Saint-Cloud, sur les ordres du Premier Consul (161). M. F. Lorin a rappelé, à propos du centenaire de *L'Annonciateur*, l'histoire de ce journal, le premier de Rambouillet, qui, fondé en 1821, prit, en 1884, le nom d'*Indépendant* (162) et plusieurs articles ont signalé, à cette occasion, les journaux du département qui ont cent ans d'existence (163).

Le comte Primoli a fait le récit d'une soirée passée à Saint-Gratien, chez la princesse Mathilde, dans les dernières années du Second Empire (164). M. M. Batilliat a prouvé que le comte de Gobineau naquit à Ville-d'Avray en 1916 et il a étudié ses œuvres philosophiques qui ne sont pas dépourvues d'intérêt, mais où se trouvent malheureusement exposées, sur la prétendue supériorité de la race germanique, des théories

(157) Lorin (F.) : *A propos du tribunal et de l'arrondissement de Rambouillet*, dans *L'Indépendant*, n° du 16 déc. 1921.

(158) Id. : *La famille de Nugent des Mesnuls*, *ibid.*, n° du 23 sept. 1921.

(159) Granger (A.) : *Les chasses de la Restauration*, *ibid.*, n° du 7 oct. 1921.

(160) *Etampes il y a quatre-vingts ans*, dans *L'Abeille d'Etampes*, nos de déc. 1920 et ss.

(161) Marmottan (Paul) : *Encore le parc de Saint-Cloud*, dans *Le Journal des arts*, n° du 18 mai 1921.

(162) Lorin (F.) : *Le centenaire de « L'Indépendant »*, dans *L'Indépendant*, n° du 14 janv. 1921.

(163) *Journaux centenaires*, dans *La Presse* et dans *Le Journal de Mantes*, n° du 30 mars 1921. — *Coquetterie de vieillard*, dans *L'Echo pontoisien*, n° du 17 mars 1921.

(164) Primoli (Joseph) : *Gustave Flaubert chez la princesse Mathilde*, dans *La Rev. de Paris*, 28e année, 1921, p. 306-315.

Digitized by Google

qui nous apparaissent aujourd'hui comme de cruels paradoxes (165).

M. L. PAHIN a rappelé l'origine des noms de rues de Saint-Ouen-l'Aumône (166) et la municipalité de la ville a eu le bon esprit de se rendre à ses raisons et de renoncer aux modifications qu'elle projetait. L'archevêque d'Aix, Mgr Forcade, qui est né à Versailles en 1816, passa une grande partie de son enfance à Epône (167). Un compte rendu du Pardon de Montfort-l'Amaury a été inséré dans *La Pensée bretonne* (168). M. G. BOUDAN a dépeint la pittoresque figure d'un vieux cafetier de Saint-Cyr (169).

Un nouveau volume du voyage de M. ARDOUIN-DUMAZET nous conduit à la Malmaison, Bougival, Marly, Saint-Cloud, Ville-d'Avray, Sèvres, Meudon, Bellevue, etc. (170). M. M. SAVREUX a mis à jour le guide du Musée céramique de Sèvres de M. G. PAPILLON (171) ; dans la description détaillée qu'il donne des vitrines, on notera les œuvres des fabriques de Sèvres, Saint-Cloud, Mennecy et Etiolles. D'étroites relations, ainsi que l'a montré M. F. DALGAS (172), ont toujours uni Sèvres à la manufacture royale de Copenhague. Signalons enfin quelques articles relatifs à des œuvres d'art modernes : un vitrail d'Eugène Grasset pour l'église de Montmorency (173), les peintures de Maurice Denis au Vésinet (174),

(165) BATILLIAT (Marcel) : *Notice sur la vie et les œuvres d'Arthur de Gobineau*, dans le Bull. de la *Comm. des Antiq. et des Arts*, XXXIXe et XLe vol., 1921, p. 67-71.

(166) L. PH. [PAHIN (Lucien)] : *Saint-Ouen-l'Aumône, à propos des noms de rues*, dans *L'Echo pontoisien*, n° du 24 juin 1920.

(167) *La semaine religieuse de Versailles*, n° du 23 oct. 1921. — TACAIL (Paul) : *Une vie d'évêque*, dans *L'Echo paroissial d'Epône*, n° de nov.-déc. 1921.

(168) *Le pardon de Montfort-l'Amaury*, dans *La Pensée Bretonne*, n^os du 15 juill. et du 15 août 1920.

(169) BOUDAN (Gaston) : *Le centenaire du « Grand-Père des Saint-Cyriens »*, dans *La Chronique versaillaise*, n° du 15 avril 1921.

(170) ARDOUIN-DUMAZET : *Voyage en France*, 66e vol., banlieue parisienne, III, région ouest et sud-ouest, 3e partie, Nancy, Berger-Levrault, 1921, in-12, 260 p.

(171) PAPILLON (Gustave) et SAVREUX (Maurice) : *Musée céramique de Sèvres, guide illustré*, Paris, Laurens, 1921, in-8°, 245 p., XXIV pl.

(172) DALGAS (F.) : *La manufacture nationale de Sèvres et la manufacture royale de Copenhague*, dans *La Renaissance de l'art français*, 4e année, n° 3, mars 1921, p. 119-124.

(173) MAYOR (J.) : *Eugène Grasset*, dans la *Gazette des beaux-arts*, 60e année, 1918, p. 257-272.

(174) MARGOTTI (F.) : *Nuove manifestazioni d'arte cristiana, Maurice Denis*, dans *Arte cristiana*, 1914, p. 65-84.

Digitized by Google

une villa nouvelle à Saint-Cloud (175), le tombeau de Rodin à Meudon (176).

Guerre de 1914-1918.

La vie de Galliéni de M. Gheusi contient cetains faits intéressant l'histoire du nord du département pendant les journées de septembre 1914 et notamment sur le rôle tenu alors par les forts de Domont, d'Ecouen, de Villiers-le-Bel et de Vaujours (177). La destruction du pont de Chaponval et celle, projetée, mais non exécutée, de plusieurs autres ponts de l'Oise ont été racontées par M. G. Fautras (178) et un article a été consacré à l'inauguration du monument élevé à Louvres pour marquer le point d'arrêt de la marche des armées allemandes (179). Au moment de l'armistice, on était en train de créer, au sud de Pontoise, une ville fictive simulant Paris pour donner le change aux aviateurs ennemis (180); une notice sur l'histoire du collège de Pontoise pendant la grande guerre est due à M. L. Pahin (181). M. H. Morand a brièvement décrit le Musée du Souvenir de Saint-Cyr (182).

***

Le dernier rapport de M. A. Lesort (183) sur le service des archives départementales rend compte des principales acquisitions effectuées depuis l'année dernière, et parmi lesquelles on doit remarquer un dossier concernant la vente du pont de

(175) *Villa Capellinha à Saint-Cloud, par Ch. Duval et E. Gonse*, dans *L'Architecte*, 1914, pl. XXIII-XXIV.

(176) Alexandre (Arsène) : *Le tombeau de Rodin*, dans *Les Arts*, n° 168.

(177) Gheusi (P.-B.) : *Galliéni*, Paris, Fasquelle, 1922, in-8°, 249 p.

(178) Fautras (Gustave) : *Le pont de Chaponval*, dans *Le Réveil de S.-et-O.*, n° du 12 nov. 1921.

(179) *L'arrêt de la ruée allemande en 1914, monument commémoratif à Louvres*, dans *L'Echo pontoisien*, n° du 28 oct. 1920.

(180) *Camouflage de guerre*, *ibid.*, n° du 14 oct. 1920.

(181) Pahin (Lucien) : *Le collège de Pontoise pendant la guerre 1914-1919*, *ibid.*, n° du 1er juill. 1920.

(182) Morand (Hubert) : *Le trésor de Saint-Cyr*, dans le *Journal des Débats*, n° du 24 déc. 1921.

(183) Lesort (André) : *Département de Seine-et-Oise. Rapport sur le service des archives 1920-1921*, Versailles, impr. Cerf, 1921, in-8°, 47 p.

Digitized by Google

Chatou au roi en 1723, don de M. L. Régnier; une partie très importante des riches archives du château de Galluis, don de M. H. Brame ; un inventaire des archives du château du Tremblay-sur-Mauldre; des documents relatifs à la châtellenie de Maurepas et à la collégiale de Linas, etc. L'inspection des archives communales porta sur les cantons de Longjumeau et de Limours et, en dehors de l'examen matériel des dépôts, le rapport renferme, comme toujours, des renseignement précieux pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du département.

André Rhein.

INDEX GÉOGRAPHIQUE

L'index géographique, qu'on pourra consulter ci-dessous, est, comme celui de l'an dernier, destiné à donner aux lecteurs, sur les localités et pays de Seine-et-Oise cités au cours de l'article, des renseignements que l'ordre méthodique adopté ne peut leur fournir. Les numéros qui suivent les noms de lieu répondent, suivant les cas, aux notes elles-mêmes ou à la partie du texte qui y correspond.

Andresy, 120.
Asnières-sur-Oise, 112.
Athis-Mons, 133.
Auvers-sur-Oise, 10, 56, 58.
Bellevue (comm. Meudon), 170.
Belloy, 174.
Beynes, 9.
Boissière (la), 31.
Bougival, 170.
Boullay-les-Troux, 97.
Boussy-Saint-Antoine, 137.
Briis-sous-Forge, 70, 71.
Brunoy, 119, 121.
Bruyères-le-Châtel, 3.
Buhy, 42.
Celle-les-Bordes (la), 28, 34.
Celle-Saint-Cloud (la), 34.
Cergy, 59.
Chaponval (comm. Auvers-sur-Oise), 178.
Chatou, 183.
Chevreuse, 48.
Cléry, 15.
Coignières, 63.
Conflans-Sainte-Honorine, 120.
Corbeil, 44, 54, 58, 110, 136.
Craches, 74.
Crosne, 121.
Dampierre, 28, 136.
Domont, 177.
Dourdan, 35, 48, 157.
Ecouen, 79, 119, 138, 147, 177.
Emondants (les) (comm. Souzy-la-Briche), 8.
Epône, 167.
Essonnes, 140.

Digitized by Google

Etampes, 11, 33, 53, 56, 78, 117, 132, 160.
Etiolles, 171.
Falaise (la), 114.
Feucherolles, 91.
Gagny, 34.
Galluis, 183.
Gassicourt, 56, 89.
Gonesse, 49.
Groslay, 63.
Guernes, 135.
Hermeray, 30.
Hurepoix, 16, 17.
Ile-de-France, 10, 46, 48.
Isle-Adam (l'), 73, 106.
Jeurres (comm. Morigny-Champigny), 134.
Jouy-en-Josas, 34, 140.
Juziers, 23.
Lainville, 24, 135.
Limours, 48, 183.
Linas, 6, 183.
Longjumeau, 183.
Louvres, 49, 179.
Machine de Marly (la) (comm. Louveciennes), 107.
Magny-en-Vexin, 7.
Maisons-Laffitte, 111, 120.
Malmaison (la) (comm. Rueil), 145, 148, 149, 154, 155, 170.
Mandres, 121.
Mantes, 40, 45, 56, 58, 140, 143.
Marly-le-Roi, 47, 112, 170.
Maubuisson (comm. Saint-Ouen-l'Aumône), 43, 78, 144.
Maule, 34.
Maurepas, 183.
Mauvières (comm. Saint-Forget), 94.
Mennecy, 171.
Méréville, 134.
Mesnil-Aubry (le), 63.
Mesnuls (les), 158.
Meudon, 170, 176.
Meulan, 47, 164.
Mézières (comm. Vallangoujard), 63.
Milly, 53, 61, 75.
Mittainville, 31.
Montfort-l'Amaury, 28, 168.
Montgeron, 121.
Montlhéry, 53, 131.
Montmorency, 57, 63, 76, 113, 173.
Montsoult, 99.
Morigny-Champigny, 12.
Nesles-la-Vallée, 92.
Oise, 178.
Orgivaux (les) (comm. Jouy-le-Comte), 38.
Osny, 118.
Palaiseau, 34.
Petit-Bourg (comm. Evry-P.-B.), 112, 133.
Petromantalum, 15.
Pincerais, 4.
Piscop, 74.
Poissy, 80.
Pontchartrain (comm. Jouars-P.), 14, 114.
Pontoise, 20, 36, 38, 39, 40, 41, 52, 56, 60, 66, 67, 68, 69, 81, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 116, 122, 123, 124, 125, 156, 180, 181.
Port-Royal (comm. Magny-les-Hameaux), 83, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 97.
Rambouillet, 28, 29, 48, 115, 126, 127, 128, 129, 130, 146, 149, 150, 151, 154, 157, 159, 162.
Roche-Guyon (la), 47.
Rouillon (comm. la Ville-du-Bois), 32.
Royaumont (comm. Asnières-sur-Oise), 37.
Rueil, 153.
Saclas, 11.
Saint-Cloud, 78, 108, 109, 139, 145, 146, 161, 170, 171, 175.
Saint-Cyr-l'Ecole, 98, 169, 182.
Saint-Germain-en-Laye, 2, 13, 25, 50, 58, 62, 65, 77, 78.
Saint-Germain-lès-Etampes (com. Morigny), 95.
Saint-Gratien, 153, 164.

Digitized by Google

Saint-Leu-la-Forêt, 153.
Saint-Ouen-l'Aumône, 166.
Saint-Rémy-l'Honoré, 63.
Saint-Sulpice-de-Favières, 19.
Sannois, 118.
Sartrouville, 78.
Seine, 10.
Seine-et-Oise, 5, 55, 57, 82, 93, 142, 152, 163, 183.
Sèvres, 51, 170, 171, 172.
Souzy-la-Briche, 11.
Taverny, 56.
Théméricourt, 63.
Tilly, 118.
Tremblay-sur-Mauldre (le), 183.
Triel, 56.
Val (le) (comm. Mériel), 73.
Vallangoujard, 63.
Vaujours, 177.
Vaumurier (comm. Saint-Lambert), 96.
Vaux-de-Cernay (les) (comm. Cernay-la-Ville), 28.
Verrières-le-Buisson, 34.
Versailles (district), 141.
Vésinet (le), 26, 177.
Vexin, 4, 18, 21, 41, 116.
Ville-d'Avray, 165, 170.
Villeneuve-Saint-Georges, 34, 121.
Villepreux, 78.
Villiers-le-Bel, 72, 177.
Viry-Châtillon, 27.
Yerres, 121.
Yveline, 17.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Musée National de Versailles. — *Exposition de la Société des Amis de Versailles.* — Ajoutons une note à l'article très complet qui a paru sur cette exposition dans notre dernier numéro pour enregistrer la publication du Catalogue des œuvres d'art temporairement réunies au château de juin à mi-novembre 1921. C'est une plaquette de 50 pages p. in-8° ornée de gravures : *Musée de Versailles. Catalogue des peintures, sculptures, tapisseries et dessins exposés par les soins de la Société des Amis de Versailles de juillet à octobre 1921* (Paris, Imprimerie Lefina). La couverture reproduit l'affiche qui fut exécutée pour la publicité. Les mentions de ce catalogue ont été rédigées par les organisateurs de l'exposition : MM. G. Brière (peintures, sculptures, tapisseries), L. Demonts et J. Masson (dessins), A. Guéritte et J. Chantrell (boiseries).

Signalons également que le Musée national a pu faire revenir à cette occasion deux des plus charmantes esquisses de Van der Meulen exécutées pour l'Escalier des Ambassadeurs et qui étaient jusqu'à présent restées au palais de Compiègne : la reddition de la citadelle de Cambrai (n° 21 du catalogue de l'exposition) et la bataille du Mont-Cassel (n° 34).

Les quatre études du peintre des conquêtes et des sièges de Louis XIV se trouvent désormais réunies et rappelleront au château le décor du fameux Escalier détruit en 1752.

G. B.

Palais de la Malmaison. — *Nouvelles acquisitions.* — Un certain nombre de collectionneurs qui avaient bien voulu confier temporairement au Musée — à l'occasion de l'exposition du centenaire — des pièces leur appartenant ont consenti à faire des dons fort précieux. M. Bernard Franck a tiré de ses cartons huit gravures en couleur, signées Garnerey, et sept autres dues à Constant Bourgeois; ce sont des aspects du parc de la Malmaison et de ses environs. Le lit qui a servi à Napoléon pendant la campagne d'Espagne, un buste en bronze de Stanislas de Girardin,

Digitized by Google

grand écuyer du roi Joseph, sont des dons du marquis de Girardin. La baronne d'Alexandry d'Orengiani abandonne : l'original d'un buste en plâtre de Napoléon III à Chislehurst, une terre cuite représentant le prince impérial et son chien, un album de photographies du château de Fontainebleau, donné à la princesse Walewska, avec autographe de l'empereur et de l'impératrice et nombre d'autres documents qui forment pour la plus grande part la nouvelle salle ayant trait au second Empire, ouverte par M. Jean Bourguignon. M. l'abbé Duhamel-Grandprey a donné une pendule provenant des Tuileries; deux assiettes Empire provenant de la Malmaison ont été offertes par M. Victor Perrot: M. Charles Follot a fait don d'une collection de papiers peints du Premier Empire et M. Constantin d'un croquis à la plume de Prud'hon; le duc de Massa d'un lot de livres de la bibliothèque privée de Napoléon et de Joséphine.

E. H.

Archives départementales. — Les Archives départementales étaient installées, depuis le mois de novembre 1866, dans le vaste bâtiment construit et aménagé spécialement pour elles, à la Préfecture, en bordure de la rue Saint-Pierre [1]. L'extension des services administratifs a déterminé le Conseil général à leur enlever le rez-de-chaussée et le premier étage de ce bâtiment, afin d'y installer des bureaux et des salles de commissions; lors d'une session extraordinaire, le 9 février 1920, il a décidé de les transférer dans l'ancienne salle paroissiale de Notre-Dame, 12, rue Notre-Dame, dont il vota, à cet effet, l'acquisition moyennant le prix de 354.562 francs.

Les travaux d'aménagement furent entrepris au cours de l'été suivant, mais le transport des documents ne put être commencé que le 26 mai 1921 ; il se poursuit au fur et à mesure du démontage et de la reconstruction des casiers. A la fin du mois de décembre, on avait ainsi déménagé, en 74 camions, environ 70.000 liasses, cartons ou registres. D'ores et déjà, toutes les séries comprenant les documents provenant des administrations de l'Ancien Régime et de la période révolutionnaire ont pris place dans le nouveau local, de même qu'une notable partie des séries modernes (Administration générale, Travaux publics, Affaires communales). Il est à présumer que la nouvelle Salle

(1) Voy. E. COUARD, *L'Administration départementale de Seine-et-Oise, 1790-1913*, Versailles, 1913, in-4°, p. 413.

Digitized by Google

de travail du public et le Cabinet de l'Archiviste pourront être mis en service vers le mois de mai 1922, époque où sera sans doute également achevé le transport des documents. A la Préfecture, le service des Archives conservera le deuxième étage de son ancien bâtiment : ce local sera affecté à certaines séries modernes, particulièrement aux catégories de papiers dont les règlements ne prévoient la conservation que durant une période assez limitée.

Pendant le cours de l'année 1921, les Collections des Archives de Seine-et-Oise se sont enrichies de quelques nouveaux apports. M. Louis Regnier, d'Evreux, leur a donné un dossier provenant du château du Vaudreuil (Eure) et intéressant la vente du pont de Chatou [1] au roi par la famille Portail (1720-1764), et M. Henri Brame, conseiller d'arrondissement du canton de Montfort, un carton provenant des archives de l'abbaye de Nauphle, acquis par lui au château de Galluis et contenant de nombreuses chartes originales depuis le XIIIe siècle. Par voie d'acquisition, sont entrés onze recueils factices, constitués peu avant la Révolution par la duchesse de Brissac, dame de Maurepas, et contenant de nombreuses pièces originales, dont la plus ancienne remonte à 1209, concernant les fiefs d'Ithes, du Coudray, d'Ergal, de Maurepas, de Chambort, des Mousseaux, de la Ferme Brochant, de la Cranne, de Longaulnay ou Désert, de la Bretèche, de la Boissière, de la Chaîne, des Gatines, de la Cour et de la Mairie de Plaisir.

Ont été retrouvés dans diverses localités du département, et reintégrés aux Archives, de nombreux documents provenant de la seigneurie de la Roue (à Linas), de la collégiale de Linas, de la fabrique de Houdan (1570-1670), de la Charité de Houdan (1586-1826), de la fabrique de Saulx-les-Chartreux (XVIIe-XVIIIe siècles). Nos collègues M. l'abbé Alliot, M. Brame et M. Gauthier ont grandement contribué à ces enrichissements.

Au cours de classements effectués dans des papiers récemment entrés dans leurs dépôts, par voie d'achat ou de don, les Archivistes du Loiret, de Seine-et-Marne et des Vosges ont découvert des pièces dont la véritable place est en Seine-et-Oise et ils les ont transmis à ce dernier dépôt. Ce sont : des devis et marchés de travaux au château de Clagny, à l'extrémité ouest du grand parc de Versailles, à Trianon (1677), à la terrasse de Saint-Germain-en-Laye (1669), à l'église des Annonciades de

(1) Voir notre *Revue*, année 1918, p. 240.

Digitized by Google

Meulan (1682); des documents concernant la chapelle du château de Villiers à Estouches (1698-1722), les seigneuries de Maret, dans la commune de Saint-Yon (1418-1598), et de Saint-Mesme (XVIIe-XVIIIe siècles), et diverses familles de Versailles et de la région.

A. L.

Manufacture Nationale de Sèvres. — *Expositions.* — Le Musée céramique de Sèvres a organisé en 1921 plusieurs expositions. La première a groupé les céramiques de M. et Mme Massoul et Mayodon, ainsi que les verreries de Marinot. La suivante a réuni les œuvres offertes par la Manufacture Royale de Copenhague au Musée céramique de Sèvres et par la Manufacture Nationale de Sèvres au Musée de Copenhague. Enfin, à l'occasion du centenaire de la mort de Napoléon, le Musée de Sèvres a exposé, du mois d'avril au mois de septembre, les œuvres et documents de l'époque napoléonienne appartenant aux collections de la Manufacture. Des communications relatives à ces deux dernières expositions ont déjà paru dans une précédente chronique. Reprenant au mois d'octobre la série des expositions d'artistes contemporains, le Musée céramique a inauguré l'exposition des œuvres de Fernand Rumebe : porcelaines et grès de grand feu et porcelaines flammées.

A la suite de cette exposition et en attendant celle qui s'ouvrira l'été prochain, le Musée montre actuellement, dans son salon d'honneur, les œuvres acquises en 1921 aux céramistes les plus réputés de l'heure présente : des grès et des porcelaines de Decœur, Delaherche, Garing, Cazin, Michel Cazin et Berthe Cazin, Bing et Grondhal, Lachenal, Lenoble, Jeanneney, Rumebe; des faïences d'Avenard, M. et Mme Massoul, Mayodon, Karen Hanover; des verreries de Decorchemont, Goupy, Marinot, Sala.

Nouvelles acquisitions. — Parmi les acquisitions récentes d'œuvres anciennes exposées également au Musée céramique, il faut citer : un don de M. Braquenié comprenant des assiettes, bols, tasses à café en porcelaine tendre de Tournay à décor de camaïeu bleu; un grand pot de pharmacie en faïence émaillée italienne (Castel-Durante ou Caffagiolo ?) à décor polychrome de personnages et d'ornements (XVIe siècle) et une grande potiche, céramique chinoise de l'époque des Song (IXe siècle) à décor noir sur fond gris jaunâtre, ces deux pièces offertes

Digitized by Google

par M. Godefroy Bauer; le legs Bichet composé d'une pendule avec socle, en porcelaine dure de Saxe et de deux candélabres faisant garniture; une soupière en faïence fine de Creil avec couvercle et plateau, décorée de sujets champêtres en camaïeu sépia, et une assiette de même provenance décorée au marli, d'une frise de raisins et au centre d'un sujet représentant le concile de Troyes, don de Mme Aubein; trois assiettes en faïence émaillée de « La Tronche », à décor polychrome, offertes par M. F. Carnot; enfin, une pendule en porcelaine dure de Sèvres du XIXe siècle : « Anaximandre montre à Anaximène l'art d'établir un gnomon », provenant du Mobilier national et affectée au Musée céramique de Sèvres.

Digitized by Google

TABLE DE L'ANNÉE 1921

ARTICLES ET MÉLANGES

Pages

Y. Bezard (Y). — *L'Assistance à Versailles sous l'Ancien Régime*.. 65
143, 257

Boulé (F.) — *Le Marché Neuf et les Baraques Saint-Louis*..... 209

Ganay (Cte Ernest de). — *Les Voyages d'Antoine-Nicolas Duchesne à Ecouen, Chantilly, Ermenonville, Choisy, Brunoy, etc. en 1780, 1786 et 1791*..... 29, 81

Houth (Em.). — *L'abbé Bergier, Supérieur de la Congrégation de Notre-Dame de Versailles* (aujourd'hui Lycée Hoche)..... 203

— *Versailles et le Centenaire de la Société de Géographie*..... 205

Lery (Edmond). — *Les rues de Versailles. — Rues, avenues, boulevards, places et impasses de Versailles*..... 49, 100, 175
Table des noms anciens des rues, avenues, boulevards, etc., de Versailles..... 197

Maurichéau-Beaupré (Ch.). — *Exposition des Amis de Versailles*. 200

Robiquet (Jacques). — *La Propriété de la Comtesse de Balbi et du Comte de Provence à Versailles* (*ill.*)..... 1

Terrasse (Charles). — *La Renaissance en Parisis :* l'Eglise de Villiers-le-Bel (*ill.*)..... 15

Welvert (Eugène). — *L'Eminence grise de Marie-Antoinette*. 129, 227

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Seine-et-Oise, année 1921 (A. Rhein)..... 265

CHRONIQUE

Musées nationaux de Versailles et des Trianons : *Nouvelles acquisitions :* portrait d'Alexandre Lenoir, par P.-M. Delafontaine, 124; *Bonaparte au Conseil des Cinq-Cents à Saint-Cloud le 19 brumaire an VIII,* par Fr. Bouchot. 124; *l'Entrevue de Napoléon Ier et de l'Empereur d'Autriche François II,* par Prudhon, 124; portraits de J.-B. Oudry et de Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, 206. — *Heures d'ouverture :* 63. — *Conférences-promenades :* 62-63. — *Cours de l'École du Louvre :*

Digitized by Google

Digitized by Google